

Communauté Agglomération de la Riviera Française

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



Mise à jour : Septembre 2015



Etat Initial de l'Environnement

Etat Initial de l'Environnement du SCOT de la Riviera Française et de la Roya

Sommaire

1. INTRODUCTION	10
1.1. RAPPEL JURIDIQUE	10
1.2. PRINCIPES METHODOLOGIQUES	11
1.3. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	14
1.4. LE TERRITOIRE DE LA CARF	18
2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	20
2.1. UN RELIEF CONTRASTE	20
2.2. DECOUPAGE DU TERRITOIRE DU SCOT	22
3. CLIMAT, AIR, ENERGIE	28
3.1. CLIMAT	28
3.2. ENERGIES	35
3.3. EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	57
4. OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION DE L'ESPACE (EN COURS).....	66
4.1. UN TERRITOIRE DE CONTRASTE MAIS STABLE.....	66
4.2. LES ESPACES AGRICOLES	71
4.3. LES ESPACES FORESTIERS (EN COURS)	79
4.4. LES ESPACES ARTIFICIALISES (EN COURS)	85
5. PATRIMOINES ET CADRE PAYSAGER.....	86
5.1. CADRE PAYSAGER.....	86
5.2. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE.....	111
5.3. LE PATRIMOINE MARIN.....	164
5.4. LE PATRIMOINE CULTUREL.....	179
5.5. SYNTHESE PATRIMOINE CULTUREL	184
6. RESSOURCES NATURELLES.....	186
6.1. QUALITE DE L'AIR.....	186
6.2. LE SOUS-SOL	197
6.3. LA RESSOURCE EN EAU	206
7. RISQUES, POLLUTION ET NUISANCES.....	230
7.1. LES RISQUES NATURELS	230
7.2. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	241
7.3. EVOLUTION DES RISQUES	242
7.4. POLLUTIONS	245
7.5. LE BRUIT	247
7.6. LA GESTION DES DECHETS	258

Cartes

Carte 1 : Localisation du SCOT de la Riviera Française et de la Roya au sein du département des Alpes-Maritimes	9
Carte 2 : Composition du territoire de la CARF (Source : ECO-MED)	17
Carte 3 : Localisation du territoire de la CARF au sein des étages altitudinaux de la végétation en PACA (Source : DRAF, Région PACA, 2000)	19
Carte 4 : Découpage du territoire de la CARF en sous territoires DTA (Source : ECO-MED)	21
Carte 5 : Le relief du territoire de la CARF (Source : ECO-MED)	27
Carte 6 : Contraste entre la disponibilité de la ressource en eau et la distribution de la population en 2005 (Source : SRCAE PACA, Agence de l'Eau - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2010, Assises régionales de l'eau - Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau)	33
Carte 7 : Bilans hydrologiques par bassins versants en période de pointe pour les eaux superficielles (Source : SRCAE PACA, Agence de l'Eau - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2010, Assises régionales de l'eau - Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau)	34
Carte 8 : Potentiel de raccordement au Réseau de Transport d'Electricité (RTE) (Source : SRE 2012)	38
Carte 9 : Localisation des ouvrages sur le territoire de la CARF (Source : DREAL PACA – Carmen)	44
Carte 10 : Rayonnement direct en incidence normale maximum (Source : Carmen)	45
Carte 11 : Installation de production électrique d'origine solaire en 2014 (Source : ORECA PACA, DDSC-SECA)	47
Carte 12 : Equipements solaires thermiques collectifs en 2014 (Source : ORECA PACA, DDSC-SECA)	48
Carte 13 : ZDE et parcs éoliens en Provence-Alpes-Côte d'Azur en août 2012 (source : SRE PACA)	50
Carte 14 : Zones favorables à l'étude de projets éoliens et zones d'exclusions (Source : SRE)	50
Carte 15 : Localisation du potentiel éolien (Source : SRE PACA)	51
Carte 16 : Localisation des chaufferies bois (Source : OFME)	55
Carte 17 : à Reprendre : Evolution de l'occupation des sols entre 1989 et 2000 / 2000 et 2010 – Corine Land Cover	65
Carte 18 : Localisation des Plans Simple de Gestion en cours de validité 2013 (Source : CRPF)	82
Carte 18 : Evolution des espaces artificialisé entre 2000 et 2006 (Source : Corine Land Cover)	84
Carte 19 : Les entités paysagères (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	87
Carte 20 : Périmètres d'inventaires écologiques (Source : ECO-MED)	112
Carte 21 : Réseau Natura 2000 (Source : ECO-MED)	117
Carte 22 : Espaces naturels protégés (Source : ECO-MED)	123
Carte 23 : Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) (Source : ECO-MED)	159
Carte 24 : Approche écologique fonctionnelle (Source : ECO-MED)	160
Carte 25 : Localisation du site Natura 2000 « Cap Martin »	165
Carte 26 : Habitats élémentaires marins d'intérêts communautaire (Source : Document d'objectif site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin » T1 note de synthèse)	168
Carte 27 : Synthèse des activités anthropique sur le site (Source: Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 99301995 "Cap Martin". T1 note de synthèse)	173
Carte 28 : Répartition d'un patrimoine bâti et culturel d'exception entre mer et montagne (Source : CRIGE)	178
Carte 29 : Localisation du périmètre des Alpes de la Mer (Source : Nice Matin)	183
Carte 30 : Localisation des stations de mesures de la qualité de l'air (Source : Atmo PACA)	188
Carte 31 : Schéma géologique du département des Alpes-Maritimes	196
Carte 32 : Contexte géologique local	198
Carte 33 : Réseau hydrographique et des bassins versants (Source : ECO-MED)	205
Carte 34 : Localisation des masses d'eaux souterraines. (Source: infoterre)	211
Carte 35 : Localisation des principales pressions sur les cours d'eau (Source SIERM)	216
Carte 36 : Installations du réseau hydroélectrique de la Roya (Source : VPAH)	219
Carte 37 : Zonages sismiques de la France (Source : BRGM)	229

Carte 38 : Prise en compte du risque inondation sur le territoire du SCOT	235
Carte 39 : Risque d'incendie : risques forestiers et risques humain (Source : OFME, PDPFCI06)	236
Carte 40 : Localisation des secteurs où le dépassement sonore dépasse la valeur limite sur le réseau départemental – carte de « type c » en Lden (Source : Préfecture des Alpes-Maritimes)	252
Carte 41 : Localisation des secteurs où le dépassement sonore dépasse la valeur limite sur le réseau départemental – carte de « type c » en Ln (Source : Préfecture des Alpes-Maritimes)	253
Carte 42 : Localisation des sections de routes départementales faisant l'objet du PPBE (Source : PPBE 06)	254
Carte 43 : Localisation des zones bruyantes sensibles sur le réseau autoroutier (Source : PPBE en cours réseau ESCOTA 2014-2019).....	255
Carte 44 : Réseau des installations de traitement des déchets non dangereux dans les Alpes-Maritimes (Source : PDEDMA 2010).....	261
Carte 45 : Réseau des installations de collecte, transit ou traitement des déchets sur le territoire du SCOT (Source : CARF).....	261
Carte 46 : Carrières acceptants les déchets inertes (Source: Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP).....	270

Figures

Figure 1 : La démarche d'évaluation environnementale (Source : Commissariat général au développement durable).....	11
Figure 2 : Matrice Atouts-Faiblesses / Opportunités-Menaces (AFOM)	15
Figure 3 : Diagramme ombrothermique pour la station de Nice (Source : Météo France 1981-2010)	29
Figure 4 : Rose des vents à la Station Météo de Nice - Année 2013 (Source : Météo France)	29
Figure 5 : Répartition des consommations finales par secteur en 2007 (Source : Base Energ'air extrait du SRCAE PACA)	36
Figure 6 : Répartition des consommations d'énergie primaire par type d'énergie dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA).....	39
Figure 7 : Consommation d'énergie par commune (Source : Antea Group d'après la base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA)	39
Figure 8 : Evolution de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité en tep/an entre 2004 et 2007 (Source : PCET CARF en cours d'élaboration selon les données communicables à ce jour)	40
Figure 9 : Evolution de la puissance éolienne raccordée en France.....	49
Figure 10 : Répartition des émissions de GES par activité (Source : Atmo PACA).....	57
Figure 11 : Répartition des émissions de GES par postes sur le territoire de la CARF. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)	58
Figure 12 : total des émissions de GES par secteurs d'activité sur le territoire de la CARF. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)	59
Figure 13 : Répartition des émissions de GES par commune. (Source : Antea Group d'après Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AIR PACA).....	61
Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 sur le territoire du SCOT (Source : Ecnome, Corine Land Cover)	67
Figure 15 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 sur le territoire du SCOT (Source : Ecnome, Corine Land Cover)	67
Figure 16 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Haut-Pays (Source : Ecnome, Corine Land Cover) .	68
Figure 17 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Haut-Pays (Source : Ecnome, Corine Land Cover) .	68
Figure 18 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Moyens Pays (Source : Ecomed, Corine Land Cover)	69
Figure 19 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Moyens Pays (Source : Ecomed, Corine Land Cover)	69

Figure 20 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)	70
Figure 21 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)	70
Figure 22 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)	72
Figure 23 : Créations et cessations d'entreprises agricoles sur le département entre 2010 et 2014 (source Chambre d'Agriculture Alpes-Maritimes)	74
Figure 24 : Evolution du cheptel par commune du territoire du SCOT en UGBTA entre 1988 et 2010	75
Figure 25 : Répartition des surfaces de forêts par type en pourcentage et en hectare en 2006 (Ocsol PACA – CRIGE PACA)	80
Figure 24 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage des sommets Alpains (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	89
Figure 25 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage de la vallée de la Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	91
Figure 26 : Les enjeux qui pèsent sur la Haute Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	94
Figure 27 : Les enjeux qui pèsent sur la Moyenne Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	96
Figure 28 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage des Préalpes Niçoises (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	98
Figure 29 : Les enjeux qui pèsent sur le Bassin des Paillons (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	100
Figure 30 : Les enjeux qui pèsent sur le Bassin des Paillons (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	102
Figure 31 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage de sous les corniches (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	104
Figure 32 : Les enjeux qui pèsent sur le Littoral Mentonnais (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	106
Figure 33 : Les enjeux qui pèsent de Nice à Monaco (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)	108
Figure 34 : Mouillage dans la Baie de Roquebrune lors du Monaco yacht Show (Septembre 2013) (Source : Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin ». T1 note de synthèse)	170
Figure 35 : Evolution du nombre de jours de dépassement de 120 µg/m ³ /8h depuis 2004 (Source : Atmo PACA, Bilan 2013 dans le 06)	190
Figure 36 : Classement de l'indice IQA (Source : AtmoPACA)	192
Figure 37 : Fréquence des IQA en 2013 (Source : Atmo PACA, Bilan 2013 dans le 06)	192
Figure 38 : Graphiques de répartition des émissions dans l'air par secteur d'activité dans les Alpes- Maritimes (Source : Atmo PACA)	193
Figure 39 : Production de matériaux inertes extraits de carrières du département des Alpes-Maritimes en 2012 (Source : DREAL PACA)	200
Figure 40 : Répartition des utilisations des sites dont l'activité est terminée (Source: BASOL mise à jours 2004)	247
Figure 41 : Consignes du tri sélectif mis en place sur le territoire (Source : Guide du tri, CARF)	259
Figure 42 : Répartition des 35 331,15 tonnes de déchets collectés en 2013 sur le territoire de la CARF (Source : rapport annuel de 2013 – CARF)	259
Figure 43 : Répartition des 19 627,38 tonnes de déchets collectés en déchetterie et dépôts-relais en 2013 sur le territoire de la CARF (Source : rapport annuel de 2013 – CARF)	262
Figure 44 : Evolution des tonnages collectés sur le territoire de la CARF entre 2007 et 2013 (Source : rapport annuel de 2013 - CARF)	265
Figure 45 : Volumes de déchets collectés et traités en 2013 (Source : rapport annuel de 2013 - CARF)	265
Figure 46 : Répartition des gisements de déchets de chantiers de BTP dans les Alpes-Maritimes en 2010. (Source : projet de Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes)	267
Figure 47 : Quantité de déchets produits dans les Alpes-Maritimes. (Sources : Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)	267
Figure 48 : Modes de gestion des déchets de BTP par les artisans (Source : Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)	268

Figure 49 : Les attentes des professionnels du BTP en termes d'installation de gestion des déchets (Source :
Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP) 268

Tableaux

Tableau 1 : Principales vulnérabilités régionales au changement climatique (Source : Schéma Régional Climatique Air Energie Provence-Alpes-Côte-D'Azur, « Les grandes lignes » Octobre 2013).....	32
Tableau 2 : Liste des documents cadres sur la politique Air-Energie nationale	36
Tableau 3 : Liste des lignes de transport d'énergie électrique affectant l'usage des sols (Porter à Connaissance (PAC) DDTM du 26/06/15)	42
Tableau 4 : Installations photovoltaïques raccordées au réseau en PACA et Alpes Maritimes entre 2010 et 2014 (Source : ORECA PACA - SOeS)	46
Tableau 5 : Données sur le solaire thermique collectif en PACA et Alpes Maritimes entre 2001 et 2013 (Source : ORECA PACA - CPER)	48
Tableau 6 : Données cumulées relatives aux installations Bois-énergie entre 1985 et 2014 (Source: ORECA et OFME).....	53
Tableau 7 : Transcription des préconisations dans le plan d'action de PCET. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)	60
Tableau 8 : Evaluation du volume global de réduction. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)	60
Tableau 9 : Grille d'analyse AFOM Energie-Climat	64
Tableau 10 : Perspectives et Enjeux Energie-Climat.....	64
Tableau 11 : Surfaces agricoles utilisées sur les différentes communes du SCOT (Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, AGRESTE)	71
Tableau 12 : Grille d'analyse AFOM espaces agricoles	77
Tableau 13 : Perspectives et Enjeux espaces agricoles	78
Tableau 15 : Forêts et pâturages bénéficiant de la protection du régime forestier (source ONF 2006)	80
Tableau 16 : Grille d'analyse AFOM couverture forestière	83
Tableau 17 : Perspectives et Enjeux couverture forestière.....	83
Tableau 18 : Liste des entités paysagères dans le département des Alpes-Maritimes (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes).....	86
Tableau 19 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Sommets Alpains.....	90
Tableau 20 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Vallée de la Roya	92
Tableau 21 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Préalpes Niçoises.....	99
Tableau 22 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Sous les Corniches (Source : Ecomed)	105
Tableau 23 : Grille d'analyse AFOM Cadre paysager	109
Tableau 24 : Perspectives et Enjeux Cadre paysager	110
Tableau 25 : ZNIEFF terrestre de type I sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)	114
Tableau 26 : ZNIEFF terrestre de type II sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet) ...	115
Tableau 27 : ZNIEFF marine de type II sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)	115
Tableau 28 : Liste des sites Natura 2000 au titre de la « Habitats » sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)	118
Tableau 29 : Liste des sites Natura 2000 au titre de la « Oiseaux » sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)	121
Tableau 30 : L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope présent sur le territoire du SCOT	122
Tableau 31 : Listes des sites classés sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet).....	124
Tableau 32 : Listes des sites inscrits sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet).....	125
Tableau 33 : Liste des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du SCOT (Source : Département 06)	126
Tableau 34 : Communes du SCOT concernées par le périmètre du parc national du Mercantour (Source : Parcs Nationaux)	128
Tableau 35 : Réserve biologiques et commune(s) concernée sur le territoire du SCOT	129

Tableau 36 : Sites du conservatoire du littoral et les communes concernées sur le territoire du SCOT. (Source : Conservatoire du Littoral)	129
Tableau 37 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine naturel terrestre	162
Tableau 38 : Perspectives et Enjeux Patrimoine naturel terrestre	163
Tableau 39 : Zonage d'inventaire et réglementaire du patrimoine marin du territoire du SCOT (Source : Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin ». T1 note de synthèse)	166
Tableau 40 : Récapitulatif des habitats et espèces maritime du site (Source: document d'objectifs site Natura2000 FR9301995 "cap Martin". T1 note de synthèse)	167
Tableau 41 : Caractéristiques des déversoirs d'orage équipés de système de surveillance des rejets dans le milieu naturel (Source :Document d'Objectif Site Natura2000 FR9301995 « Cap Martin » T1 Diagnostic enjeux et objectifs de conservation)	174
Tableau 42 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine marin	176
Tableau 43 : Perspectives et Enjeux Patrimoine marin	177
Tableau 44 : Liste des sites classés au 15 janvier 2015 (Source : MEDDE)	182
Tableau 45 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine culturel.....	184
Tableau 46 : Perspectives et Enjeux Patrimoine culturel	185
Tableau 47 : Historique du nombre de jours de déclenchement de la procédure d'information-recommandations à la population ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA)	190
Tableau 48 : Historique du nombre de jours de mesures d'urgence de niveaux 1 et 1 renforcé dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA)	191
Tableau 49 : Grille d'analyse AFOM Qualité de l'Air	194
Tableau 50 : Perspectives et Enjeux Qualité de l'Air	195
Tableau 51 : Liste des carrières en activités sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA)	200
Tableau 52 : Grille d'analyse AFOM carrière	204
Tableau 53 : Perspectives et Enjeux carrière.....	204
Tableau 54 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau (Source : http://sierm.eaurmc.fr).....	209
Tableau 55 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau (Source : http://sierm.eaurmc.fr).....	214
Tableau 56 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau côtières (Source : http://sierm.eaurmc.fr).....	215
Tableau 57 : Qualité des eaux de baignade en mer de 2002 à 2014 (Source : Ministère de la Santé - baignades.sante.gouv.fr).....	218
Tableau 58 : Liste des captages AEP, volume prélevé et ratio par habitants sur le territoire du SCOT et prélèvements 2014 (Source : INSEE et bnpe.eaufrance.fr).....	221
Tableau 59 : Ratio des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable dans la région PACA et le département des Alpes Maritimes (Source : INSEE et bnpe.eaufrance.fr)	222
Tableau 60 : Liste des stations d'épuration et capacités de traitement en 2013 (Source : MEDDE)	224
Tableau 61 : Liste des rejets au réseau communal déclarés auprès de l'Agence de l'Eau entre 2008 et 2013 (Source : EauFrance)	225
Tableau 62 : Liste des rejets au milieu naturel déclarés auprès de l'Agence de l'Eau entre 2008 et 2013 (Source : EauFrance)	226
Tableau 63 : Grille d'analyse AFOM Ressource en eau	228
Tableau 64 : Perspectives et Enjeux - Ressource en eau.....	228
Tableau 65 : Liste des PPR Mouvement de terrain sur les communes du SCOT (Source : Prim.net)	231
Tableau 66 : Nombre de feux de forêts et surfaces incendiées de 1973 à 2015	239
Tableau 67 : Nombre d'arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris sur les communes du SCOT (Source : Prim.net)	242
Tableau 68 : Grille d'analyse AFOM Risques Majeurs	243
Tableau 69 : Perspectives et Enjeux Risques Majeurs.....	244
Tableau 70 : Niveau sonore de référence et classement des infrastructures routières	249
Tableau 71 : Liste des voies classées concernées par la révision de classement sonore des voies sur les communes du territoire de la CARF (Source : PAC DDTM 06 du 26/06/15)	250
Tableau 72 : Valeur limites d'émission du bruit	252

Tableau 73 : Localisation de Points Noirs du Bruit (PNB) sur le territoire du SCOT (Source : PPBE ESCOTA 2014-2019 en cours)	256
Tableau 74 : Grille d'analyse AFOM bruits	256
Tableau 75 : Perspectives et Enjeux bruits	256
Tableau 76 : Objectifs chiffrés de réduction des déchets du département des Alpes-Maritimes (Source : PDEDMA du 20/12/2010).....	257
Tableau 77 : Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux (Source : ADEME – 2014) ...	259
Tableau 78 : Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des déchets industriels banals (DIB) par commune du SCOT.....	260
Tableau 79 : Traitement des autres déchets collectés sur le territoire du SCOT (Source : CARF).....	262
Tableau 80 : Différents producteurs de déchets dangereux diffus (Source : PRPGDD)	272
Tableau 81 : Grille d'analyse AFOM gestion des déchets.....	276
Tableau 82 : Perspectives et Enjeux gestion des déchets	276
Tableau 83 : Espèces végétales présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local. (Source : Ecomed).....	299
Tableau 84 : Espèces d'arthropodes présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed)	327
Tableau 85 : Espèces de reptiles présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed).....	329
Tableau 86 : Espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed).....	331
Tableau 87 : Espèces d'oiseaux présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed.).....	338
Tableau 88 : Espèces de mammifères présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed)	346
Tableau 89 : Espèces de poissons présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed).....	346



SCOT RIVIERA ET ROYA

LOCALISATION DU TERRITOIRE DE LA CARF
AU SEIN DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Carte 1 : Localisation du SCOT de la Riviera Française et de la Roya au sein du département des Alpes-Maritimes

1. Introduction

1.1. Rappel juridique

L'article L121-10 du Code de l'urbanisme précise les documents qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Du fait de cet article de loi et du fait d'un environnement naturel exceptionnel, partagé entre mer et montagne et d'une richesse patrimoniale reconnue par un parc National et plusieurs sites Natura 2000, le SCoT de la Riviera Française et de la Roya doit faire l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Le rapport environnemental retranscrit la démarche d'évaluation stratégique environnementale. Il est conforme au contenu défini à l'article R.121-18 du code de l'urbanisme et comportera :

1° Une présentation **résumée des objectifs** du plan ou du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et documents visés à l'article R. 122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Une analyse de l'**état initial de l'environnement** et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ;

3° Une analyse exposant :

- Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;
- L'évaluation des incidences Natura 2000 prévue aux articles R. 414-21 et suivants ;

4° L'exposé des **motifs pour lesquels le projet a été retenu** au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

5° La présentation des **mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables** du plan ou du document sur l'environnement et en assurer le suivi ;

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour **suivre les effets** du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Un **résumé non technique** des informations prévues ci-dessus et la description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport est proportionné à l'importance du document d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

1.2. Principes méthodologiques

La première étape de l'évaluation environnementale consiste en l'établissement d'un état initial de l'environnement.

L'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale sont deux démarches complémentaires et sont établis dans un seul et même objectif : prendre en compte l'environnement dans l'aménagement et le développement d'un territoire.

L'Etat Initial de l'Environnement est un élément important du diagnostic général du SCOT. Il décrit de façon exhaustive le socle environnemental d'un territoire à travers une revue de ses différentes composantes (sol, eau, air,) où il met en avant pour chacune d'elles ses caractéristiques, ses dynamiques, ses potentialités mais également les menaces qui pèsent sur elles.

L'évaluation environnementale constitue un outil d'évaluation et de suivi indispensable pour analyser l'impact du document d'urbanisme, sensibiliser aux problématiques environnementales, et améliorer la lisibilité du projet. Elle est en outre un outil d'aide à la décision lors de l'ensemble de la démarche. Associé à l'état initial de l'environnement, cette démarche constitue le rapport environnemental.

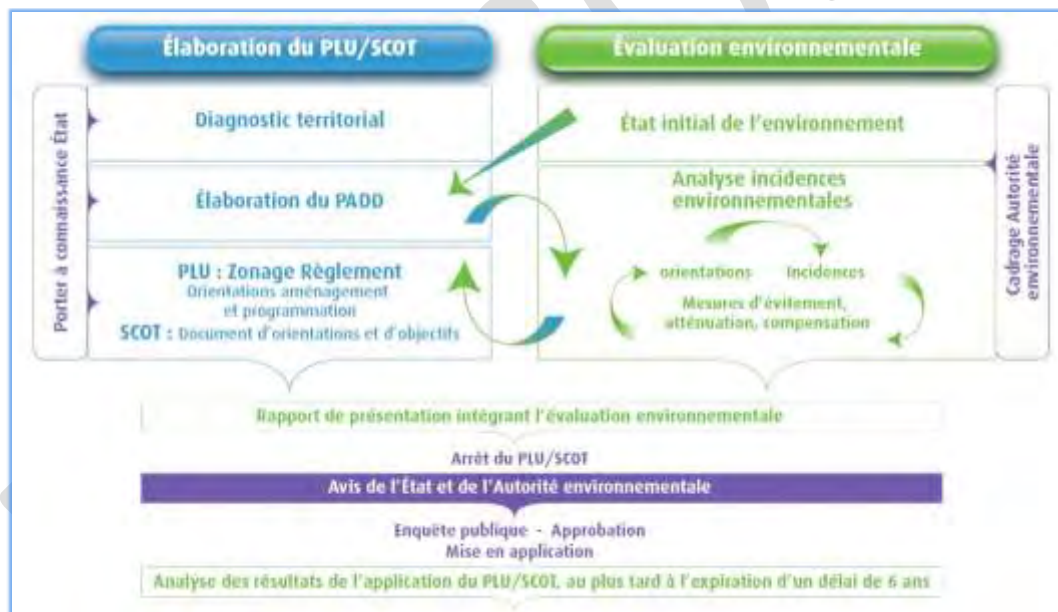


Figure 1 : La démarche d'évaluation environnementale (Source : Commissariat général au développement durable)

L'évaluation environnementale du SCOT est une démarche intégrée et itérative élaborée généralement en parallèle de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de son Document d'Orientations et d'Objectifs.

Elle commence néanmoins en amont lors de l'élaboration de l'état Initial de l'environnement du SCOT, où à ce stade, elle doit permettre d'anticiper le suivi du SCOT dans le temps avec l'établissement ou la validation d'indicateurs de suivi.

Elle continue ensuite pendant toute la durée d'élaboration du SCOT avec l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du document et de ses orientations. In fine, l'évaluation environnementale doit permettre au SCOT de :

- corriger ou améliorer les aspects négatifs repérés dans l'état initial de l'environnement,
- protéger les éléments remarquables,
- de proposer des mesures de réductions des nuisances et impacts négatifs, si les dispositions du SCOT portent atteinte à l'environnement,
- mettre en place des indicateurs qui permettent d'analyser les effets du SCOT lors de son élaboration et de permettre un suivi afin de procéder à l'analyse des résultats du SCOT (prévu au sein de l'article L.122-14 du code de l'urbanisme).

Le **volet naturel** de l'État Initial de l'Environnement (EIE) a été rédigé par un bureau d'études spécialisé (ECO-MED).

Dans un premier temps, ECO-MED a donc élaboré des cartes à une échelle qui est compatible avec un document de présentation (document cartographique joint) au format A3. Cette échelle déterminée en fonction du territoire étudié, correspond au 1/100 000 à 1/150 000.

Quelques zooms permettent d'effectuer une analyse fine des secteurs à enjeux.

La démarche repose sur trois approches combinées :

- la localisation des éléments du patrimoine naturel remarquable,
- l'identification des zones potentiellement les plus intéressantes pour la conservation du patrimoine naturel,
- les éléments d'écologie du paysage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française : fonctionnement écologique (corridors, zones de reproduction, axes migratoires, grandes unités physiologiques, etc.), évolution des habitats (fragmentations, etc.).

La première approche du territoire de la CARF permet d'identifier les grandes entités naturelles. La méthodologie se base sur une analyse cartographique à grande échelle, en s'inspirant de l'étude réalisée dans le Guide technique du forestier méditerranéen français (CEMAGREF, 1992) qui a déterminé différentes régions naturelles, selon leurs caractéristiques pédologique, géologique et climatique. Une définition est donnée pour chaque petite région naturelle ainsi qu'une analyse de leur fonctionnalité écologique.

Une compilation des données cartographiques des périmètres réglementaires (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Sites classés, Réserves Naturelles Nationales...), des périmètres contractuels (Site Natura 2000 : Zones de Protection Spéciale, Zones Spéciales de Conservation), des périmètres d'inventaires (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), complète cette base de données.

Une deuxième approche, à une échelle plus précise, est abordée sous l'angle des milieux naturels. Le travail se base sur les données d'occupation du sol « Corine Land Cover » disponibles au CRIGE PACA et de leur évolution entre 1999 et 2006.

Les inventaires déjà réalisés par ECO-MED dans le cadre d'autres études sur le territoire du SCOT, ont été intégrés et complètent cette analyse.

Une attention particulière est portée aux espèces ayant un statut réglementaire, une rareté géographique (endémisme) ou celles ayant une valeur écologique.

Une troisième approche recherche de comprendre la fonctionnalité des milieux naturels sur le territoire. Il s'agit d'identifier des grands ensembles selon leur intérêt pour le déplacement et les échanges de la faune et de la flore. Cette identification nécessite l'étude des critères suivants :

- Localisation et valeur écologique des milieux, ouverts / fermés, des secteurs agricoles, des zones forestières... ;
- Détermination des corridors écologiques potentiels et des points de rupture et de fragmentation.

1.3. L'état Initial de l'environnement

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les textes prévoient l'établissement d'un état initial de l'environnement (EIE) produit de façon distincte de toute autre analyse de diagnostic. Il constitue d'ailleurs un chapitre à part dans le rapport de présentation.

Néanmoins, ce travail est réalisé en étroite articulation avec le diagnostic territorial en raison de :

- l'interdépendance des analyses du diagnostic territorial et de celles de l'état initial de l'environnement,
- de l'ambition de construire un diagnostic global et transversal, dynamique et prospectif.

Si l'approche « Grenelle » place l'environnement au cœur du projet, elle s'inscrit dans une démarche globale de développement durable qui entend trouver l'équilibre au croisement des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

L'état initial de l'environnement est une étape fondamentale qui conditionne la qualité de l'ensemble de la démarche d'évaluation. Il doit

- Brosser le portrait environnemental du territoire et de ses dynamiques ;
- donner une vision objective des enjeux environnementaux du territoire ;
- contribuer à la construction du projet de SCOT ;
- constituer le référentiel sur lequel doivent s'appuyer les différents temps de l'évaluation environnementale (analyse des incidences, cohérence interne et externe).

L'état initial de l'environnement présenté ici, aborde les thématiques suivantes regroupées selon trois des cinq domaines ou problématiques environnementales :

- Caractéristiques géographiques et relief ;
- Climat, air, énergie ;
- Modes d'occupation de l'espace et consommation de l'espace ;
- Patrimoines et cadre paysager ;
 - Milieux naturels, biodiversité et continuités écologiques ;
 - Paysages ;
 - Patrimoine culturel ;
- Ressources ;
 - Agriculture et sylviculture ;
 - Eau et gestion de l'eau ;
 - Sous-sols ;
- Risques, pollutions et nuisances ;
 - Bruit ;
 - Déchets ;
 - Pollution ;
 - Risques majeurs naturels et technologiques.

Chaque thématique fait l'objet d'une note explicative, illustrée de tableaux, schémas, cartographies et présentant :

- un rappel synthétique de la réglementation et des politiques définies au niveau national et métropolitain,
- les constats et tendances d'évolutions,
- les politiques et actions engagées localement,
- une AFOM : les atouts, faiblesses, les opportunités et menaces

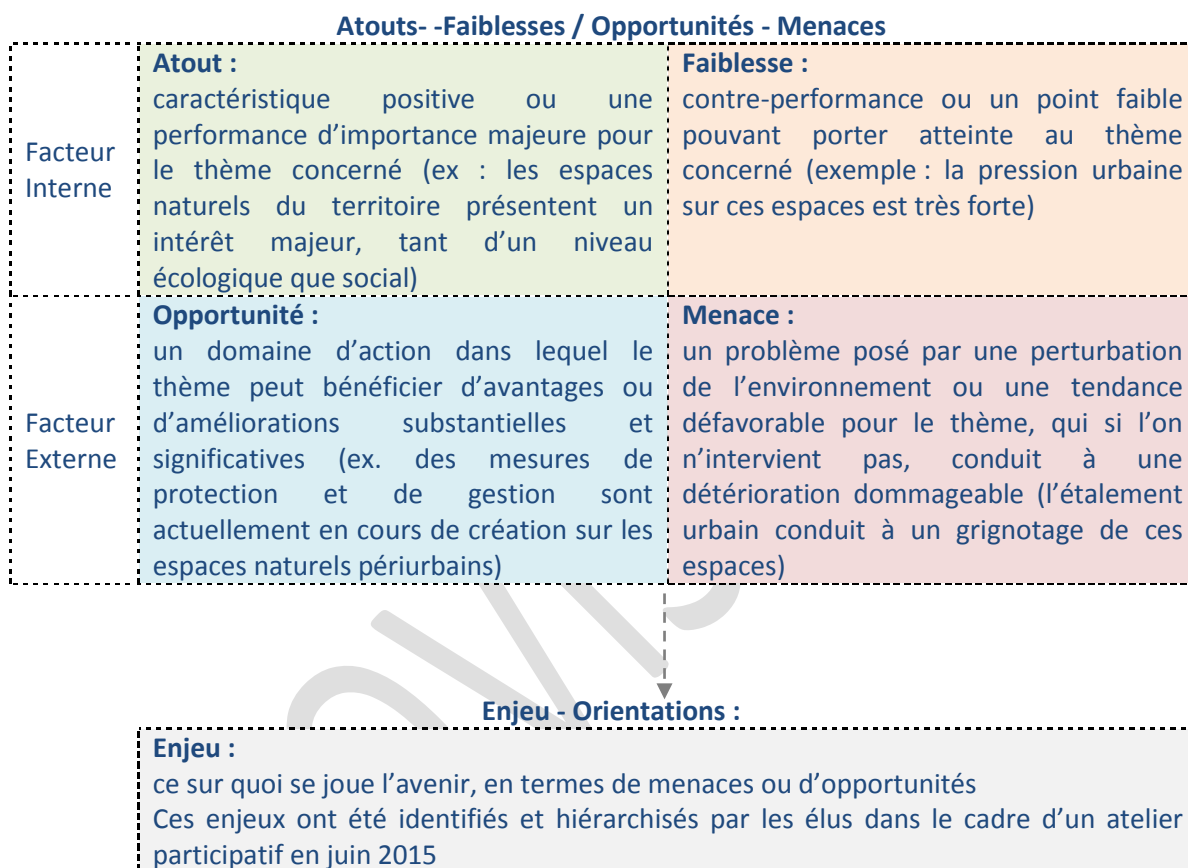


Figure 2 : Matrice Atouts-Faiblesses / Opportunités-Menaces (AFOM)

Les AFOM seront établies afin de présenter de façon rapide le contexte environnemental des territoires et de présenter par grands chapitres les enjeux et questionnements ressortant de l'analyse thématique de l'EIE.

L'ambition sera ainsi de :

- mettre en évidence les points clés de l'analyse environnementale par thématique,
- s'assurer de la compréhension des problématiques dans chaque finalité ou domaine : Patrimoine et cadre de vie, Ressources, Risques, Pollutions et nuisances,
- Identifier avec les acteurs les enjeux environnementaux et les hiérarchiser.

Cette méthodologie nous amènera à pré-identifier des leviers d'action adaptés au SCOT pour :

- aller vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise / production de l'énergie, la préservation des ressources, la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité, la prévention des risques,
- Remplir les objectifs de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), approuvée par décret le 2 décembre 2003. (cf. cartes DTA en annexe 1)



Carte 2 : Composition du territoire de la CARF (Source : ECO-MED)

1.4. Le territoire de la CARF

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) est un EPCI situé à l'extrémité Est des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco.

Le premier périmètre du SCOT de la Riviera Française et de la Roya défini par arrêté préfectoral du 23 janvier 2004 comprenait 16 communes :

- la CARF : soit 11 communes entre le littoral Est des Alpes-Maritimes et l'amorce de la vallée de la Roya jusqu'à Moulinet,
- 5 communes supplémentaires : appartenant aux villages de montagnes de cette vallée et couvrant l'Est du département jusqu'à la frontière italienne.

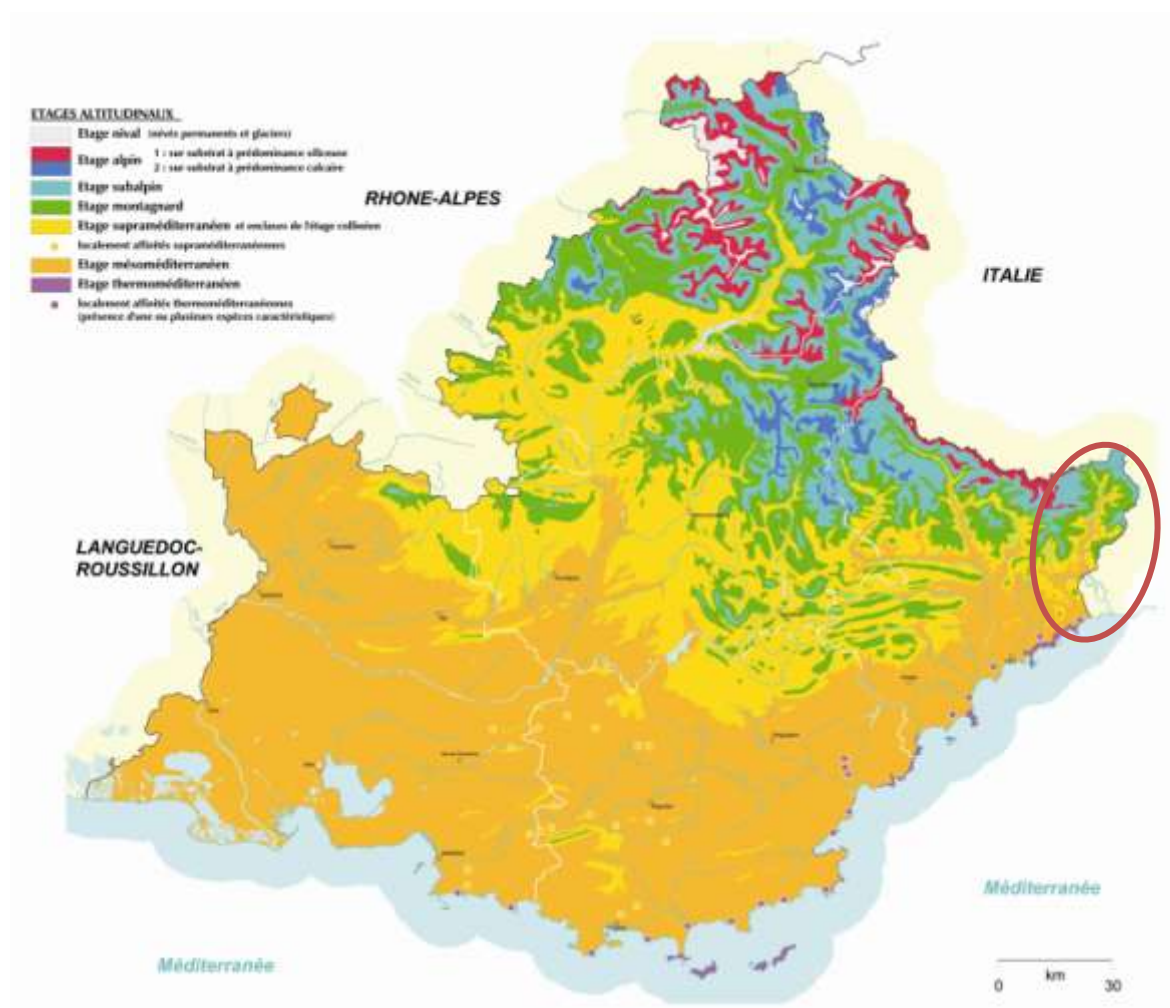
La commune de Peille a quitté la CARF et le SCOT de la Riviera Française et de la Roya en 2009. Ensuite, les communes des villages de montagne de la vallée de la Roya sont venues rejoindre les communes du territoire de la CARF le 1^{er} janvier 2014.

A ce jour, le périmètre du SCOT comporte **15 communes** appartenant toutes au territoire de la CARF. Ces communes se répartissent donc entre le littoral Est du département jusqu'à la frontière italienne au Nord de la vallée de la Roya : La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, Sainte-Agnès, Menton, Castillon, Castellar, Sospel, Moulinet, Breil-sur-Roya, Saorgue, Fontan, Tende et La Brigue.

Son territoire s'étend sur une superficie de 663,08 km² comprise entre les rivages de la Méditerranée jusqu'aux sommets du Massif du Mercantour. Il regroupe 72 656 habitants (recensement de 2011).

Une approche favorisant une entrée par unités géographiques, Haut-Pays, Moyen-Pays et Littoral, relativement homogènes d'un point de vue des enjeux environnementaux a été retenue dans la mesure du possible car elle permet d'intégrer de manière plus cohérente les données concernant les caractéristiques environnementales du territoire du SCOT.

Cette approche permet également l'ensemble des comparaisons avec les territoires limitrophes des Alpes-Maritimes mais également une meilleure prise en compte des orientations et des objectifs de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) des Alpes-Maritimes.



Carte 3 : Localisation du territoire de la CARF au sein des étages altitudinaux de la végétation en PACA
(Source : DRAF, Région PACA, 2000)

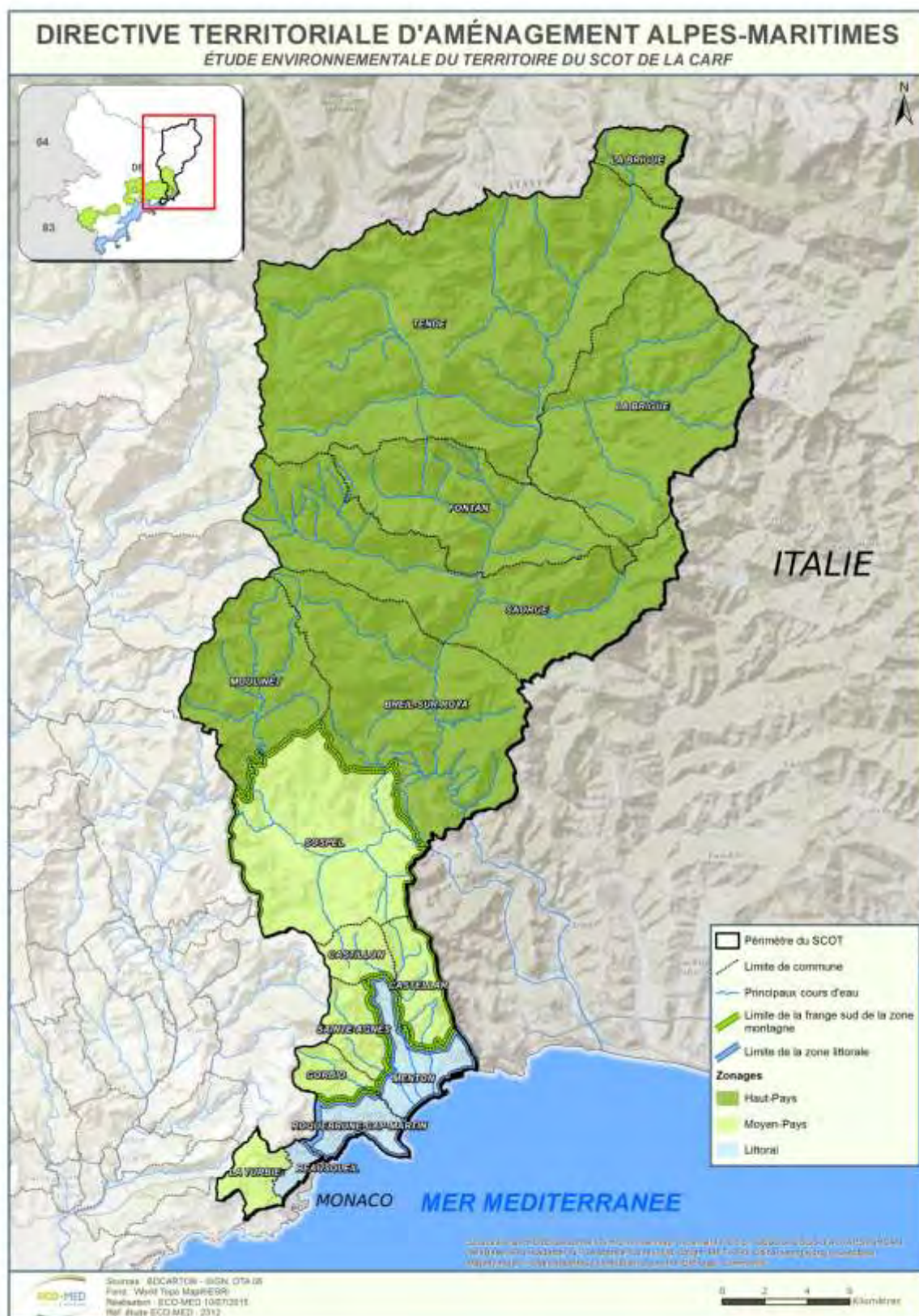
2. Caractéristiques géographiques

Le territoire de la CARF qui s'étend sur plus de 66 000 ha présente un relief contrasté entre les communes du littoral et les communes de montagne. La montagne occupe le nord et le centre, jusqu'à une altitude de 3 000 mètres dans le massif du Mercantour, le point culminant étant le Mont Gelas. Les Préalpes niçoises à l'Est s'étendent jusqu'à la mer. La vallée de la Roya découpe ces montagnes. Quant au rivage, il présente une saillie importante : le Cap Martin.

2.1. Un relief contrasté

Ainsi, le territoire de la CARF recoupe à lui seul la quasi-totalité des étages altitudinaux méditerranéens (Cf. figure 3 ci-contre) avec :

- L'étage altitudinal thermo-méditerranéen qui atteint sa limite vers 300 m d'altitude et se caractérise par une température moyenne supérieure à 16°C, un hiver frais et très pluvieux et un été chaud et très sec. On y retrouve l'Olivier sauvage accompagné de quelques autres espèces avec une végétation basse disposée entre les embruns salés et les peuplements de Pins d'Alep ;
- L'étage altitudinal méso-méditerranéen, qui atteint sa limite à environ 650 m d'altitude et se caractérise par des étés toujours secs, des hivers doux mais plus humides. La température moyenne varie entre 12° et 16°C et les précipitations sont comprises entre 500 et 800 mm. A cet étage, la végétation a élaboré des stratégies d'adaptation pour résister à la sécheresse. Malgré la présence de nombreux peuplements de Chênes verts observés dans diverses conditions, on trouve des essences comme le Pin d'Alep, ainsi que des espèces caducifoliées comme le Chêne pubescent ou sur le cristallin le Chêne liège ;
- Au dessus de 650 m, se trouve l'étage supra-méditerranéen et collinéen plus humide où les températures peuvent être plus fraîches avec quelques gelées occasionnelles (la moyenne des températures varie entre 0 à -3°C). A cet étage, la végétation diffère et possède moins de résistance à la sécheresse. Le Chêne pubescent et son cortège associé sont largement présents ;
- Au-delà de 1 000 m, se rencontre l'étage montagnard, caractérisé par une température moyenne de 5 à 8°C et des hivers très froids. Les précipitations y sont importantes (800 à 900 mm) et la végétation naturelle y est constituée de hêtraies-sapinières ou de sapinières et pineraies (Pin sylvestre, Pin à crochet...) ;
- Enfin, au-delà de 1 500 m, se rencontre l'étage subalpin, caractérisé par des hivers très froids et une température moyenne comprise entre 4 et 7°C. On y retrouve des épicéas, des Mélèzes, des Pins cembro ou des Pins à crochets ;
- A partir de 2 300 à 2 500 mètres d'altitude et jusqu'à environ 3 000 mètres s'étend l'étage alpin caractérisé par la limite de développement des arbres, on ne trouve plus de feuillus ni de conifères. Seuls les alpages et les arbustes subsistent à ce niveau.



Carte 4 : Découpage du territoire de la CARF en sous territoires DTA (Source : ECO-MED)

2.2. Découpage du territoire du SCOT

En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe une grande variabilité dans les températures et les précipitations. Le territoire subit en effet des influences à la fois méditerranéennes et alpines qui ont :

- favorisé l'émergence de biotopes variés d'intérêt écologique majeur,
- prédisposé un type de peuplement et des modes d'occupation du sol et de valorisation de l'espace (formes urbaines, agriculture, tourisme...).

Tandis que la position de carrefour entre la Provence à l'Ouest, les Alpes au Nord, l'Italie à l'Est à également été à l'origine d'un développement bâti et patrimonial spécifique qui participe à la richesse et à la diversité paysagère du territoire.

On peut ainsi distinguer trois entités géographiques et paysagères au sein du SCoT sur laquelle l'ensemble des analyses territoriales et environnementales ont été réalisées. (cf. carte 4 ci-contre) :

- Le **Haut Pays** ;
- Le **Moyen-Pays** ;
- Le **littoral**.

2.2.1. Le Littoral

Le littoral se distingue par une urbanisation et une anthropisation très importantes. Ce secteur est constitué des communes de Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et Menton.

Sur ces 3 communes, seules Roquebrune-Cap-Martin et Menton sont soumises à la loi littorale. Ces deux communes accueillent 58 % de la population sur seulement 4 % du territoire du SCOT.

Le relief de l'espace littoral, qui est dominé par les Alpes au Nord qui aboutissent dans la mer entre Nice et Menton. Ce massif constitue un cadre paysager dominant, vu depuis la mer, véritable « décor » qui souligne le cadre naturel du territoire. Viennent ensuite les rivières et vallons qui, avec les collines, structurent et modèlent le paysage à partir de la succession des vallées perpendiculaires au rivage. La côte, très découpée, comprend une succession de baies et de caps (Cap Martin), de plages et de rochers ;

Cette entité géographique est marquée par un contraste topographique saisissant entre des sommets dépassant 600 m et une bande côtière étroite. Ces sommets offrent un large panorama sur la ville de Menton et les communes qui l'entourent.

Le littoral se caractérise par une urbanisation dense et continue qui se développe en prolongement de l'existant et plus naturellement sur les versants, les crêtes et les fonds de vallons. Les bas de versant sont couverts d'une végétation qui correspond à l'étage méditerranéen inférieur avec des boisements de pin et de feuillus. Une végétation de garrigue et de pelouses « naturelles » laisse place dans les altitudes plus élevées à des pelouses rocailleuses. Ces espaces naturels présents sur les versants pentus à proximité de Menton et du littoral jouent un rôle de coupure d'urbanisation.

La diversité d'éléments méditerranéens qui compose ce paysage est liée aux contrastes topographiques, à l'urbanisation dense et aux espèces végétales qui le composent. Ces caractéristiques confèrent au littoral Mentonnais une identité paysagère propre qui a notamment fondé l'attractivité touristique du territoire.



Urbanisation du littoral

Le littoral représente la destination privilégiée des touristes qui viennent chaque année sur le territoire. Les 3 communes du Littoral concentrent 82 % (20 000) des résidences secondaires du territoire du SCOT.

Les espaces demeurés « naturels » au sein de cette entité sont aujourd'hui résiduels du fait de l'urbanisation galopante qui parcourt le littoral. Les espaces, constitués de parcs et de jardins, sont en effet dans de nombreux cas « artificialisés ».

Néanmoins, on observe quelques secteurs de renaturation suite au développement d'une végétation spontanée sur les anciennes restanques agricoles.

Tandis que quelques traces de végétation naturelles subsistent avec par exemple des rochers littoraux soumis aux embruns au niveau de Cap-Martin ou des pelouses à Euphorbes arborescentes au niveau de Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin. Cette rareté renforce l'intérêt de soumettre ces derniers espaces à une protection spécifique.



Fourrés à Euphorbe arborescente et milieux rocheux du littoral



Rochers soumis aux embruns au Cap-Martin

2.2.2. Le Moyen-Pays

Le Moyen-Pays, est caractérisé par ses montagnes, notamment les monts du Mentonnais, qui sont perçues en tout point du littoral et constituent un grand cadre paysager remarquable. Tandis que les différences de dénivelés entre la chaîne alpine au Nord et le littoral au Sud procurent à ce secteur une grande diversité d'ambiance.

Sur les six communes appartenant au Moyen-Pays du territoire du SCoT, seule la Turbie n'entre pas dans le champ d'application de la loi « montagne ».

La plupart des villages sont situés à moins de trente minutes de l'agglomération de Menton. Certains, dont les villages de la Turbie, Gorbio, Castellar et Sainte-Agnès sont très proches du littoral. Situé à 780 mètres d'altitude, Saint Agnès est considéré comme le « plus haut village littoral d'Europe ».

Très prisé par de nombreux actifs mentonnais, monégasques et niçois, le Moyen-Pays est caractérisé par une très forte dynamique démographique et une urbanisation extensive.

Cette zone de transition entre le littoral et le parc du Mercantour, est l'espace des vallées et des montagnes. Le paysage est marqué par des villages et hameaux de caractère, façonnés par des maisons traditionnelles aux façades colorées. Les ruelles pavées, les chapelles ou églises classées et les fontaines apportent une note historique à ces villages et démontrent l'intensité de la vie culturelle et économique du site.



Oliveraie et pentes rocheuses



Paysage boisé caractéristique du Moyen-Pays

Cependant, l'attractivité de ce territoire entraîne une perte d'authenticité et de ruralité qui dévalorise qualitativement le territoire. Sur les versants autour de Sospel, on assiste à un développement de l'habitat sur les terrasses d'oliviers. Cette croissance urbaine partiellement maîtrisée entraîne une dégradation du paysage de l'arrière pays. Dans ce contexte, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers est une nécessité pour conserver ce paysage remarquable.

La forêt de résineux et de feuillus est omniprésente dans le Moyen-Pays et tend à se développer depuis quelques décennies sur les terrasses de cultures, et les parcelles en friches. On note aujourd'hui la valorisation de ces espaces moins par l'exploitation sylvicole que par le cadre qu'ils offrent aux activités de loisirs.



Forêt mixte

2.2.3. Le Haut-Pays

Le Haut Pays, concerne 6 communes du territoire du SCOT pour une superficie de 52 800 ha soit 75 % du territoire du SCOT. Il présente une très faible densité de population et un caractère encore naturel.

Après le col de Brouis débute l'étage montagnard. Le Haut-Pays se caractérise par d'imposants reliefs, traversés par les étroites gorges de la Roya. Les nombreux microclimats présents dans le Haut-Pays permettent une diversité de paysages.

Des maisons médiévales aux monuments baroques, le Haut-Pays se constitue de vieux villages localisés de manière linéaire aux abords de la Roya, ou à proximité de certains axes secondaires. L'urbanisation de ces villages est organisée de manière concentrée, soit sous forme de « villages perchés » là où les gorges étaient trop étroites, soit sous la forme de villages nichés au pied des montagnes dans les étroits espaces de la vallée. Ce sont globalement de hautes maisons séparées d'étroites ruelles, construites en étage à flanc de montagne et présentant une unité architecturale. A certains endroits, à Breil-sur-Roya par exemple, les versants sont recouverts de « casouns » (voûte de pierre couverte d'une chape de mortier de chaux). Il y a alors un contraste saisissant entre les formes d'urbanisation anciennes et l'urbanisation plus récente et éparse que l'on voit apparaître sur les oliveraies à l'abandon. Sur l'ensemble de la vallée on constate la présence d'un patrimoine religieux important : le paysage est parsemé de nombreuses églises ou chapelles en surplomb. Les nombreux forts rappellent l'histoire militaire de ce territoire, à la frontière de l'Italie.

Les paysages du Haut-Pays se caractérisent par leur diversité. Tout d'abord, l'influence méditerranéenne se fait ressentir à travers les nombreuses oliveraies et les forêts de pins. Puis l'influence montagnarde prend le dessus, les bois et les forêts se composent alors de chênes pubescents, de pins sylvestres, de noisetiers, de châtaigniers (Bois Noir de la Maglia, forêt du Cairos). Les forêts de sapins (forêt communale de La Brigue) marquent l'entrée du Parc du Mercantour. Une végétation de haute montagne apparaît. Un paysage plus alpin se dessine, composé de pétroglyphes, de forêts de mélèzes et de sommets couverts de pelouses rases et dépourvues d'arbres.

Le territoire du SCOT est donc un territoire majoritairement de montagne où les basses terres sont rares. Le massif du Mercantour dont le relief dépasse les 3 000 mètres d'altitude au Nord, constitue une barrière naturelle mais aussi, pour les communes du Littoral, un arrière-plan grandiose, couvert de neige en hiver.



Prairie de fauche



**Sommets dépourvus de végétation et quelques
Mélèzes au premier plan**



Cours d'eau caractéristique des hauts plateaux



Carte 5 : Le relief du territoire de la CARF (Source : ECO-MED)

3. Climat, air, énergie

3.1. Climat

3.1.1. Caractéristiques générales

Le département des Alpes-Maritimes, constitué d'une côte littorale et de régions montagneuses, connaît globalement un climat tempéré mais qui varie nettement selon les vallées. En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe une grande variabilité dans les températures et les précipitations.

La zone littorale : cette zone connaît un climat méditerranéen doux et ensoleillé. La sécheresse domine en été. On constate d'ailleurs une végétation spécifique adaptée aux faibles précipitations estivales et la nécessité de l'irrigation pour l'agriculture. Mais la proximité entre la mer et le relief tempère l'atmosphère : les maxima dépassent rarement les 30°C. Les précipitations sont fortes en automne et au printemps. Les hivers sont doux et secs, avec une moyenne hivernale de 9,6°C à Nice (entre 1981 et 2010). Le gel et la neige sont rares sur le littoral.

Les vallées de la Bévera et de la Roya : le climat méditerranéen est différent en altitude par les reliefs. Ce climat de montagne se caractérise par de fréquents orages en été sur les hauts reliefs. En hiver, l'influence adoucissante de la méditerranée se manifeste et les températures sont en moyenne plus élevées de 5°C que dans les autres parties des Alpes. L'enneigement est important mais reste irrégulier selon les années.

Si les précipitations sont rares (62 jours/an), elles apparaissent de manière violente et intense (733 mm/an en moyenne à Nice entre 1981 et 2010). Ceci a des incidences sur les cours d'eau, qui connaissent la sécheresse en été, les fortes pluies l'automne et la fonte des neiges au printemps.

Les vents sont faibles : il existe une prédominance des brises de mer et de terre. Cependant, en hiver, les grandes perturbations peuvent être accentuées par l'effet de blocage sur le versant de la montagne « au vent », ou atténuées par un assèchement « sous le vent » de la montagne (effet de Foehn).

Les données statistiques disponibles sur la station météo de Nice entre 1981 et 2010 sont synthétisées sur le graphique suivant :

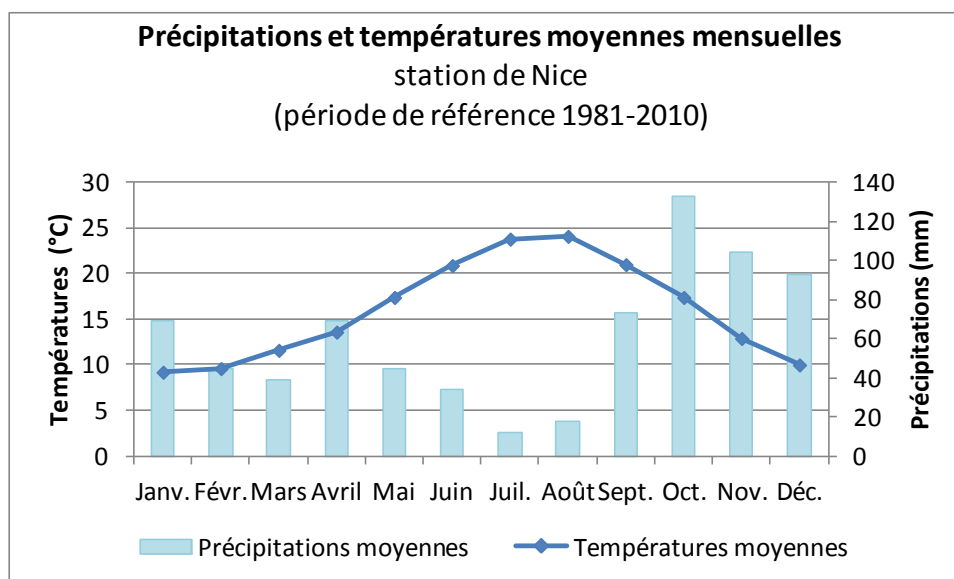


Figure 3 : Diagramme ombrothermique pour la station de Nice (Source : Météo France 1981-2010)

Comme présenté sur la figure ci-après, les vents dominants sur le secteur sont orientés Nord-Ouest mais ne dépassant pas 8 m/s, et une partie des vents les plus violents sont orientés Est et Sud-Ouest avec des vitesses pouvant dépasser 8 m/s.

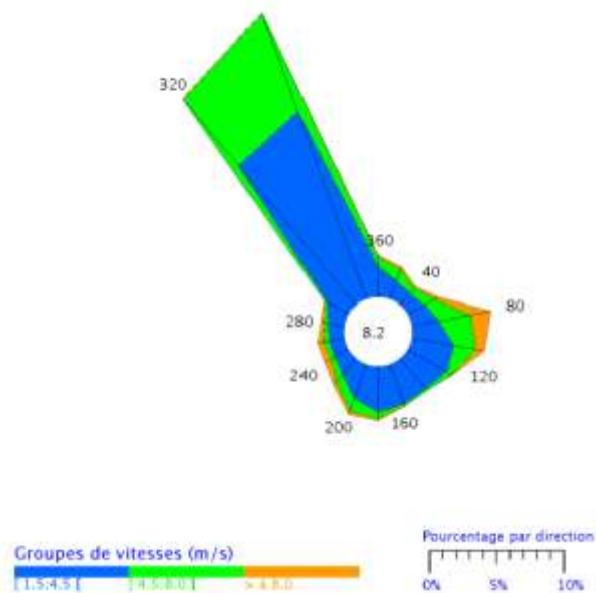


Figure 4 : Rose des vents à la Station Météo de Nice - Année 2013 (Source : Météo France)

3.1.2. Changement climatique

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) considèrent la zone méditerranéenne comme un « hot spot » du changement climatique. Des bouleversements importants, notamment sur la répartition de la végétation sont donc susceptibles d'impacter les paysages dans les années et décennies à venir.

Dans le cadre d'une étude coordonnée par la MEDCIE Grand Sud-Est¹ (mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes), des travaux de simulation climatique ont été menés par Météo France pour identifier les éventuelles tendances d'évolution du climat jusqu'en 2080 sur les régions du sud-est de la France.

Les grandes tendances régionales qui en ressortent montrent que les températures moyennes peuvent augmenter sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'à 2.1°C à l'horizon 2030, 3.1 °C en 2050, 5.2 °C en 2080. L'été serait la saison la plus exposée au réchauffement, mais les autres saisons devraient également être sujettes à un fort réchauffement à partir de 2080.

Une étude exploratoire a également concerné les effets potentiels des changements climatiques sur les territoires :

- Les hausses maximales de températures sont attendues sur les Alpes du Sud.
- Le climat se réchauffera globalement moins rapidement sur le littoral.
- La zone du delta du Rhône devrait connaître des périodes de forte chaleur particulièrement longues en été.
- La Provence serait notamment touchée par les fortes chaleurs estivales.

Au niveau du département², le Plan Climat Energie vise à réduire de 20 % les émissions des résidents soit 1,5 million de tonnes de CO₂ par rapport au bilan carbone « territoire » de 2008. Le département se présente aujourd'hui comme un soutien politique pour porter des projets et valoriser les acteurs locaux ayant innové dans la lutte contre le changement climatique.

Le département souhaite également intervenir en :

- Développant le meroutage entre l'Italie et l'Espagne,
- Fédérer tous les acteurs,
- Poursuivant l'aide financière pour l'utilisation des énergies renouvelables au sein des collectivités et chez les particuliers,
- Réalisant la LGV.

La CARF est en cours d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial prévue pour 2016 et dont l'objectif est de dresser un bilan énergétique et de fixer des objectifs pour lutter contre le dérèglement climatique.

¹ Etude EXPLICIT-RCT pour le compte de la DIACT et la MEDCIE Grand Sud-Est (Modèle ARPEGE avec projections climatiques basées sur les moyennes de la période de 1971-2000)

² Source : Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), « 15 plans climat-énergie territoriaux » réalisé en mai 2009 par ECOFYS

3.1.2.1. Objectifs

Le changement climatique pourra avoir de nombreux impacts sur la ressource en eau, la biodiversité, la santé des populations, les risques naturels, les pratiques agricoles et sylvicoles, le confort thermique en ville et l'approvisionnement en énergie.

Il s'agit donc de s'adapter au changement climatique dans un contexte de fortes incertitudes :

- Privilégier des mesures « flexibles » ou « sans regret »,
- Améliorer les connaissances sur le changement climatique,
- Faire le lien avec les politiques de gestion des risques.

3.1.2.2. Orientations stratégiques

D'après le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) PACA approuvé en juin 2013, atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sera pas suffisant pour enrayer le phénomène. Certains impacts de ce changement sont déjà perceptibles et devraient se préciser et s'intensifier dans les prochaines années. Dans cette perspective, l'un des volets du SRCAE consiste à fournir les bases, à l'échelle régionale, d'une stratégie d'adaptation destinée à anticiper les principaux effets du changement climatique sur le territoire.

En région, ce travail d'anticipation et de réduction de la vulnérabilité au changement climatique concerne cinq thématiques principales :

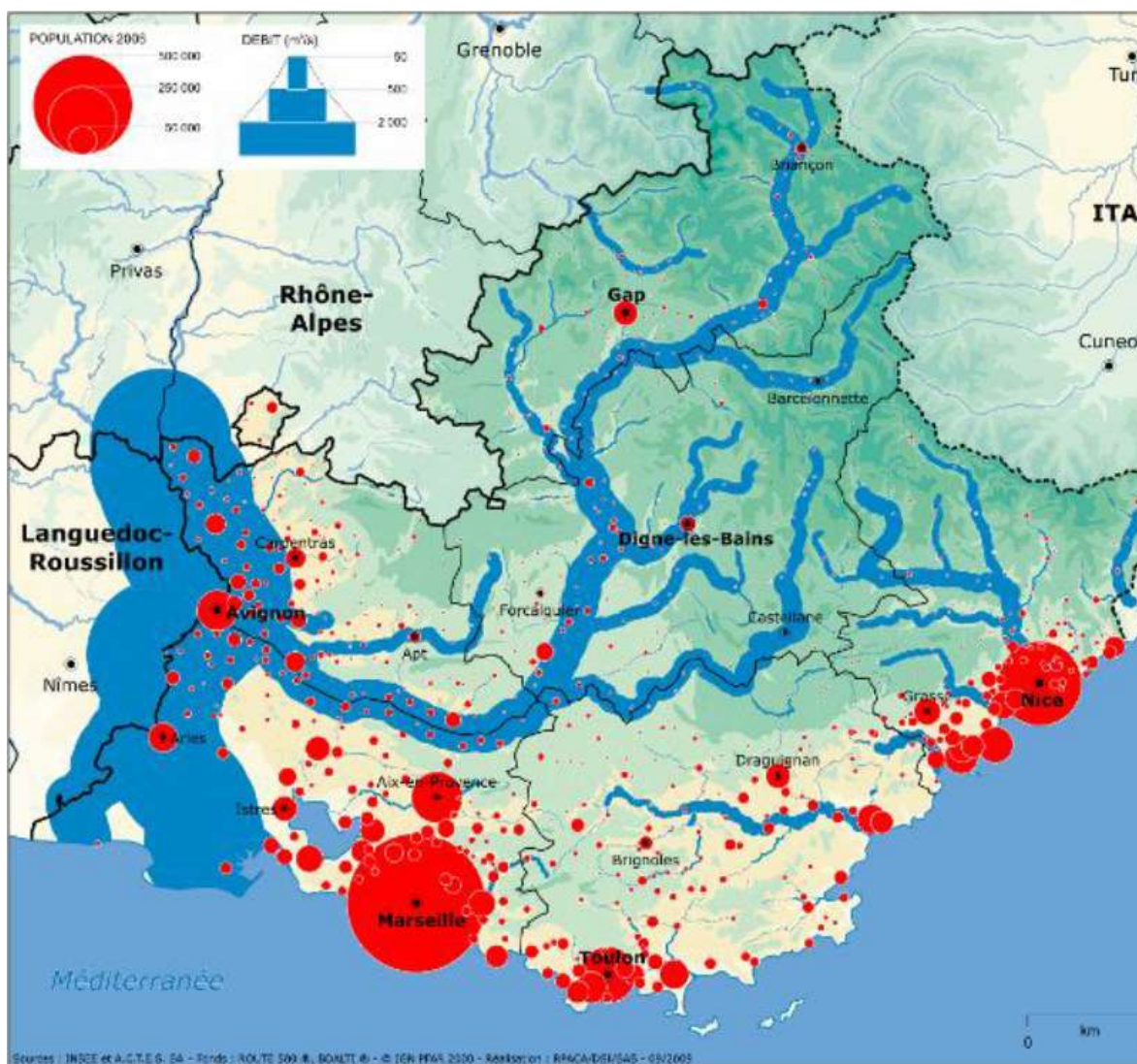
- La gestion des risques naturels, via l'aménagement, la gestion foncière et l'amélioration de la culture du risque ;
- La santé, via la mise en place de dispositifs de veille ;
- La gestion de l'eau, via la prise en compte de scénarios d'évolution de la disponibilité de la ressource dans les SDAGE et SAGE ; la recherche de solutions pour optimiser l'usage des ressources ; et la sensibilisation de la population aux économies d'eau ;
- La biodiversité et les services éco-systémiques, en offrant les conditions nécessaires à l'adaptation des écosystèmes ;
- Le confort thermique en zone urbaine, en adaptant le bâti et l'aménagement urbain à la hausse attendue des températures.

Les principales vulnérabilités régionales sont les suivantes :

Thématique	Territorialisation des sensibilités
Ressources en eau	- Sur le plan quantitatif, tous les sous bassins sont concernés par la diminution future de la ressource en eau, y compris ceux qui sont actuellement "sécurisés" - Sur le plan qualitative: littoral, Camargue et arrière-pays
Biodiversité	Tous les espaces de biodiversité régionaux présentent une sensibilité au changement climatique, qu'ils soient anthropisés (Vallée du Rhône et littoral) ou plus « naturels » (arrière-pays, Camargue, montagne, mer). On peut citer cependant comme particulièrement sensibles : - La Camargue du fait de l'érosion et de la remontée attendue du niveau marin - Les montagnes - > Les espaces marins
Santé	Les problèmes de santé en relation avec le changement climatique

Thématique	Territorialisation des sensibilités
	concernent toute la région. On peut cependant citer : - Les villes et la vallée du Rhône (Bouches-du-Rhône) pour les vagues de chaleur et la pollution à l'ozone - La Camargue et l'arrière-pays pour la surveillance des insectes vecteurs de maladies - Ponctuellement les zones de montagne (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence) et le littoral pour la dégradation de la qualité de l'eau et les affections associées
Risques naturels	Toute la région est sensible à l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique. Pour ce qui concerne la territorialisation des sensibilités à des risques particuliers, chaque territoire devra faire son propre diagnostic de vulnérabilité locale. En première approche et de façon très globale, on peut citer : - Le littoral pour le risque érosion et/ou submersion - La vallée du Rhône et l'arrière-pays provençal pour le risque inondation - La montagne pour les avalanches, chute de blocs... - > L'ensemble de la région pour le risque incendie et les mouvements de terrain
Agriculture et forêts	- Toutes les filières (fruitière, viticole, forestière, élevage...) présentent une sensibilité au changement climatique, en particulier celles reposant sur l'irrigation. Le traitement des vulnérabilités devra se faire par filière.
Confort thermique	- Les zones urbaines - La vallée du Rhône (Bouches du Rhône)
Tourisme	- Les stations de ski de moyenne montagne - Le littoral pour le tourisme estival - Les grandes villes touristiques (Marseille, Nice...) en période estivale
Energie	- Le réseau de distribution électrique de la région en raison des risques naturels (feux de forêts, tempêtes, inondations) - La production hydroélectrique sur la Durance-Verdon - L'est de la région pour l'alimentation électrique

Tableau 1 : Principales vulnérabilités régionales au changement climatique (Source : Schéma Régional Climatique Air Energie Provence-Alpes-Côte-D'Azur, « Les grandes lignes » Octobre 2013)

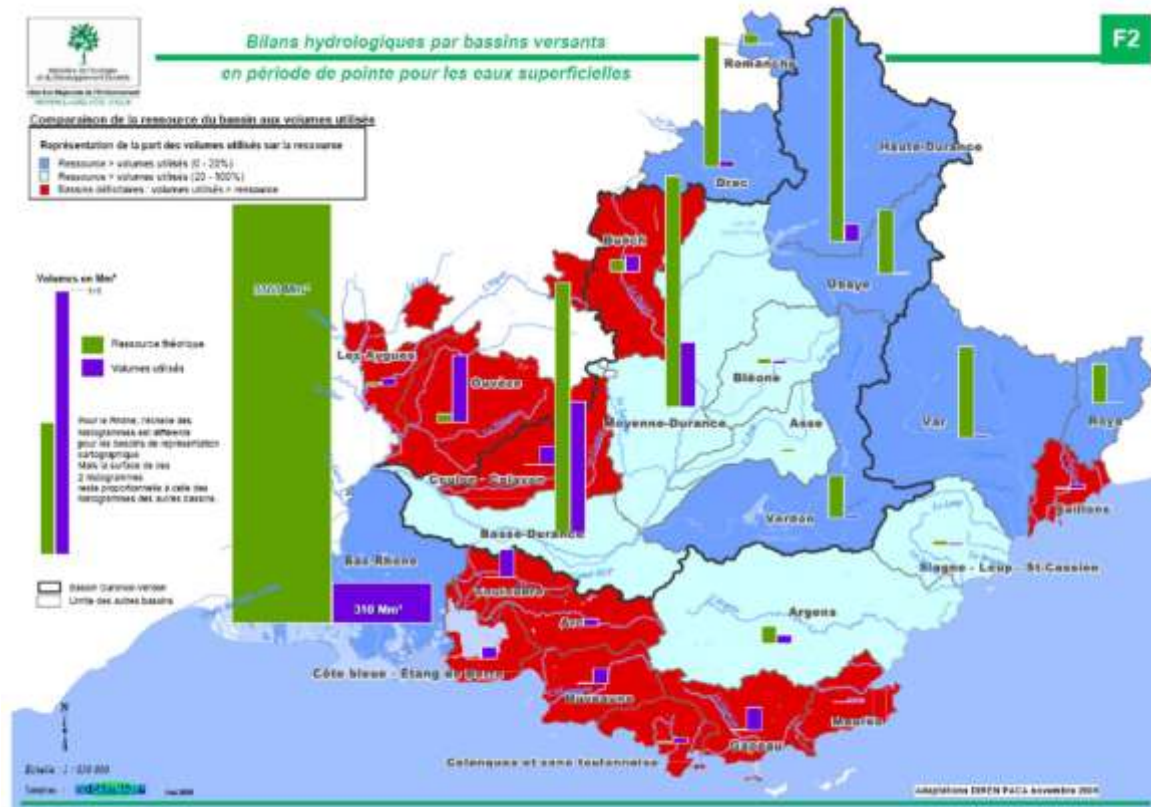


Carte 6 : Contraste entre la disponibilité de la ressource en eau et la distribution de la population en 2005 (Source : SRCAE PACA, Agence de l'Eau - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2010, Assises régionales de l'eau - Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau)

Comparaison de la ressource du bassin aux volumes utilisés

Représentation de la part des volumes utilisés sur la ressource

- Ressource > volumes utilisés (0 - 20%)
- Ressource > volumes utilisés (20 - 100%)
- Bassins déficitaires : volumes utilisés > ressource



Carte 7 : Bilans hydrologiques par bassins versants en période de pointe pour les eaux superficielles (Source : SRCAE PACA, Agence de l'Eau – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2010, Assises régionales de l'eau - Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau)

3.2. Energies

3.2.1. Cadre réglementaire

3.2.1.1. Cadre national

A l'échelle nationale, la politique en matière d'énergie et de qualité de l'air est régie par les principaux documents cadres :

Document	Contenu
□ Loi POPE (2005) :	fixe les orientations de la politique énergétique : les émissions en France de gaz à effet de serre (GES) doivent être divisées par 4 d'ici 2050
□ Loi Grenelle 1 (2009) :	objectif intermédiaire des 3 X 20 en 2020 objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
□ Loi Grenelle 2 (2010) :	impose l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial et d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant le 31 décembre 2012 pour toutes les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants. fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique à travers la Réglementation Thermique (RT 2012).
□ Loi LAURE (1996) :	rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition de normes et l'information du public.
□ Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de PACA arrêté par le Préfet le 17/07/2013 :	définit les orientations et objectifs aux horizons 2020 et 2050 portant sur : - la lutte contre la pollution atmosphérique, - la maîtrise de la demande énergétique, - le développement des énergies renouvelables, - la réduction des émissions de gaz à effet de serre, - l'adaptation aux changements climatiques.
□ (SRE) Schéma Régional Eolien	Identifie à l'échelle régionale les territoires favorables au développement de production de cette énergie
□ Plan Climat Energie Régional :	objectif de réduction de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020
□ Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) PACA :	définit des orientations sur la qualité de l'air en région PACA : - approfondir les connaissances sur la qualité de l'air, - mieux connaître les effets de la qualité de l'air, - agir pour la réduction des émissions polluantes atmosphériques, - renforcer l'information et la sensibilisation des publics.
□ Profil Environnemental Régional (PER) 2006	Il a vocation à identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux de la région PACA

- | | |
|--|---|
| □ Programme de Surveillance de la Qualité de l’Air (PSQA) révision 2013 | définir la nouvelle stratégie de surveillance de la qualité de l’air en PACA pour la période 2010-2015, en confrontant les nouvelles réglementations, les enjeux locaux et le bilan du PSQA 2005-2010 |
|--|---|

Tableau 2 : Liste des documents cadres sur la politique Air-Energie nationale

3.2.2. Cadre régional

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) dresse un bilan de la situation régionale à partir des bases de donnée de SOes et Energ’air en 2007.

3.2.2.1. Consommation

Grande **consommatrice d’énergie** (13,8 Mtep en 2007 selon Energ’air, hors raffinage et hors transports aérien et maritimes), la région PACA ne produit pourtant que 10% de l’électricité dont elle a besoin.

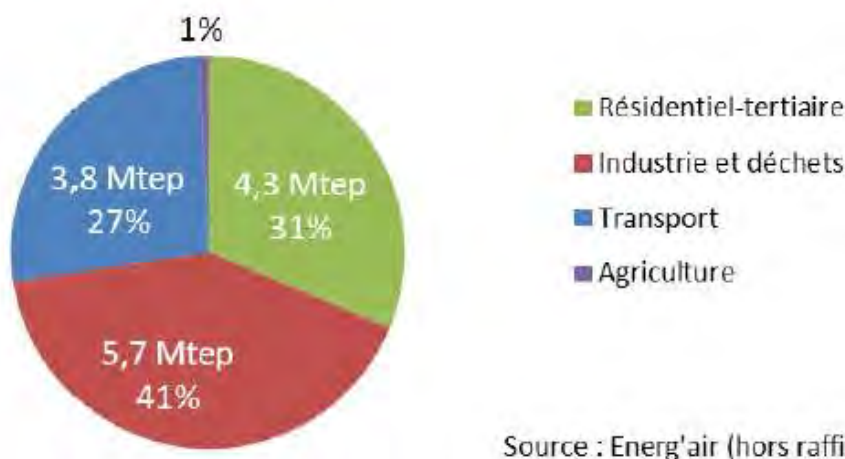


Figure 5 : Répartition des consommations finales par secteur en 2007 (Source : Base Energ’air extrait du SRCAE PACA)

Les consommations finales régionales ont globalement augmentées de 19 % entre 1990 et 2008, essentiellement porté par les secteurs du résidentiel-tertiaire et les transports.

La répartition des consommations finales de la région présente une part importante des produits pétroliers (41%) en lien avec la part des transports.

3.2.2.2. Production et potentiel d'énergie renouvelable

La **production d'énergie primaire** régionale (1,3 Mtep) est à 100% renouvelable, du fait de l'absence de gisements d'énergie fossile en PACA. Elle est majoritairement assurée par celle des usines hydroélectriques concédées, qui représentait 694 ktep, et le bois dont le potentiel de production est fort mais limité par le manque de structuration de la filière. En 3^{ème} position depuis 2010, mais représentant encore qu'1% de la production régionale, l'énergie solaire a connu un essor important plaçant la région en pointe dans ce domaine.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur gagnerait, en matière d'économie et de développement durable, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dont les gisements sont d'ailleurs importants :

- Hydraulique : déjà largement valorisée (55,4 % de la production régionale d'électricité) ;
- Solaire+ éolien : représentent 1,2 % (avec 15 ktep produits en 2007) et fort potentiel ;
- Bois énergie : 3^{ème} région forestière de France.

Dans ce contexte, la Délégation Régionale de l'ADEME participe à la relance de cette politique en proposant son soutien financier, ses compétences techniques et ses outils adaptés à la promotion et au développement des énergies locales. Le Département subventionne également les études et investissements relatifs au développement des énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'éolienne, le photovoltaïque et le bois énergie.

Le SRCAE rappelle que la région est le siège du pôle de compétence « CAP énergies » dévolu aux énergies non émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES) ainsi que du pôle de compétence « Mer » installé à Toulon.

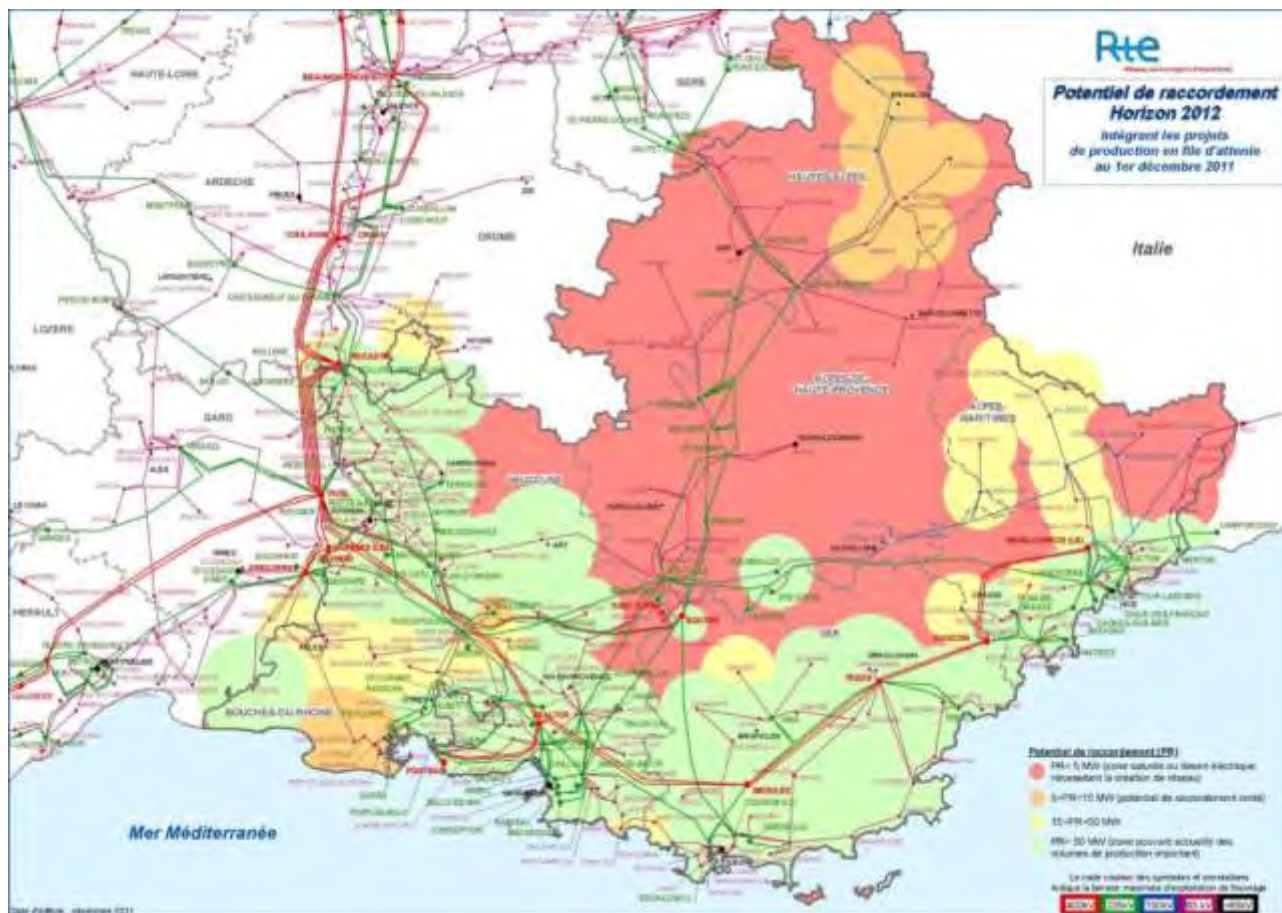
La **production d'électricité** régionale représentait 14 TWh (1,2 Mtep) en 2007, soit 34 % des consommations électriques en PACA. Elle est assurée à 60% par des énergies renouvelables dont l'énergie hydraulique est la principale source (59,2 % avec 8 067 GWh produits). L'électricité thermique réalisée principalement à partir de combustibles s'élève à 4 350 GWh en 2007.

La faiblesse de la production électrique régionale induit une très forte dépendance aux importations depuis le réseau national : l'apport national représentait 66% des consommations électriques en 2007 (chiffre ORE).

3.2.2.3. Transport de l'énergie

Le **réseau de transport de l'électricité** de la région présente une problématique de sécurisation électrique de l'est de la région PACA, caractérisé par un état de péninsule électrique alors que la demande en électricité est importante. Cette zone de fragilité électrique fait l'objet d'un contrat d'objectifs signé par l'Etat, la région, les départements du Var et des Alpes Maritimes, la Principauté de Monaco, RTE, l'EPA de la plaine du Var et l'ADEME. L'effet de « péninsule électrique » est aggravé par l'éloignement entre sites de production électrique et lieux de consommation, concentrés sur le littoral.

Le renforcement réseau (« filet de sécurité » inauguré en avril 2015), mais également la maîtrise de la demande en électricité (MDE) et la production d'énergie renouvelable électrique locale sont les 3 piliers mis en place dans la région PACA pour répondre à cet enjeu de sécurisation de l'Est PACA.



Carte 8 : Potentiel de raccordement au Réseau de Transport d'Electricité (RTE) (Source : SRE 2012)

Les réseaux de chaleur sont les moins développés (9 réseaux en PACA) sur le territoire national. L'objectif d'un réseau de chaleur est d'utiliser massivement certaines énergies renouvelables comme la biomasse ou la géothermie en alimentant des bâtiments industriels, tertiaires ou des habitations.

Afin de sécuriser la production d'électricité, l'Etat a mis en œuvre un programme pluriannuel de Maîtrise de la Demande d'Electricité et de Développement des Energies Renouvelables sur l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Plan Eco-Energie. Ce plan qui vise à permettre une préservation de l'environnement et des paysages de la région PACA s'appuie sur deux axes :

- Le développement des énergies renouvelables,
- La maîtrise de la consommation d'énergie.

3.2.3. Cadre local

3.2.3.1. Consommation

La consommation d'énergie finale primaire du département des **Alpes-Maritimes** (2 889 ktep en 2010) est essentiellement portée par le secteur résidentiel-tertiaire (45%), puis par le transport (28%) et l'industrie et les déchets (26%), l'agriculture représente 1% de la consommation d'énergie du territoire.

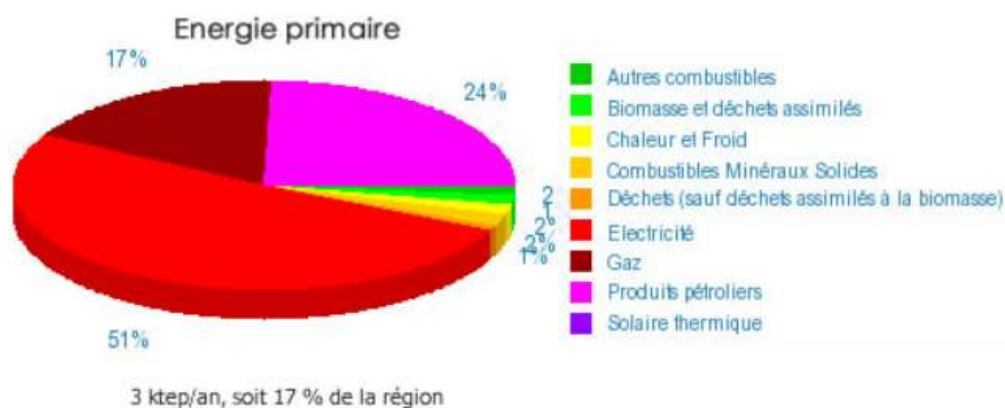


Figure 6 : Répartition des consommations d'énergie primaire par type d'énergie dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA)

A l'échelle locale, la politique en matière d'énergie et de qualité de l'air est régie par le Plan Climat Energie Territorial de la **CARF** en cours d'élaboration (en cours d'actualisation avec la CARF selon les données communicables à ce jour).

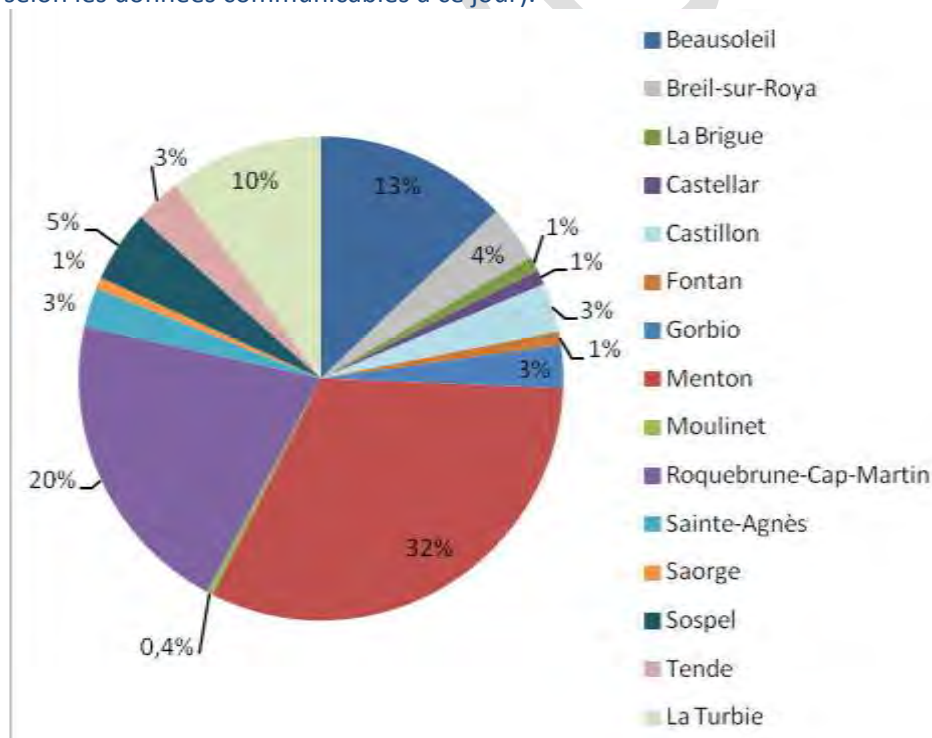
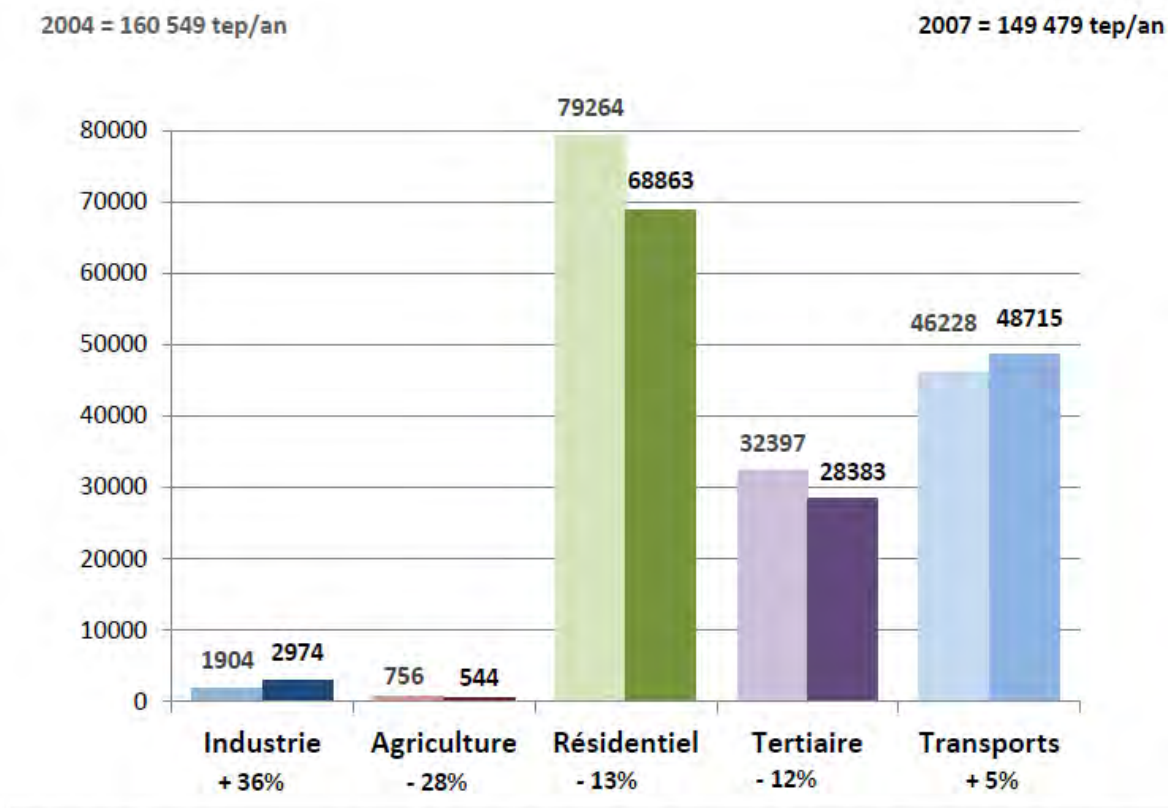


Figure 7 : Consommation d'énergie par commune (Source : Antea Group d'après la base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA)

L'Evolution de la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité en tep/an entre 2004 et 2007 est la suivante :



Evolution de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité en tep/an entre 2004 et 2007

Figure 8 : Evolution de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité en tep/an entre 2004 et 2007 (Source : PCET CARF en cours d'élaboration selon les données communicables à ce jour)

Ratio de la production d'énergie et comparaison avec le département et la région :

Ratio de consommation d'énergie (en tep/an/hab)

- CARF : 2,5 ;
- Alpes-Maritimes : 2,7 ;
- PACA : 4,2

Si l'on compare la consommation d'énergie par habitant et par an du territoire du SCoT avec ceux du Département ou de la Région, on se rend compte qu'ils sont quasiment équivalents entre les Alpes-Maritimes et le territoire d'étude. Cependant, ces deux valeurs semblent être largement supérieures aux consommations de la région PACA.

A l'échelle du territoire du SCoT, les communes du littoral ou proches du littoral sont les plus consommatrices d'énergies. Cette tendance paraît logique du fait du fort attrait de ces communes et de leurs fortes densités de populations.

3.2.3.2. Production

Le territoire de la CARF a produit plus de 13 000 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2010 essentiellement d'origine hydraulique. La production d'énergie du territoire est à 100 % renouvelable en raison de l'absence de gisements d'énergie fossile.

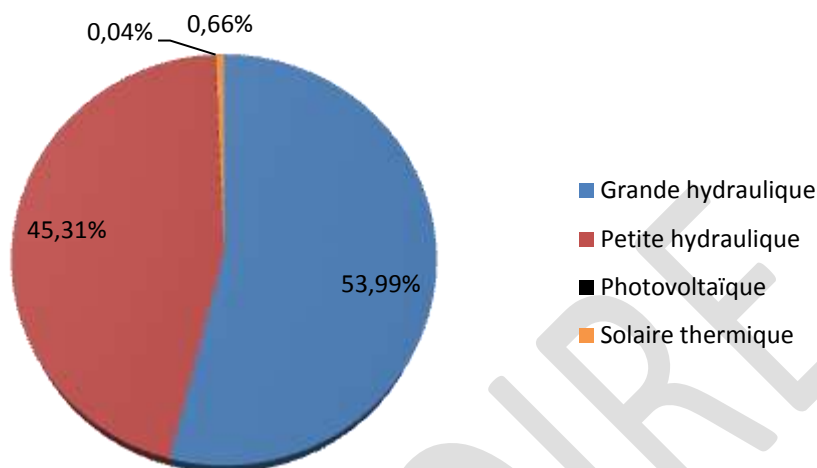


Figure 8 : Répartition du type de production d'énergie sur le territoire de la CARF (Source : Antea Group d'après la base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AIR PACA)

Ratio de la production d'énergie et comparaison avec le département et la région :

Ratio production d'énergie (en Tep/an/hab) :

- Territoire SCoT : 0,22 ;
- Alpes maritimes : 0,10;
- PACA : 0,32

Le territoire du SCoT a un ratio de production d'énergie par habitant supérieur à celui du département des Alpes Maritimes.

La faible production d'énergie sur le territoire, et plus largement au niveau régional, implique une très forte dépendance aux importations d'énergie depuis le réseau national.

3.2.3.3. Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Les principales servitudes affectant les sols du territoire de la CARF dans le cadre du transport de l'énergie électrique sont notamment les lignes suivantes :

Commune	Ligne	Capacité (en volts)	Nom
Tende	aérienne	150 000	Lingostière-Saint Dalmas-Roquebilière
	aérienne	63000	Fontan-Saint Dalmas
	aérienne	63000	Saint Dalmas-Nava
	aérienne	63000	Paganin-Saint Dalmas
La Brigue	aérienne	63000	Fontan-Saint Dalmas
	aérienne	63000	Saint Dalmas-Nava

Fontan	aérienne	63000	Paganin-Saint Dalmas
	aérienne	150000	Lingostière-Saint Dalmas-Roqebilière
	aérienne	63000	Fontan-Saint Dalmas
	aérienne	63000	Paganin-Saint Dalmas
	aérienne	63000	Breil-Fontan
Saorge	aérienne	150000	Lingostière-Saint Dalmas-Roqebilière
	aérienne	63000	Breil-Fontan
Sainte-Agnès	aérienne	225000	Trinité Victor-Camporosso
Breil-sur-Roya	aérienne	150000	Lingostière-Saint Dalmas-Roqebilière
	aérienne	63000	Breil-Fontan
	aérienne	63000	Breil-Menton-Sospel
Sospel	aérienne	150000	Lingostière-Saint Dalmas-Roqebilière
	aérienne	63000	Breil-Menton-Sospel
Castillon	aérienne	63000	Breil-Menton-Sospel
Castellar	aérienne	225000	Trinité Victor-Camporosso-Menton
Gorbio	aérienne	63000	Beausoleil-Menton
Menton	aéro-souterraine	225000	Trinité Victor-Camporosso-Menton
	aérienne	63000	Breil-Menton-Sospel
	aéro-souterraine	63000	Beausoleil-Menton
	aéro-souterraine	63000	Beausoleil-Menton
La Turbie	aérienne	63000	Fontvieille-Trinité Victor
		63000	Beausoleil-Trinité Victor
		63000	Beausoleil-Menton
		63000	Beausoleil-Trinité Victor
Beausoleil	souterraine	63000	Trinité Victor-Monte Carlo (en cours de réalisation)
	aéro-souterraine	63000	Fontvieille-Trinité Victor
	aéro-souterraine	63000	Beausoleil-Trinité Victor 2
	aéro-souterraine	63000	Beausoleil-Trinité Victor
	aéro-souterraine	63000	Beausoleil-Menton
	souterraine	63000	Fontvieille-Trinité Victor
	souterraine	63000	Beausoleil-Sainte Devote 1
	souterraine	63000	Beausoleil-Sainte Devote 2
	souterraine	63000	Monte Carlo-Trinité Victor (en cours de réalisation)
	souterraine	63000	Beausoleil-Menton
Roquebrune-Cap-Martin	aérienne	63000	Beausoleil-Menton

Tableau 3 : Liste des lignes de transport d'énergie électrique affectant l'usage des sols (Porter à Connaissance (PAC) DDTM du 26/06/15)

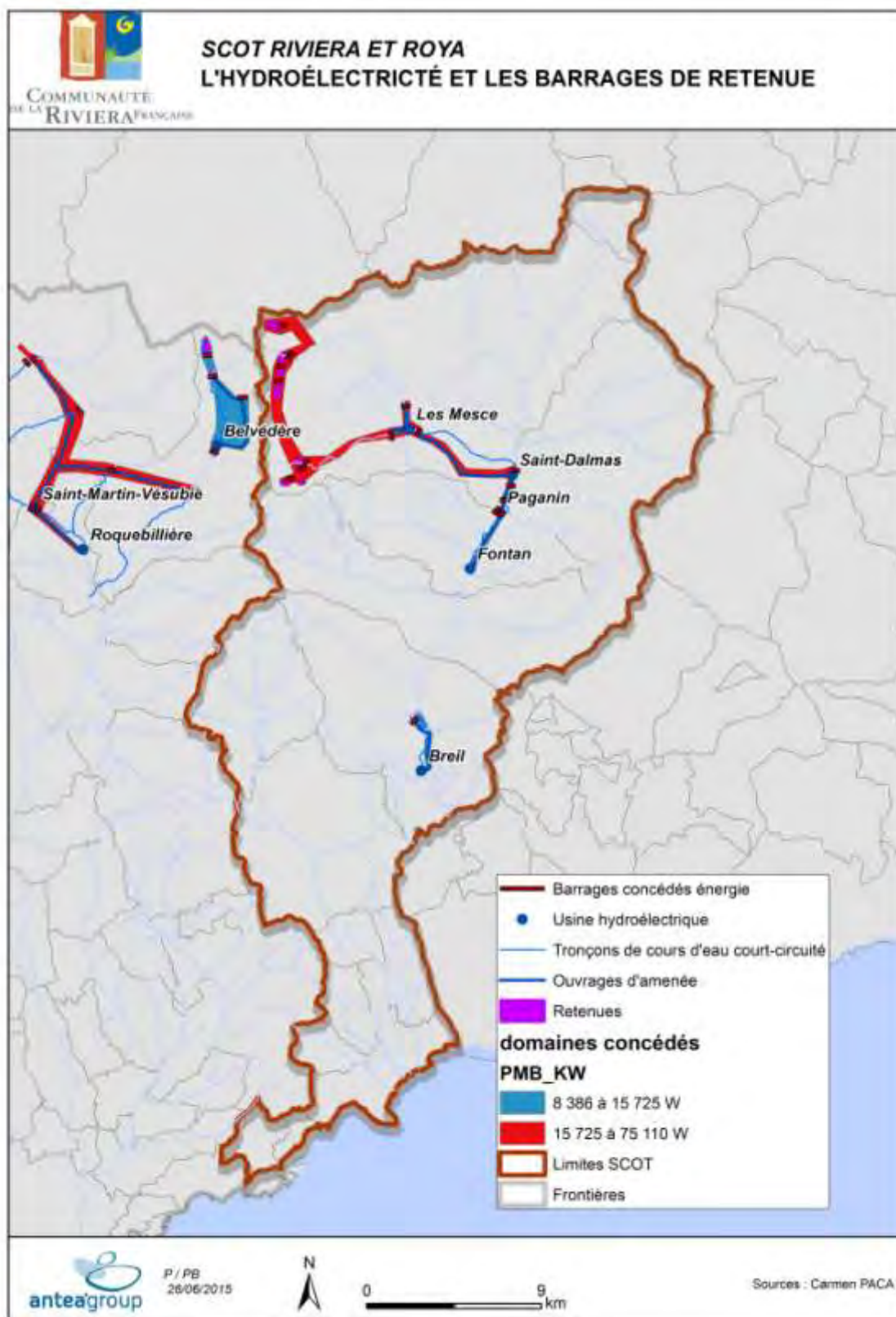
3.2.3.4. Production et potentiel d'énergie renouvelable

3.2.3.4.1 Energie hydroélectrique

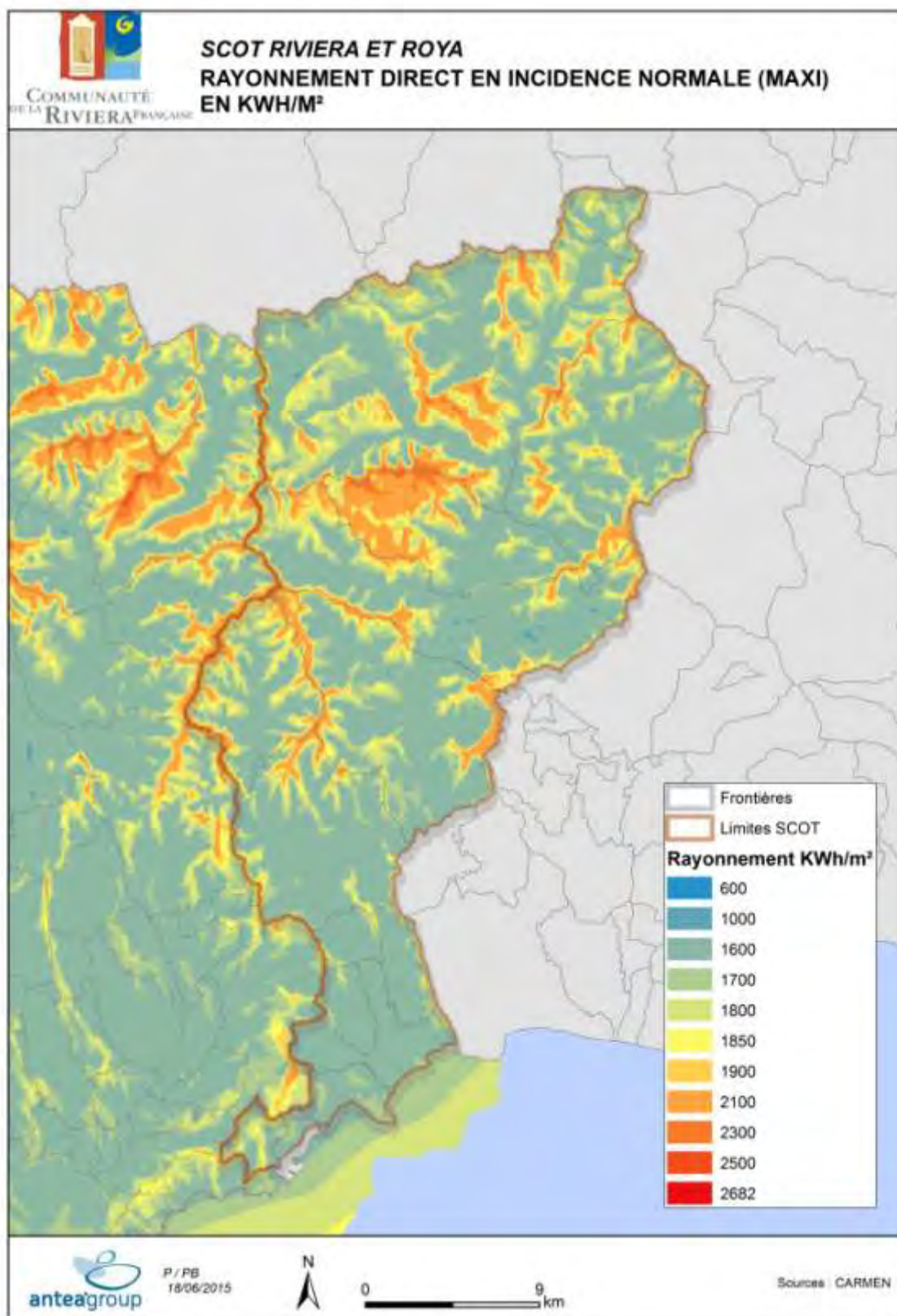
L'énergie hydroélectrique est une ressource locale, propre, renouvelable et qui peut s'intégrer dans le paysage montagnard.

Dix-sept barrages et 5 centrales hydroélectriques sont répertoriés sur le territoire du SCOT.

Ce potentiel est donc aujourd'hui largement exploité sur le territoire. Il semble difficile de le développer d'avantage, notamment pour préserver les cours d'eau (incidence de la loi pêche). L'hydroélectricité est en effet un usage contraignant pour les cours d'eau au regard notamment des objectifs de la DCE. Ces dispositifs ont des effets néfastes sur les milieux naturels en créant notamment des obstacles à la libre circulation des poissons, des perturbations des habitats...etc.



Carte 9 : Localisation des ouvrages sur le territoire de la CARF (Source : DREAL PACA – Carmen)



Carte 10 : Rayonnement direct en incidence normale maximum (Source : Carmen)

3.2.3.4.2 Energie solaire

Les communes du SCOT appartenant au Littoral et Haut-Pays sont caractérisées par un rayonnement direct en incidence normale (maximum) compris entre 1 000 et 2 500 kWh/m²/j (cf. carte 10 ci-contre).

Solaire photovoltaïque

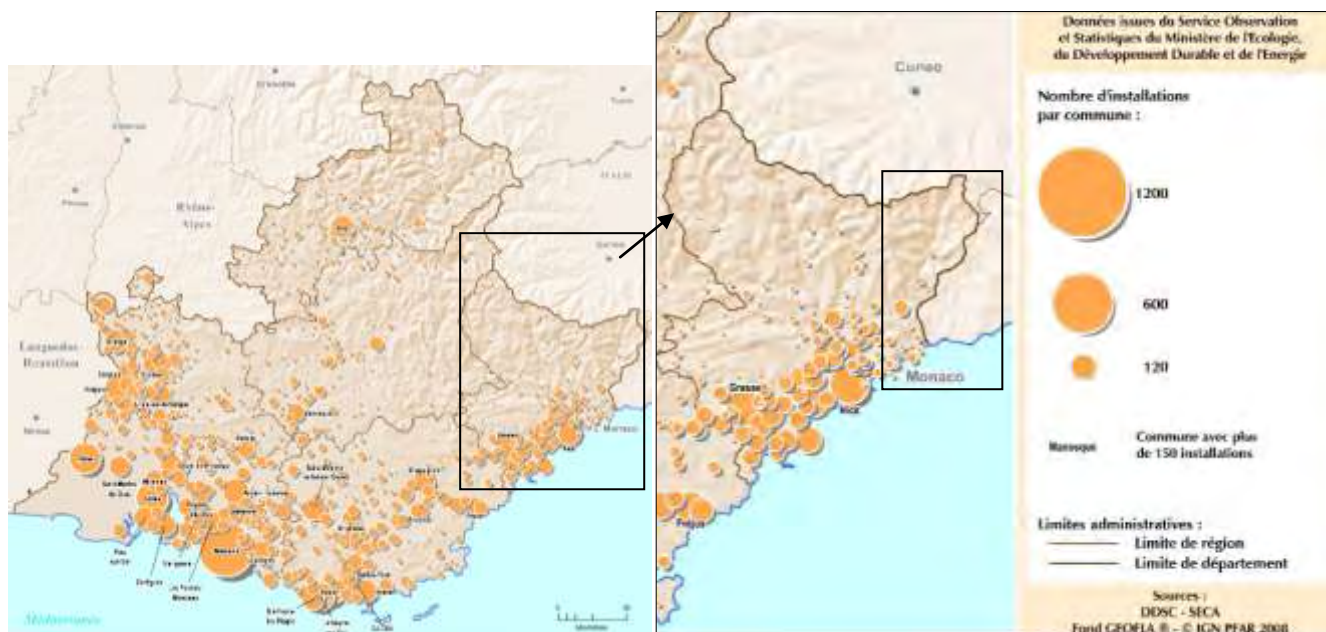
Un panneau solaire photovoltaïque est formé d'un ensemble de « cubes » qualifiés de cellules photovoltaïques composées principalement de silicium. Lorsque les rayons du soleil (les photons) entrent en contact avec ces cellules photovoltaïques, elles chargent en énergie les électrons de ces dernières qui vont alors se déplacer. Ce mouvement d'électrons crée un courant électrique continu. L'installation photovoltaïque délivrant un courant continu, il est nécessaire de le transformer en courant alternatif afin de pouvoir injecter cette électricité sur le réseau de distribution. Cette transformation se fait par le biais d'un « onduleur ».

En plus de pouvoir être raccordée au réseau, l'énergie produite par le solaire photovoltaïque représente une solution d'alimentation idéale pour un site isolé ne pouvant être raccordé au réseau électrique. Cette utilisation est particulièrement adaptée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple pour l'équipement des sites de haute montagne (gîtes,...).

D'après l'Observatoire Régional de l'Energie du Climat et de l'Air (ORECA), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui la première région solaire française en termes de puissance raccordée au réseau. La filière a pu bénéficier du soutien de nombreux dispositifs mis en place par les institutions pour accompagner les particuliers à mettre en place des installations sur bâti. Le développement de cette source de production est particulièrement important dans le cadre de la sécurisation électrique de l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

	Nombre total d'installation		Puissance totale (en MW)	
	Alpes Maritimes	TOTAL PACA	Alpes Maritimes	TOTAL PACA
2010	2 499	19 036	8,4	114,5
2011	3 468	25 370	17,2	384,8
2012	3 741	27 758	24,4	530,7
2013	3 891	29 932	28	664
2014	4 019	31 892	32	766

Tableau 4 : Installations photovoltaïques raccordées au réseau en PACA et Alpes Maritimes entre 2010 et 2014 (Source : ORECA PACA - SOeS)



Carte 11 : Installation de production électrique d'origine solaire en 2014 (Source : ORECA PACA, DDSC-SECA)

Solaire thermique

L'énergie solaire thermique consiste à capter l'énergie du soleil pour produire de la chaleur qui sera utilisée notamment comme chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire. Il existe aujourd'hui plusieurs technologies permettant de valoriser cette source énergétique :

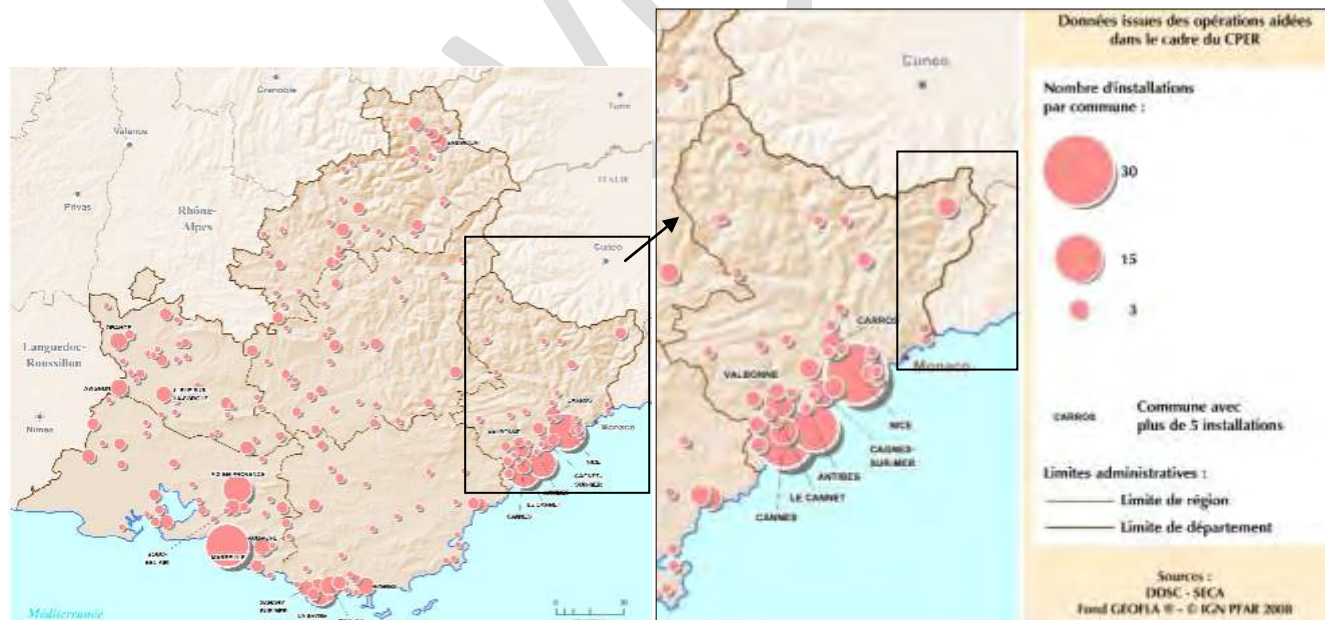
- Le Chauffe-eau Solaire Individuel (CESI) permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour les habitations. L'installation permet de chauffer un fluide caloporteur circulant dans un ensemble de tubes vitrés qui transmettra à son tour des calories à un ballon d'eau chaude. Il est souvent utilisé avec une source d'appoint (gaz,...) qui complètera les besoins des utilisateurs dans les moments les plus froids.
- Le chauffe eau solaire collectif assure les mêmes besoins que le CESI avec le même principe de fonctionnement mais est réalisé à une plus grande échelle pour satisfaire les besoins d'un immeuble entier avec plusieurs appartements.
- Le Système Solaire Combiné (SSC) permet, en plus de l'eau chaude, d'assurer une partie des besoins en chauffage du bâtiment.

D'après l'ORECA, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aujourd'hui la première région solaire thermique française en termes de puissance. La filière a pu bénéficier du soutien de nombreux dispositifs mis en place par les institutions pour inciter les particuliers à mettre en place des installations sur bâti.

Dans les Alpes-Maritimes, le nombre d'installations solaires thermiques collectives a fortement augmenté entre 2001 et 2013 :

	Nombre d'installations cumulées		Surfaces (en m ²)	
	Alpes Maritimes	TOTAL PACA	Alpes Maritimes	TOTAL PACA
2001	1	4	114	212
2002	1	8	114	383
2003	4	24	211	836
2004	8	45	1 194	3 207
2005	11	74	1 299	4 416
2006	20	127	1 778	6 468
2007	36	193	4 750	12 391
2008	65	291	6 336	17 350
2009	89	385	8 908	22 986
2010	106	443	9 708	26 193
2011	114	469	10 042	26 999
2012	116	487	10 262	28 077
2013	123	508	10 684	29 286

Tableau 5 : Données sur le solaire thermique collectif en PACA et Alpes Maritimes entre 2001 et 2013
(Source : ORECA PACA - CPER)



Carte 12 : Equipements solaires thermiques collectifs en 2014 (Source : ORECA PACA, DDSC-SECA)

3.2.3.4.3 Energie éolienne

Fin décembre 2014, le parc éolien terrestre raccordé était de 9 143 MW (9 100 MW en France métropolitaine et 43 MW dans les DOM) et la file d'attente de raccordement des installations éoliennes en France métropolitaine était de 9 545 MW (6 422 MW pour l'éolien terrestre et 3 123 MW pour l'éolien offshore).

Au 31 décembre 2014, on compte 1 312 parcs éoliens en service en France métropolitaine et 14 dans les DOM.

La production éolienne atteint 16,2 TWh sur l'ensemble de l'année 2014, soit une progression de 6 % par rapport à 2013. Elle représente ainsi 3,5 % de la consommation électrique nationale (3,1 % pour l'année 2013). Cela représente l'équivalent de la consommation domestique, chauffage compris, d'environ 5 millions de personnes.

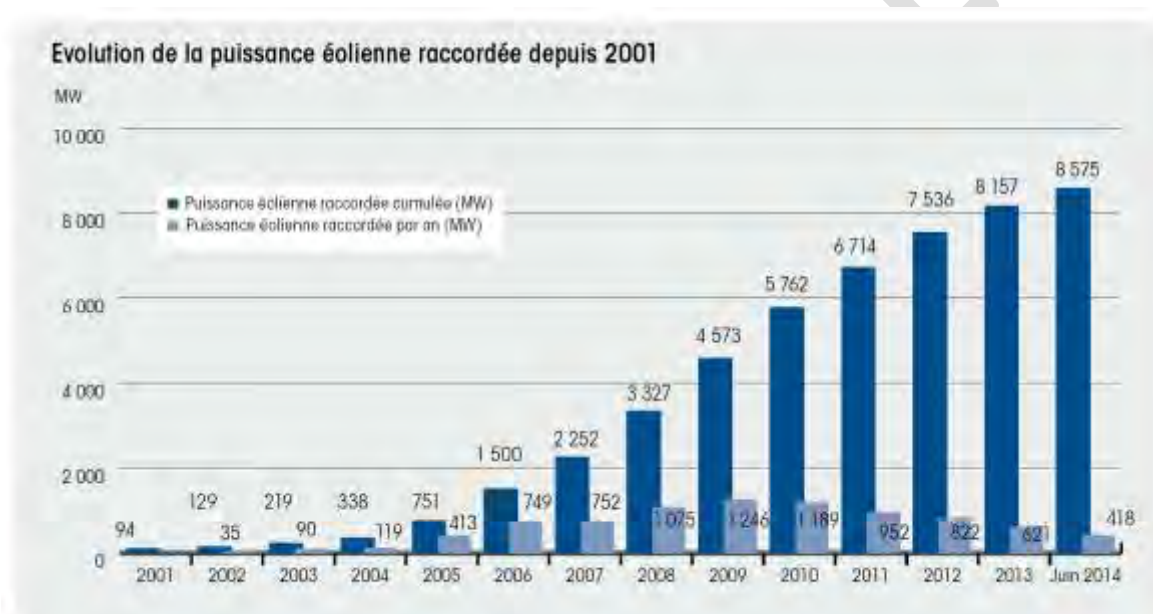
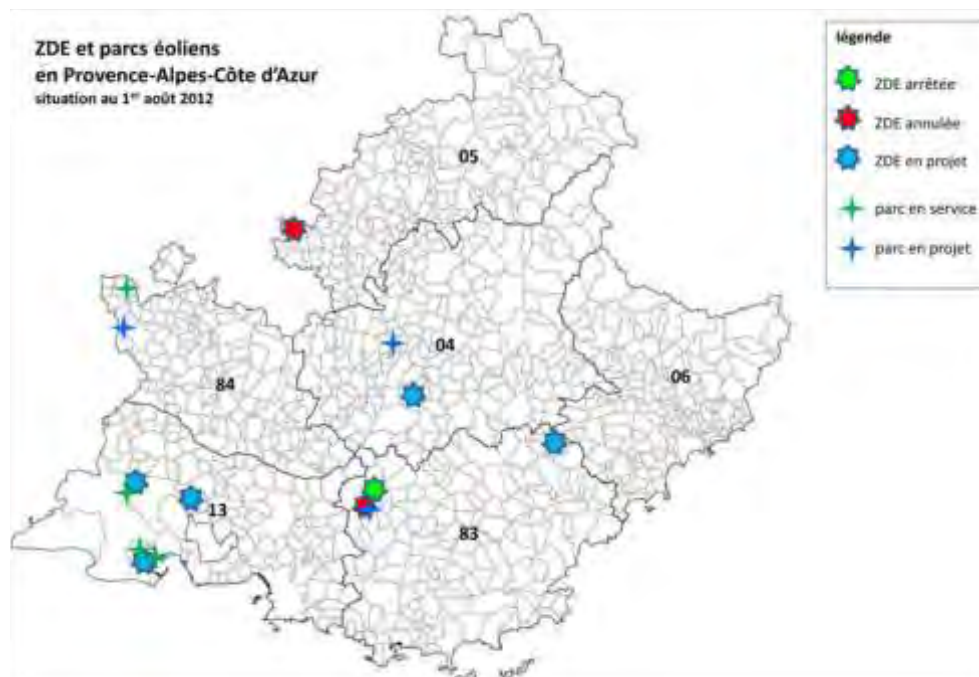


Figure 9 : Evolution de la puissance éolienne raccordée en France

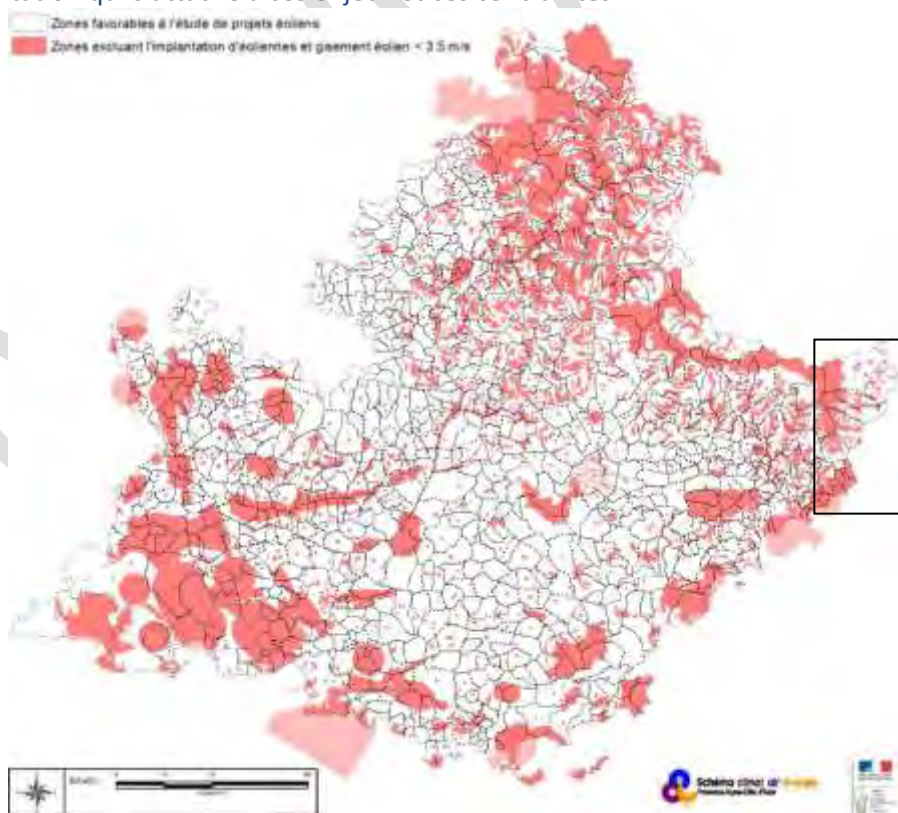
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est concernée par le Schéma Régional Eolien de septembre 2012. Elle est dotée d'un potentiel de vent important, concentré sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. En région PACA, la puissance éolienne raccordée au 30 juin 2014 était de 45 MW avec un taux de couverture de la consommation par la production éolienne de 0,3 %, soit une production annuelle estimée de 103 GWh. **Ce qui fait de la région l'une des régions dans lesquelles l'éolien est le moins développé en métropole avec moins de 1% du parc en service.**

Le département des Alpes-Maritimes dispose quand à lui d'un potentiel relativement réduit. Au 30 juin 2014, il n'existe aucun projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) ni de parcs éoliens dans le département.



Carte 13 : ZDE et parcs éoliens en Provence-Alpes-Côte d'Azur en août 2012 (source : SRE PACA)

Les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux ainsi que les contraintes techniques excluant l'implantation d'éoliennes ont été inventoriés afin de définir les zones du territoire dans lesquelles ne pourront pas se développer des projets éoliens. Le caractère d'exclusion provient de la réglementation qui s'attache à ces enjeux et ces contraintes.

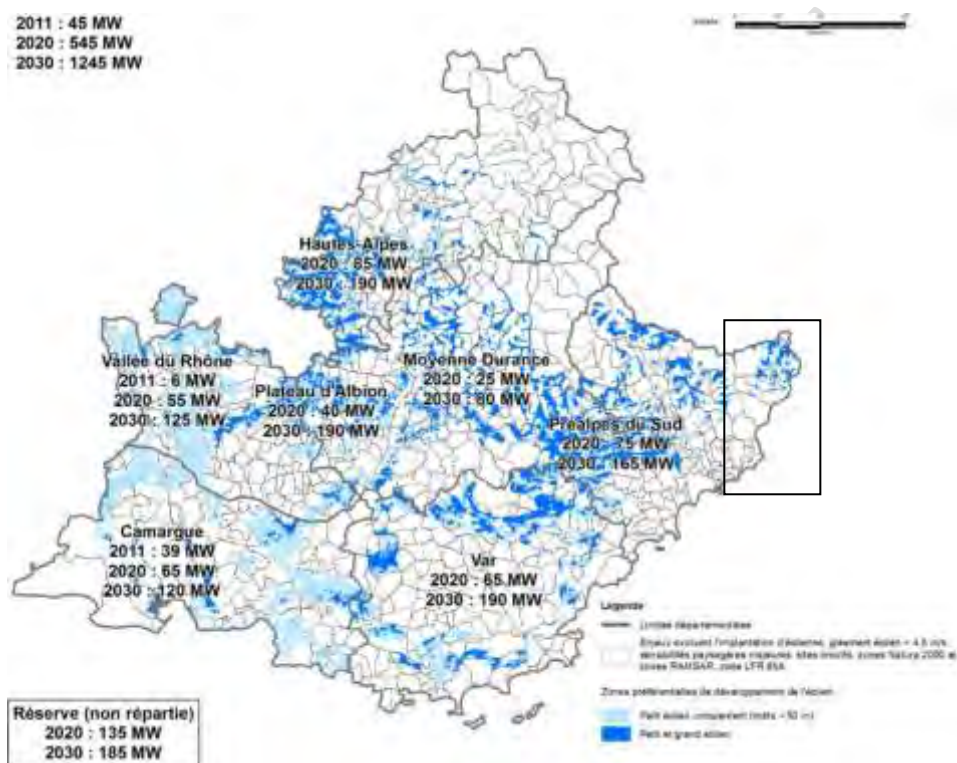


Carte 14 : Zones favorables à l'étude de projets éoliens et zones d'exclusions (Source : SRE)

D'après le SRE, toutes les communes du territoire du SCOT sont au moins en partie couvertes par ces zones favorables à l'exception de :

- Beausoleil : en raison des Servitude radioélectrique autour d'un radar civil ou militaire ;
- Gorbio : en raison d'un site classé ;
- La Turbie : également pour des Servitude radioélectrique autour d'un radar civil ou militaire.

En conclusion, la carte suivante présente les zones préférentielles et les objectifs de développement de l'éolien en PACA d'après le Schéma Régional Eolien (SRE) :



Carte 15 : Localisation du potentiel éolien (Source : SRE PACA)

3.2.3.4.4 Biomasse : bois énergie et biogaz

Le bois-énergie consiste à utiliser le bois à des fins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et même, dans certains cas, de production d'électricité. Les méthodes d'utilisation sont presque similaires aux chaudières classiques où le bois remplace le fuel ou le gaz comme combustible.

Il existe trois types principaux de combustibles produits à partir du bois :

- Les plaquettes - Qu'elles soient issues de l'industrie (scieries, déchets de bois,...) ou de l'exploitation forestière, les plaquettes prennent la forme d'éclats de bois de tailles et formes variées. Elles proviennent essentiellement d'éclaircies de peuplements, de scieries et de menuiseries ;
- Les granulés - Composés de sciure compactée en éléments de petite taille (cylindre de 4-6 mm de diamètre par 10-20 mm de long), les granulés sont obtenus par pressage. L'agglomération des éléments fins résulte de l'importante pression même si certains procédés de fabrication utilisent des liants (amidon de maïs,...) ;
- Les bûches - Combustible bois-énergie le plus connu, la bûche est utilisée directement pour la production d'énergie sans processus de transformation. elle nécessite cependant une préparation en amont comme par exemple le séchage.

De plus, de nombreuses autres sources permettent de produire de l'énergie à partir des matières organiques: biomasse agricole, déchets verts,...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bois constitue une énergie abondante grâce à l'étendue du gisement forestier et aux industries de production d'emballages légers en bois.

La prise de conscience des atouts environnementaux du bois énergie (réduction de l'effet de serre, entretien des forêts, valorisation des déchets) en fait une énergie d'avenir. Lorsqu'il brûle, le bois rejette du CO₂, gaz à effet de serre, mais ne contribue pas pour autant à augmenter ce phénomène, dès lors qu'il en a fixé une quantité équivalente durant sa croissance.

L'utilisation d'un combustible bois propre permet aux chaudières actuelles de respecter les normes de rejets polluants dans l'atmosphère. Par ailleurs, les cendres issues de la combustion du bois sont utilisables comme apport fertilisant sur des sols agricoles ou forestiers. Les nouvelles technologies de chaudière bois avec alimentation automatique permettent d'utiliser des plaquettes (bois déchiqueté en morceaux de quelques centimètres), des granulés (bois recomposé), des copeaux ou des écorces.

L'utilisation du bois énergie constitue de plus, pour les collectivités locales, une source d'emploi significative. L'étude d'un large échantillon de chaufferies bois montre qu'en effet le niveau de création nette d'emploi va de 1 emploi pour 1000 Tep installées dans les grosses chaufferies à déchets, jusqu'à 4 emplois pour 1000 Tep consommées dans des petites chaufferies utilisant des plaquettes forestières.

D'après l'ORECA, le bois énergie est un des secteurs énergétiques les plus actifs en région PACA. Si le principal enjeu demeure la structuration de la filière, le domaine connaît une croissance régulière des installations mises en service. Après une période pionnière autour des années 1990, le nombre d'installations bois énergie a réellement pris son envol au début des années 2000 pour atteindre un rythme de croisière d'environ 8 à 9 MW installés par an.

Toutefois, le département des Alpes Maritimes est en retrait, avec un développement beaucoup plus faible d'environ 2 chaufferies par an soit environ 7 kW installés par an depuis 1999 :

	Nombre total de chaufferies en fonctionnement		Puissance totale (kW) en fonctionnement		Consommation totale annuelle (en tonnes) de bois	
	Alpes Maritimes	TOTAL PACA	Alpes Maritimes	TOTAL PACA	Alpes Maritimes	TOTAL PACA
1985	0	10	0	1095	32	235
1986	0	10	0	1095	32	235
1987	0	10	0	1095	32	235
1988	0	10	0	1095	32	280
1989	0	10	0	1095	32	280
1990	0	10	0	1095	32	280
1991	0	10	0	1095	32	280
1992	0	11	0	1212	32	340
1993	0	11	0	1212	32	340
1994	0	11	0	1212	32	340
1995	0	11	0	1212	32	340
1996	0	11	0	1212	32	340
1997	0	11	0	1212	32	340
1998	0	12	0	1312	32	395
1999	1	13	1000	2312	175	538
2000	1	16	1000	2704	175	780
2001	1	19	1000	3444	175	1182
2002	4	25	2000	7499	250	2909
2003	4	34	2000	8878	250	3241
2004	6	44	2160	10893	290	3869
2005	10	63	3655	14908	786	5473
2006	12	76	4205	35091	977	12641
2007	14	102	4345	45011	1042	19052
2008	18	128	5825	50186	1713	21714
2009	23	156	7100	58141	2698	27720
2010	24	174	7400	66831	2838	37108
2011	27	206	7504	71423	2862	39825
2012	32	236	10266	80530	5655	47750
2013	32	271	10266	106965	5655	82842
2014 (au 1er Juin)	33	274	10566	107484	5817	83236

Tableau 6 : Données cumulées relatives aux installations Bois-énergie entre 1985 et 2014 (Source: ORECA et OFME)

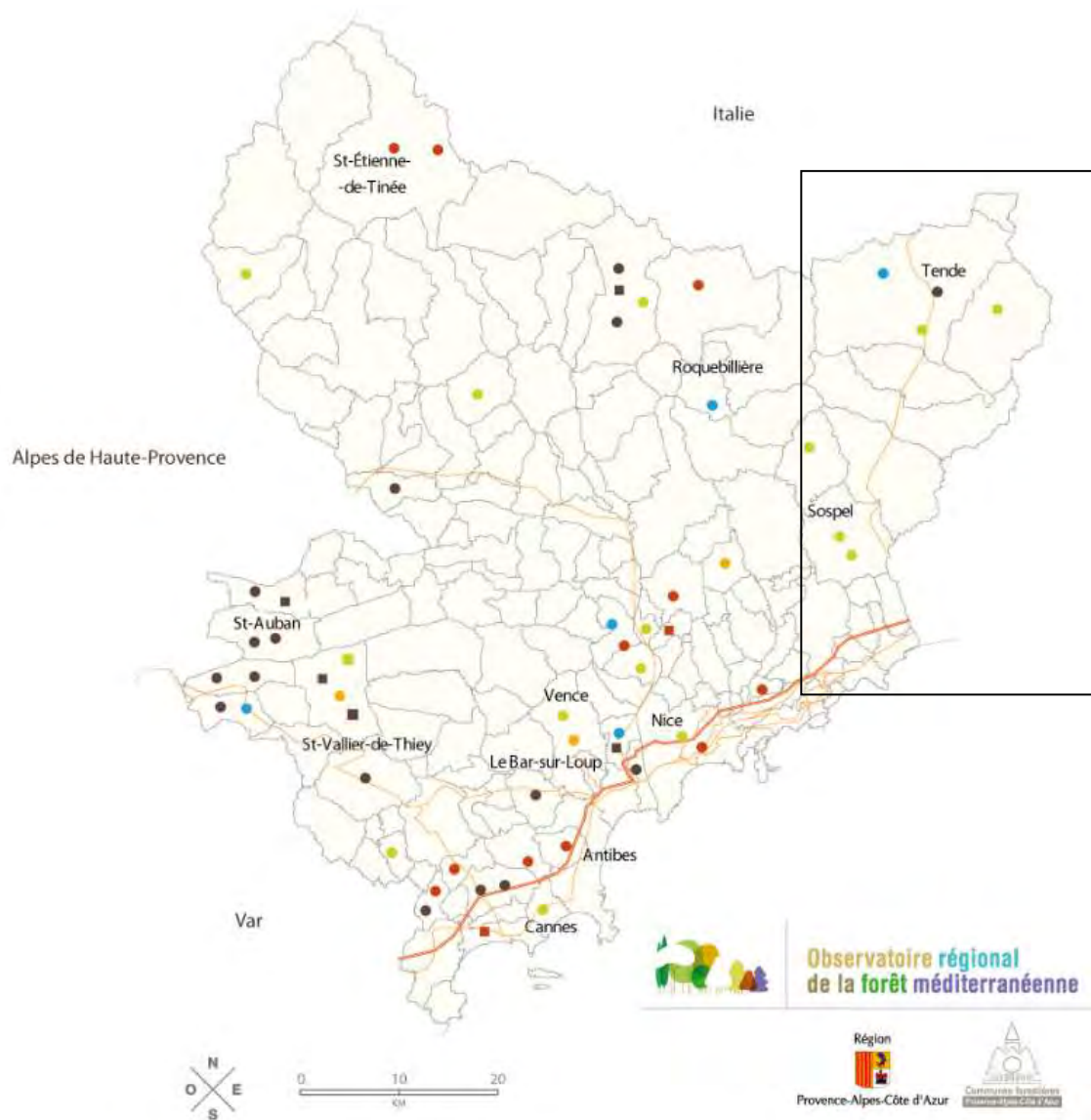
Le Conseil général a réalisé en 2005 une étude pour identifier les potentialités de production de bois énergie au niveau du territoire départemental. Sur le territoire du SCOT, le secteur Bévéra Roya s'inscrit dans ces zones potentielles de production.

L'état s'investit dans le cadre du soutien technique et financier pour le développement de cette filière :

- Création de la Mission Régionale Bois Energie (PACA, ADEME, DRAF) : soutien technique et financier auprès de maîtres d'ouvrages, organisation de rencontres régionales bois énergie pour l'élaboration des stratégies de développement permettant de dynamiser les filières bois énergie locales. ;
- Création du chèque bois énergie pour les particuliers (achat de combustible bois certifié PEFC, destiné à des appareils individuels de chauffage, labellisés « flamme verte »).

Le Département s'investit au côté de l'Etat dans le cadre du soutien technique et financier de la filière, notamment :

- en s'impliquant pour la sécurisation de l'approvisionnement, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) Filière bois, au travers de la mise en place d'un réseau de plateformes de production de plaquettes, de proximité. A ce jour, toutes les plateformes prévues dans le PER ont été construites (Séranon, Saint-Martin-Vésubie, Puget-Théniers, La Brigue, Lucéram, Sospel).
- en contribuant aux dépenses de fonctionnement du relais départemental bois-énergie, porté par l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes (ACOFOR). L'action du relais départemental bois énergie est essentielle pour le soutien des porteurs de projets et le développement du bois-énergie dans le département.



MAÎTRES D'OUVRAGE DES CHAUFFERIES

- Chaufferies des collectivités
- Chaufferies des entreprises

ETAT D'AVANCEMENT

- En fonctionnement
- Construction
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité
- Projet

□ Limites départementales



21 en fonctionnement : 5 620 kW ; 2 733 T
 5 en cours d'installation : 665 kW ; 341 T
 13 études en cours : 6 100 kW ; 5 910 T
 15 notes d'opportunité
 3 projets

LE BOIS ÉNERGIE DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Les chaufferies automatiques à bois des collectivités et des entreprises

Carte 16 : Localisation des chaufferies bois (Source : OFME)

3.2.3.4.5 Energies renouvelables en mer

L'Eolien offshore

A l'issue d'une concertation présidée par le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un « Document de planification du développement de l'énergie éolienne en mer », pour les régions PACA a été publié en février 2010.

Ce document conclut que compte tenu de la faible distance à la côte de la zone techniquement favorable à l'implantation d'éoliennes en mer, du nombre important des contraintes liées à un littoral particulièrement fréquenté et porteur d'usages variés, ainsi que des enjeux environnements forts du milieu naturel riche en zone très côtière, le potentiel éolien offshore posé en Méditerranée est très limité et inexistant en PACA.

Contrairement à d'autres façades maritimes, il est en effet impossible d'y rechercher plus au large des zones d'enjeux moins marqués, compte tenu d'une bathymétrie plongeant rapidement à des profondeurs incompatibles avec l'implantation de champs d'éoliennes.

Une solution qui permet de s'affranchir de la profondeur des fonds marins serait d'implanter des éoliennes flottantes. Cependant les différentes technologies existantes sont encore en phase de tests.

Ce type d'énergie renouvelable ne semble pas adapté aux contraintes liées au territoire du présent SCOT.

Pompe à chaleur (PAC) sur eau de mer

D'après le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région PACA, la région dispose d'un potentiel de production d'énergie renouvelable important lié à la Mer avec des perspectives intéressantes sur le plan de l'économie et de l'emploi.

Une technologie performante et environnementale a été mise en œuvre au Grimaldi Forum de Monaco pour chauffer, climatiser les salles de spectacle et d'exposition, les amphithéâtres et le musée et l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) (soit 75 000 m²).

Ce type d'énergie renouvelable peut représenter une véritable opportunité de production d'énergie pour le territoire de la CARF. Le PCET en cours d'élaboration entend promouvoir la production locale d'énergie.

3.3. Emission de Gaz à Effet de Serre (GES)

3.3.1. Bilan GES

3.3.1.1. Les émissions de GES sur le territoire du Scot

3.3.1.1.1 Au niveau régional (Schéma Régional Climat Air Energie : SRCAE)

D'après le SRCAE, les émissions régionales de GES atteignent 47,7 Mtep CO₂, soit près de 10 tonnes par habitant en 2007.

Au niveau régional, le secteur industriel et le secteur des transports routiers sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre avec des contributions respectives de 35% et 24% des émissions régionales. La production/distribution d'énergie vient compléter le trio de tête avec une contribution de 20% des émissions des trois GES considérés.

- Les émissions de **dioxyde de carbone** (CO₂) représentent plus de 92% des émissions de l'ensemble des GES en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les principaux secteurs contributeurs sont le secteur industriel, celui des transports routiers et celui de l'énergie ;
- Le méthane (CH₄) représente 6% des émissions régionales de GES et le secteur de traitement des déchets est le principal contributeur. Le département des Bouches-du-Rhône représente 57% des émissions de CH₄ de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le **protoxyde d'azote** (N₂O) a une faible contribution dans les émissions de GES de la région (2% des émissions régionales). La contribution dans l'émission de N₂O est principalement issue du secteur agricole.

Dans les Alpes-Maritimes, les contributions des principaux secteurs aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est la suivantes :

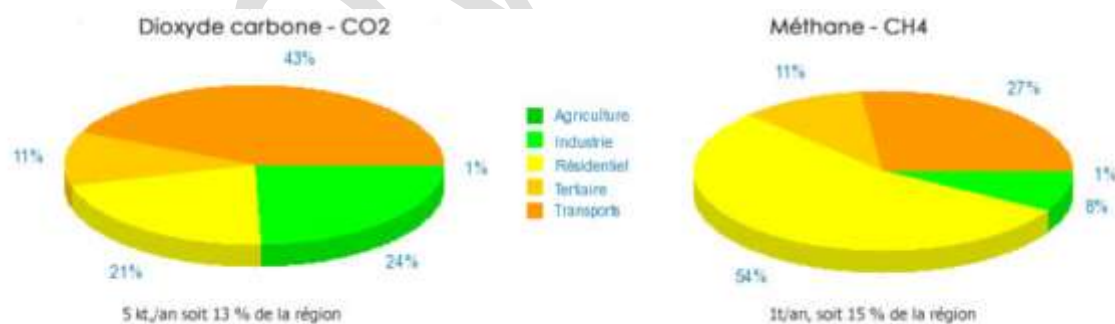


Figure 10 : Répartition des émissions de GES par activité (Source : Atmo PACA)

3.3.1.1.2 Au niveau local (Plan Climat Energie Territorial)

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Issu des lois grenelles, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Les PCET sont aujourd'hui obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Mais l'échelle du bassin de vie étant la plus appropriée pour la mise en place des PCET, les territoires de projet sont également encouragés à adopter un PCET, cela de manière volontaire.

En France, les objectifs « 3 x 20% » sont déclinés comme suit :

- réduire de 14% les émissions de GES entre 2005 et 2020 ;
 - améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 ;
 - intégrer 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020.
- (<http://www.pcet-ademe.fr>).

Compte tenu de l'ensemble des activités et services fournis par la CARF, les postes d'émissions de catégorie 1 et 2 générateurs de GES sont les suivants :

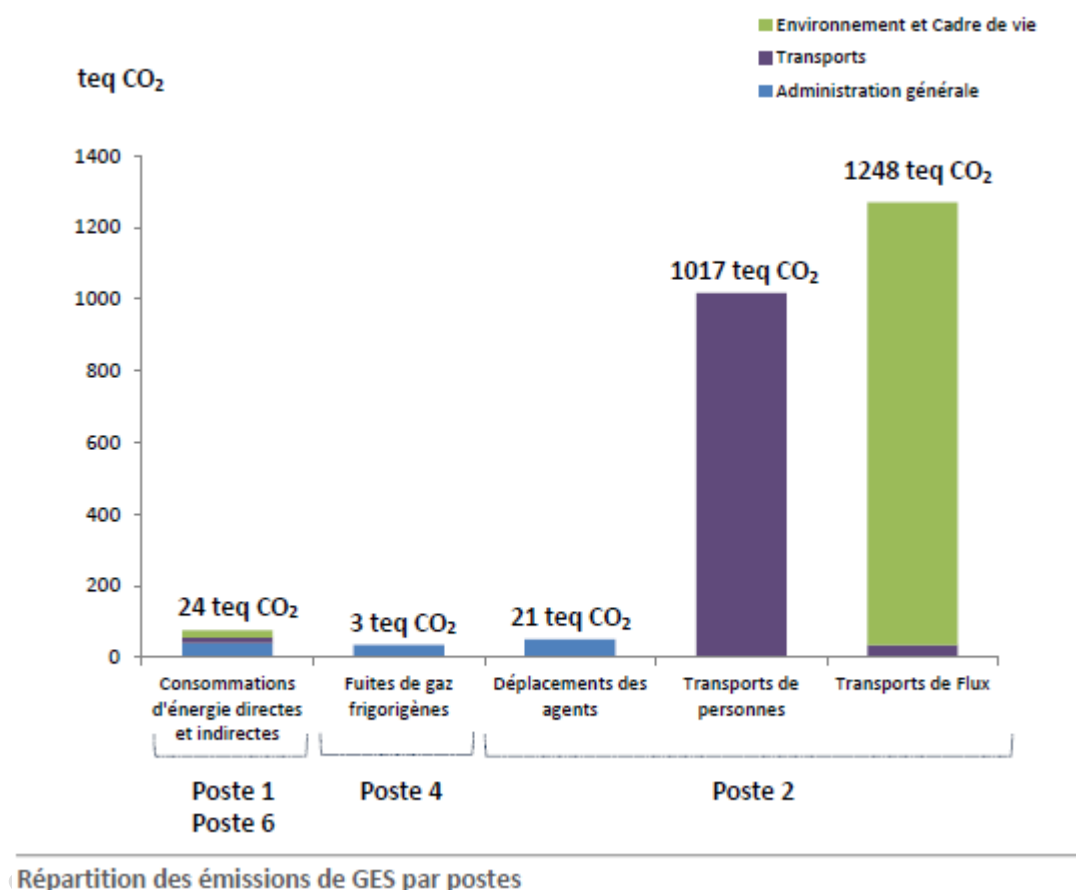
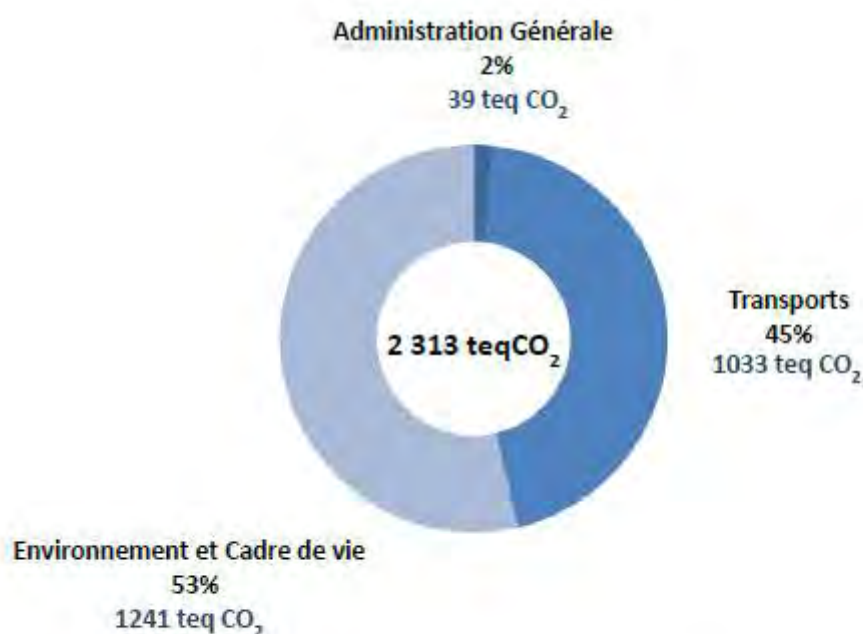


Figure 11 : Répartition des émissions de GES par postes sur le territoire de la CARF. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)

La répartition des émissions de GES par postes met en exergue la quantité importante d'émissions issues des sources mobiles avec 2 286 teq CO₂, soit 99 % des émissions totales du bilan GES. Ces émissions proviennent des autobus, des autocars, des bennes de collecte, des camions à plateau et à bras polybennes, des véhicules de dépannage, des véhicules de service et de fonction. Elles sont principalement issues de la collecte et du transport des déchets (1234 teq CO₂) ; et du transport collectif de personnes (1017 teq CO₂).

Le PCET de la CARF répartit les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire en 3 secteurs d'activités :

- Administration Générale : Ensemble des infrastructures et des personnes directement impliquées dans le fonctionnement administratif et la fourniture des services de la collectivité. Cette activité comprend les émissions liées aux locaux administratifs du Royal Plaza, de la Maison de la formation, de la Villa Magnan et du Kiosque de la Gare Routière ;
- Transport : Ensemble des services et infrastructures dédiés à la gestion des transports collectifs et de la fourrière automobile. Cette activité comprend les émissions liées aux bâtiments et à la gestion de la fourrière automobile (Garage de l'autoroute), de la Gare Routière et des ateliers situés dans la Zone Industrielle du Carei ;
- Environnement et Cadre de Vie : Ensemble des services et infrastructures destinés à la collecte et à l'élimination des déchets générés sur le territoire de la CARF. Ce service comporte à la fois la pré-collecte, la maintenance, la collecte et le transport des déchets. Cette activité comprend les émissions liées aux bâtiments et à la gestion des 3 déchèteries, des 2 dépôts relais, du quai de transit, du bureau de gestion de la collecte des déchets.



← Total des émissions de GES patrimoine et compétences de la Riviera Française

Figure 12 : total des émissions de GES par secteurs d'activité sur le territoire de la CARF. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)

Deux activités de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française émettent 98% des émissions de GES issues du patrimoine et des compétences. Il s'agit de l'activité « Environnement et Cadre de vie » qui correspond à la compétence de gestion des déchets et de l'activité « Transports » qui correspond aux compétences de transports collectifs et de fourrière automobile. L'activité « Administration Générale » ne représente que 2% des émissions totales.

Ce constat du PCET en cours d'élaboration permet à ce jour plusieurs propositions d'actions afin de réduire les émissions de GES. Elles sont réparties en 4 secteurs :

- La réduction de l'impact de l'énergie (isolation des bâtiments, éco-gestes du bureau) ;

- La réduction de l'impact des déplacements de personnes ;
- La réduction des déchets (réduction à la source) ;
- La réduction de l'impact du fret.

Ces propositions d'action sont retranscrites dans le plan d'actions de PCET ainsi :

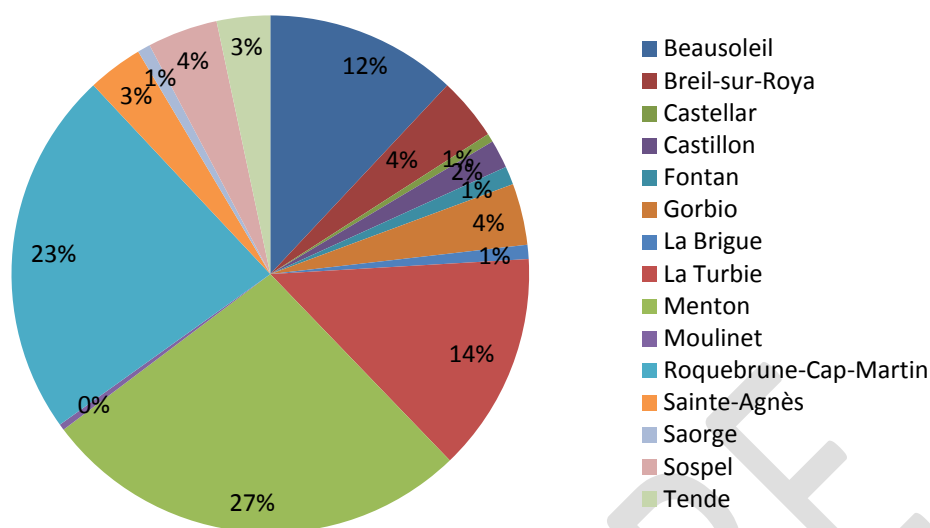
AXE 1 : Viser l'exemplarité de la collectivité et des acteurs publics
ACTION 1-1 Réaliser un guide de bonnes pratiques au bureau
ACTION 1-3 Réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics
ACTION 1-4 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
ACTION 1-7 Mettre en place un Plan de Déplacements Administration (PDA)
ACTION 1-8 Diagnostiquer les flottes de véhicules
ACTION 1-9 Sensibiliser les agents à l'éco-conduite
ACTION 1-10 Veiller que nos prestataires utilisent des véhicules moins polluants, économes en carburant, et sensibilisent leurs chauffeurs aux gestes d'éco-conduite
AXE 4 : Déchets
ACTION 4-1 Optimiser les fréquences de collecte hors saison à service équivalent
ACTION 4-2 Etude d'implantation d'un site de traitement des ordures ménagères sur le territoire
ACTION 4-3 Réduire toujours plus la production de déchets
ACTION 4-4 Promouvoir l'éco-consommation
ACTION 4-5 Améliorer l'information auprès des professionnels sur les déchets
AXE 5 : Déplacements et transports
ACTION 5-3 Promouvoir au co-voiturage
ACTION 5-4 Favoriser l'utilisation du pédibus scolaire et périscolaire
ACTION 5-5 Réfléchir à la mise en place de modes de transports partagés

Tableau 7 : Transcription des préconisations dans le plan d'action de PCET. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)

Evaluation du volume global de réduction :

POSTE	N°	% REDUCTION	QUANTITE
Consommations d'énergie directes et indirectes	Poste 1 - 6	-10 % de GES	-2,5 teq CO ₂
Fuite de gaz frigorigène	Poste 4	-100 % de GES	-3 teq CO ₂
Déplacements des agents	Poste 2	-10 % de GES	-2 teq CO ₂
Transports de personnes	Poste 2	- 5 % de GES	-51 teq CO ₂
Transport de Flux	Poste 2	-10 % de GES	-125 teq CO ₂
TOTAL			183,5 teq CO₂

Tableau 8 : Evaluation du volume global de réduction. (Source : Bilan d'émissions de GES « Patrimoine et Compétences » - CARF)



Emissions totales des GES (CO2 induits) sur le territoire de la CARF = 324 010,1 t/an

Figure 13 : Répartition des émissions de GES par commune. (Source : Antea Group d'après Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AIR PACA)

Ratio des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire d'étude et comparaison avec le département et la région :

Ratio des émissions de GES :

- Région PACA : 7 347 412,8 kg/an/hab ;
- Alpes Maritimes : 4 432 419,2 kg/an/hab ;
- CARF : 4 463,7 kg/an/hab.

Le territoire du SCoT produit une quantité de GES légèrement supérieur à celle du Département des Alpes Maritimes. Cependant, les émissions restent bien inférieures à celles de la région PACA.

3.3.2. Actions engagées

3.3.2.1. Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Les collectivités sont incitées, depuis le plan climat national de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce PCET s'appuie sur la réalisation également obligatoire d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et à l'exercice des compétences de la collectivité.

Le PCET de la CARF est en cours d'élaboration, il est prévu pour 2016. D'après les éléments disponibles à ce jour, « le diagnostic énergétique régional présente le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à l'hémistichie de ce qu'on appelle « la péninsule électrique » avec comme caractéristiques : une forte demande en électricité, une faible production, mais surtout un fort potentiel de production en énergies renouvelables. Cette situation de dépendance électrique accentue la problématique de fragilité du territoire. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est donc fortement concernée par les enjeux de maîtrise de la demande en énergie. Ainsi, elle entend poursuivre et renforcer les efforts de réduction de la consommation d'énergie finale déjà engagés sur son territoire autour de 3 secteurs clés d'actions, tout en développant une stratégie de promotion de la production locale d'énergie ».

3.3.2.2. Agenda 21

Les agendas 21 locaux sont nés d'une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio.

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le 21^{ème} siècle).

L'agenda 21 peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes, agglomération, pays, parc naturel régional, département, région).

Il n'y a pas de modèle unique d'agenda 21. Chaque programme d'actions est le reflet de la situation locale, de ses acteurs et de leurs attentes.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en mars 2013, on décompte 29 Agendas 21 locaux finalisés, dont 27 reconnus "Agenda 21 local France" par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et 32 agendas 21 locaux en cours d'élaboration.

Le territoire de la CARF ne dispose d'aucune démarche en cours.

3.3.2.3. Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Les PPA rassemblent les informations nécessaires à l'inventaire et à l'évaluation de la qualité de l'air de la zone considérée. Ils énumèrent par ailleurs les principales mesures devant être prises pour réduire les émissions des sources fixes et mobiles de polluants atmosphériques, et rationaliser l'utilisation de l'énergie.

Les mesures des PPA concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : transports, industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire.

Les mesures sont concertées avec un grand nombre d'acteurs et une partie des mesures est portée par les collectivités territoriales, notamment un certain nombre de mesures liées au transport.

3.3.2.4. Plan de Performance Énergétique (PPE)

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) des entreprises agricoles annoncé le 3 février 2009 conjointement par le ministre de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche, le ministre auprès du Premier ministre chargé du plan de relance de l'économie française et la secrétaire d'État chargée de l'écologie, permet d'accompagner le nécessaire changement du modèle énergétique en agriculture et contribue à la relance de l'économie française.

Le PPE est la traduction des réflexions et des concertations conduites par le Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche depuis plusieurs mois en lien avec les différents acteurs. Il vient concrétiser l'atteinte de l'objectif énoncé dans l'article 28 du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement " d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 ".

Le PPE permet de financer :

- les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles,
- les investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable,
- les bancs d'essais moteurs des engins agricoles et les projets de méthanisation agricole sur la base d'une sélection par appels à candidatures conduits au plan national.

3.3.3. Synthèse énergie – climat

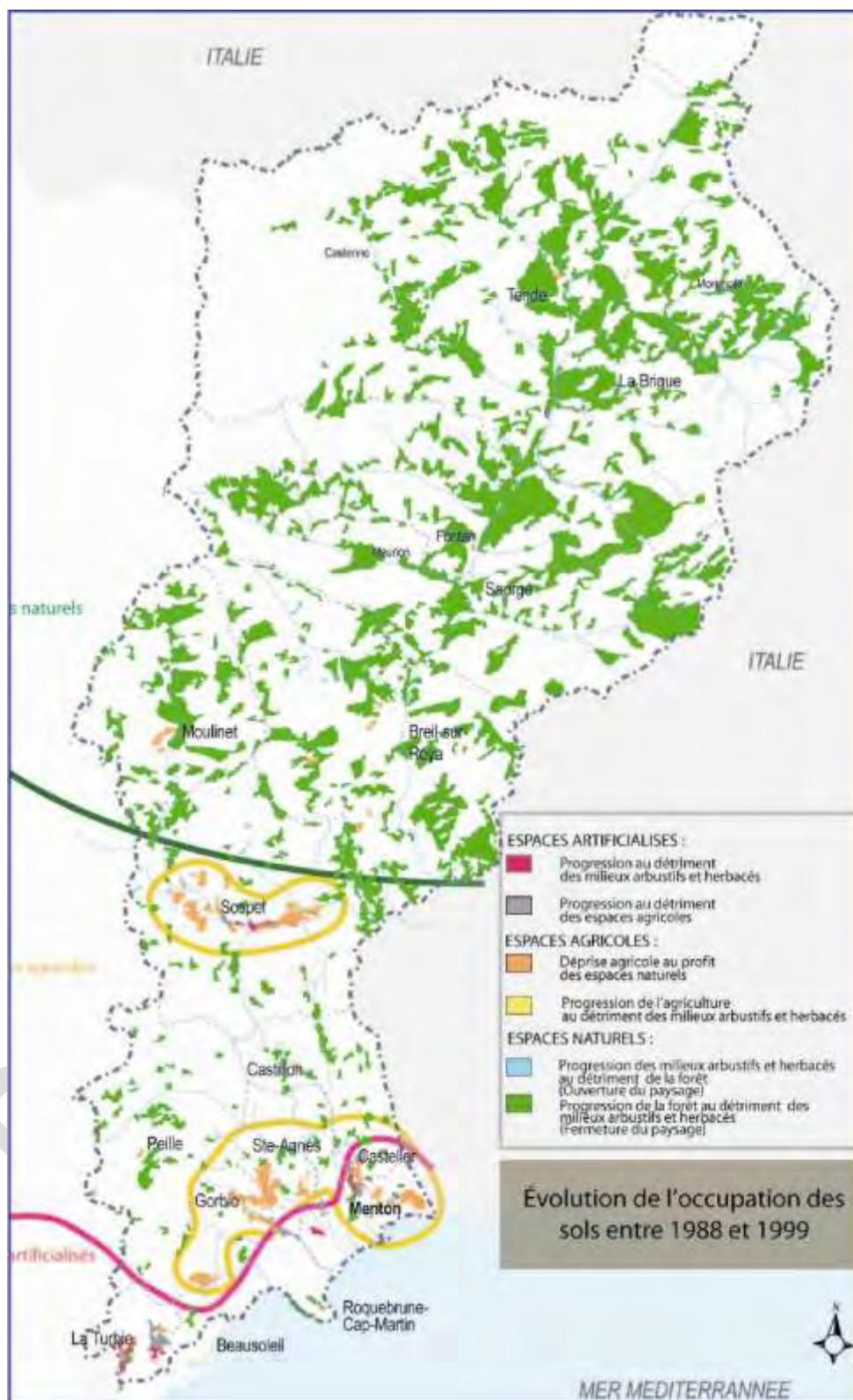
Atouts	Faiblesse
□ De vastes espaces forestiers qui compensent le niveau d'émission de GES du territoire □ Une consommation énergétique et des émissions équivalentes à celles observées dans les Alpes-Maritimes mais moins fortes qu'en PACA □ Des documents cadres, des actions de sensibilisation engagées □ Une identification et une prise en compte des changements climatiques dans les réflexions locales	□ Une faible production d'EnR locale □ Une situation de péninsule énergétique □ Un développement des énergies renouvelables timides □ Des freins importants au développement de la filière bois □ Des freins patrimoniaux et paysagers importants au développement des EnR □ Une forte dépendance à la voiture notamment dans le Moyen-pays et le Haut-Pays □ Un parc de logement individuel et collectif énergivore
Opportunités	Menaces
□ Développement des EnR (photovoltaïque, « mix » de solutions énergétiques...) notamment sur les	□ Poursuite de l'augmentation de la population et des besoins en énergie

□ bâtiments collectifs et les entreprises □ Des réflexions à mener sur les nouvelles ressources énergétiques (biomasse, micro éolien, pompes à chaleur sur eau de mer, micro turbine sur canalisation ou récupération des calories sur les réseaux d'eaux usées) □ Des marges de manœuvre sur le résidentiel et le tertiaire notamment public □ Un PCET en cours d'élaboration dont les axes d'actions s'orientent autour de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.	□ Impact du changement climatique sur les consommations énergétiques (notamment l'été avec les systèmes de climatisation) □ Développement de la précarité énergétique □ Baisse de l'attractivité du territoire (coûts d'accès à l'énergie et coûts de transports)
---	---

Tableau 9 : Grille d'analyse AFOM Energie-Climat

Enjeux hiérarchisés par le territoire
□ La définition d'un mix et de solution énergétique la plus pertinente à mettre en place sur le territoire ou les nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain en fonction de la disponibilité de la ressource ou des impératifs de protection/valorisation paysagère et patrimoniale □ Le développement ou la valorisation d'une filière bois □ Le développement de l'offre ferroviaire et la mise en place d'une plus grande multimodalité aux abords des gares □ La poursuite des efforts sur les transports en commun □ Le soutien à l'utilisation des modes doux pour les déplacements de proximité □ La rénovation et la réhabilitation du bâti notamment dans le Moyen et le Haut-Pays
Enjeux du territoire complémentaires
□ Le niveau de dépendance énergétique sur l'ensemble du territoire et la vulnérabilité du Haut-Pays et du Nord du Moyen-Pays. □ La réduction des déplacements en voiture et le transfert modal vers les modes de déplacements plus durable (transport en commun, voie ferrée, modes doux) □ La réhabilitation thermique du bâti public et privé □ La mise en place d'une plus grande proximité entre emplois et logements, équipements/services et logements, commerces et logements

Tableau 10 : Perspectives et Enjeux Energie-Climat



Carte 17 : à Reprendre : Evolution de l'occupation des sols entre 1989 et 2000 / 2000 et 2010 – Corine Land Cover

4. Occupation du sol et consommation de l'espace (en cours)

4.1. Un territoire de contraste mais stable

La méthode choisie pour aborder l'évolution des milieux naturels se base sur l'interprétation des données d'occupation du sol (dites « Occsol ») « Corine Land Cover » du CRIGE PACA et de leur évolution entre 1999 et 2006. Les deux cartes (cf. Occupation des sols 1999 et 2006) ainsi que les données présentées, tiennent compte des modifications apportées à la nomenclature de l'occupation des sols pour 1999 et 2006. Cette méthode permet à un instant donné de présenter les grandes tendances d'évolution des milieux. Cependant cette analyse ne se substitue en aucun cas à une étude à une échelle plus fine. Ces résultats sont à interpréter avec prudence, car ils peuvent varier selon la méthode d'analyse et les données utilisées. Une mise à jour devra être entreprise lorsque des données Occsol plus récentes seront disponibles, il sera alors possible d'étudier l'évolution du territoire et ses grandes tendances depuis 2006.

Dans le cas présent et au vu de la comparaison des cartographies et des données, il apparaît nettement que le territoire de la CARF est très contrasté entre le Haut-Pays, le Moyen-Pays et le Littoral. Néanmoins, le territoire ne connaît pas d'évolution marquante et la répartition des grandes unités urbaines, agricoles et naturelles sont globalement stables. En effet que ce soit en 1999 ou en 2006, les zones naturelles (forêts, milieux arbustifs/herbacés, milieux dépourvus de végétation et milieux aquatiques) représentent près de 94% du territoire, les zones agricoles (cultures permanentes et terres arables) représentent moins de 2% et les zones anthropisées (zones urbaines, zones industrielles, réseau de communication...) près de 4%. Cela démontre bien l'aspect majoritairement naturel de la CARF.

Néanmoins, des contrastes existent au sein du territoire car les unités du Haut-Pays, du Moyen-Pays et du Littoral ne présentent pas la même composition.

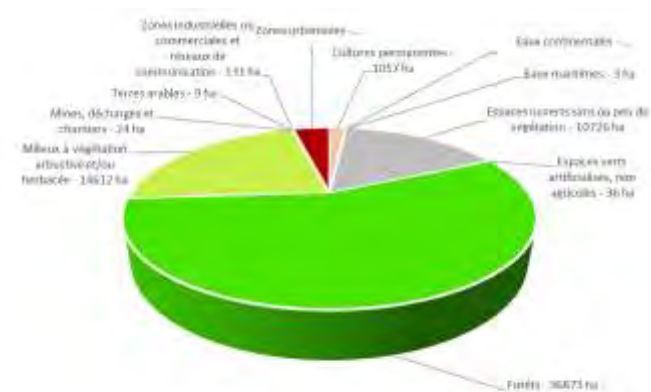


Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 sur le territoire du SCOT (Source : Ecnome, Corine Land Cover)

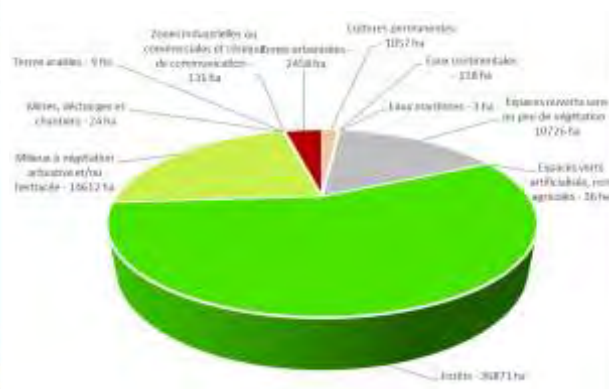


Figure 15 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 sur le territoire du SCOT (Source : Ecnome, Corine Land Cover)

4.1.1. Le Haut-Pays

Comme l'ensemble du territoire de la CARF, le Haut-Pays n'a pas connu entre 1999 et 2006 d'évolution marquante de son territoire. La répartition des grandes unités typologiques est en effet très stable. Cette zone d'environ 53 000 ha est dominée par des milieux naturels avec environ 51 700 ha (soit de 98%) viennent ensuite les zones agricoles avec environ 570 ha et enfin les milieux anthropisés avec environ 490 ha (représentant les 2 % restants).



Figure 16 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Haut-Pays (Source : Ecnome, Corine Land Cover)



Figure 17 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Haut-Pays (Source : Ecnome, Corine Land Cover)

4.1.2. Moyen-Pays

A l'instar du Haut-Pays, le Moyen-Pays, d'une surface d'environ 10 700 ha, est dominé par des zones naturelles sur plus de 9 300 ha (87% du territoire) et l'évolution de l'occupation des sols entre 1999 et 2006 reste stable. Néanmoins, on observe une augmentation de la part des zones urbanisées avec plus de 1 130 ha (soit environ 11 % de la surface de cette entité) contre environ 480 ha de zones agricoles (soit 4 % du territoire). On note ainsi le rôle d'interface qu'occupe le Moyen-Pays entre les zones naturelles du Haut-Pays et les zones plus urbanisées du Littoral.

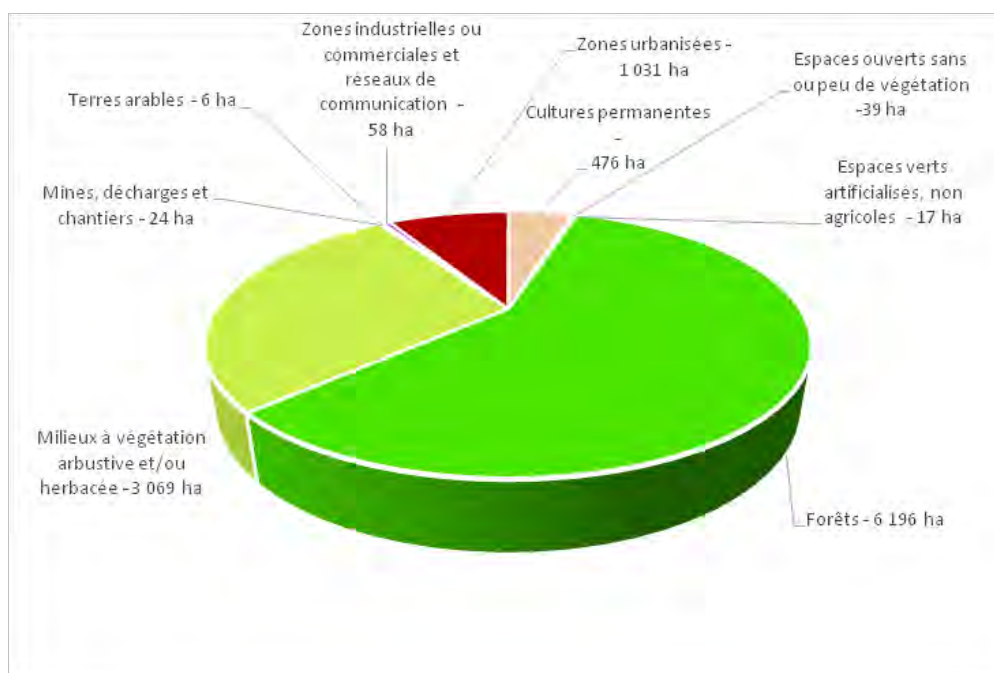


Figure 18 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Moyens Pays (Source : Ecomed, Corine Land Cover)

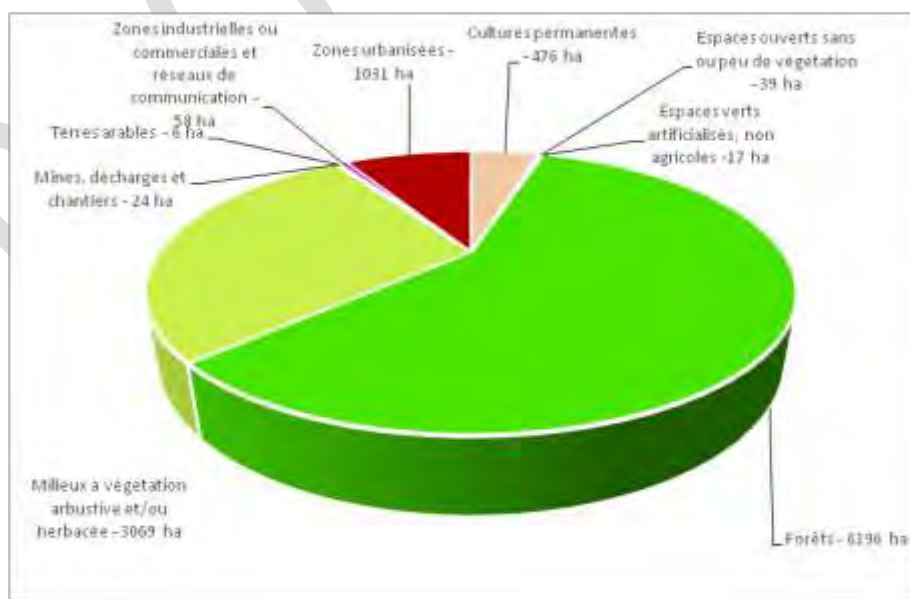


Figure 19 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Moyens Pays (Source : Ecomed, Corine Land Cover)

4.1.3. Littoral

Là aussi, l'évolution de l'occupation des sols est assez stable mais cette entité se distingue des deux précédentes par une augmentation des zones anthropisées qui représentent près de 1 000 ha soit environ 38 % de la superficie du territoire de cette entité (2 650 ha au total), les milieux naturels quand à eux se réduisent nettement pour ne représenter plus que 1 320 ha soit environ 50 % de la surface du territoire. Les milieux agricoles restent anecdotiques avec seulement 16 ha soit moins de 1 % du territoire.

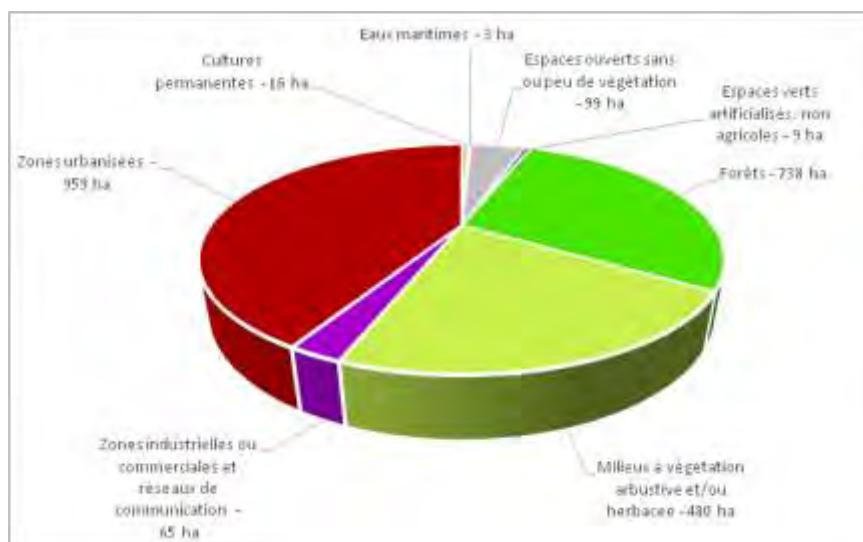


Figure 20 : Répartition de l'occupation du sol en 1999 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)



Figure 21 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)

On note donc bien une différence de l'occupation des sols au niveau des 3 unités que sont le Haut-Pays, le Moyen-Pays et le Littoral avec néanmoins des tendances évolutives stables, ce dernier point étant à pondérer du fait de l'ancienneté des données, car l'évolution globale à l'échelle du département tend à montrer une augmentation de l'urbanisation du littoral et de l'arrière pays et une déprise agricole au profit des forêts dans les zones de montagne.

4.2. Les espaces agricoles

4.2.1.1. Surfaces Agricoles Utiles (SAU) et espaces pâturés

L'agriculture occupe et exploite en 2010 seulement 8,5% de la superficie du territoire du SCOT (soit 5 600 ha de surface agricole utilisée par les exploitations).

Cette surface a fortement diminué depuis 1988 (10 700 ha), avec une forte baisse constatée entre 2000 et 2010 (avec une diminution de 5 014 ha) sur l'ensemble du territoire du SCOT. La régression de la SAU sur la CARF est avec avec -38% en 10 ans plus forte que celle observée sur le département (-33%) ou le territoire limitrophe de Nice-Côte d'Azur

Communes du SCOT	Surface communale (ha)	Superficie agricole utilisée (ha)			% de SAU / surface communale		
		1988	2000	2010	1988	2000	2010
Beausoleil	279	7	0	0	2,5%	0,0%	0,0%
Breil-sur-Roya	8 131	2 540	2 832	1800	31,2%	34,8%	22,1%
La Brigue	9 177	600	1 019	512	6,5%	11,1%	5,6%
Castellar	1 224	nd	26	3	0,0%	2,1%	0,2%
Castillon	751	4	2	0	0,5%	0,3%	0,0%
Fontan	4 961	497	740	105	10,0%	14,9%	2,1%
Gorbio	702	133	19	11	18,9%	2,7%	1,6%
Menton	1 405	31	29	25	2,2%	2,1%	1,8%
Moulinet	4 107	172	520	356	4,2%	12,7%	8,7%
Roquebrune-Cap-Martin	933	5	3	2	0,5%	0,3%	0,2%
Sainte-Agnès	937	9	28	23	1,0%	3,0%	2,5%
Saorge	8 678	1 805	1 539	719	20,8%	17,7%	8,3%
Sospel	6 239	702	887	820	11,3%	14,2%	13,1%
Tende	17 747	2 604	3 028	1282	14,7%	17,1%	7,2%
La Turbie	742	1	0	0	0,1%	0,0%	0,0%
TOTAL	66 013	9 110	10 672	5 658	13,8%	16,2%	8,6%

Tableau 11 : Surfaces agricoles utilisées sur les différentes communes du SCOT (Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, AGRESTE)

Cette valeur diffère nettement de l'évaluation de l'occupation des sols issue d'analyse de photos aériennes Corine Land Cover (moins de 2% de surfaces agricoles) qui ne prend pas en compte les superficies dédiées au pâturage car elles sont considérées dans ce cas comme des espaces naturels.



Figure 22 : Répartition de l'occupation du sol en 2006 – Littoral (Source : Ecomed, Corine Land Cover)

Les espaces pâturés peuvent représenter sur la CARF entre 9 770 ha à 13 500 ha. Ces surfaces sont réparties entre différents types de milieux naturels et se retrouvent principalement dans le Haut-Pays.

Il s'agit donc de pelouses et pâturages naturels et plus exceptionnellement de landes et broussailles. Les milieux de végétation clairsemée peuvent également être pâturés excepté sur les communes du littoral ou encore de la Turbie, de Castellar et de Castillon compte tenu de la très faible présence de bétail dans les exploitations de ces communes.

Les surfaces agricoles utiles comptabilisées dans le tableau n°11 concernent essentiellement les communes du Haut-Pays, mais également Sospel et Saint-Agnès dans le Moyen-Pays.

Les communes de Breil-sur-Roya et Sospel se démarquent avec respectivement 22% et 13% du territoire communal en 2010 dédié aux espaces agricoles. Elles abritent plus de 45% de la SAU du territoire.

Au niveau du littoral, les surfaces utilisées pour l'agriculture sont faibles et principalement regroupées à Menton (92% de la SAU du littoral) mais le nombre d'exploitation agricole est proportionnellement plus important (25 exploitations à Menton, 98 pour Breil-sur-Roya, 75 pour Sospel contre 18 à Tende).

L'activité agricole du SCoT est marquée par plusieurs grands types d'espaces, de cultures :

- Le Haut-Pays (Tende, Fontan, Saorge, la Brigue, Sospel) est un territoire marqué par l'élevage ou les cultures fourragères (correspondant à des surfaces toujours en herbe) caractérisent l'occupation des espaces agricoles. Dans ce secteur, l'agriculture joue un rôle important d'entretien des paysages
- Au sein de secteur, il est à noter que Sospel constitue un territoire agricole important et à la charnière de plusieurs types d'agriculture. Les espaces agricoles de cette commune sont valorisés par l'élevage et notamment occupés par une oléiculture de qualité.
- Le Moyen-Pays (Castellar, Gorbio, Saint-Agnès) est principalement marqué par des cultures permanentes dont l'oléiculture et l'élevage notamment équin. Les espaces de ce secteur subissent une forte pression foncière.

- Le littoral fortement urbanisé présente une Surface Agricole Utile réduite. La vocation de ces espaces se concentre autour du maraichage et de quelques productions horticoles. La culture du citron est également toujours présente sur ce territoire, elle est notamment stimulée par la mise en place d'un IGP (Indication Géographique Protégée).

4.2.1.2. Les productions labélisées

La culture de l'olivier représente l'activité de 48% des exploitations du SCOT. Parmi les communes du territoire du SCOT, la commune de Sospel et celle de Breil-sur-Roya sont particulièrement concernées par cette culture.

L'oléiculture française se situe à la limite septentrionale de la culture de l'olivier en méditerranée et se trouve, de ce fait, plus exposée aux risques de gel. Implanté à l'origine sur le littoral relativement épargné par le risque de gel, l'olivier a gagné, au fil des siècles, les communes jusqu'à 700 m d'altitude. Dans les zones du Moyen-Pays, entre 450 et 700 m la fréquence des gels est cependant plus importante et pose de sérieux problèmes sur les récoltes.

Les oliviers trouvent leur terre de prédilection en coteaux et en exposition sud, sud-est ou sud-ouest, plutôt qu'en plaine ou en fond de vallée.

La filière oléicole est dominée par des non agriculteurs, des passionnés qui cultivent pour leur propre plaisir et font de l'autoconsommation.

D'après l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), le territoire des Alpes-Maritimes est concerné à ce jour par 30 produits allant de l'Indication Géographique Protégée (IGP) pour l'Agneau de Sisteron (notamment dans le Haut-Pays), le Miel de Provence (à Moulinet par exemple) ou le vin (blanc, rouge ou rosé) Méditerranée primeur.

L'olivier est un élément culturel majeur pour les Alpes-Maritimes, le département compte deux Appellations d'Origine Contrôlée, dix communes du SCOT sont concernées.

- l'A.O.C. : Olive de Nice, reconnue par le décret du 20 avril 2001, qui regroupe 99 communes dont l'altitude est inférieure à 700 m. Cette appellation concerne : Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Sospel, Castellar, Castillon, Menton, La Turbie, Saint-Agnès et Gorbio.
- l'A.O.C. : Huile d'olive de Nice, décret du 26 novembre 2004. Les communes concernées sont : Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel, La Turbie.

En 2015, le Citron de Menton a été enregistré officiellement comme produit d'Indication Géographique Protégée (IGP) par la Commission Européenne. Les parcelles existantes ou celles présentant un potentiel pour cette culture emblématique du territoire de la CARF doivent donc être protégées pour permettre le développement de cette filière.

4.2.1.3. Dynamiques et perspectives

Depuis les années 50, le modèle économique et urbain du territoire a plongé l'agriculture dans une déprise importante qui se poursuit encore aujourd'hui, handicapée par de fortes pressions foncières et des difficultés de renouvellement des exploitations. Entre 2000 et 2010, tous les indicateurs sont dans le rouge sur le périmètre de la CARF. Ainsi :

Parallèlement à la régression de la SAU, le nombre d'exploitation a également largement diminué et ce quelle que soit la filière. Cette baisse estimée à 43% sur les 10 ans atteint des proportions nettement supérieures à celles observées sur les Alpes-Maritimes (moins 31,5%). Seule l'apiculture a connu une augmentation de plus de 66% des exploitations mais les exploitations sont de plus petite taille. Dans son ensemble, l'apiculture ne constitue qu'un complément de revenus.

Cette chute devrait se poursuivre compte tenu du vieillissement des exploitants (47% ont + de 60 ans) et des difficultés d'installation de nouveaux agriculteurs. Néanmoins, On observe sur les Alpes Maritimes que les installations de chefs d'exploitation et d'agriculteurs à titre solidaire compensent les cessations d'activités depuis 2009.

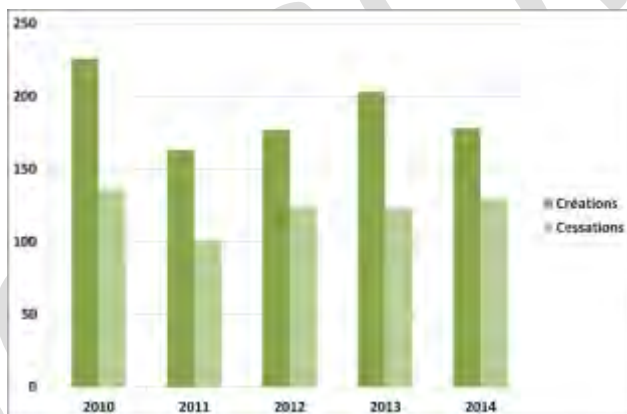


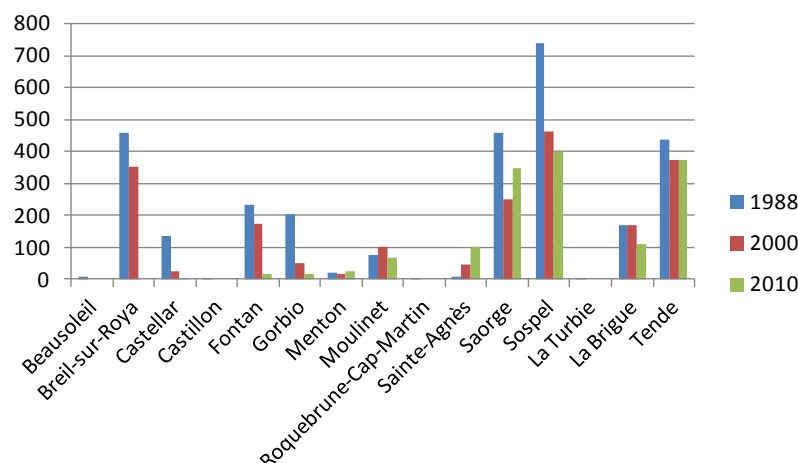
Figure 23 : Créations et cessations d'entreprises agricoles sur le département entre 2010 et 2014 (source Chambre d'Agriculture Alpes-Maritimes)

L'élevage est en régression sur le territoire bien que plusieurs communes importantes du Moyen-Pays voient le cheptel de leurs exploitations progresser comme à Saorge ou rester stable comme à Tende et Moulinet.

L'agro-pastoralisme qui constitue le maillon principal de l'agriculture du Haut-Pays, n'occupe plus qu'une place marginale dans l'activité économique du Haut Pays.

La montagne reste néanmoins un secteur de transhumance estivale, important en Haute Roya, en provenance du piémont. Des concurrences avec les éleveurs italiens se font ainsi sentir sur les estives du Haut-Pays.

Sur le Moyen-Pays la dynamique du cheptel est uniquement positive sur Saint-Agnès.



Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes

Figure 24 : Evolution du cheptel par commune du territoire du SCOT en UGBTA entre 1988 et 2010

Les productions méridionales (fruits et légumes, viticulture, horticulture) qui bénéficient de très peu d'aides de l'Union européenne subissent de plein fouet la concurrence internationale. Le secteur agricole et le secteur agroalimentaire ont décidé de mettre en avant l'atout qualité de leur production (recherche de labels AOC ou IGP notamment).

Ces démarches qualitatives produisent sur le territoire des résultats puisque malgré la régression de la SAU, on observe que les surfaces oléicoles ont augmentées de quasiment 1% dans la SAU total du territoire sur la période (1988 -2010).

4.2.1.4. Les fonctions environnementales de l'agriculture

Au-delà de son rôle socio-économique, l'activité agricole remplit des fonctions environnementales primordiales sur le territoire du SCOT. Elle reste un acteur majeur de l'aménagement du territoire de par son important rôle sur le plan de l'écologie et du paysage. L'oléiculture représente notamment un enjeu paysager majeur pour le département.

Le rôle environnemental de l'agriculture s'exerce en différents points :

- Aspects paysagers (protection des paysages) : l'agriculture participe au façonnement des paysages du territoire du SCOT. Sa fonction de « coupure verte d'urbanisation », structurant et diversifiant notamment l'espace des communes littorales, est un élément fondamental.
- Protection contre l'érosion des sols : l'oléiculture constitue en particulier une protection du milieu contre l'érosion avec l'aménagement des terrains en restanques comme sur la commune de Saorge.
- Gestion des risques naturels :
 - Protection incendie : L'agriculture a une fonction essentielle en termes de DFCI par le maintien d'espaces non combustibles qui permet de stopper ou freiner les feux. Les oliveraies contribuent en particulier à limiter la propagation du feu lors d'incendies.

- Lutte contre les inondations : les pratiques culturelles influent sur le ruissellement et de l'érosion des sols. Les ripisylves et bandes enherbées entre les zones cultivées et les cours d'eau servent de zones tampons limitant les vitesses d'écoulement, l'érosion, ainsi que le lessivage.
- Entretien des espaces naturels : les pâturages notamment contribuent à l'entretien des espaces naturels en montagne, luttant ainsi contre la fermeture des espaces et favorisant la biodiversité.
- Lutte contre l'abandon des terres : la culture de l'olivier est souvent la seule activité agricole praticable sur les terrains marginaux ou fragilisés. Sur les communes du Haut-Pays, l'agriculture dont l'agro-pastoralisme pour l'essentiel, assure le maintien d'une présence humaine sur des territoires durement frappés par la déprise.
- Maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité : la création de lisières entre espaces agricoles et naturels (écotones) peut avoir un effet bénéfique, particulièrement intéressant en termes de biodiversité. En effet, la fermeture des milieux naturels, due à l'envahissement par la forêt des terroirs agricoles et des zones de parcours dans le Haut-Pays notamment, entraîne une banalisation des sites et porte atteinte à la biodiversité alors que le maintien de la diversité des paysages et des milieux est indispensable au développement d'une offre touristique axée sur la nature et le patrimoine identitaire.
- Maîtrise de l'étalement urbain : sur le moyen-pays en particulier où la forte urbanisation se fait au détriment des espaces naturels ;
- Rôle spécifique de l'apiculture pour le maintien de la biodiversité (pollinisation).

Une charte sur la « stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes » a été élaborée en 2010 et préconise l'inscription des terres agricoles dans les documents d'urbanisme et la mise en place d'action foncière sur ces espaces.

4.2.1.5. La protection des espaces agricoles (DTA, Loi montagne et Littoral)

Les espaces agricoles des communes littorales sont soumis à de fortes pressions foncières. Leur rôle en matière de paysage, de coupure d'urbanisation et de prévention des risques naturels est majeur. A ce jour, aucun espace agricole à protéger n'a été identifié dans le cadre de la DTA sur les communes littorales du SCOT.

Les espaces agricoles du Moyen-Pays et du Haut-Pays sont protégés dans le cadre de la Loi Montagne (article L.145-3-I du code de l'urbanisme).

La DTA recense 8 espaces agricoles à préserver sur le territoire du SCOT :

- 2 sur la commune de Sospel (1 dont la superficie minimale devant être affectée aux activités agricoles est de l'ordre de 20 à 50 hectares et 1 dont la superficie doit être supérieure à 50 hectares) ;
- 1 sur la commune de Gorbio dont la superficie minimale devant être affectée aux activités agricoles est de l'ordre de 10 à 20 hectares.

La gestion des espaces agricoles dont les fonctions sont primordiales sur le territoire doit être intégrée dans les démarches d'aménagement. Les espaces où des terres agricoles doivent être maintenues sont à identifier notamment au niveau des plaines alluviales du littoral ou encore les pâturages intermédiaires du Haut-Pays.

La DTA précise les objectifs généraux pour le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières.

Les réflexions autour de l'aménagement devront concilier plusieurs objectifs :

- Conserver des espaces agricoles cohérents à l'occasion des projets de développement et d'infrastructures,
- Préserver l'attractivité des communes en matière de cadre de vie (rôle des espaces agricoles),
- Concilier le développement des communes et consommation raisonnée de l'espace afin de préserver des potentialités pour l'avenir.

4.2.2. Synthèse espaces agricoles

Atouts	Faiblesse
□ Des productions diversifiées dans le Haut-Pays □ La présence d'activités agricoles à valeur ajoutée et valorisable par l'agrotourisme sur le littoral et le Moyen-Pays (citrons, olives...) □ La présence de nombreux produits labellisés (AOC, IGP, AOP) □ Un rôle important de l'agropastoralisme sur le maintien de la biodiversité □ Un rôle important pour le paysage, l'environnement, la gestion des risques naturels □ Des orientations fortes des protections et de préservation inscrites dans la DTA □ La signature d'une stratégie de développement durable de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes	□ Une activité agricole en déclin (moins de surfaces utilisées, moins d'exploitations) □ De fortes contraintes géographiques (relief accidenté, climat,...) □ Une place marginale dans l'économie du territoire (emplois) □ Une forte pression foncière sur le littoral et le Moyen-Pays □ Un foncier agricole morcelé sur le Moyen-Pays et résiduelle sur le Littoral □ Les problématiques de gestion de l'agro-pastoralisme avec la présence du loup et la concurrence des éleveurs italiens □ Le non reconduction de la convention entre la SAFER et le CARF et l'absence d'une convention de travail Chambre d'Agriculture CARF
Opportunités	Menaces
□ Politique partenariale entre la CARF, la Chambre d'agriculture, le Parc National autour de la protection des espaces agricoles, des sièges d'exploitation, la remise en agriculture de friches et/ou l'installation de jeunes exploitants □ La mise en place de synergie entre agriculture et tourisme, agriculture et la filière « santé, bien-être, nutrition » □ Le développement de circuits courts	□ Disparition complète de l'activité sur le littoral □ Poursuite du déclin de l'agriculture dans le Moyen-Pays □ Diminution des activités d'élevages dans le Haut-Pays (poursuite de l'enrésinement et concurrence italienne)

Tableau 12 : Grille d'analyse AFOM espaces agricoles

Enjeux hiérarchisés par le territoire
❑ La reconquête des espaces agricoles enfrichés (restanques et pâturages) ❑ La préservation de la ressource agricole ❑ L'anticipation foncière (reconventionnement avec la SAFER) notamment dans le Moyen-Pays ❑ Le mitage des espaces agricoles et naturels et la consommation d'espace dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays ❑ Le renforcement des filières agricoles ❑ La valorisation de l'activité agricole et de ses productions dans le cadre de la mise en place de la filière agrotouristique et de la filière « santé bien-être, nutrition »
Enjeux du territoire complémentaires
❑ La préservation de la ressource agricole et notamment des activités structurantes des châtaigneraies et des oliviers dans le Haut-Pays et le Moyen-Pays ❑ La maîtrise de la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation ou l'artificialisation ❑ La spatialisation des espaces agricoles et des unités foncières viables à préserver et à protéger ❑ Le soutien à la transmission des exploitations et à l'installation des agriculteurs ❑ L'absence d'outil de transformation agricole (moulin à huile) ❑ La valorisation du maintien d'une activité agricole dans le cadre : ❑ du maintien du cadre de vie ❑ la gestion des incendies ❑ la protection contre l'érosion des sols ❑ la lutte contre les inondations ❑ du maintien de la biodiversité

Tableau 13 : Perspectives et Enjeux espaces agricoles

4.3. Les espaces forestiers (en cours)

Troisième département le plus boisé de France, les Alpes-Maritimes se caractérisent par une couverture forestière de 200 000 ha qui représente environ 55% de son territoire. La forêt occupe donc une place importante dans le département des Alpes-Maritimes malgré la présence de zones montagneuses au Nord Est et d'une zone urbanisée sur toute la frange littorale.

Cette couverture forestière comporte différents secteurs :

- les boisements de haute qualité pouvant être valorisés comme bois d'œuvre,
- les boisements moins nobles aux caractéristiques techniques plus adaptées à d'autres usages, comme le développement du bois énergie.

Avec 2 000 emplois directs et induits liés à la filière bois, le département des Alpes-Maritimes est le seul dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à disposer d'industries de première transformation. Il existe donc un fort potentiel qu'il convient de dynamiser tant au niveau de la production que de la transformation.

Parallèlement à cette fonction directe dans l'économie locale, la forêt joue également un rôle essentiel dans le maintien des sols et la qualité des paysages et constitue une des composantes majeures de l'attrait touristique du département.

4.3.1.1. Contexte local

Sur le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya, la forêt est située pour l'essentiel dans la zone de montagne. Elle représente de l'ordre de 36 850 ha, soit 56% de la surface totale du SCOT (source : Corine Land Cover).

Elle est actuellement en extension sur les terrains anciennement agricoles ou pastoraux.

Les forêts sont le support de nombreuses activités telles que la chasse, le pâturage, le ramassage des champignons et les activités sportives. Les massifs forestiers littoraux jouent également un rôle paysager, écologique (préservation d'habitat et d'espèces spécifiques) et social pour ceux qui sont ouverts au public. Ils sont cependant très exposés aux incendies.

Sur le haut pays, le couvert forestier est dominé par les essences de résineux : Pin sylvestre, Sapin pectiné, Mélèze d'Europe, Epicéa commun. Les feuillus, beaucoup moins présents, sont représentés par le chêne pubescent et le charme-houblon principalement.

Sur le Moyen Pays et le littoral, les résineux dominent encore, mais les essences rencontrées sont celles de la forêt méditerranéenne avec une forte proportion de pin maritime et de pin d'Alep, puis pin sylvestre pour les conifères et chêne pubescent, chêne vert et charme-houblon pour les feuillus.

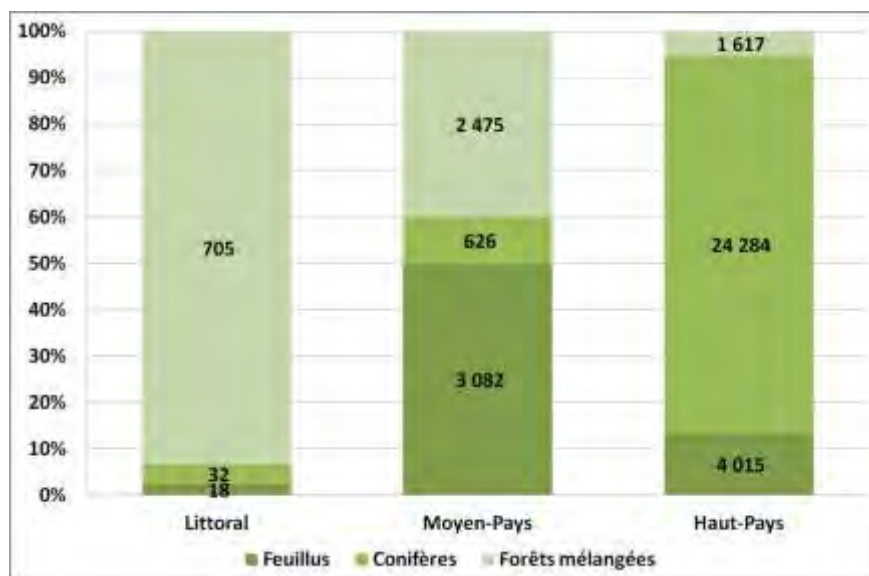


Figure 25 : Répartition des surfaces de forêts par type en pourcentage et en hectare en 2006 (Ocsol PACA – CRIGE PACA)

4.3.1.2. Les forêts domaniales et communales

Les forêts communales et domaniales sont gérées par l'ONF. Elles sont soumises au régime forestier qui leur confère un caractère inaliénable et inconstructible et assure une gestion cohérente grâce à l'application des règles de gestion et de police mises en œuvre par l'ONF.

L'application du régime forestier présente plusieurs avantages :

- gestion durable et multifonctionnelle en application des règles de gestion et de police des bois mises en œuvre par l'Office National des Forêts sur la base d'un financement de l'État,
- aides financières publiques,
- certification de gestion durable pour la commercialisation des bois.

Six des quinze communes du SCOT sont concernées par la protection du régime forestier.

	Breil / Roya	La Brigue	Fontan	Saorge	Tende	Sospel	Surface concernée à l'échelle du SCOT (%)
Surface communale (ha)	8 131	9 177	4 961	8 678	17 747	6 239	
Forêts bénéficiant du régime forestier (ha)	2 377	3 881	2 763	2 253	4 676	1 466	25%
Pâturages bénéficiant du régime forestier (ha)	401	975	1 086	2 472	7 706	199	18%

Tableau 14 : Forêts et pâturages bénéficiant de la protection du régime forestier (source ONF 2006)

4.3.1.3. Les forêts privées

Les forêts privées ont des modalités de gestion encadrées par le code forestier : des plans simples de gestion (P.S.G.) doivent être établis pour toute propriété boisée supérieure à 25 ha d'un seul tenant et approuvés par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Depuis la loi du 4 décembre 1985, les PSG peuvent également être présentés de façon facultative pour les propriétés de plus de 10 ha. Ils doivent comprendre « un programme d'exploitation des coupes et, le cas échéant, un programme des travaux d'amélioration », pour une durée de 10 à 30 ans. Le CRPF ne fait état d'aucun plan simple de gestion sur ce territoire, bien que 10 propriétés soient d'une surface supérieure à 25 ha.

Sur le territoire du SCOT, la forêt privée se révèle très morcelée, avec une majorité des forêts privées dont la superficie est inférieure à 4 ha (cf. graphique ci-dessous). Les forêts privées représentent de l'ordre de 5400 ha sur le territoire pour plus de 6000 propriétaires.

4.3.1.4. Les activités économiques liées aux forêts

Cela concerne essentiellement la production de bois d'œuvre. L'essentiel de la production forestière est localisée sur le Haut-Pays. En forêt domaniale, la production s'étend sur 9 220 ha, soit 13% de la surface du SCOT.

Le commerce du bois se développe sur l'Italie avec l'initiative de l'ONF et de l'association des communes forestières (ACOFOR 06). Elle concerne essentiellement le bois d'œuvre.

Le Conseil Général a réalisé une étude en 2005 pour identifier les potentialités de production de bois énergie au niveau du territoire départemental. Le secteur Bévéra – Roya dispose de ressources intéressantes dans ce cadre. La commune de Breil-sur-Roya envisage de créer une usine de fabrication de plaquettes, en concertation avec l'ONF. Ce projet est cependant peu avancé à l'heure actuelle.

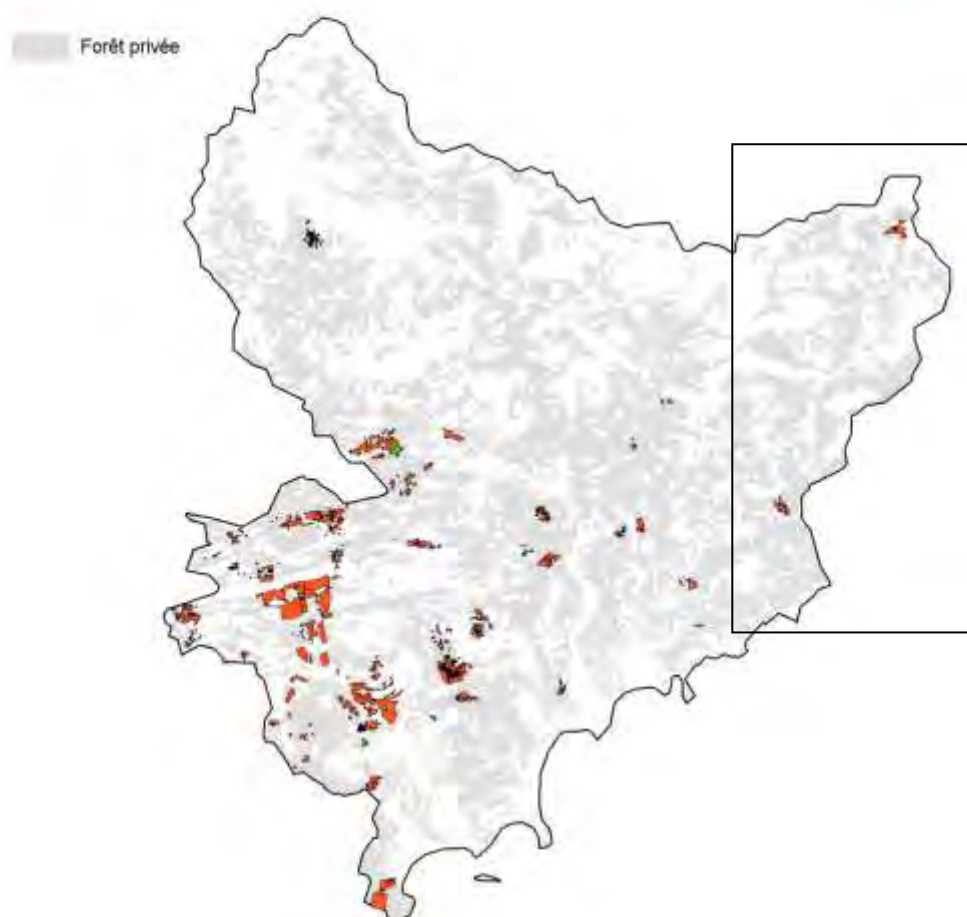
L'exploitation forestière est rendue difficile du fait des fortes pentes du territoire et des conditions d'accessibilité aux parcelles. L'utilisation de systèmes de câbles, qui permet de s'affranchir des contraintes topographiques, est en développement.

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

PLANS SIMPLES DE GESTION EN COURS DE VALIDITE

Au 31 décembre 2013

- Agrément 2013
- Années antérieures



Carte 18 : Localisation des Plans Simple de Gestion en cours de validité 2013 (Source : CRPF)

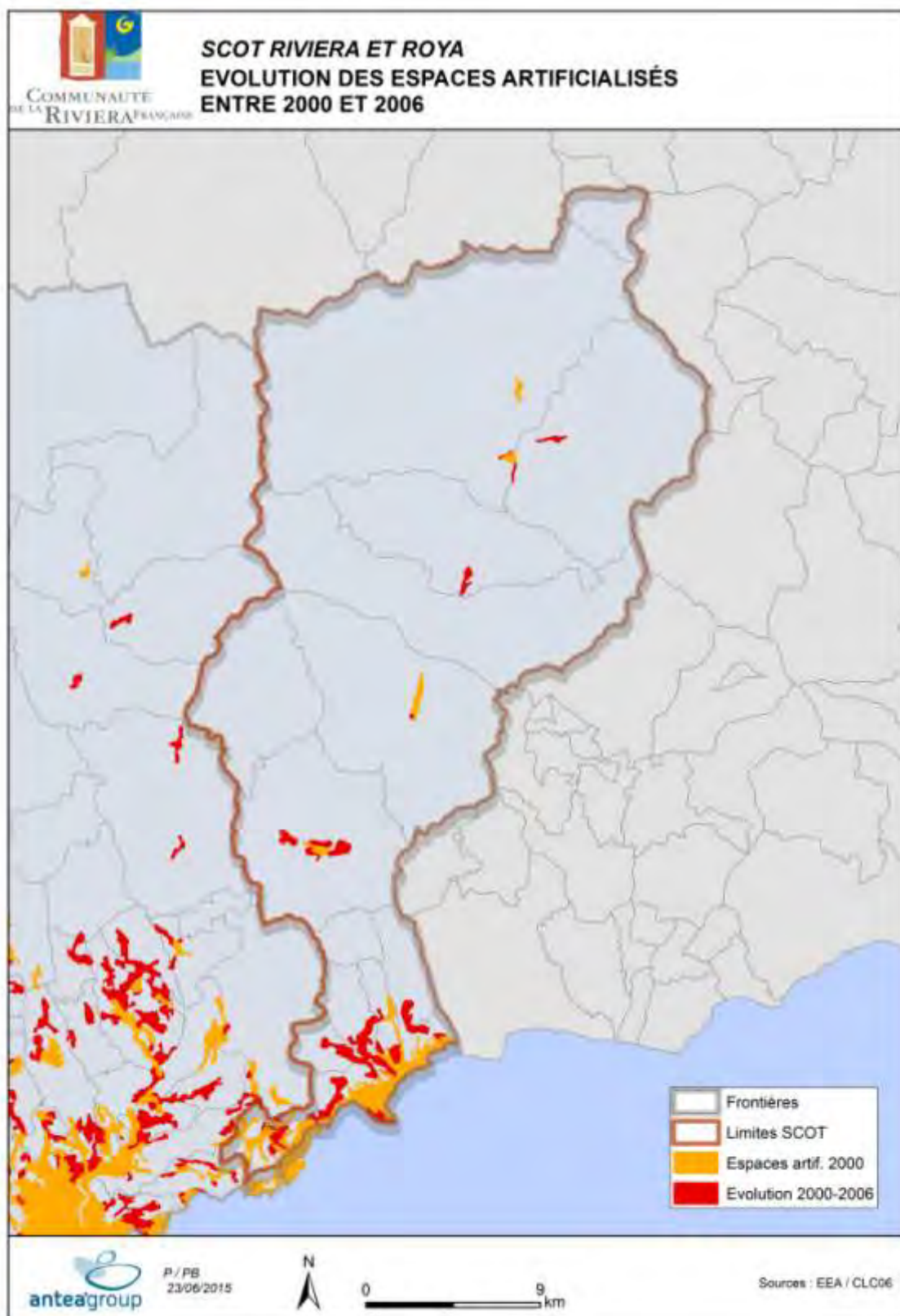
4.3.1.5. Synthèse couverture forestière

Atouts	Faiblesse
☐ Un couvert forestier important et en dynamique ☐ Des espaces qui compensent le niveau d'émission de GES du territoire ☐ Une ressource de qualité pour la valorisation en bois d'œuvre ☐ Un attrait touristique majeur ☐ Une forêt accessible pour la population, favorable au développement des loisirs ☐ Un rôle paysager, écologique et social majeur ☐ Des orientations fortes des protections et de préservation inscrites dans la DTA ☐ La signature d'une stratégie de développement durable de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes	☐ Une faible exploitation des forêts du Haut-Pays du fait de la situation en zone de montagne ☐ Une faible compétitivité des exploitations forestières ☐ Des contraintes géographiques (forte pente, accessibilité difficile, gabarit des réseaux routiers) ☐ Une forêt privée peu gérée
Opportunités	Menaces
☐ L'existence de nombreux outils de gestion pour les forêts privées ou publiques ☐ Le développement des Energies Renouvelables ☐ Le développement d'une filière de production de matériaux d'isolation ou de construction	☐ Une expansion continue du couvert forestier important au détriment des espaces agricoles de restanques et de pâturages ☐ Le développement du risque incendie ☐ Une forte pression foncière sur les espaces forestiers du littoral et sur les franges forestières du Moyen-Pays et du Haut-Pays ☐ Les impacts du changement climatiques sur les forêts

Tableau 15 : Grille d'analyse AFOM couverture forestière

Enjeux hiérarchisés par le territoire
☐ La pression urbaine sur le littoral et les nouveaux impératifs de construction et d'optimisation des espaces de la loi ALUR ☐ La reconquête des espaces agricoles sur les restanques enfrichées et boisées ☐ L'utilisation multifonctionnelle des ressources de la forêt (bois, chasse, loisirs) ☐ Le développement d'une filière bois avec la prise en compte des actions des territoires limitrophes (Paillon, Italie) et le questionnement autour de la mutualisation des moyens ☐ L'accessibilité du territoire notamment du Moyen-Pays et du Haut-Pays et la question de la qualité des infrastructures routières et de leur gabarit
Enjeux du territoire complémentaires
☐ L'entretien des sentiers forestiers

Tableau 16 : Perspectives et Enjeux couverture forestière



Carte 19 : Evolution des espaces artificialisé entre 2000 et 2006 (Source : Corine Land Cover)

4.4. Les espaces artificialisés (en cours)

4.4.1. Descriptif de la tache urbaine sur le territoire

4.4.2. Tendances d'évolutions depuis 1960

4.4.3. Niveau de consommation foncière et destination

4.4.4. Impact sur les espaces agricoles de façon quantitative et qualitative

4.4.5. Servitudes d'utilité publique (SUP)

D'après le Porter A Connaissance (PAC) réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) le 26 juin 2015 dans le cadre de la réalisation du présent SCoT, les principales Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant le territoire de la CARF ont été listées (cf. PAC du 26/06/15 en annexe 2) et parfois reprise dans le présent document.

5. Patrimoines et cadre paysager

5.1. Cadre paysager

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'étend des rivages de la Méditerranée aux sommets du Massif du Mercantour.

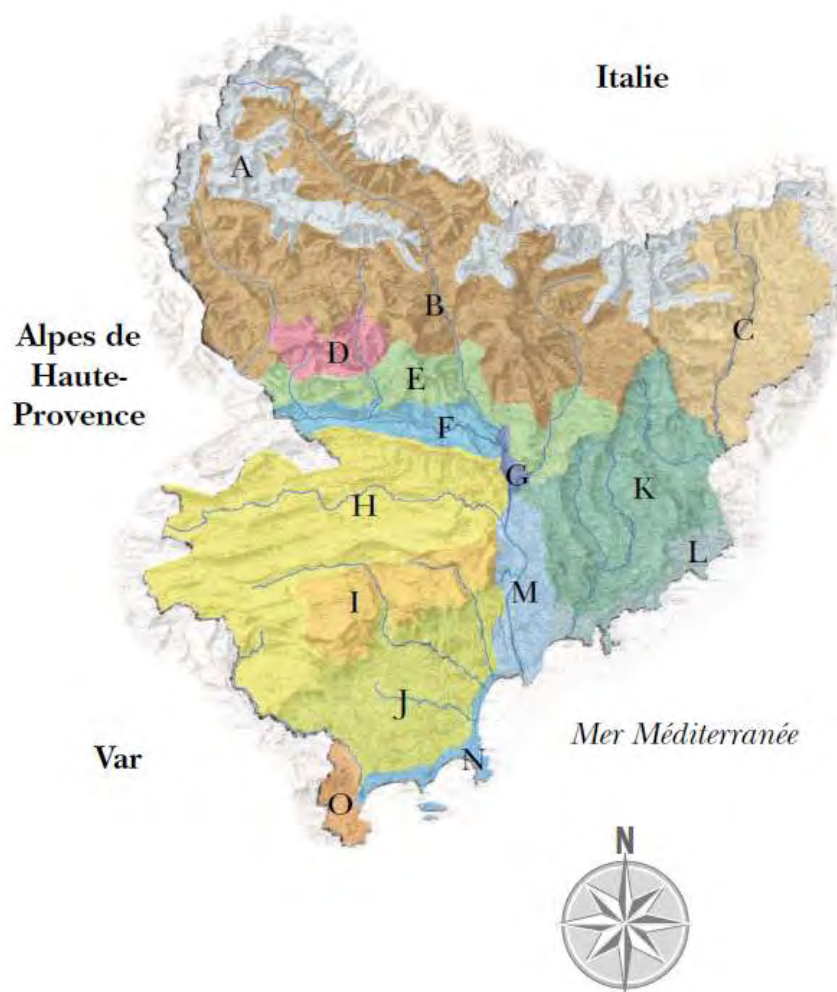
Grâce à sa position de carrefour entre la Provence à l'Ouest, les Alpes au Nord, l'Italie à l'Est, au climat, au relief, à la variété des expositions, à l'action de l'homme, le territoire présente une grande richesse paysagère, avec des vallées et massifs aux caractères naturels très contrastés.

D'après l'atlas départemental des paysages, le territoire de la CARF est réparti dans les familles et les entités paysagères suivantes :

Famille	Entité paysagère	Communes
A- Les sommets alpins	Les sommets alpins	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende
C - La Vallée de la Roya	C1 La Haute Roya	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende
	C2 La Moyenne Roya	Breil-sur-Roya, Saorge
K - Les Préalpes Niçoises	K1 Le Bassin des Paillons	La Turbie
	K2 La Bévéra	Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Menton, Moulinet, Sainte Agnès, Sospel
L - Sous les Corniches	L1 Le Littoral Mentonnais	Castellar, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte Agnès
	L2 De Nice à Monaco	Beausoleil, La Turbie

Tableau 17 : Liste des entités paysagères dans le département des Alpes-Maritimes (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

15 FAMILLES ET 28 ENTITÉS PAYSAGÈRES



Carte 20 : Les entités paysagères (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.1. Les sommets Alpins

Déterminants géographiques

- Relief et hydrographie

Les hauts sommets, qui culminent à 3 143 m au Gélas, forment une crête dorsale où les rigueurs alpines de l'altitude sont tempérées par l'influence de la mer proche. Cette barrière orographique entre bassins français et italien, qui recueille plus de 2 000 mm/an de précipitations, constitue le "château d'eau" des torrents qui alimentent le Var, la Roya et leurs affluents. L'eau abondante est retenue dans des lacs glaciaires ou artificiels.

- Géologie et géomorphologie

Des températures et une pluviométrie extrêmes, la neige, la glace et le vent ont façonné ce milieu minéral. À l'étage alpin, au-delà de 2 500 mètres, la roche cristalline (Argentera) ou sédimentaire (haut Var) apparaît à nu, modelée par les siècles, héritage de glaciers présents il y a 20 000 ans, dont il reste des lacs retenus par des verrous glaciaires et des blocs erratiques laissés sur place lors du recul des glaciers. Ce travail d'érosion est toujours à l'œuvre, les versants bougent en permanence.

Organisation du territoire

- Agriculture et forêt

À partir de 2 000 mètres d'altitude, les forêts (mélèzes, épicéas, pins cembro) cèdent la place à la pelouse alpine, transformée en alpage par le passage répété des troupeaux. Plus haut, les rochers se parent d'espèces fragiles adaptées à l'étage alpin, dont de nombreuses espèces endémiques.

- Formes urbaines et voies

Le bâti est rare, se limitant à des bâtiments d'élevage utilisés en saison estivale, à des refuges de montagnes et à des hameaux isolés en haut des vallons. L'architecture de ces constructions est entièrement montagnarde : utilisation du bois, murs de pierre apparente, toit à forte pente... Des parcours de randonnées sillonnent vallons, versants, cols et crêtes.

Éléments caractéristiques

Le Parc National du Mercantour, dont le zonage et le règlement protègent la plupart de ces sommets, a notamment pour vocation d'accueillir le public dans le respect des sites.

Les cols alpins permettent de découvrir ces hauts horizons isolés et représentent des axes touristiques majeurs, souvent chargés d'histoire.

Les silhouettes torturées des mélèzes ou des pins cembro reflètent leur lutte contre les éléments, à la limite de l'étage alpin.

Les hameaux militaires et les fortifications de surveillance de cette zone de frontière, objet continu de dispute, constituent un patrimoine intéressant, point d'appui utilisable pour la découverte du paysage.

Malgré la rudesse de ces paysages, la Vallée des Merveilles conserve sur les chiappes, grandes dalles en schiste ou en grès, polies par les glaciers, des gravures rupestres, témoignage de la présence millénaire de l'homme et du caractère sacré des monts.

La ressource en eau fait l'objet depuis longtemps d'une exploitation de son potentiel énergétique. De même, la richesse minérale a été autrefois exploitée dans les mines.

SYSTEME ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

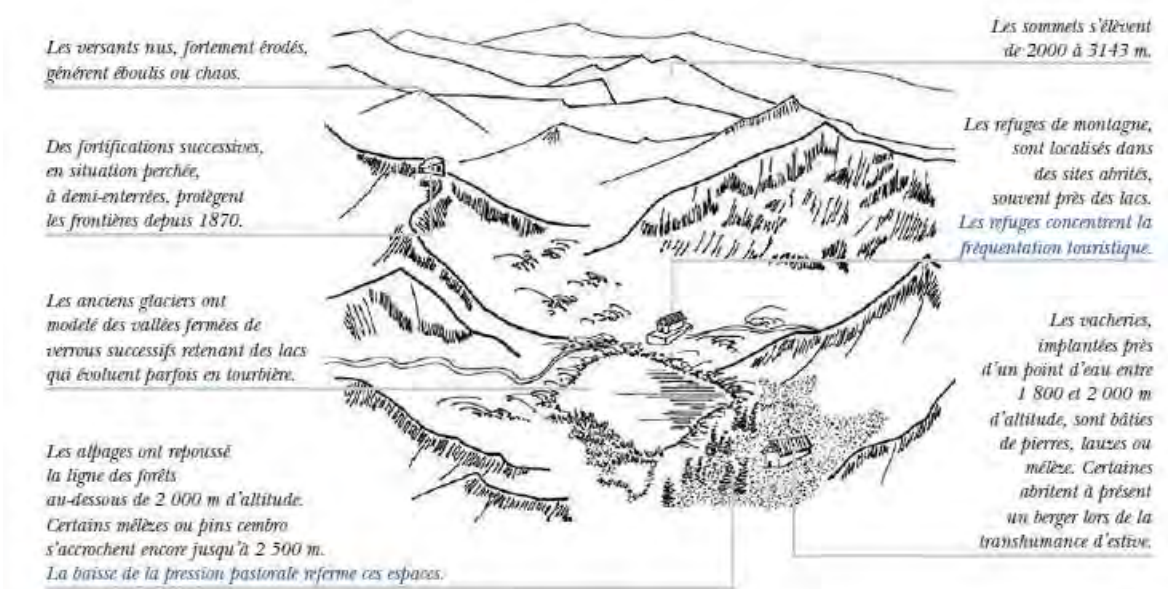


Figure 26 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage des sommets Alps (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

Evolution et enjeux

Quand la pression pastorale s'affaiblit, les alpages sont gagnés par une lande à myrtilles et à rhododendrons qui précède la remontée des arbres à leur niveau naturel vers 2 200 m. Un milieu disparaît.

La fréquentation et le stationnement aux "portes d'entrées" du Parc National du Mercantour, nécessitent un traitement de qualité de ces sites. L'usage répété des chemins et sentiers entraîne des phénomènes érosifs importants à partir des axes de cheminement. L'entretien régulier des tracés est une nécessité.

Une signalétique pédestre normée faite de poteaux de mélèzes porteurs de flèches directionnelles gravées balise les principaux itinéraires de randonnée du haut pays. Dans le cœur du Parc, une signalétique directionnelle spécifique a été mise en place.

Cet espace montagnard abrite une faune remarquable autant par sa richesse que par sa spécificité dont il convient de préserver l'équilibre.

Le Parc a mis en place une signalétique d'interprétation qu'il serait souhaitable d'élargir hors des limites du cœur du Parc et d'étendre à une explication des paysages.

AXES DE REFLEXION

Axe 1 : rivières et voies de communication, liens des paysages départementaux

- mettre en valeur ou reconquérir les axes de perception majeurs.
- améliorer la gestion du paysage routier.
- maintenir l'entretien des chemins et sentiers.

Axe 5 : valoriser et gérer les paysages du Moyen et du Haut-Pays

- maintenir des espaces ouverts à vocation pastorale.
- assurer l'exigence de la qualité paysagère dans les stations de montagne.
- valoriser les richesses du patrimoine rural non protégé.
- valoriser les entrées du parc national du Mercantour.

Tableau 18 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Sommets Alpains

5.1.2. La vallée de la Roya

Déterminants géographiques

- Relief et hydrographie

Située le long de la frontière entre l'Italie et la France, la vallée de la Roya est structurée sur l'axe du fleuve, qui débouche en Italie à Vintimille. Le relief est rude, les dénivelés importants, les terres escarpées. Quatre séries de gorges compartimentent la vallée. Celle-ci ne s'élargit qu'au niveau de la cuvette de Breil et de la confluence entre Saint-Dalmas et La Brigue. Les affluents ont creusé de longs vallons encaissés et perpendiculaires (Réfrei, Levensa, Bieugne, Céva, Cairos, Bendola).

- Géologie et géomorphologie

En remontant la vallée, les marnes calcaires cèdent la place en rive droite aux schistes et aux grès. Les pentes raides, les dénivellations importantes, les régimes torrentiels favorisent une importante érosion sur les versants. Les terrasses alluviales en fond de vallée sont très réduites. Les roches schisteuses fournissent une pierre verte, dure, utilisée autrefois dans les constructions nobles (pierres d'angle, colonnes, parapets, linteaux sculptés).

Organisation du territoire

- Agriculture et forêt

Un système agro-pastoral traditionnel a façonné ce paysage, à la recherche d'espaces disponibles, couvrant les versants de terrasses qui épousent son modelé. Les espaces cultivés ou pâturés sont à présent soumis à une forte déprise qui engendre une fermeture de l'espace : versants, fonds de vallée. Très présent dans la moyenne vallée sous influence méditerranéenne, autour de Breil-sur-Roya, l'olivier est encore cultivé plus au nord, à plus de 600 mètres d'altitude en adret. Les étages de végétation se succèdent sur les versants, du châtaignier aux alpages des sommets.



- Formes urbaines et voies

L'habitat très vertical est groupé en hameaux perchés. Les seuls villages de fond de vallée correspondent aux élargissements (Breil-sur-Roya) et à des carrefours de chemins (La Brigue) ou à des implantations le long des voies (Saint-Dalmas, Fontan). Le passage entre le Piémont et la Méditerranée a été sans cesse amélioré afin de faciliter la circulation des personnes et le transport des marchandises. D'abord simple chemin muletier, la route fut achevée en 1782. Par la suite, l'ouverture des tunnels routiers et de la voie ferrée a provoqué le quasi-abandon des anciennes voies de communication.

Éléments caractéristiques

La vallée souvent étroite, aux versants à pente raide, donne toute son importance à la rivière. Ce milieu linéaire a gardé sa richesse écologique et paysagère.

Une attention particulière est portée à l'eau, non seulement pour irriguer les cultures, mais comme élément de qualité de l'espace urbain : fontaines, lavoirs, rigoles, orientation du pavage ou des calades.

Les enduits vivement colorés, les tuiles vernissées rappellent l'influence italienne. "Roya" vient de rouge, comme la couleur de ses murs. Des balcons de bois ou de fer, rythment les façades. Aux tuiles canal du pays de Breil, succèdent les lauzes de schiste ardoisier brun mauve (Saorge, Fontan) ou gris vert (Tende, La Brigue). Du chaume de seigle couvre encore des hameaux et des granges.

Des chapelles d'art roman en haut des vallées, ornées de fresques ou de retables, lieux de pèlerinage comme la chapelle de Notre-Dame des Fontaines, répondent aux façades baroques des églises.

Le chemin de fer créé en 1923 entre Nice et Cuneo est une des lignes les plus acrobatiques de France. Des ouvrages ferroviaires ponctuent le tracé (viaducs, gares monumentales).

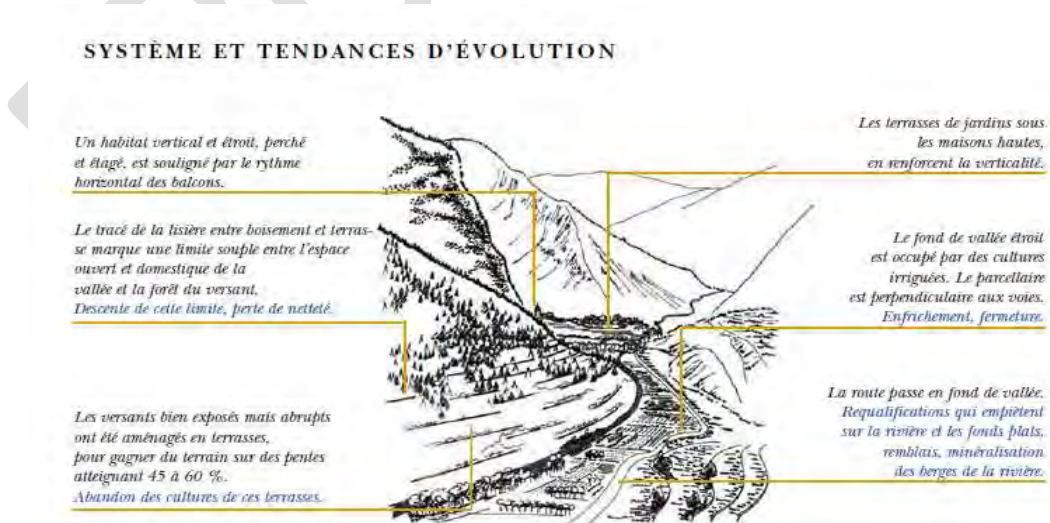


Figure 27 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage de la vallée de la Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

Evolution et enjeux

La Roya est un fleuve encore préservé et fragile. La RD 6204 qui le longe, fait l'objet de travaux (réfection, élargissements) réguliers qui perturbent son équilibre.

La fermeture des fonds de vallée et les friches de versant brouillent les limites entre espace domestique et forêt.

Les abords des centres urbains, notamment les anciennes terrasses de culture qui les surplombent, sont des sites à enjeux forts qui peuvent perdre de leur lisibilité par un non-entretien.

L'habitat traditionnellement groupé a aujourd'hui tendance à se disperser sur des pentes aménagées en terrasses. L'impact visuel est fort sur le versant, la forme urbaine perd de sa cohérence.

Façades peintes, décorations et trompe-l'œil, d'influence italienne, constituent un caractère et un savoir-faire à maintenir dans la rénovation des centres de village.

Les nouvelles constructions développent des formes néo-provençales ou savoyardes d'influence étrangère à la vallée. Les restaurations sur l'ancien ignorent sa spécificité (volume, ouverture...).

AXES DE REFLEXION

Axe 1 : rivières et voies de communication, liens des paysages départementaux

- Maintenir et valoriser les fleuves et les rivières comme charpente des paysages départementaux.
- Promouvoir le patrimoine des ouvrages d'art.

Axe 5 : valoriser et gérer les paysages du Moyen et du Haut-Pays

- Aider au maintien de versants de terrasses stratégiques du point de vue paysager.
- Assurer la pertinence paysagère de l'extension des villages.
- Promouvoir des savoir-faire architecturaux traditionnels.
- Valoriser les richesses du patrimoine rural non protégé.

Tableau 19 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Vallée de la Roya

5.1.2.1. La Haute Roya

Spécificités

La Roya s'écoule de direction nord/sud dans une vallée étroite et profonde. Le fond de vallée est un peu plus large entre Tende et Saint-Dalmas-de-Tende (ainsi que dans certains vallons : la Minière, Castérino et Levensa). Puis la vallée se referme sur les gorges spectaculaires de Berghe et de Paganin.

La position des villages en fond de vallée (Brigue, Saint-Dalmas-de-Tende) ou sur les voies de communication (Tende, Saint-Dalmas, Fontan) a favorisé leur développement et a joué un rôle historique et économique. Leurs hameaux perchés se sont installés là où les terres étaient cultivables à l'écart de la vallée (Berghe, Granile, Morignole).

L'architecture colorée, les décorations de façades, l'art urbain, rappellent l'influence italienne et le rattachement récent à la France. Des lauzes de schistes verts ou mauves couvrent les toits, les linteaux sont sculptés dans la pierre verte de Tende. Les jardins potagers irrigués attenants au village sont délimités par des hauts murs.

Vaste étendue karstique à plus de 2 000 mètres d'altitude, le massif du Marguareis possède, outre une richesse faunistique et floristique, une renommée mondiale en raison du nombre de gouffres qu'il recèle.

La route du col de Tende et la ligne du chemin de fer, structures paysagères fortes, suivent la Roya.

De nombreuses chapelles, dont certaines sont ornées de fresques ou de retables, habitent les vallons : Notre-Dame-des-Fontaines en est un exemple saisissant.

Les vestiges de l'industrie extractive, à la Minière de Vallaure, les forts (Central, Giaure, Tabourde, Pépin) anciennes fortifications bâties durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le patrimoine rural (moulins, fours, le pont coudé en pierre dit "du Coq") constituent également un patrimoine riche à mettre en valeur.

Sensibilités particulières

Dans cette vallée étroite, la route suit le lit du fleuve, puis le quitte pour traverser des paysages plus montagnards vers le tunnel du col. Toute intervention proche ou sur le cours d'eau a un impact fort.

Les fonds de vallons plats en bord de route, encore irrigués et cultivés il y a peu (prairies, vergers, maraîchages) sont sensibles à la déprise : enfrichement, cabanisation, brouillage de la lecture de l'espace.

Les sites de terrasses soulignent la verticalité du bâti : ainsi les jardins de Tende, étagés en terrasses irriguées au pied des maisons, protégés par des murs mais ouverts à des visions plongeantes et croisées, soulignent sa silhouette.

Le versant en terrasses autour des villages ou hameaux, assure leur panorama.

Tendances d'évolution

- Intervention sur l'axe routier principal pour en améliorer la sécurité ;
- En aval de Tende et de la Brigue, fermeture par enfrichement des fonds de vallons de moins en moins cultivés ;
- Les anciens canaux d'irrigation délaissés ne sont plus entretenus, les prairies sont moins souvent fauchées ;
- Abandon des sites de terrasses entourant les hameaux.

ENJEUX

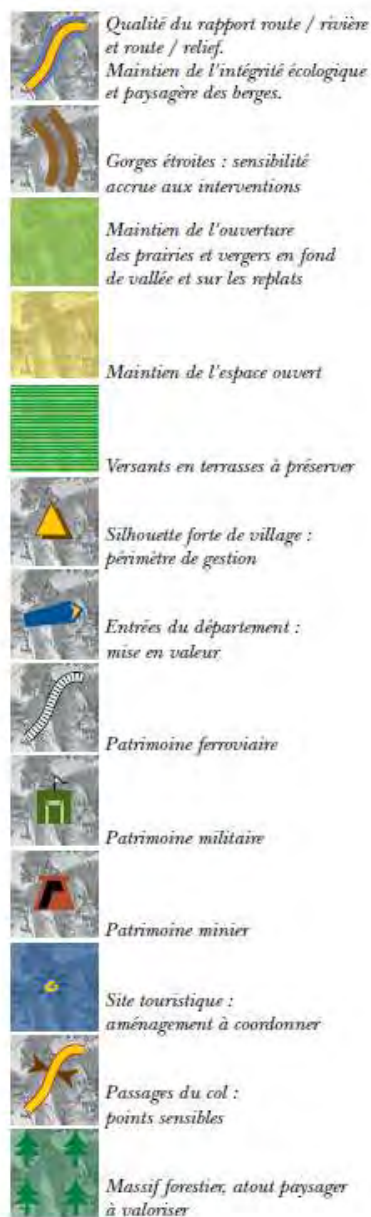


Figure 28 : Les enjeux qui pèsent sur la Haute Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.2.2. La Moyenne Roya

Spécificités

La Roya coule du Nord au Sud dans une vallée étroite et encaissée, rythmée de gorges, où les élargissements sont rares.

Les villages ou hameaux sont en position perchée (site inscrit de Saorge, hameaux de Libre, Piene) sur un replat dominant le fleuve, entourés de terrasses, et offrent de superbes panoramas. Breil-sur-Roya fait exception ; lové sur une terrasse étroite au pied d'une barre rocheuse, à un carrefour de voies.

Les versants en terrasses couverts d'oliviers en écrin des villages et hameaux soulignent l'attache méditerranéenne de cette moyenne vallée.

Le patrimoine forestier est riche : de grandes forêts (Caïros, Bois Noir) couvrent les ubacs. Décoration des façades, vigueur des couleurs, peintures trompe-l'œil, ainsi que clochers à bulbes couverts d'écailles colorées, rappellent l'appartenance à la culture ligurienne.

Une particularité architecturale unique dans le département, se retrouve sur ces deux communes : une toiture voûtée et cimentée pour les granges, séchoirs, abris (li « casuns » de Caïros, les « crotas » de Breil-sur-Roya), et bâtiments à usage agricole (Libre). Les couvertures sont en tuile canal sur Breil, en lauzes de schiste mauve sur Saorge.

Le chemin de fer à voie étroite créé en 1923 entre Nice et Cuneo, qui suit la rivière de tunnels en viaducs, est toujours en service. Certains éléments comme la gare de Saint-Dalmas de Tende constituent un beau témoignage d'architecture monumentale.

Les ouvrages hydrauliques qui se succèdent le long du cours d'eau constituent également un patrimoine riche à mettre en valeur.

Sensibilités particulières

La Roya est un milieu riche, dont la présence domine l'ambiance de la vallée et en structure le système.

Dans cette vallée étroite, la route suit le lit du fleuve. Le cours d'eau et ses berges sont ainsi très sensibles à toute intervention sur cette voie, axe traditionnel de liaison entre le Piémont et la Méditerranée.

Les terrasses autour des villages, en vis-à-vis du centre ancien de Breil ou le long des routes, constituent le terroir d'oliviers le plus remarquable du département.

Les silhouettes des villages perchés et les caractéristiques architecturales (comme les toitures voûtées) marquent fortement l'identité paysagère de la vallée.

Tendances d'évolution

- Intervention sur l'axe routier principal pour en améliorer la sécurité : emprise importante dans un fond de vallée étroit.
- En amont de Breil-sur-Roya, développement de l'urbanisation et des équipements en fond de vallée et sur la première terrasse alluviale.
- Dispersion pavillonnaire sur les terrasses d'oliviers entourant les villages : risque de perte de qualité de ces espaces et de leur perception.

ENJEUX

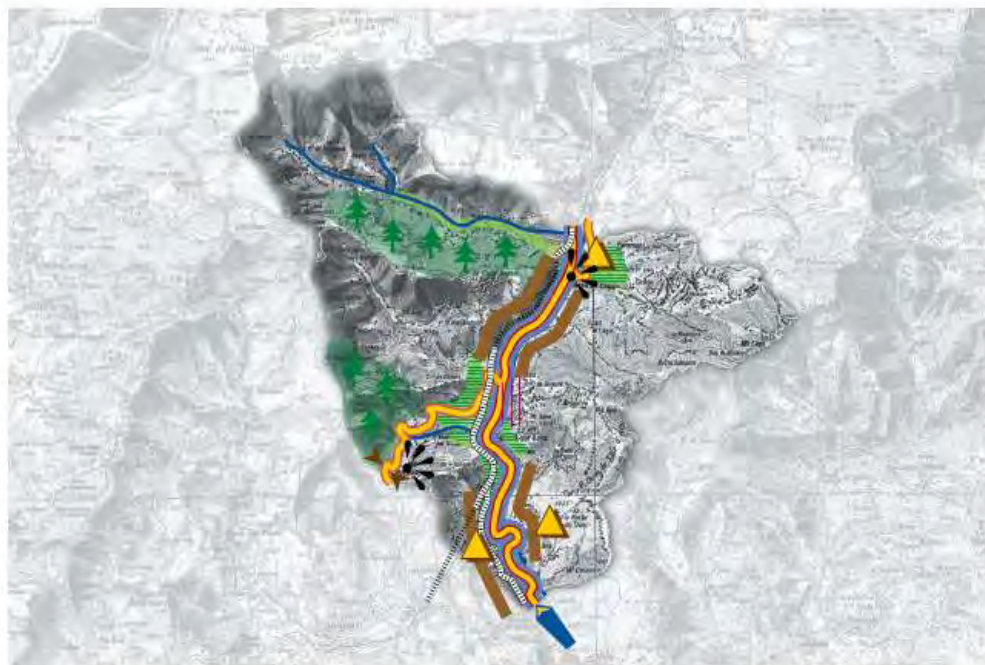
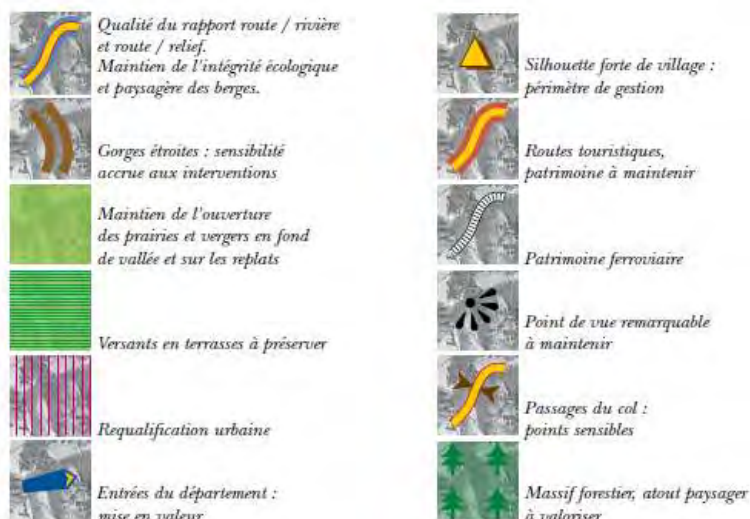


Figure 29 : Les enjeux qui pèsent sur la Moyenne Roya (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.3. Les préalpes Niçoises

Déterminants géographiques :

- Relief et hydrographie

Les collines de Nice forment une cuvette synclinale encadrée de deux massifs orientés Nord-Sud qui dominent respectivement le Var et le littoral, traversée par le réseau hydrographique arborescent des Paillons. Leurs quatre bras principaux se rejoignent en amont de Nice. La cuvette de Sospel est un anticlinal creusé par érosion régressive, qui a attiré la Bévéra, venue des hauteurs de Moulinet pour se jeter dans la Roya.



- Géologie et géomorphologie

Les deux crêtes structurantes, en calcaire jurassique, entourent une cuvette constituée par des roches marno-calcaires du Crétacé, fortement érodées et chahutées, aux sols plus riches et meubles. Une coulée centrale de grès et de flysch de l'oligocène près de Berre est entourée d'une couronne de marnes bleues.

Organisation du territoire

- Agriculture et forêt

Les coteaux des collines sont aménagés en terrasses de culture : certaines abandonnées, d'autres encore entretenues en oliveraies ou en culture florale. Une végétation souvent dégradée (pins maritimes, pins d'Alep) occupe des sols pauvres et fragiles. Des forêts de châtaigniers habillent les versants de Berre et Bendejun. Des épicéas occupent les plus hautes pentes des sommets dépassant 1500 m (Haute Bévéra, Authion). D'importants travaux de reboisement RTM en pins noirs ont protégé les pentes des bassins des Paillons.

- Formes urbaines et voies

Les villages sont en position haute défensive, hors d'atteinte des crues subites, ou tapis dans un repli en fond de vallée lors des croisements importants de voies (l'Escarène, Sospel). Ce territoire était traversé par des voies mulésiennes en crêtes, patrimoine médiéval qui s'est prolongé par les anciennes routes du sel.

Éléments caractéristiques

Les maisons des centres de village se pressent les unes contre les autres. Leur toiture couverte de tuiles canal est à deux versants dans les villages et à quatre pans pour les villas de la périphérie.

Les façades "à l'italienne", aux teintes vives et richement décorées de frises ou de trompe-l'œil, sont ornées de balcons de métal.

On y trouve une forte tradition de compositions élaborées des revêtements de sol sur l'espace public et une grande richesse de façades monumentales (église baroque).

La campagne est largement occupée par des fermes éparses dans les terroirs cultivés. La simplicité des volumes est contrebalancée par les décorations et les couleurs qui animent les façades.

Les cours d'eau qui dévalent en pente raide vers la mer ont creusé des défilés et des gorges. Des versants de marnes bleues ou de gypse sont fortement érodés et présentent leurs ravines désolées.

Cet espace est traversé par la RD2204, ancienne route du sel, route royale qui reliait le port de Nice et Savoie-Piémont, par Sospel et le col de Braus.

SYSTÈME ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

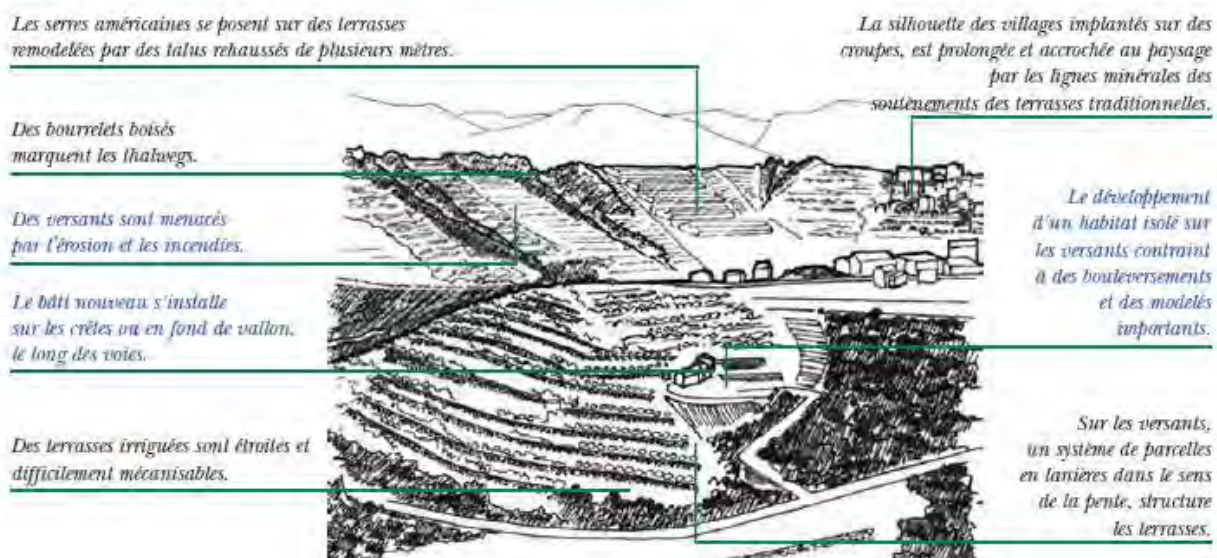


Figure 30 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage des Préalpes Niçoises (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

Evolution et enjeux

La prolifération sans maîtrise ni projet de l'habitat diffus, en nappe recouvre fond de vallée et versants.

Les terrasses en oliviers peuvent être colonisées par un habitat dispersé.

Les constructions et équipements imperméabilisant les sols se développent sur les berges, rétrécissant les lits des cours d'eaux.

Bouleversements et modèles importants du versant pour accueillir l'urbanisation. Le style des maisons oublie parfois les principes régissant les édifices du pays niçois.

Les terrasses cultivées sont élargies inconsidérément aux dépens de la stabilité des versants souvent délicate (marnes ou argiles).

AXES DE RÉFLEXION

Axe 1 : rivières et voies de communication, liens des paysages départementaux

- Maintenir et valoriser les fleuves et les rivières comme charpente des paysages départementaux.
- Promouvoir le patrimoine des ouvrages d'art.

Axe 3 : dans la ville en nappe, affirmer la structure urbaine et géographique du territoire

- Affirmer une limite nette d'urbanisation des versants.
- Donner de l'épaisseur à la trame des vallons, talwegs, cours d'eau et ruisseaux.
- Souligner les silhouettes "repères" des villages.
- Substituer le projet d'aménagement à la prolifération en nappe.

Axe 5 : valoriser et gérer les paysages du Moyen et du Haut-Pays

- Maintenir des espaces ouverts en fond de vallée.
- Promouvoir des plans de zonage agriculture-forêt.
- Aider au maintien de versants de terrasses stratégiques du point de vue paysager.
- Améliorer l'exigence paysagère des travaux forestiers.

Tableau 20 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Préalpes Niçoises

5.1.3.1. Le Bassin des Paillons

Spécificités

Limité par le Mont Chauve et le Mont Agel, le bassin des Paillons descend depuis des sommets dépassant les 1000 m. (Mont Féron, Cime de Roccassiera) par des vallées encaissées, à la géologie chahutée, creusées par les cours d'eau.

Ce fleuve aux crues brutales a été peu à peu corseté, endigué. Les pentes abruptes étaient aménagées en terrasses étroites ; enfrichées, elles sont gagnées par des pinèdes.

En amont, les versants instables, à la végétation dégradée, ont fait l'objet d'importants travaux de restauration de terrain de montagne. Des forêts domaniales fixent les pentes.

La pression urbaine de l'agglomération niçoise remonte dans les vallées. L'habitat, dispersé, s'est éparpillé sur les versants ; les fonds de vallée étroits ont concentré routes, bâtiments d'activité, extractions de matériaux, logements collectifs, en gagnant sur le lit des fleuves.

Dès le siècle dernier la station touristique de Peira-Cava (Lucéram) s'est implantée sur les hauteurs.

Sensibilités particulières

Médiocrité des espaces urbains des fonds de vallée ; accumulation hétéroclite de constructions et de voiries.



Impact visuel fort des constructions mal adaptées à la pente ou concurrençant le relief. Le mitage des versants brouille la perception des silhouettes des villages.

Les paillons, torrents méditerranéens, sont très vulnérables aux interventions sur leur lit.

L'ensemble du bassin est très sensible aux risques (inondations, incendies, érosion et glissement de terrain) ; de même, les travaux forestiers, de protection ou d'exploitation peuvent altérer ses versants.

Tendances d'évolution

- Enfrichement des versants,
- Fragilisation des pentes,
- Forte pression urbaine,
- Réhabilitation de carrière,
- Requalification routière.

ENJEUX



Figure 31 : Les enjeux qui pèsent sur le Bassin des Paillons (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.3.2. La Bévéra

Spécificités

La Bévéra, un affluent de la Roya (elle la rejoint en Italie), descend des hauteurs du massif de l'Authion qui culmine à 2 075 mètres. Cette vallée est ceinturée par des sommets de plus de 1 000 mètres. Encaissée au niveau des gorges du Piaon en aval de Moulinet, elle s'élargit en cuvette autour de Sospel.



Ce bassin de Sospel à la confluence de la Bévéra et du Merlanson, isolé par des cols (cols de Braus, de Brouis, de Castillon), constitue une unité visuelle, aux versants couverts de terrasses en oliviers.

Les activités traditionnelles de la vallée (oliviers, élevage et exploitation forestière) ont fait place au tourisme.

La forêt de Turini, la plus importante et la plus riche du département, s'étage depuis les peuplements de pins, de hêtres, de sapins et d'épicéas jusqu'en limite des mélèzes.

Les fermes isolées et fortifiées, les méans, sont dispersées dans les vallées.

La RD 2204 correspond à l'ancienne route du sel de Nice à Cuneo, route royale bâtie au XVIII^e siècle.

Une ligne de chemin de fer, achevée en 1928, relie Nice à Cuneo, en enchaînant tunnels et viaducs. Une ligne de tramway électrique a brièvement relié Menton à Sospel au début du siècle.

Le patrimoine militaire des forts, des bunkers et des camps, renforcé par vagues successives (Séré-de-Rivières, ligne Maginot) est riche sur le massif de l'Authion et autour de Sospel : La Redoute, La Forca, Mille Fourches, Pointe des Trois Communes, Fort du Barbonnet...

Les sommets les plus hauts et leurs versants (au dessus de 1000 mètres environ) du mont Ventabren au massif de l'Authion, sont inclus dans le Parc National du Mercantour.

Sensibilités particulières

Développement de l'habitat sur les terrasses d'oliviers sur les versants autour de Sospel.

La forêt de Turini s'étale sur les versants du massif de l'Authion et se compose d'un mélange de cinq essences productives.

La route royale du sel (RD 2204), beau témoin d'une route bâtie dans le relief constitue un axe touristique fort.

Le patrimoine militaire constitue un belvédère privilégié pour la découverte et l'interprétation des paysages.

Tendances d'évolution

- Les terrasses d'oliviers sont abandonnées ou investies par le bâti,
- Projet d'aménagement du massif de Turini-l'Authion-Camp d'Argent.

ENJEUX

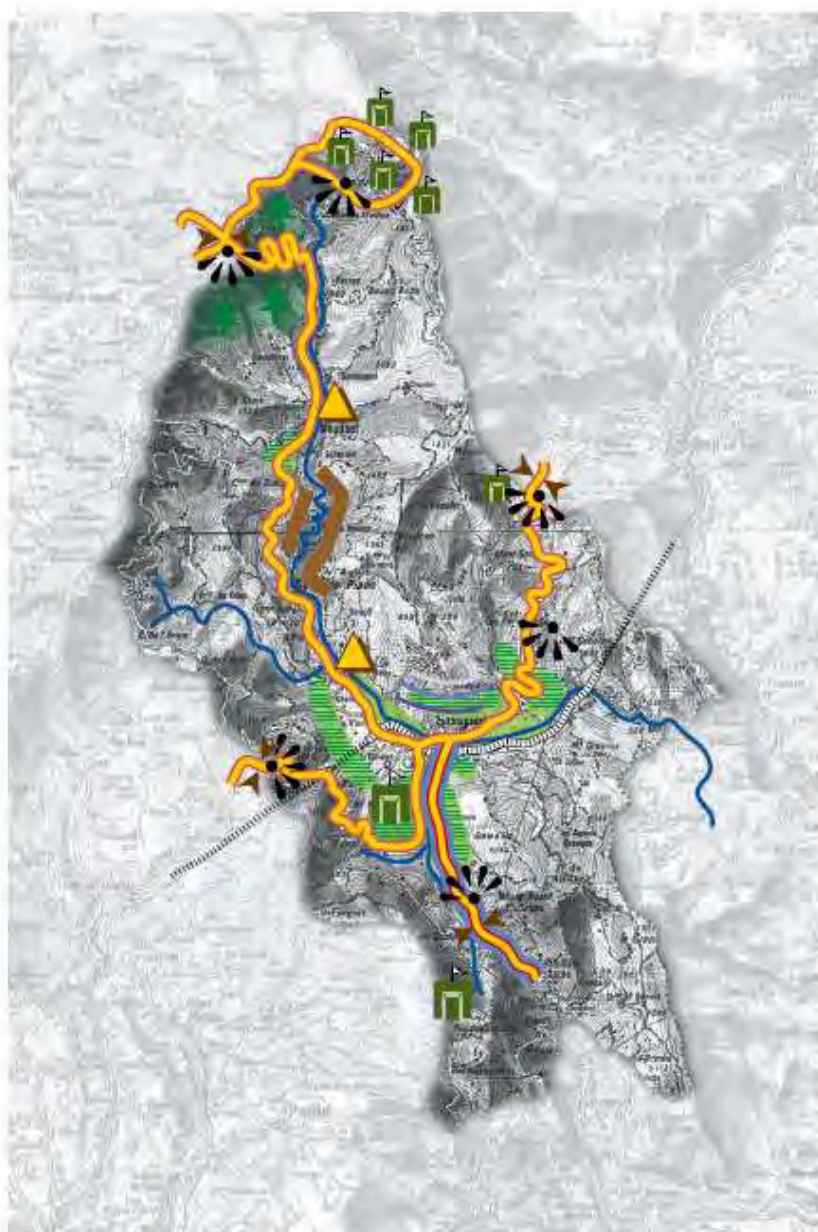


Figure 32 : Les enjeux qui pèsent sur le Bassin des Paillons (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.4. Sous les Corniches

Déterminants géographiques

- Relief et hydrographie

Les hauteurs abruptes de l'Arc de Nice dominant la mer : ce puissant relief côtier parallèle à la côte, dont l'altitude s'élève de 500 à 1 000 mètres, comprend les monts Agel et de la Bataille, la cime de Forna, les monts Fourche, Bastide, Leuse et Vinaigrier. Quelques centaines de mètres de dénivelé séparent une côte rocheuse, découpée de criques et de caps, des sommets plats.

- Géologie et géomorphologie

Des écaillés chevauchantes de calcaires compacts et clairs et de roches marnocalcaires surmontent des dépôts de versants d'éboulis ou de brèches anciennes d'un littoral rocheux et découpé. Des conglomérats du Miocène dominant Roquebrune-Cap-Martin. Dans le relief plus doux du pays de Menton, les fleuves côtiers ont creusé des marnes et du flysch gréseux, et déposé leurs alluvions.

Organisation du territoire

- Agriculture et forêt

Les versants ont été aménagés en terrasses étroites et irriguées qui accueillent les serres horticoles (fleurs et plantes exotiques), les oliviers et les vergers d'agrumes, cultures que permet un climat exceptionnellement doux, le plus chaud de France. Des pinèdes se mêlent aux grands parcs pour ombrager les promontoires et le bas des versants.

- Formes urbaines et voies

Les villages anciens sont perchés pour se défendre des attaques venues de la mer. Les villes se sont développées autour des ports abrités dans chaque baie ou crique. L'organisation du bâti s'est étendue en front de mer puis s'est diffusée sur les versants des collines et le long des voies de communication. Les voies s'étagent depuis la mer en basse, moyenne et haute corniche, surmontant la voie ferrée et ses nombreux tunnels.

Éléments caractéristiques

L'influence italienne est apparente dans les caractéristiques urbaines : clocher à clocheton couvert de tuiles vernissées, couleurs vives et chaudes des façades...

Les centres anciens ont gardé un caractère rural que favorisent des restaurations de qualité.

La clémence du climat permet une végétation de « petite Afrique », d'agaves, de figuiers de barbarie, d'agrumes, de caroubiers et de palmiers, sur les falaises au-dessus de la côte rocheuse. Des villas particulières recèlent des jardins remarquables à la palette végétale riche et exotique (collections), patrimoine paysager inventorié qu'il est parfois possible de visiter.

L'agriculture subsiste malgré la pression foncière urbaine, grâce à des cultures intensives sur terrasses, en jardins suspendus, mais sans comparaison avec la situation proche en Ligurie.

Nice porte les nombreuses traces et les témoignages d'une histoire particulièrement riche et diversifiée, qui en ont fait une ville balnéaire de renommée mondiale.



SYSTÈME ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

La ligne de crête, ligne magique rongée par des implantations luxueuses, à la recherche du meilleur panorama.

Entre la haute et la moyenne corniche, le versant en terrasses accueille les cultures intensives et un habitat dispersé.

Haute corniche. Limite supérieure d'un bâti linéaire.

Les villages perchés traditionnels détachent leur silhouette sur la crête, image emblématique de la corniche.

Moyenne corniche. Si la végétation est rare du fait d'incendies répétés dans les hauteurs, la présence humaine favorise le végétal en bas de pente.

Basse corniche.

L'espace disponible, limité dans chaque crique, oblige les constructions à gagner en hauteur.

Des caps, masses boisées ponctuées de villas, de grandes propriétés avec jardin. Leur ligne de crête est arborée.

Une organisation du bâti en front de mer qui combine une architecture balnéaire au végétal exotique.

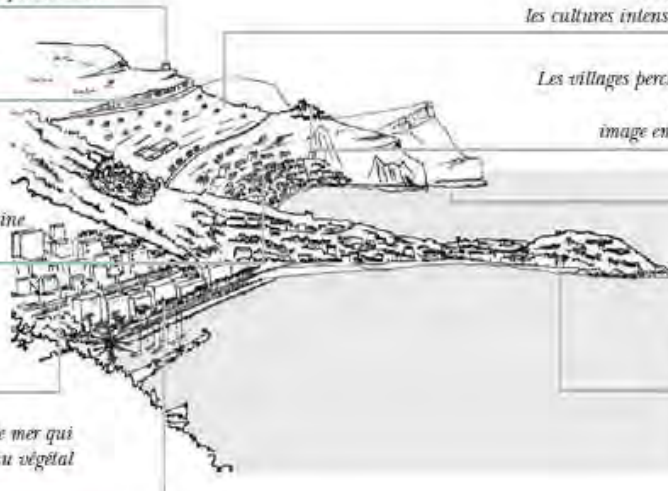


Figure 33 : Organisation et tendances d'évolution typique du paysage de sous les corniches (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

Evolution et enjeux

Les activités balnéaires se sont multipliées et concentrées autour de chaque crique de cette côte découpée. La densification du bâti en front de mer réaffirme l'importance des coupures ou discontinuités.

Le pavillonnaire diffus grimpe à l'assaut des versants en terrasses, sans limites apparentes. Entre la haute et la moyenne corniche, des cultures intensives résistent encore à l'habitat dispersé. Les constructions nouvelles s'installent sur le versant, en niant la pente par des talus instables et dommageables visuellement.

Les implantations de lotissements ou de quartiers nouveaux peuvent attaquer en "tâches" un couvert boisé ou toucher à la crête d'un promontoire, renforçant l'impact visuel de leur implantation.

Sur les versants encombrés, les cultures intensives, les constructions, les routes et voie ferrée se disputent l'espace.

Les infrastructures se concentrent jusqu'à se superposer sur cette bande étroite soumise à toutes les pressions.

AXES DE RÉFLEXION

Axe 1 : rivières et voies de communication, liens des paysages départementaux

- Maintenir et valoriser les fleuves et les rivières comme charpente des paysages départementaux.

Axe 2 : le littoral, une relation à la mer à reconquérir

- Prendre en compte la mer, ses richesses et fragilités dans le projet d'agglomération littorale.
- Travailler la lisibilité géographique des horizons de l'agglomération littorale.
- Conserver la diversité de la végétation acclimatée.

Tableau 21 : Axes de réflexion sur l'évolution des paysages – Sous les Corniches (Source : Ecomed)

5.1.4.1. Le Littoral Mentonnais

Spécificités

Des sommets dépassant 1 000 mètres dominent la mer (Mont-Agel, Cime de Bausson). Les pentes s'adoucissent en un cirque limité à l'est par une crête qui formalise la frontière avec l'Italie.

Des torrents ont modelé cette cuvette : le Fossan, le Borriego, le torrent de Gorbio, et le Careï, cours d'eau principal. Leur embouchure disparaît sous le tissu urbain qui longe le littoral.

La silhouette des centres anciens des villages ponctuent les versants, en situation dominante d'observation et de défense. L'urbanisation s'est développée depuis le littoral, adossant les plages qui s'allongent entre le Cap Mortola et le Cap Martin sur front bâti continu.

La RD 6098, la RD 6007 en corniche, l'autoroute A8 et la voie de chemin de fer dessinent un axe de circulation Est/Ouest le long du littoral. Les seules pénétrations Nord/Sud sont les routes qui mènent à Sospel ou à Peille : elles s'élèvent dans le versant, dégagant de beaux panoramas. L'entrée de Menton depuis l'autoroute a fait l'objet d'une requalification paysagère remarquable.

Le Cap Martin recèle de magnifiques villas invisibles pour le passant qui peut néanmoins emprunter le sentier côtier qui le longe de bout en bout.

Beau village médiéval perché, Roquebrune est caractérisé par un impressionnant château du XI^e siècle.

L'ensemble de cette zone est en site inscrit (loi 1930) à l'exception du Cap Martin qui est un site classé.

Sensibilités particulières

Les cours d'eau et les voies qui s'éloignent du littoral permettent de dégager une trame nord-sud.

Les élargissements de voies et l'extension du bâti peuvent concurrencer la rivière dans son lit (le Careï).

Le réseau des espaces de nature peut s'appuyer sur les terrasses toujours cultivées (orangers, maraîchage, horticulture), ainsi que sur les ruisseaux et la végétation des crêtes (Roquebrune, Cap Martin) pour constituer une trame.

Les villages ont une silhouette forte à préserver sur le versant.



Tendances d'évolution

- Urbanisation qui déborde de son cadre traditionnel et remonte dans les zones de garrigue et les pinèdes,
- Tendance à la densification du bâti et à la destruction des zones végétalisées (parcellisation des grandes propriétés),
- Perte spectaculaire du végétal (agrumes et oliviers) dans les campagnes aux environs de Menton,
- Le site du Cros de Casté à Roquebrune-Cap-Martin fait l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un parc naturel départemental.

ENJEUX

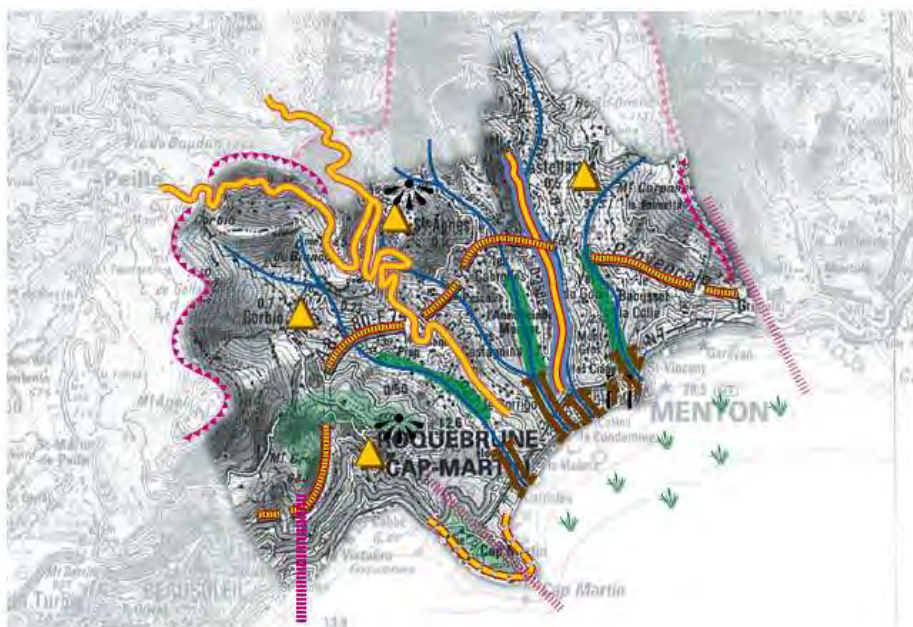


Figure 34 : Les enjeux qui pèsent sur le Littoral Mentonnais (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.4.2. De Nice à Monaco

Spécificités

Les derniers contreforts des Alpes tombent dans la mer en formant un paysage fort. Les sommets dominant les eaux ; sur 500 à 1 000 mètres de dénivelé se superposent routes, autoroute, voie ferrée et urbanisation.

Le littoral rocheux est très découpé, les pointes succèdent aux caps ; les ports se sont développés au creux des anses bien au-dessous des centres perchés.

Monaco, principauté indépendante, oppose, sur une superficie limitée, une architecture remarquable et une vieille ville aux rues étroites et pittoresques, à un modernisme affiché par la présence de gratte-ciel à l'américaine.

Nice, capitale de la Côte d'Azur, offre aux visiteurs le charme d'une architecture baroque et les témoignages d'une clientèle cosmopolite.

Èze, véritable nid d'aigle, suspendu à 390 mètres au-dessus de la mer, contraste avec l'urbanisation côtière.

L'ensemble de cette zone est en site inscrit à l'exception du Mont Boron, du Cap Ferrat et du secteur d'Èze qui sont en site classé (loi 1930).

Sensibilités particulières

La côte rocheuse et découpée est rythmée de caps qui décomposent la perception du littoral en bassins visuels.

Les lignes de crête des caps boisés sont fragiles : l'extension urbaine doit respecter cette ligne.

L'urbanisation concentrée en bas de pente entre les caps s'élève aussi sur le versant à proximité des voies en corniche : l'impact visuel est important d'autant plus que les constructions s'imposent au relief.

La Promenade des Anglais, les façades de ses immeubles et hôtels de luxe, ses plages qui s'étendent le long de la Baie des Anges représente l'image de Nice dans le monde entier.

Tendances d'évolution

- La corniche et ses versants sont très sensibles aux incendies. Mais les boisements y ont augmenté en surface.
- Mise en valeur du fort de la Revère en centre d'éducation à l'environnement au sein du Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche, en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot.
- Projet de raccordement entre le port de Nice et le port de Villefranche par extension du sentier Cap de Nice.



ENJEUX

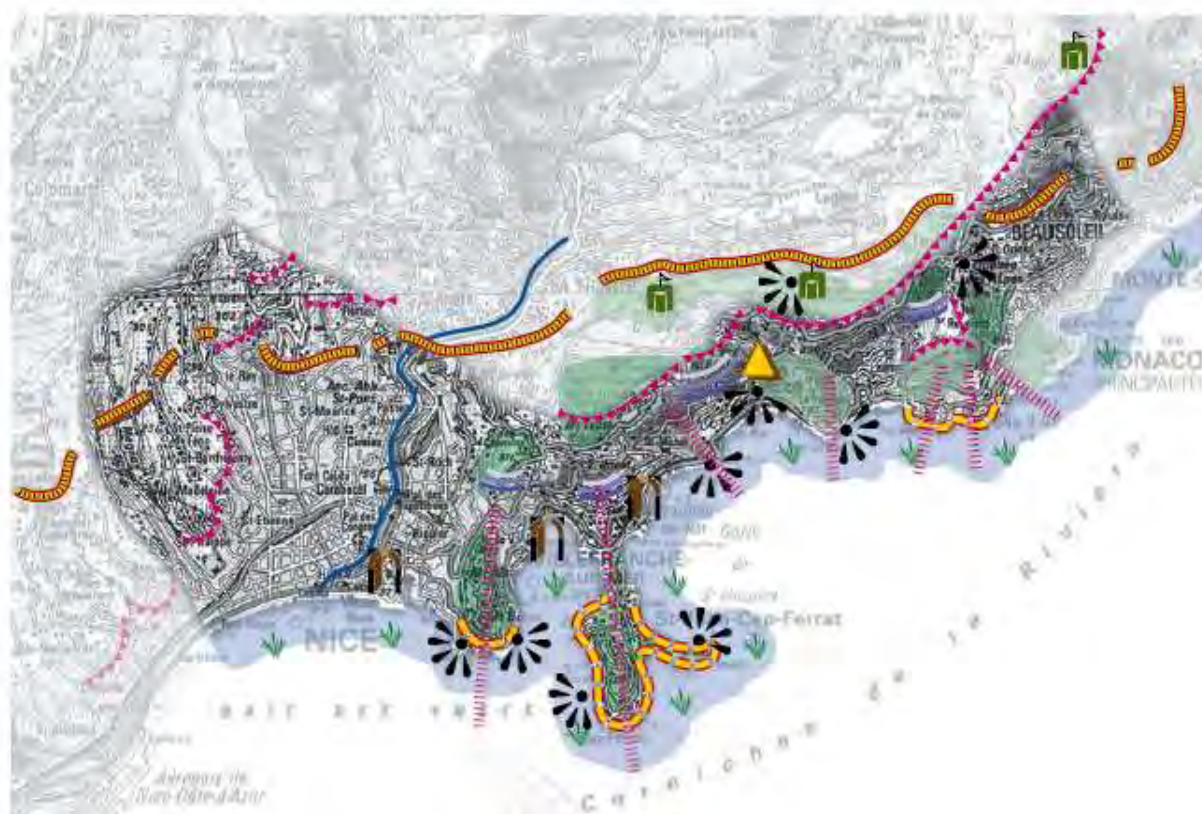
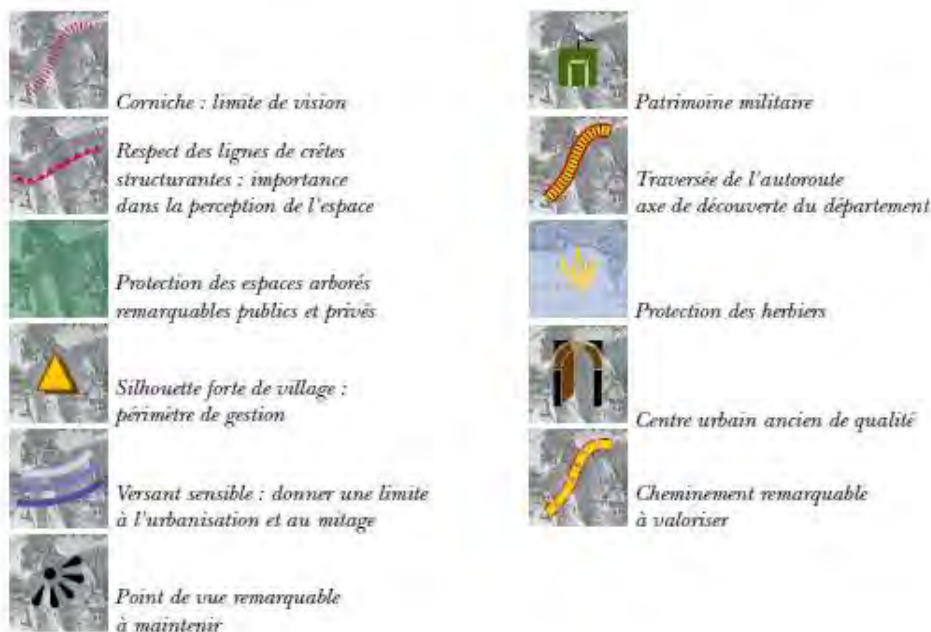


Figure 35 : Les enjeux qui pèsent de Nice à Monaco (Source : Département 06, Atlas et politique du paysage pour les Alpes-Maritimes)

5.1.5. Synthèse Cadre paysager

Atouts	Faiblesse
☐ La grande diversité des paysages ☐ La bonne conservation général des caractéristiques paysagères (bâti ancien, influences italienne...) ☐ Le potentiel touristique et la renommée internationale des paysages du territoire ☐ La présence de sites classés et inscrits sur Menton et le Cap Martin et d'un Parc National ☐ Des orientations fortes des protections et de préservation inscrites dans la DTA ☐ La signature d'une stratégie de développement durable de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes	☐ La déprise agricole ☐ La croissance continue de la forêt ☐ La forte pression foncière et immobilière sur le littoral ☐ L'étalement urbain et le mitage dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays ☐ Des constructions qui ne respectent pas toujours l'identité architecturale du territoire
Opportunités	Menaces
☐ Les actions de valorisation paysagère (cros du caste à Roquebrune) ☐ Le maintien des activités agricoles et la gestion paysagère ☐ Les actions de réhabilitation du bâti ancien ou du patrimoine ☐ L'encadrement des réhabilitations et la diffusion des bonnes pratiques sur les nouvelles constructions et les aménagements ☐ La mise en place d'opérations de greffe de bourg ou de village ☐ Le marketing territorial et le développement des activités de loisirs/tourisme dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays ☐ La requalification des axes routiers, des zones d'activités et des entrées de ville ☐ La réhabilitation des carrières	☐ La poursuite de la pression urbaine et le manque d'anticipation des effets de la loi ALUR (perte des cônes de vues, et des espaces de respiration) ☐ La poursuite du développement du couvert forestier et la dégradation des restanques et des coteaux ☐ La concurrence entre les actions de constructions neuves et de réhabilitation du bâti ancien dans le Moyen et le Haut-Pays ☐ L'altération des caractéristiques patrimoniales et paysagères lors du développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable ou d'isolation thermique ☐ La disparition progressive des éléments d'architecture traditionnelle et locale ☐ L'ouverture de nouvelles carrières

Tableau 22 : Grille d'analyse AFOM Cadre paysager

Enjeux hiérarchisés par le territoire
☐ Le classement UNESCO « Alpes-Mer » ☐ Le maintien des caractéristiques paysagères et patrimoniales dans les actions de renouvellement urbain ou de densification ☐ La nécessité d'entretenir l'ensemble des éléments de patrimoine (ferroviaire, militaire, vernaculaire, minier) ☐ Le développement d'un lien fort entre tourisme et valorisation des villages dans le Moyen et le Haut-Pays ☐ Le mitage des espaces agricoles et naturels dans le Moyen et le Haut-pays ☐ La rénovation et la réhabilitation du bâti ancien et des centre-bourgs
Enjeux du territoire complémentaires
☐ La gestion paysagère des axes routiers et des cours d'eau ☐ La gestion des chemins de randonnées ☐ L'activité agricole comme élément d'entretien et de valorisation des paysages (cultures en terrasses, pastoralisme, agroforesterie...) ☐ La gestion qualitative des extensions urbaines ☐ La maîtrise des actions de rénovation ou de développement des dispositifs d'énergies renouvelables ☐ La qualité des axes routiers et des entrées de ville ☐ La qualité des zones d'activités et la réhabilitation des carrières ☐ Le maintien des cônes de vue, lignes de crête, socles de villages

Tableau 23 : Perspectives et Enjeux Cadre paysager

5.2. Le patrimoine naturel et la biodiversité

Le périmètre du SCOT de la Riviera Française et de la Roya est à la confluence de plusieurs climats et présente un patrimoine naturel exceptionnel. Plus globalement, le département des Alpes-Maritimes présente une des plus grandes richesses floristique d'Europe avec 2 700 espèces végétales recensées, soit 62% de l'ensemble de celles rencontrées en France. En effet, le périmètre du SCOT se distingue ainsi par une grande richesse patrimoniale naturelle.

5.2.1. Cadre réglementaire et périmètres

5.2.1.1. Périmètres d'inventaire : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

- Les **ZNIEFF de type I** : Ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.
- Les **ZNIEFF de type II** : Ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

L'inventaire des ZNIEFF a récemment été réactualisé (Site Internet de la DREAL PACA³ notamment base de donnée communale⁴ et CarmenCarto⁵).

Les ZNIEFF de type I recouvrent environ 68% du territoire du SCOT et les ZNIEFF de type II environ 65 %.

On dénombre sur le territoire de la CARF :

- 17 ZNIEFF terrestres de type I,
- 5 ZNIEFF terrestres de type II,
- 1 ZNIEFF marine de type II.

5.2.1.1.1 ZNIEFF terrestres

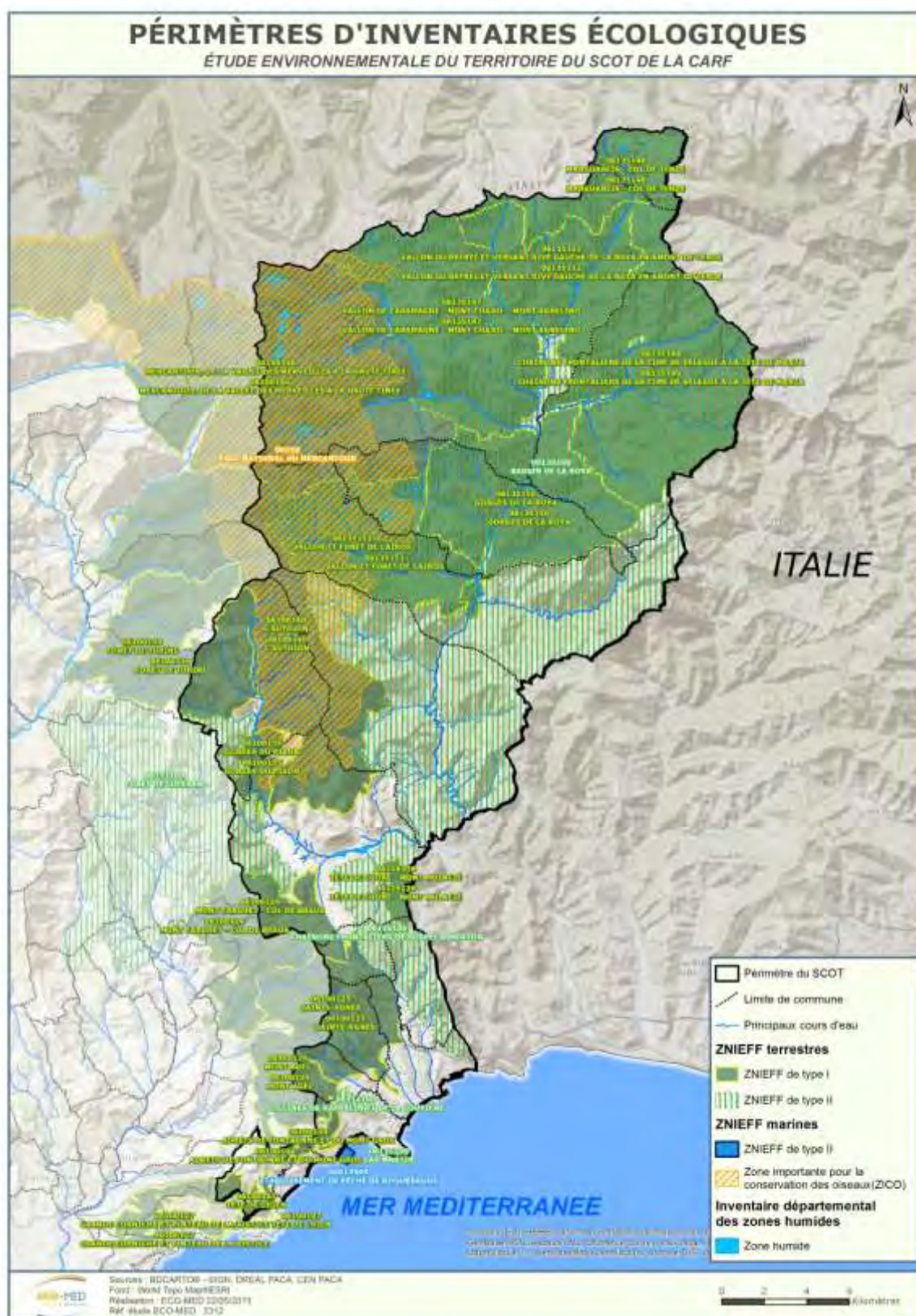
Les 22 ZNIEFF témoignent de la diversité des espaces naturels et de la présence d'espèces rares ou menacées au sein du territoire de la CARF. Elles comprennent des vastes étendues naturelles dont les qualités paysagères et les potentialités biologiques sont incontestables.

Citons parmi elles, les ensembles des monts et massifs (Mercantour, Gros, Agel, Haute Tinée, Chajol, Col de Tende...), les plateaux et plaines (Justice...), les vallons et gorges (Roya, Caramagne, Réfréi, Piaon...).

³ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-de-la-region-paca-resultats-et-r643.html>

⁴ <http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

⁵ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-interactive-a398.html>



Carte 21 : Périmètres d'inventaires écologiques (Source : ECO-MED)

Une des particularités de ce territoire réside dans l'imbrication de 4 étages de végétation : thermo, meso, supra-méditerranéen et montagnard.

Des bords de mer, aux côtes calcaires sièges des formations à Euphorbe arborescente associées à l'Oléastre et au Myrte, jusqu'aux hauts plateaux, on rencontre ainsi une multitude de milieux. On y retrouve des escarpements rocheux et des falaises calcaires, des collines et de ravins boisés caractérisés par des forêts fraîches et fermées en versant nord et ouvertes et sèches en versant sud où elles laissent le plus souvent place à des garrigues mixtes à romarin et à bruyères, à des pelouses à Brachypode rameux, des prairies ou des landes. Les essences caractéristiques des étages méditerranéens (Peuplier blanc, Charme houblon, Chêne pubescent, Pin d'Alep, Genévrier de Phénicie, Pin sylvestre...) côtoient celles des formations montagnardes (Hêtre, Sapin, Epicéa, Mélèze...). Les nombreux canyons et gorges, creusés par les cours d'eau, sont caractérisés par des ostryaies et des châtaigniers et l'orientation nord-sud des vallées permet par exemple l'existence de plantes méditerranéennes comme le Laurier rose à quelques kilomètres à peine de peuplements de haute montagne du Carex firma. La haute montagne n'est pas en reste du point de vue de la variété de paysage avec ses plateaux sommitaux bordés de versants plus ou moins abrupts, ses milieux rocheux, ses vallées et ses cirques glacières parsemés de lacs.

Ce relief et ces conditions variés aux confins de plusieurs régions biogéographiques (arctique, alpine, euro-sibérienne, eurasiatique, méditerranéenne) ont permis l'installation de différents types de milieux offrant des conditions favorables au développement d'une flore et d'une faune remarquables endémiques parmi elles, citons les plus remarquables ou patrimoniales comme :

- La flore : Nivéole de Nice, Sabline faux orpin, Centaurée des Alpes, Moehringia lebrunii, Chou des montagnes, Caroubier, Palmier nain, Crocus de Ligurie, Gentiane de Ligurie, Ophrys aurelia, Saxifrage à nombreuses fleurs, Coronille de Valence, Barbe de Jupiter, Euphorbe variable, Doradille découpée, Héliantheme à lunules, Centaurée des Alpes, Grassette de Reichenbach ou encore Fougère tyrrhénienne.
- Les invertébrés : Plusieurs espèces de lépidoptères : Zygène de la Vésubie, Ecaille chinée, Azuré des orpins, Apollon, Azuré du serpolet, Petit Apollon, Alexanor... D'odonates : Cordulie des Alpes... D'orthoptères : Decticelle aptère, Criquet des ajoncs et autres invertébrés : Escargot de Nice, Ecrevisse à pattes blanches...
- Les reptiles et les amphibiens : Lézard ocellé, Spélerpès de Strinati ou Phyllodactyle d'Europe.
- Les mammifères : Plusieurs espèces de chauves-souris : Molosse de Cestoni, Noctule de Leisler, Petit et Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle ou Vespère de Savi... Des grands mammifères : Loup, Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes et des petits : Campagnol de fatio, Crocidure leucode ou Crossope de Miller.
- Les oiseaux : Monticole bleu, Pies-grièches méridionale et écorcheur, Huppe fasciée, Traquet oreillard, Fauvette orphée, Bruant ortolan, Coucou geai, Tétraz lyre, Lagopède alpin, Crave à bec rouge, Perdrix bartavelle, Cincle plongeur. Les rapaces : Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Gypaète barbu, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Chouette chevêche...
- Les poissons : Blageon et Barbeau méridional.

ZNIEFF terrestres de type I

Code	Nom	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZNIEFF dans le périmètre du SCOT (en %)	Communes concernées
06100104	Adrets de Fontbonne et du mont Gros	274	76	Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin
06100107	Tête de Chien	227	58	Beausoleil, La Turbie
06100123	Sainte-Agnès	2860	64	Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Sainte-Agnès
06100124	Mont Farghet - col de Braus	3007	32	Castillon, Sospel
06100125	Mont Agel	1363	25	La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio
06100127	Grande Corniche et plateau de la Justice	1039	10	La Turbie
06100135	Gorges du Piaon	542	100	Moulinet, Sospel
06100139	Forêt de Turini	4175	33	Moulinet
06100140	L'Authion	8091	60	Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Sospel
06100146	Mercantour, de la vallée des Merveilles à la haute Tinée	17774	41	Fontan, Saorge, Tende
06116126	Tête de Cuore - mont Mulacié	287	100	Castellar, Sospel
06135112	Vallon du Réfréi et versant rive gauche de la Roya en amont de Tende	3531	100	La Brigue, Tende
06135147	Vallon de Caramagne - mont Chajol - mont Agnelino	5653	100	Tende
06135148	Marguareis - col de Tende	2077	99	La Brigue, Tende
06135149	Chaînon frontaliers de la cime de Vélègue à la tête de Marta	7120	100	La Brigue, Tende
06135150	Gorges de la Roya	5207	100	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende
06135151	Vallon et forêt de Caïros	3916	100	Breil-sur-Roya, Fontan, Saorge

Tableau 24 : ZNIEFF terrestre de type I sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

ZNIEFF terrestres de type II

Code	Nom	Superficie (ha)	Pourcentage de la ZNIEFF dans le périmètre du SCOT (en %)	Communes concernées
06114100	Collines de Rappalin et de la Coupière	90	100	Gorbio, Roquebrune-Cap-Martin
06115100	Cap Martin	16	100	Roquebrune-Cap-Martin
06116100	Chaînon frontaliers de Sospel à Menton	2558	100	Castellar, Castillon, Menton, Sospel, Breil-sur-Roya
06131100	Forêt de Lucéram	8304	13	Moulinet, Sospel
06135100	Bassin de la Roya	39430	100	Saorge, Sospel, Tende, Fontan, La Brigue, Breil-sur-Roya

Tableau 25 : ZNIEFF terrestre de type II sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

5.2.1.1.2 ZNIEFF marine de type II

La ZNIEFF marine « zone de pêche de Roquebrune-Cap-Martin » correspond à une zone marine protégée par l'arrêté préfectoral du 12 mai 1995 (n°95-3 CM), renouvelée fin 2004 pour une durée de 10 ans. Cette zone possède le statut juridique de concession d'endiguage et d'utilisation de dépendances du domaine public maritime, tel que défini par décret n°79-518 en date du 29 juin 1976. Elle bénéficie d'une protection intégrale :

- l'arrêté de la préfecture maritime (n°22/95) du 6 juillet 1995 interdit le mouillage, le dragage et la plongée ;
- l'arrêté ministériel (n°1739 p-6) du 8 juin 1988 interdit la pêche sous toutes ses formes, y compris depuis le rivage.

Code	Nom	Superficie (ha)	Communes concernées
06013000	Etablissement de pêche de Roquebrune	44,53	Roquebrune-Cap-Martin
06014000	Cap Martin	140,65	Roquebrune-Cap-Martin
06015000	La Sainte-Dévote et les Scuglietti	191,18	Menton

Tableau 26 : ZNIEFF marine de type II sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

5.2.1.2. Zonage réglementaire

Le SCOT, doit prendre en compte l'ensemble des statuts réglementaires.

5.2.1.2.1 Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif d'identifier un réseau européen représentatif et cohérent d'espaces pour y favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Il est fondé sur 2 directives européennes :

- **1979 « Directive Oiseaux »** : elle prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire.
- **1992 « Directive Habitats »** : elle prévoit la création des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces.

Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.

Elles concernent :

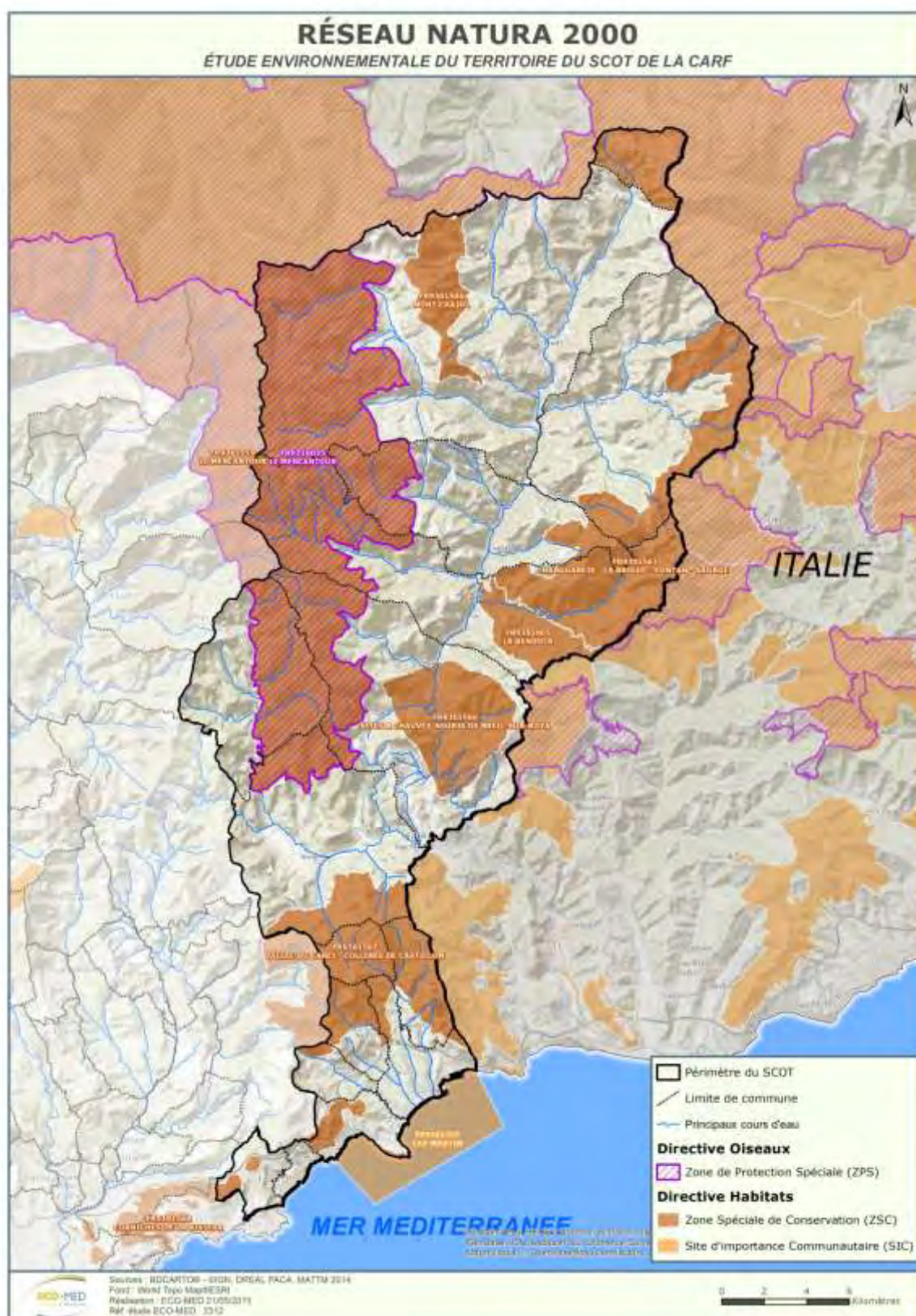
- les habitats naturels d'intérêt communautaire, qu'ils soient en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, qu'ils disposent d'une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ou encore qu'ils constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale) ; les types d'habitats concernés sont mentionnés à l'annexe 2.
- les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire qu'elles soient en danger, vulnérables, rares ou endémiques ; les espèces concernées sont mentionnées à l'annexe II.
- les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Par ailleurs, la directive liste dans son annexe IV, les espèces dont les États doivent assurer la protection.

Les ZSC visent à :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Eviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

(Définition issue de : ATEN, fiches juridiques 2005)



Le territoire du SCoT compte 9 sites Natura 2000, dont 1 lié à la Directive Oiseaux. Les sites de la Directive Habitats recouvrent environ 43% du territoire de la CARF et celui de la Directive Oiseaux environ 20 %.

Directive « Habitats » : SIC et ZSC

Code du site	Nom	Communes concernées	Superficie ha	Pourcentage du site dans le périmètre du SCOT(en %)	Docob / Opérateur
FR9301559	Le Mercantour	Breil-sur-Roya, Fontan, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	67947	19	Approuvé/PNR du Mercantour
FR9301560	Mont Chajol	Tende	1427	100	Approuvé/CARF
FR9301561	Marguareis - La Brigue - Fontan Saorge	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	6327	100	Approuvé/CARF
FR9301566	Sites chauves-souris de Breil-sur-Roya	à Breil-sur-Roya	2497	100	Approuvé/CARF
FR9301567	Vallee Careï - Collines de Castillon	Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Sainte-Agnès, Sospel	4816	77	Approuvé/CARF
FR9301568	Corniches de la Riviera	Beausoleil, Gorbio, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin	1609	30	Approuvé/CG06
FR9301995	Cap Martin	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	2086	1	En cours d'élaboration/CARF
FR9302005	La Bendola	Fontan, Saorge	1063	100	Approuvé/CARF

Tableau 27 : Liste des sites Natura 2000 au titre de la « Habitats » sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

- **FR9301559 « Le Mercantour »**

Zones de montagne au carrefour d'influences méditerranéennes, alpines et ligures (situées entre 450m et plus de 2500m), ces sites présentent des contrastes extrêmes liés au climat, à l'altitude et à l'exposition à l'origine d'une très grande diversité d'espèces et de milieux.

D'une manière générale, la zone est recouverte par deux principaux milieux : 25 à 30% de forêts, 55% de landes et pelouses. Une proportion importante des pelouses est pâturée, principalement entre mai et octobre. Près de 30 habitats d'intérêt communautaire y sont recensés, six sont considérés comme prioritaires.

Il s'agit d'une zone d'intérêt floristique d'importance internationale, au taux d'endémisme le plus élevé de France. Six espèces végétales inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat y sont recensées : quatre angiospermes, dont l'émblématique Saxifrage à nombreuses fleurs, et deux bryophytes.

Concernant le Loup, ce secteur abrite la première population implantée dans les Alpes françaises depuis le début du siècle, dont les individus sont issus de la population italienne en progression. Les trois-quarts de la population de Loup recensée dans le sud des Alpes, soit un minimum de 15 individus répartis en trois meutes, y étaient présents en 1998.

Par ailleurs, la présence d'un pastoralisme majoritairement ovin et extrêmement développé induit de nombreux conflits d'usage du fait des dommages occasionnés aux troupeaux par le loup.

- **FR9301560 « Mont Chajol»**

Le site englobe des habitats remarquables et est représentatif de la plupart des habitats communautaires et prioritaires d'altitude des Alpes Maritimes orientales dont les "Forêts à pin à crochet" et les "Fourrés à Pin mugo". Les Monts Urno-Agnellino-Chajol et la Conca des Carsine sur le Marguareis possèdent les peuplements les plus remarquables de ces derniers.

La Gentiane de Ligurie est présente dans divers habitats de pelouses de la partie orientale des Alpes maritimes. Elle est endémique. Dans la zone de l'Authion-Ventabren, sur l'échelle frontière entre le Marguareis et le Torragio au sud de la zone des Merveilles-Chajol-Urno-Agnellino et Tende-Carsène, elle occupe les pelouses écorchées.

- **FR9301561 « Marguareis - La Brigue - Fontan – Saorge »**

Ce massif calcaire et karstique, dont la flore se rattache aux Alpes Orientales et la Ligurie, présente de nombreuses espèces rares et endémiques.

Il présente une extrême originalité de la Roya au niveau des gorges de Saorge et de la Bendola dans son bassin versant avec des assemblages d'habitats communautaires et prioritaires.

Il est caractérisé par un assemblage de peuplements oro-méditerranéens, subalpins et alpins au dessus de 2400 m dans les systèmes karstiques.

La Gentiane de Ligurie est présente dans les différents habitats de pelouses de la partie orientale des Alpes Maritimes.

Les forêts de pente de l'écaïlle comprises entre le Rio Freddo et Saorge sont remarquables :

- Forêts de pente à *Ostrya* : *Ostryaies* collinéennes et montagnardes à *Sesleria autumnalis* avec l'endémique *Euphorbia canuti* ;
- Pinèdes de Pin sylvestre de pente à *Calamagrostis varia* ;
- Forêts de vallons du Tilio-Acerion : *Tilia cordata*, *Tilia platyphyllos*, *Acer opalus*, *Acer platanoides*, *Sorbus aria*, *Sorbus domestica*, *Anémone trifolia*, *Hesperis candida* ;
- Eboulis collinéens et montagnards (avec *Geranium macrorrhizum*).

Du point de vue de la faune, la zone compte de nombreuses chauves souris, le loup, et une faune cavernicole intéressante (coléoptères aveugles).

- **FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »**

Cette zone caractéristique de l'étage méditerranéen et subméditerranéen à affinité ligure et des appenins présente de belles *ostryaïes* et une végétation des falaises remarquables. Il s'agit d'une Zone centrale de l'aire du Spélerpès de Strinati et d'un site de reproduction important pour le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale (la plus grande colonie de reproduction connue en PACA) et le Murin à oreilles échancrées.

- **FR9301567 « Vallée du Careï - collines de Castillon »**

Le site FR9301567 « Vallée du Careï – Collines de Castillon » abrite 8 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires parmi lesquels des pelouses sèches semi-naturelles et des faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco brometalia*). Par ailleurs, ce site présente une grande richesse faunistique et floristique, notamment en accueillant une des seules populations françaises de *Phyllodactyle* d'Europe en situation continentale, et la seule station française de la *Centauree alpine*.

Notons également, la présence d'une population de Petit Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées en transit.

Concernant les insectes, le Damier de la succise et la Laineuse du prunellier font partie des espèces patrimoniales présentes sur ce site.

- **FR9301568 « Corniches de la Riviera »**

Située à l'est de Nice, cette zone intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaïlles frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat.

Sur le plan floristique, on relève l'existence de la Nivéole de Nice, espèce bulbeuse naine dont l'aire de répartition est limitée au sud-est des Alpes-Maritimes françaises et à la bordure frontalière de la Ligurie. Le site présente un grand intérêt faunistique puisqu'on y observe le Spélerpès de Strinati et le *Phyllodactyle* d'Europe, ainsi que deux chiroptères (au moins) en transit : le Grand Murin, et le Petit Murin.

Enfin, sur le plan entomologique, le Damier de la Succise, la Noctuelle des peucédans, l'Ecaïlle chinée, le Grand Capricorne, la Laineuse du prunellier et le Lucane cerf-volant y ont été recensés.

- **FR9301995 « Cap Martin » (site majoritairement marin)**

Entité d'une vingtaine de km², de part et d'autre du Cap Martin, où s'organise une mosaïque intéressante d'habitats, associés à des faciès envasés de l'habitat " bancs de sable " dépendant de la courantologie (Golfe de Gênes).

Les habitats rocheux sont caractérisés par des tombants à forte complexité architecturale avec présence de grottes marines.

Le Grand dauphin, espèce la plus côtière des mammifères marins de la zone, est observé occasionnellement.

- **FR9302005 « La Bendola »**

Cette zone est remarquable par sa richesse, son niveau d'endémisme exceptionnel, sa concentration d'habitats remarquables et son bon état de conservation. Ce site occupe une position charnière, à la fois dans les régions biogéographiques alpine et méditerranéenne et présente un fort contraste entre les ubacs et les adrets fortement soumis aux conditions xérophiles. Les pelouses sèches présentent une des plus fortes concentrations d'Orchidées du territoire national (une cinquantaine d'espèces, dont une quinzaine abondantes). Présence de tufs (habitat prioritaire) dans un état fonctionnel remarquable, abritant notamment un mollusque endémique (*Macrogastra attenuata*). Notons également l'importance et la diversité d'habitats forestiers d'intérêt communautaire, avec notamment la présence de forêts anciennes.

Ce site est également important pour le Spélerpes de Strinati et pour plusieurs gîtes de reproduction de chiroptères.

Directive « Oiseaux »

Code de la ZPS Désignation	Nom	Commune concernée	Superficie (ha)	DOCOB	Opérateur
FR9310035	Le Mercantour	Breil-sur-Roya, Fontan, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	68 073	En animation	Parc National du Mercantour

Tableau 28 : Liste des sites Natura 2000 au titre de la « Oiseaux » sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

- **FR9310035 « Le Mercantour »**

Au plan géographique et limites administratives, de ce périmètre est identique à celui du site FR9301559 et correspond à celui de la zone cœur du Parc National du Mercantour.

Concernant l'avifaune, plus de 20 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux utilisent ce site pour leur reproduction ou comme halte migratoire. C'est notamment le cas des grands rapaces emblématiques tels que le Gypaète barbu, l'Aigle royal ou encore le Faucon pèlerin.

5.2.1.2.2 Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est une procédure qui vise à la conservation de l'habitat d'espèces protégées. Un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il est instauré par le décret n° 77-1295 du 25/11/1977 pris en application de la loi n°76-629 du 10/07/1976 (article R.211-12 et suivants du Code rural).

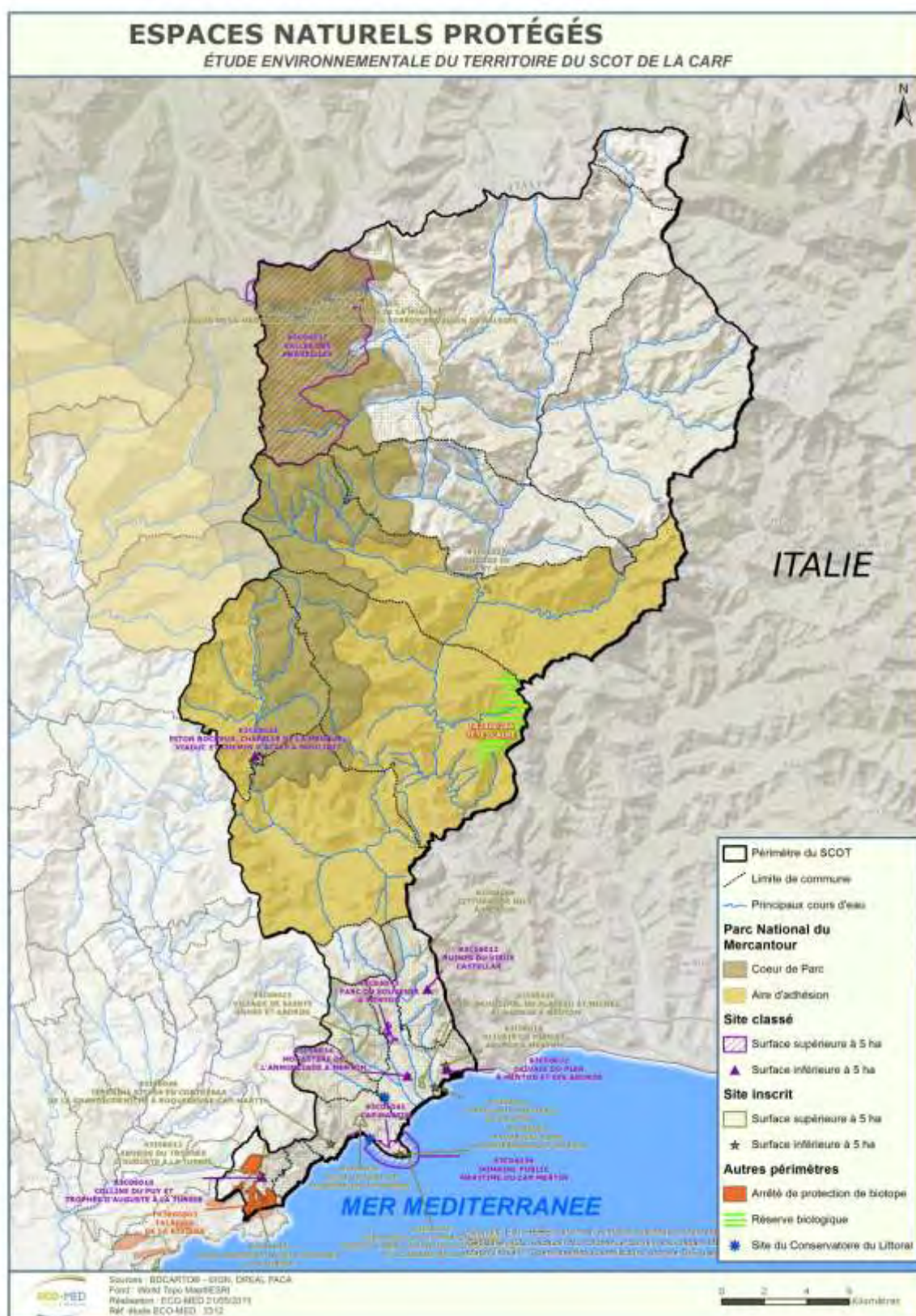
L'APPB permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées (alimentation, reproduction, zone de repos...) et plus généralement à interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

Sur le périmètre de la CARF, 408 hectares sont en Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

Nom	Date de classement	Code	Superficie (ha)	Communes concernées		Observations
Falaises de la Riviera	20/06/2012	FR3800803	408	Beausoleil, Turbie	La	Falaises calcaires, avifaune, flore, amphibiens et reptiles

Tableau 29 : L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope présent sur le territoire du SCOT

Cet APPB de 408 hectares, comprend une végétation caractéristique des falaises calcaires de la Riviera et des milieux associés avec la présence de la Nivéole de Nice, de l'Ophrys de Bertoloni, du Crocus de Ligurie ou encore du Choux de montagne. Ces milieux sont particulièrement intéressantes pour des espèces d'oiseaux à enjeu comme le Grand Duc d'Europe, le Monticole bleu ou le Faucon pèlerin mais aussi pour des reptiles et des amphibiens comme le Lézard ocellé, le Phyllodactyle d'Europe ou encore le Spéléropès de Strinati.



Carte 23 : Espaces naturels protégés (Source : ECO-MED)

5.2.1.2.3 Sites classés ou inscrits

Les tableaux ci-après récapitulent les sites classés et inscrits sur le territoire du SCOT de la CARF.
(cf carte 22)

Sites classés	Date du classement	Communes concernées
Ruines du vieux Castellar	04/07/1922	Castellar
Vallée des Merveilles	22/04/1969	Fontan, Saorge, Tende
Cap Martin	26/12/1974	Roquebrune-Cap-Martin
Colline du Puy et trophée d'Auguste à la Turbie	08/01/1933	La Turbie
Domaine Public Maritime du Cap Martin	30/06/1972	Roquebrune-Cap-Martin
Monastère de l'Annonciade à Menton	10/05/1963	Menton
Olivaie du Pian à Menton et ses abords	13/07/1960	Menton
Parc du Souvenir à Menton	20/04/1976	Menton, Sainte-Agnès
Piton rocheux, chapelle de la Menour, viaduc et chemin d'accès à Moulinet	02/12/1937	Moulinet

Tableau 30 : Listes des sites classés sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

Sites inscrits	Date de l'inscription	Communes concernées
Abords du Trophée d'Auguste à la Turbie	16/06/1944	La Turbie
Cyprès du cimetière de Menton	29/06/1951	Menton
Flanc ouest de la Tête de Chien à la Turbie	24/11/1969	La Turbie
Littoral de Nice à Menton	20/03/1973	Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel
Olivaie du Pian et abords à Menton	29/06/1951	Menton
Parc municipal du plateau St Michel et abords à Menton	29/06/1951	Menton
Propriété Kahn à Roquebrune Cap Martin	18/11/1937	Roquebrune Cap Martin
Terrains du Cap Martin situés entre la mer, le sentier du bord de mer et l'avenue de la Mer	19/12/1966	Roquebrune Cap Martin
Terrains situés en contrebas de la Grande Corniche à Roquebrune-Cap-Martin	01/04/1971	Roquebrune Cap Martin
Vallée des Merveilles, vallon Casterino et vallon de la Minière, vallon de la Madone des Fenêtres, vallée du Boréon et vallon de Salèses	03/10/1960	Fontan, Saorge, Tende
Vieux village de Roquebrune et abords	10/01/1964	Roquebrune Cap Martin
Village de Sainte Agnès et abords	16/12/1958	Sainte-Agnès
Village de Saorge et abords	02/10/1963	Saorge

Tableau 31 : Listes des sites inscrits sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA – site internet)

5.2.1.2.4 Espace Naturels Sensibles

Nom	Superficie (ha)	Communes concernées
La Grande Corniche	657	La Turbie
Le Cros de Casté	9	Roquebrune-Cap-Martin

Tableau 32 : Liste des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du SCOT (Source : Département 06⁶)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements ont été créés selon l'article 12 de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985. Leur but est de préserver la qualité des paysages et des milieux naturels. Le département est compétent pour mettre en œuvre une politique de protection et de gestion tout en assurant l'ouverture au public de ces espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Aucune définition ne précise la notion d'espace naturel sensible. Le Code de l'urbanisme évoque la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs naturels d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels. L'article L 142-11 indique que peuvent être qualifiés d'espaces naturels sensibles « les bois, forêt et parcs (...) dont la préservation est nécessaire ». L'article, issu de la loi relative au développement des territoires ruraux du 25 février 2005 parle de « protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ». Des zones de préemption des espaces naturels peuvent être créées par le Conseil Général. Cependant cette politique doit rester compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale.

Dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord du conseil municipal. En l'absence d'un PLU, ces zones ne peuvent être créées par le conseil général qu'avec l'accord du représentant de l'État dans le département.

Sur le territoire de la CARF, 2 Espaces Naturels Sensibles constituent une superficie totale de 666 ha.

Le parc de la **Grand Corniche** se développe sur des plateaux calcaires bordés de falaises caractérisés par un paysage où l'eau a sculpté la roche et dégagé des formes typiques de cette érosion : grottes et gouffres (aven de la Simboula à la Revère), dolines (cuvettes de plusieurs dizaines de mètres provenant de la dissolution des roches et souvent reliées à un gouffre) et lapiaz (affleurements de roches fissurées, sculptées et cannelées par les eaux). Ce parc est l'une des dernières zones possédant une végétation caractéristique des écosystèmes littoraux des Alpes-Maritimes. 450 espèces de végétaux, dont certaines protégées au plan national, y sont référencées parmi lesquelles figurent le caroubier, l'ophrys de Bertoloni, la lavatère maritime et la nivéole de Nice. Site d'observation de l'avifaune, on y trouve des grands rapaces (hiboux grands ducs, aigles). C'est également l'un des seuls abris du Phyllodactyle d'Europe. D'autres espèces, lapins, blaireaux, sangliers ou encore renards évoluent sur le parc. Au XIXe siècle, la position stratégique remarquable du site a conduit les autorités militaires à faire bâtir des installations défensives. Les forts de la Revère et de la Drète ont été construits en 1879 et 1885, pour la protection de Nice, avec des pierres de taille provenant des anciennes fortifications ligures. Armés de puissantes pièces d'artillerie, ils possédaient de nombreuses poudrières disséminées sur le plateau.

⁶ www.departement06.fr/au-naturel/parcs-naturels-departementaux-2518.html

La route stratégique militaire de la Forna surplombe le littoral en corniche et présente des murs de soutènement ainsi que des parapets en pierre de taille caractéristiques de l'architecture militaire. (Source : Département 06)

Le Parc du **Cros Casté** trouve son intérêt dans sa position de promontoire qui offre un panorama d'exception sur la mer et la frange côtière à proximité immédiate de l'urbanisation. Il s'agit d'une ancienne base militaire. Le patrimoine historique du site est remarquable et probablement à l'origine de son appellation « Castel » signifiant château. Les militaires y avaient installé un fort Maginot dont on aperçoit l'entrée et les trois casemates, chacune armée de deux tourelles. Cet ouvrage faisait partie du système de défense français, dans l'hypothèse d'une attaque venant d'Italie. Plusieurs centaines d'hommes pouvaient y vivre enterrés. Ils bénéficiaient de trains miniatures pour se déplacer d'une section à l'autre. (Source : Département 06)

5.2.1.2.5 Parc National

(cf carte 22)

La loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux a été codifiée aux articles L331-1 à L331-29 et R331-1 à R331-74 du Code de l'Environnement.

Un Parc National est un territoire abritant un patrimoine exceptionnel sur une vaste superficie (faune, flore, sol, sous-sol, atmosphère, eaux, paysages, voire patrimoine culturel), et dont la préservation nécessite une réglementation stricte.

Deux zones sont distinguées :

- dans la zone cœur, certaines activités humaines sont réglementées et organisées afin que la faune, la flore, les milieux naturels et les paysages n'en subissent aucune altération ;
- l'aire d'adhésion sur laquelle s'applique la charte du Parc n'est pas réglementée. Elle constitue un espace de transition permettant notamment l'accueil et l'hébergement des visiteurs.

Le massif du Mercantour a été classé parc national le 18 août 1979. C'est le dernier promontoire de l'arc alpin au sud, avant sa brutale plongée dans la mer Méditerranée. La cime du Gélas, plus haut sommet du Mercantour à plus de 3000 m d'altitude, n'est qu'à 50 km de la mer à vol d'oiseau. Une situation particulière entre mer et montagne qui lui confère un caractère unique et original et offre une biodiversité remarquable. Composé d'une mosaïque de milieux à diverses altitudes et sous influences géologique et climatique multiples, le Mercantour accueille plus de 2000 espèces végétales sur les 4200 connues en France. Parmi elles, 220 sont considérées comme très rares dont 40, dites endémiques, ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde, comme la Saxifrage à fleurs nombreuses. De l'olivier aux landes et pelouses alpines, tous les étages de végétation sont représentés et se succèdent offrant la diversité d'un voyage fictif de la Méditerranée à l'Arctique. La Faune est représentée par 58 espèces de mammifères - dont les 7 ongulés sauvages et le loup - et 153 espèces d'oiseaux, avec des rencontres uniques au monde comme la chouette de Tengmalm de Sibérie ou le hibou petit duc d'Afrique du Nord. (Source : Parc National du Mercantour)

Nom	Superficie cœur de Parc (ha)	Superficie aire d'adhésion (ha)	Communes concernées
Mercantour	68 500	146 500	Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende

Tableau 33 : Communes du SCOT concernées par le périmètre du parc national du Mercantour (Source : Parcs Nationaux⁷)

⁷ www.parcsnationaux.fr/layout/set/fiche/content/view/full/7466

5.2.1.2.6 Réserve Biologique

(cf carte 22)

Les réserves biologiques sont principalement situées en forêt, souvent non-accessible au public, et ont pour l'objectif de protéger des habitats ou espèces particulièrement représentatives du milieu forestier et/ou vulnérables. Ce sont les forêts relevant du régime forestier et gérées à ce titre par l'Office national des forêts :

- Réserve biologique domaniale : domaine forestier de l'Etat ;
- Réserve biologique forestière : autres forêts relevant du régime forestier (mentionnées à l'article L. 141-1 du Code forestier), principalement forêts de collectivités (forêts communales, départementales, régionales...).

La réserve de la Tête d'Alpe (gérée par l'ONF) se situe dans le périmètre Natura 2000 "Breil-sur-Roya" et est notamment connue pour sa richesse en chiroptères. Le village le plus proche est Breil-sur-Roya. Le climat est de type pseudo-méditerranéen atténué prenant un caractère montagnard avec l'altitude.

Nom	Superficie de la Réserve Biologique Intégrale (ha)	Superficie de la Réserve Biologique Dirigée (ha)	Communes concernées
Tête d'Alpe	442	154	Breil-sur-Roya

Tableau 34 : Réserve biologiques et commune(s) concernée sur le territoire du SCOT

5.2.1.2.7 Sites du Conservatoire du Littoral

(cf. carte 22)

Ces sites correspondent à des zones bénéficiant d'une convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral qui y effectue des inventaires scientifiques sur les parcelles dont ils ont acquis la maîtrise foncière, ou faisant l'objet d'une convention de gestion avec le propriétaire (généralement par bail emphytéotique). La gestion de ces terrains vise à favoriser le maintien ou la restauration du patrimoine naturel.

Nom	Superficie (ha)	Communes concernées
Cap Martin	1,2	Roquebrune-Cap-Martin
Serres de la Madone	8,4	Roquebrune-Cap-Martin, Menton

Tableau 35 : Sites du conservatoire du littoral et les communes concernées sur le territoire du SCOT.
(Source : Conservatoire du Littoral⁸)

⁸ www.conservatoire-du-littoral.fr

5.2.2. Les grands types de milieux et d'habitat

En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe une grande variabilité dans les températures et les précipitations, le territoire subit donc des influences à la fois méditerranéennes et alpines qui ont favorisé l'émergence de biotopes variés d'intérêt écologique majeur.

(Cf. carte 32 géologie et relief).

5.2.2.1. Grandes unités écologiques

Le territoire de la CARF comprend 3 grandes unités écologiques, la Basse Provence calcaire, l'Arrière-pays méditerranéen et les Montagnes sud-alpines. Ces trois unités ont été identifiées grâce à leur géologie et à leurs influences climatiques. Elles abritent une multitude des sites naturels, de massifs remarquables et paysagers à fort caractère identitaire. Ces unités sont traversées du nord au sud par des nombreuses vallées creusées par les cours d'eau tels que la Roya ou la Bévéra.

A une échelle plus fine, ces trois unités écologiques présentent par endroits des homogénéités climatique, édaphique et topographique pouvant constituer des petites régions naturelles. Une même commune peut être concernée par plusieurs petites régions.

La Basse Provence a été identifiée grâce à ses caractéristiques climatiques : climats très chauds et secs. Une petite région naturelle est comprise dans le territoire de la CARF : « Arrière-pays Nice-Menton » qui concerne les communes suivantes : Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte-Agnès.

L'Arrière pays méditerranéen constitue la deuxième unité écologique. Sur le territoire de la CARF elle se trouve sous la forme d'une petite région naturelle : « Préalpes de Nice » et qui englobe une partie des communes de Castellar, Castillon, Gorbio, Sainte-Agnès, Sospel, Breil-sur-Roya et Moulinet.

Enfin, les montagnes sud-alpines constituent la dernière unité écologique qui se décline en deux petites régions naturelles : le Mercantour cristallin et le Mercantour non-cristallin. La première concerne uniquement la commune de Tende alors que la seconde concerne : Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Sospel, Moulinet.

Description des petites régions naturelles : (Cf. carte Petites Régions Naturelles dans l'Atlas cartographique en Annexe 3)

- La petite région naturelle de l'Arrière-pays Nice-Menton est caractérisée par une moyenne des températures très chaude, et une pluviométrie totale assez abondante mais très faible en été. L'Arrière-pays Nice-Menton se définit par des remparts alpins chutant sur la mer et des pentes fortes. Les vallons, creusés par les cours d'eau, mais aussi les pentes sont occupés par l'urbanisation et quelques cultures en restanques. Les sols sont constitués de calcaire durs, de marnes et marno-calcaires et localement de grès. Les espaces naturels sont structurés en mosaïque et comportent quelques garrigues, des forêts de conifères ou mélangées, de belles falaises calcaires ainsi que plus près de la mer des côtes sableuses et rocheuses.
- Les Préalpes de Nice sont caractérisées par des températures chaudes et des pluies totales abondantes et plus faibles en été. Le relief est accidenté et entrecoupé de vallées orientées nord-sud. On y retrouve une végétation plus forestière sur les pentes comme en fond de vallon. Là aussi l'urbanisation ne concentre principalement dans les vallées. Les sols sont composés de calcaires divers, dolomitiques et du grès.

- Les petites régions naturelles du Mercantour cristallin et non cristallin sont caractérisées par des précipitations abondantes et des températures fraîches à très froides. Les hautes montagnes caractéristiques du relief s'ouvrent sur des vallées nord-sud. Les sols de la zone non-cristalline sont composés de calcaires divers dominants, les massifs permien de grès divers et de conglomérats et les formations triasiques de dolomies, de gypses et de marnes. Le sol du Mercantour cristallin est lui dominé par des roches cristallines (gneiss, granites, micaschistes).

5.2.2.2. Grands types d'habitats du littoral au haut pays

L'une des particularités du territoire de la CARF est qu'il s'étend de l'étage thermo méditerranéen à l'étage alpin, induisant une forte diversité d'habitats naturels, des brousses littorales à Euphorbe arborescente aux pelouses alpines. Cette diversité biogéographique, qui renvoie avant tout au gradient altitudinal, est elle-même exacerbée par les fortes pentes qui entraînent des effets de versants importants, avec de forts contrastes entre les ubacs plus frais et les adrets nettement méditerranéens. Un autre facteur de diversité est le contexte géologique, pour le moins hétérogène puisque se succèdent les substrats calcaires et siliceux.

Ces conditions de milieu ont permis la mise en place d'un panel conséquent d'habitats naturels, dont la présentation est indiquée ci-après, par grands complexes (milieux forestiers, complexe agro-pastoral, milieux humides et milieux rocheux) tout en pointant les particularités biogéographiques (en fonction de l'étagement de la végétation).

Les milieux forestiers (Cf. carte les milieux forestiers dans l'Atlas cartographique en Annexe 3) :

Il s'agit des milieux occupant la surface la plus importante à l'échelle du SCOT. Ils forment de vastes continuités (cf. paragraphe TVB) depuis les fonds de vallée jusqu'en position de haut de versant, hormis dans les secteurs alpins où ils sont naturellement limités.

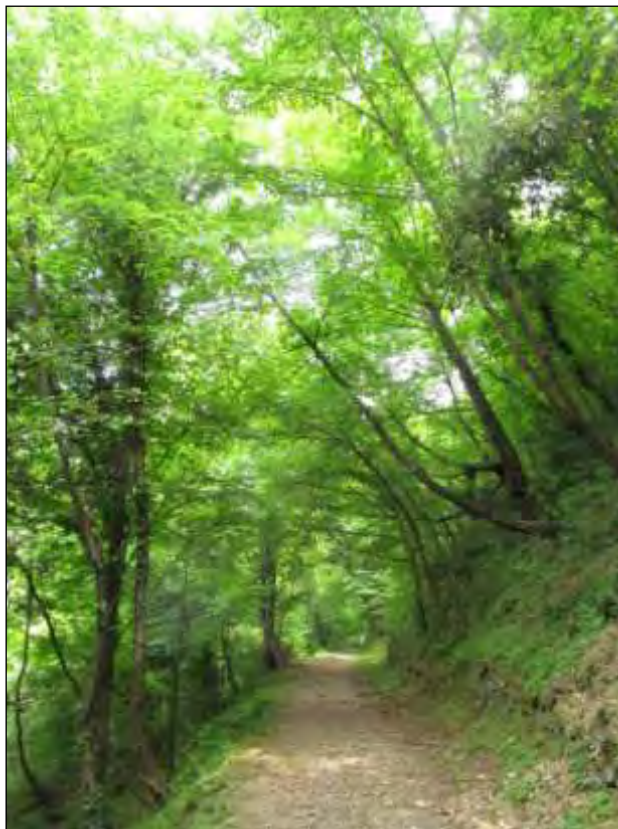
Aux basses altitudes, les forêts sont dominées par le Chêne vert et le Pin d'Alep, souvent en mélange. Ces boisements sont le plus souvent de jeunes forêts peu diversifiées sur un plan botanique, où qui le sont à la faveur d'ouverture du milieu. Elles donnent la tonalité méditerranéenne de la partie basse du territoire, et sont souvent imbriquées avec un habitat forestier caractéristique de la Ligurie : l'ostryaie, formation de pente qui apporte localement une ambiance médio-européenne, plus fraîche et humide que le contexte global. Cette ambiance particulière est par endroits amenée par quelques petits secteurs de chânaie blanche, là où le sol est le plus profond ou en situation d'ubac.



Chênaie verte



Pinède de Pin d'Alep



Ostrya ; une ambiance plus fraîche dans un contexte nettement méditerranéen

En montant en altitude, la chênaie laisse progressivement la place à une forêt de conifères très bien représentée sur le territoire : la pinède de Pin sylvestre. Cette formation supra-méditerranéenne à montagnarde occupe une superficie importante, souvent en mosaïque avec les milieux rocheux.

Par endroits, elle laisse la place à la châtaigneraie, quand le substrat devient siliceux. Cette forêt feuillue est jalonnée de vieux arbres très intéressants pour la faune inféodée au bois vieillissant (faune dite « saproxylique »).



Vieux individus de Châtaigniers



Pinède de Pin sylvestre aux abords de la route du col de Tende

L'arrivée à l'étage subalpin est marquée par le Mélèze qui forme des forêts plus ou moins clairsemées.



Mélèze ; la forêt subalpine

Globalement, les milieux forestiers du territoire sont des milieux jeunes, soit parce qu'ils ont été exploités régulièrement (exemple : coupes d'affouage de la chênaie verte, pour le bois de chauffage), soit en raison de leur installation récente au profit des milieux ouverts, marquant alors la déprise agricole (cas des forêts de Pin d'Alep, ou de Pin sylvestres, résineux prompts à coloniser rapidement l'espace). Ils ont un intérêt fonctionnel évident (Cf. § 5.2.4.) mais présentent en soi une biodiversité limitée. A l'image du complexe agro-pastoral (cf. ci-après), ils représentent remarquablement l'hétérogénéité d'un territoire où l'on peut rencontrer à la fois le Pin d'Alep et le Mélèze.

Les milieux ouverts et semis ouverts (Cf. cartes les milieux agricoles et milieux ouverts et semi-ouverts dans l'Atlas cartographique en Annexe 3)

Ils regroupent les pelouses, les landes et garrigues, ainsi que les zones agricoles. Il s'agit d'habitats généralement liés aux usages agricoles actuels et passés d'où leur appartenance à un complexe dit agro-pastoral. La place de l'histoire du pâturage est dans ce contexte particulièrement importante pour expliquer la répartition et la surface qu'occupent actuellement ces milieux ; en effet, dans le cadre de la dynamique naturelle, ces espaces ouverts sont voués à être colonisés progressivement par les arbustes qui, en se densifiant, offrent peu à peu des conditions favorables à la mise en place de la forêt. En dehors des secteurs où cette dynamique est naturellement contrainte par l'altitude (étage alpin, zones proches du littoral) ou l'absence de sol (milieux rocaillieux), cette succession végétale est le plus souvent « bloquée » par le pastoralisme qui permettait par le passé le maintien de vastes surfaces de zones ouvertes. Le retrait progressif du pâturage sur le territoire de la CARF a induit globalement une reprise de la dynamique forestière, une « remontée biologique » dont le corollaire est la régression des zones herbacées.

En l'état actuel, les milieux ouverts occupent donc une part très restreinte du territoire, contrastant avec l'importante superficie forestière.



Dynamique de la végétation à l'étage supra-méditerranéen ; pelouse colonisée par le Cade favorisant la mise en place progressive de conditions pré-forestières

Dans les secteurs proches du littoral et bien exposés, les milieux ouverts dominent le paysage et sont étroitement imbriqués avec les habitats rocheux. Les pelouses à annuelles forment des mosaïques complexes avec les fourrés à Euphorbe arborescente qui trouve ici son optimum écologique, caractéristique de l'étage thermo-méditerranéen (dont la plus belle expression se trouve entre Nice et Menton). En soi, ces zones ouvertes ont une grande valeur écologique liée au nombre important d'espèces à enjeu (protégées et/ou rares) et à leur forte régression locale ces dernières décennies. Elles sont emblématiques de la Riviera, leur présence ici renvoyant aux températures moyennes annuelles, parmi les plus élevées de France continentale.



Euphorbe arborescente à l'approche de l'été ; la perte des feuilles en saison sèche est une adaptation au climat méditerranéen



Pelouse rocailleuse à annuelle caractéristique des étages thermo et mésoméditerranéen

En montant vers le nord ou en altitude, ces pelouses s'enrichissent d'éléments supra-méditerranéens et montagnards. Leur affinité globale devient donc méditerranéo-montagnarde ; elles constituent de petits secteurs ouverts (les surfaces sont toujours restreintes, en lien avec la dynamique forestière) le plus souvent sur calcaire dur, parfois sur marnes (elles sont alors dominées par l'Aphyllanthe de Montpellier et un cortège de petits buissons caractéristiques). La strate arbustive, bien présente, est structurée par des espèces comme le Cade, le Buis ou encore le Genêt cendré.



Pelouse méditerranéo-montagnarde en cours de colonisation par le Genêt cendré

Au-delà de l'étage montagnard, alors que les influences méditerranéennes s'estompent, ces pelouses prennent progressivement une affinité médio-européenne (dénommées *Xerobromion*) puis, avec l'altitude, un cortège dominé par les espèces subalpines puis alpines, souvent en mosaïque avec des landes.



Orchis sureau, ses fleurs de deux couleurs sont caractéristiques des pelouses montagnardes et subalpines



Derniers Mélèzes au premier plan ; plus haut (second plan), les pelouses alpines dominent

A l'échelle du territoire, **le complexe agro-pastoral est composé d'entités renvoyant plus nettement à l'activité agricole**. Dans les parties basses, il s'agit des oliveraies ou de formations arbustives semi-naturelles dominées par l'Olivier, avec dans une majorité de cas, de très vieux sujets rappelant que le secteur a été historiquement épargné par les fortes gelées.



Omniprésence de l'Olivier, marquant l'influence méditerranéenne

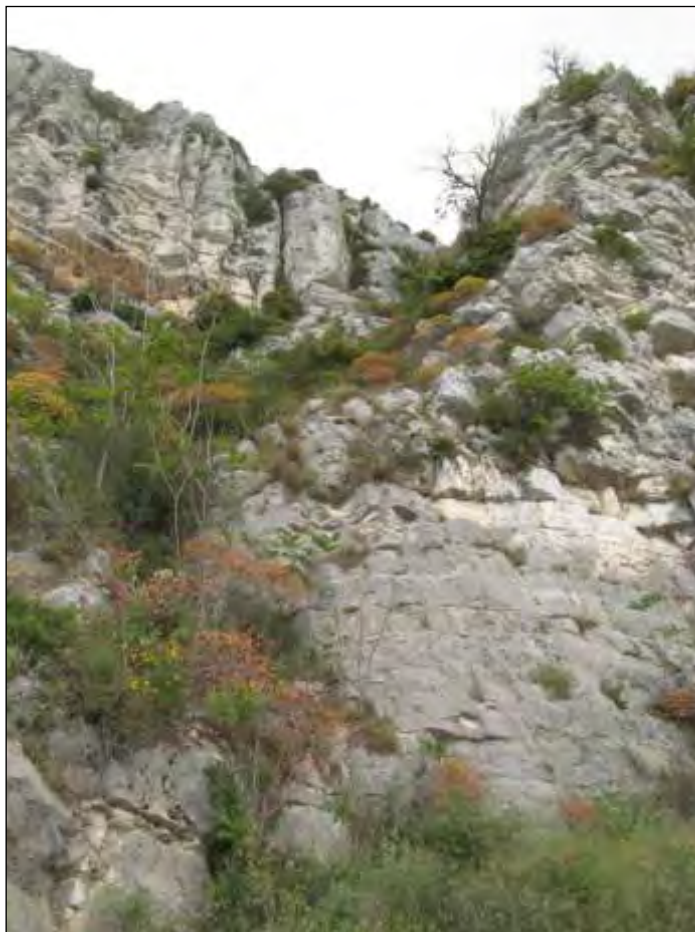
Les prés de fauche constituent un autre habitat caractéristique de ce complexe, à partir de l'étage supra méditerranéen (à une altitude plus élevée). Ces formations sont souvent très riches en espèces végétales.



Pré de fauche

Les milieux rocheux :

A l'évidence, les milieux rocheux constituent des espaces emblématiques du territoire, marquant ses fortes pentes et sa verticalité.

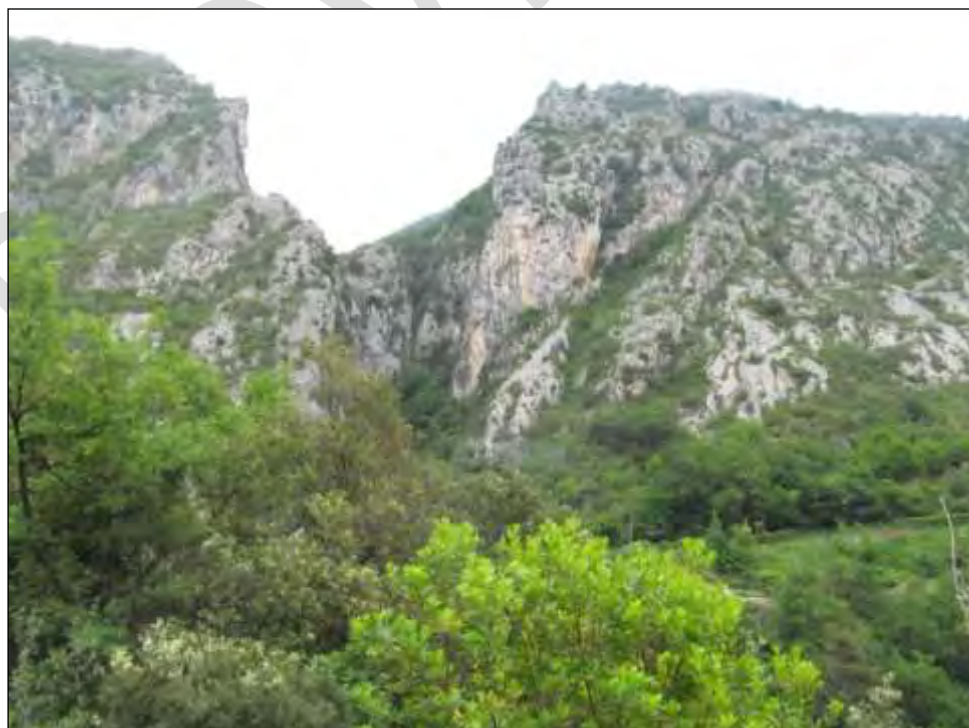


Milieu rocheux de basse altitude



Rochers littoraux soumis aux embruns

Ces milieux rocheux sont omniprésents, du niveau de la mer à l'étage alpin : il s'agit majoritairement de falaises, de petites barres rocheuses ou de rocailles imbriquées avec les milieux ouverts ou forestiers. En pied de falaises, les balmes et les éboulis forment aussi des ensembles caractéristiques. En lien avec la géologie de la zone, ces espaces rocheux sont tantôt calcaires, tantôt siliceux.



Falaises calcaires

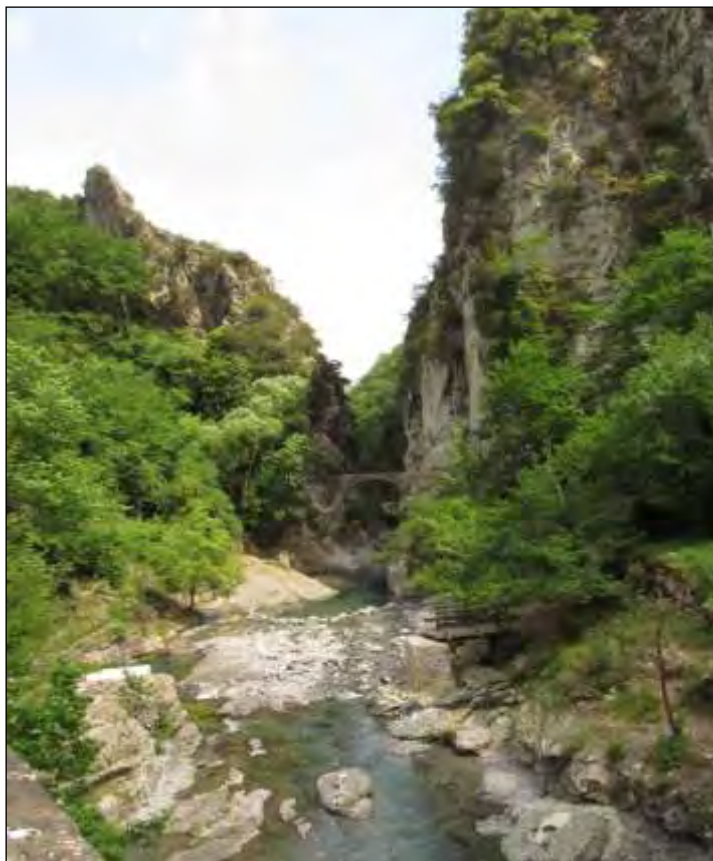
Ils abritent une végétation spécialisée qui peut se développer dans les fissures des rochers (végétation dite chasmophytique), avec des espèces végétales présentant parfois des aires de répartition très restreintes (Nivéole de Nice, Ballote buissonnante, Sabline à feuilles d'Orpin, etc.). Ce fort taux d'endémisme est l'une des caractéristiques de la flore locale, de l'étage thermoméditerranéen à l'étage alpin, endémisme qui confère au territoire une responsabilité patrimoniale importante sur le plan floristique.



Alysson à feuilles d'halimium ; espèce caractéristique des milieux rocheux de moyenne altitude

Les milieux humides (Cf. cartes les milieux humides dans l'Atlas cartographique en Annexe 3):

Les fortes pentes du territoire de la CARF ne sont pas propices au développement de zones humides d'importance. **Celles-ci sont majoritairement constituées par les cours d'eau et la végétation qui leur est associée.** Il s'agit de principalement de torrents ou canyons qui viennent alimenter les vallées principales (Roya, Bevera, etc.).



Torrent encaissé laissant peu de place à la végétation rivulaire

Ces cours d'eau s'écoulent le plus souvent directement sur le rocher et présentent une végétation rivulaire limitée à un simple cordon boisé, ne formant pas de ripisylve étendue vu la topographie de « gorges ». Ces cordons sont constitués de saules, d'Aulne glutineux ou encore de Charme houblon.

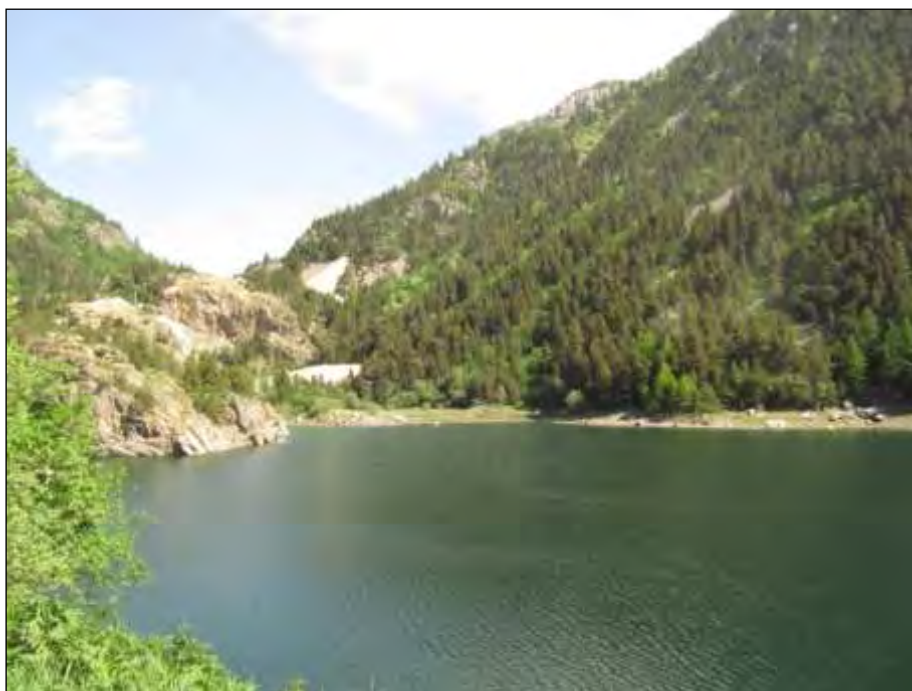


Abords de la Roya à Breil-sur-Roya



Basses gorges de la Roya, au sud de Breil-sur-Roya

Lorsque les vallées s'élargissent (abords de Casterino par exemple) de petites zones humides prennent place aux abords des torrents. Des retenues d'eau artificielles sont également présentes par endroits.



Retenue en aval de Casterino

Globalement, ces entités surfaciques sont anecdotiques, les milieux humides caractéristiques du territoire correspondent davantage aux linéaires des cours d'eau.

5.2.3. Diversité faunistique et floristique

5.2.3.1. Diversité floristique et faunistique

Les tableaux situés en annexes 4, 5, 6 présentent les espèces, à forts enjeux, rencontrées sur le territoire de la CARF. A titre indicatif, les principales communes citées font partie des périmètres d'inventaires où sont localisées les espèces.

Bien entendu, les listes des espèces et des communes concernées ne sont pas exhaustives. En effet, ces espèces peuvent avoir un domaine vital dépendant de plusieurs communes; soit comme zones de chasse, zones nodales ou de transit ou peuvent faire l'objet de sous-prospections.

Statut réglementaires :

Liste rouge (Mondiale ou française) :

LR 1 : Espèces ou sous-espèces dites « prioritaires », c'est-à-dire éteintes, en danger, vulnérables ou simplement rares sur le territoire national métropolitain.

LR 2 : Espèces dites « à surveiller », dont une liste provisoire de près de 600 espèces figure à titre indicatif en annexe dans le tome 1

- **DD** Données insuffisantes
- **LC** Préoccupation mineure
- **NT** Quasi menacée
- **VU** Vulnérable
- **EN** En danger
- **CR** En danger critique d'extinction

Protection Nationale 22 juillet 1993 : **PN**

Protection régionale : **PR**

Convention de Berne :

- **BE1** : Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires
- **BE2** : Espèces animales protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires (sites de reproduction ou aires de repos = habitat partiel)
- **BE3** : Espèces animales dont l'exploitation est soumise à réglementation

Directive Habitats :

CDH2 : La conservation des espèces nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)

CDH4 : Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen

Directive oiseaux : **DO**

Convention de Bonn :

Bo1 : Espèces migratrices en danger, espèce risque l'extinction ou la disparition sur une aire importante ou la totalité de son aire de répartition.

Bo2 : Espèces dont l'état de conservation est défavorable, aire de répartition instable ou se réduit ; habitats insuffisants ; répartitions et effectifs inférieurs à leur niveau historique (au dernier recensement favorable à l'espèce).

5.2.3.2. La flore

Les espèces citées ci-dessous sont des espèces présentes sur le territoire de la CARF et présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local important. Un tableau plus détaillé complète cette liste en annexe en prenant en compte les autres espèces à statut connues sur le territoire.

Cf. liste en Annexe 4 et Annexe 5



Gentiane de Ligurie



Nivéole de Nice



Sabline faux-orpin



Atractyle grillagé

5.2.3.3. La faune : Quelques espèces animales à enjeu

5.2.3.3.1 Arthropodes

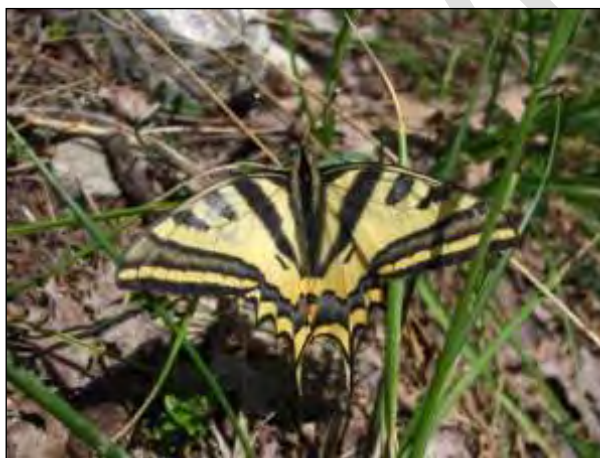
Les principales espèces à forts enjeux sont mises en avant mais la liste n'est pas exhaustive. Les espèces citées ci-dessous, bien que présentant un statut réglementaire, sont communes dans la région.

- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*),
- Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).

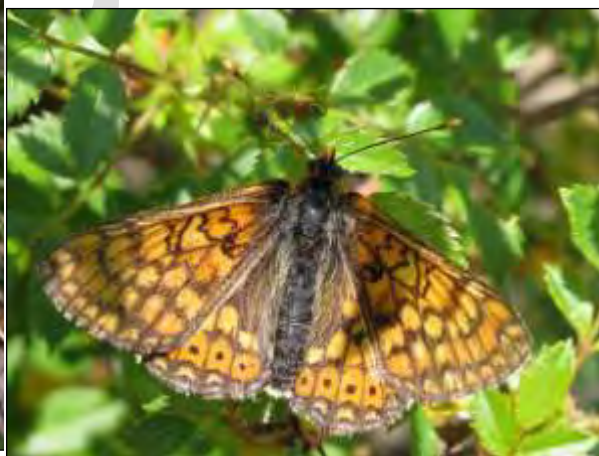
Les communes du territoire de la CARF abritent également plusieurs espèces de mollusques pour la plupart inféodées aux petites régions naturelles des Préalpes de Nice, du Mercantour non cristallin et du Mercantour cristallin, citons par exemple : Pagoduline lisse, Hélicon des gorges, Cochlostome ligure, Cochlostome subalpin, Massue lisse, Escargot de Nice, Grande aiguillette, Aiguillette de Menton, Aiguillette méditerranéenne, Aiguillette de Gorbio, Clausilie aiguillette, Maillot de Saorge, Cristalline des Alpes-Maritimes.

Notons également la présence de plusieurs coléoptères liés aux ZNIEFF, peu connus et pour lesquels peu d'informations sont disponibles : *Barynotus maritimus*, *Carabus violaceus picensis*, *Cychrus angulicollis*, *Duvalius cailloli*, *Duvalius roberti*, *Harpalus punctipennis*, *Licinus oblongus*, *Otiorhynchus augustae*, *Polydrusus griseomaculatus*, *Pseudomeira ruteri*, *Scotodipnus hirtus*.

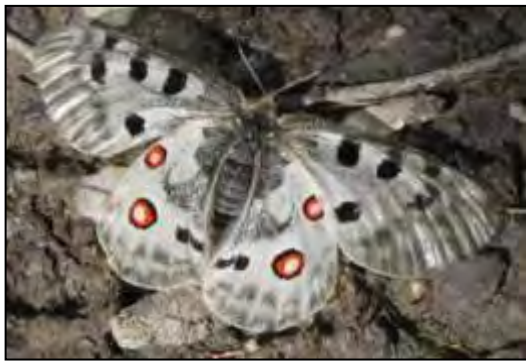
Cf. Liste en Annexe 6



Alexanor



Damier de la Succise



Apollon



Ecrevisse à pattes blanches

5.2.3.3.2 Reptiles

Le territoire de la CARF présente une richesse herpétologique importante avec la présence de plusieurs espèces à enjeu emblématiques comme le Phyllodactyle d'Europe, l'Hémidactyle verruqueux et de nombreux serpents.

Cf. Liste en Annexe 6



Eulepte d'Europe



Tarente de Maurétanie



Vipère aspic



Couleuvre d'Esculape



Lézard des murailles



Coronelle girondine



Couleuvre verte et jaune

5.2.3.3.3 Amphibiens

Outre des espèces bien répandues dans la région comme la Rainette méridionale ou le Crapaud commun, le territoire compte des espèces plus rares comme le Spéléomante de Strinati, la Salamandre tachetée ou le Pélodyte ponctué.

Cf. Liste en Annexe 6



Spéléomante de strinati



Pélodyte ponctué



Salamandre tachetée



Rainette méridionale

5.2.3.3.4 Oiseaux

De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire, le tableau ci-dessous présente les espèces à enjeux caractéristiques du territoire et des milieux rencontrés comme la Chouette de Tengmalm, l'Aigle royal, le Bruant ortolan, le Monticole bleu, le Faucon pèlerin, le Gypaète barbu, la Pie-grièche écorcheur, le Crave à bec rouge...

Cf. Liste en Annexe 6



Monticole bleu



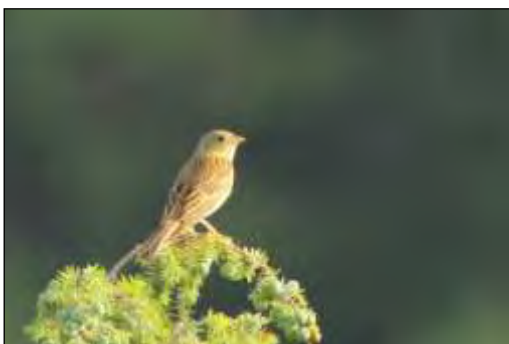
Chocard à bec jaune



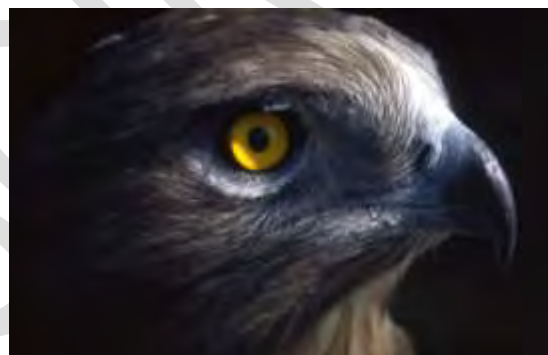
Faucon pèlerin



Chouette chevêche



Bruant ortolan



Circaète Jean-le-Blanc

5.2.3.3.5 Mammifères

Les mammifères sont également bien représentés sur le territoire avec à la fois des grands mammifères comme le Loup et le Lynx, d'autres plus petits tels que la Genette, le Muscardin ou les Crossopes mais aussi de nombreuses chauves-souris comme les Rhinolophes (Grand, Petit, euryale) et les Murins (Grand, Petit, de Capaccini, de Bechstein, à oreilles échancrées) ou encore la Barbastelle d'Europe et le Minioptère de Schreibers.

Cf. Liste en Annexe 6

5.2.3.3.6 Poissons

Les cours d'eau du territoire présentent une richesse piscicole assez importante avec la présence de plusieurs espèces de poissons à enjeu.

Cf. Liste en Annexe 6

5.2.3.4. Les espèces exotiques envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques animales ou végétales est considérée comme la deuxième cause de perte de diversité biologique au niveau mondial, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

La diversité des conditions de vie au sein du territoire de la CARF est particulièrement favorable au développement d'espèces exotiques reconnues comme envahissantes. De très nombreuses espèces indésirables sont par exemple présentes sur le littoral, principalement aux abords des zones urbanisées. Ces espèces ont un développement potentiellement concurrentiel et recouvrant pour la végétation indigène. Elles sont connues pour contribuer à la banalisation et l'appauvrissement des milieux.

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles a d'ailleurs dédié un site internet spécifique à cette problématique : <http://www.invmed.fr/>.

On y retrouve ainsi une liste noire des espèces envahissantes mais aussi une liste verte des espèces de substitution qui peuvent être utilisées en région méditerranéenne.

Afin de bien appréhender cette problématique à l'échelle du territoire et d'envisager des solutions et des actions de communication adaptées, il convient de travailler conjointement avec le Conservatoire Botanique National sur cette thématique car les listes d'espèces exotiques envahissantes évoluent rapidement.

Ces listes représentent une tendance régionale, mais au niveau local, des espèces classées comme « à surveiller », ou moins même non listées sont très agressives vis-à-vis des milieux au niveau local.

Sur la base des listes actuelles et des données recueillies au sein du territoire, certaines espèces peuvent d'ores et déjà être mises en avant.

Pour les espèces représentant une préoccupation majeure ou modérée, la liste est présentée en Annexe 7.

5.2.4. Les continuités écologiques et la trame verte et bleue

Les continuités écologiques correspondent aux éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique. Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants le code de l'environnement, cette expression correspond à l'ensemble des "réservoirs de biodiversité" et des "corridors écologiques". La continuité écologique se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces rassemblant une biodiversité riche et représentative des conditions environnementales d'un secteur géographique. Les conditions naturelles indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies dans cet espace. Les corridors écologiques sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Il existe 3 types principaux : structures linéaires, structures en « pas japonais », matrices paysagères. Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors. Enfin les continuités écologiques correspondent à des éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique et se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri.

A partir de l'Occsol 2006, des cartographies des grands types de milieux ont été réalisées permettant d'identifier les zones favorables à la biodiversité.

Le territoire de la CARF compte peu de **zones agricoles**, assez sporadiques, ces milieux sont principalement localisés à proximité des communes dans les vallées et sur les pentes accessibles. Les plus grosses concentrations de zones agricoles sont situées principalement au niveau de Sospel et Breil-sur-Roya. Il s'agit souvent de petits parcellaires et de milieux agricoles associés qui peuvent jouer un rôle de relai pour de nombreuses espèces (friches, prairies extensives, vieux vergers, oliveraies, parcelles délimitées par des cordons boisés = connectivité fonctionnelle).

Bien que les modes de production (extensives et intensives) ne soient pas distingués par l'Occsol, les repérages sur le terrain ont permis de mettre en évidence que le territoire de la CARF ne présente pas de grandes zones d'agriculture intensive peu favorable à la biodiversité. (Cf carte Occsol milieux agricoles dans l'Atlas cartographique en Annexe 3).

Les milieux ouverts et semi-ouverts, sont bien répartis sur le territoire. Ces zones sont principalement localisées dans des zones escarpées ou d'altitude et elles représentent des zones sources de biodiversité à partir desquelles la faune et la flore sauvages se dispersent. Les milieux ouverts sont par exemple représentés par les roches nues, les falaises, les éboulis ou encore les pelouses rases et les milieux semi-ouverts par les landes et les broussailles ou par des garrigues. Ce type de milieux est en perpétuelle dynamique liée aux fréquents incendies, mais également à la fermeture naturelle des milieux en l'absence de toute gestion. (Cf carte Occsol milieux ouverts et semi-ouverts dans l'Atlas cartographique en Annexe 3).

Les **milieux forestiers** sont majoritaires sur le territoire, en effet ils représentent plus de 50% du territoire de la CARF. Le secteur le plus vaste se situe au nord et au centre du territoire, englobant les communes de la Brigue, Tende, Saorge, Fontan, Breil-sur-Roya, Moulinet, Sospel et Castillon. Ces vastes surfaces garantissent des conditions forestières fonctionnelles grâce auxquelles les espèces inféodées à ces milieux peuvent accomplir l'ensemble de leur cycle biologique : reproduction, alimentation et repos.

Les interfaces avec les milieux agricoles et urbanisés sont peu nombreuses assurant ainsi le bon fonctionnement global de ces entités écologiques, les perturbations à leurs abords étant naturellement limitées.

(Cf carte Occsol milieux forestiers dans l'Atlas cartographique en Annexe 3).

Pour les **milieux humides**, les réservoirs de biodiversité sont sous-représentés et se concentrent au niveau des principaux cours d'eau et de leurs affluents : la Roya et la Bévéra. Hormis les lacs d'altitude, le territoire présente peu d'étendues d'eau pouvant accueillir une faune aquatique diversifiée. Les ripisylves, quant à elles, se limitent bien souvent à des cordons boisés mais constituent des éléments structurants du paysage au sein des gorges.

(Cf carte 33 et carte milieux humides dans l'Atlas cartographique en Annexe 3).

On observe la présence de corridors terrestres fonctionnels entre le territoire et les milieux naturels limitrophes. Au sein même du territoire, les grandes zones naturelles jouent à la fois le rôle de corridor et de réservoir et sont donc identifiées comme continuités.

Les **éléments de rupture** sont représentés par différents types d'obstacles (Cf. carte Infrastructures de transport dans l'Atlas cartographique en Annexe 3) :

- infrastructures linéaires (autoroutes, routes, voies ferrées, clôtures, lignes électriques...) ;
- liés aux ouvrages hydrauliques (seuils, ponts, retenues...) ;
- surfaciques (aménagement urbain, zone industrielle).

Les ruptures qui ressortent sont : l'autoroute A8, la voie ferrée Menton-Tende, les routes nationales et départementales très fréquentées comme les D2204, D2566, D6007, D6204, D2564... Ces infrastructures linéaires sont le plus souvent concentrées en fond de vallée. Quelques secteurs présentent une forte densité d'infrastructures comme par exemple au sud du territoire au niveau de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et jusqu'à Sospel. Ces éléments se retrouvent également au-delà de la frontière italienne à l'est et vers Nice à l'ouest. Des corridors dégradés sont présents au centre et au nord du territoire au niveau des zones urbanisées et au niveau des infrastructures linéaires.

Des ouvrages hydrauliques sont présents sur les principaux cours d'eau (6 ouvrages sur la Bévéra dont 3 barrages, 2 seuils et 1 obstacle naturel et 11 sur la Roya dont 4 barrages, 6 seuils et 1 lac). Selon leurs caractéristiques (hauteur, disposition, etc.) et les conditions hydrologiques, ils limitent voire interrompent la circulation des poissons.

Les grands secteurs industriels et urbains du littoral constituent des ruptures « surfaciques » bloquantes pour le déplacement de nombreuses espèces et les connexions nord-sud.

D'autres obstacles diffus peuvent s'ajouter : pollutions lumineuse, physico-chimique ou sonore liées à l'urbanisation, diminuant l'attractivité de certains habitats (cours d'eau pollués notamment).

(Cf carte Infrastructures transport dans l'Atlas cartographique en Annexe 3).



Retenue d'eau en aval de Casterino



Viaduc de l'A8 franchissant une vallée en amont de Menton



Exemple d'infrastructures dans le Haut-Pays



Urbanisation du littoral

La présence de ces ouvrages est à relativiser quant aux fonctionnalités écologiques. En effet, les infrastructures sont concentrées en fond de vallée et l'autoroute parcourt le territoire principalement grâce à des tunnels et des viaducs. Les échanges dans la majeure partie nord et centrale du territoire sont donc fonctionnels. Les échanges entre les parties boisées du nord et le littoral restent par contre très ponctuelles avec par endroits quelques langues boisées.

A partir des obstacles identifiés, la perméabilité du territoire a été évaluée et vérifiée par des visites de terrain. Une première approche des corridors écologiques, reliant les réservoirs de biodiversité entre eux, a pu être spatialisée sur le territoire de la CARF.

Certains obstacles comme les clôtures, la fréquentation (dérangement), la pollution, les espèces envahissantes constituent des éléments non identifiables par analyse théorique pouvant altérer la qualité des milieux.

Concernant les **continuités écologiques pour les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts voire agricoles**, quelques secteurs semblent présenter des fonctionnalités altérées. En effet, le mitage par l'urbanisation notamment diffuse mais également la fermeture naturelle peuvent contribuer à l'isolement des milieux ouverts sur le plan fonctionnel.

La majorité des **continuités écologiques pour les espèces des milieux forestiers** sur le territoire de la CARF sont fonctionnelles pour un grand nombre d'espèces. Dans la partie nord et centrale, elles ne sont pas considérées comme fragilisées, les infrastructures étant concentrées dans les fonds de vallons. La plupart de ces continuités se poursuivent à l'extérieur du territoire au niveau de l'Italie au nord et à l'ouest, et vers le Mercantour, à l'est ou encore vers le secteur de Lucéram. Aucune zone agricole étendue constituant une rupture pour le déplacement des espèces forestières n'est identifiée au sein du territoire.

Les ruptures, occasionnées par des infrastructures et de l'urbanisation sont principalement localisées dans le sud du territoire et isolent le littoral.

Concernant les **continuités écologiques des milieux humides**, il faut distinguer deux types :

- la continuité longitudinale strictement « aquatique » (amont vers aval et inversement) qui est très limitée aujourd'hui par les nombreux ouvrages hydrauliques.
- la continuité des zones humides et des ripisylves très limitée de part le contexte géomorphologique de la zone d'étude. Ces espaces sont des vecteurs de déplacement pour certaines espèces.

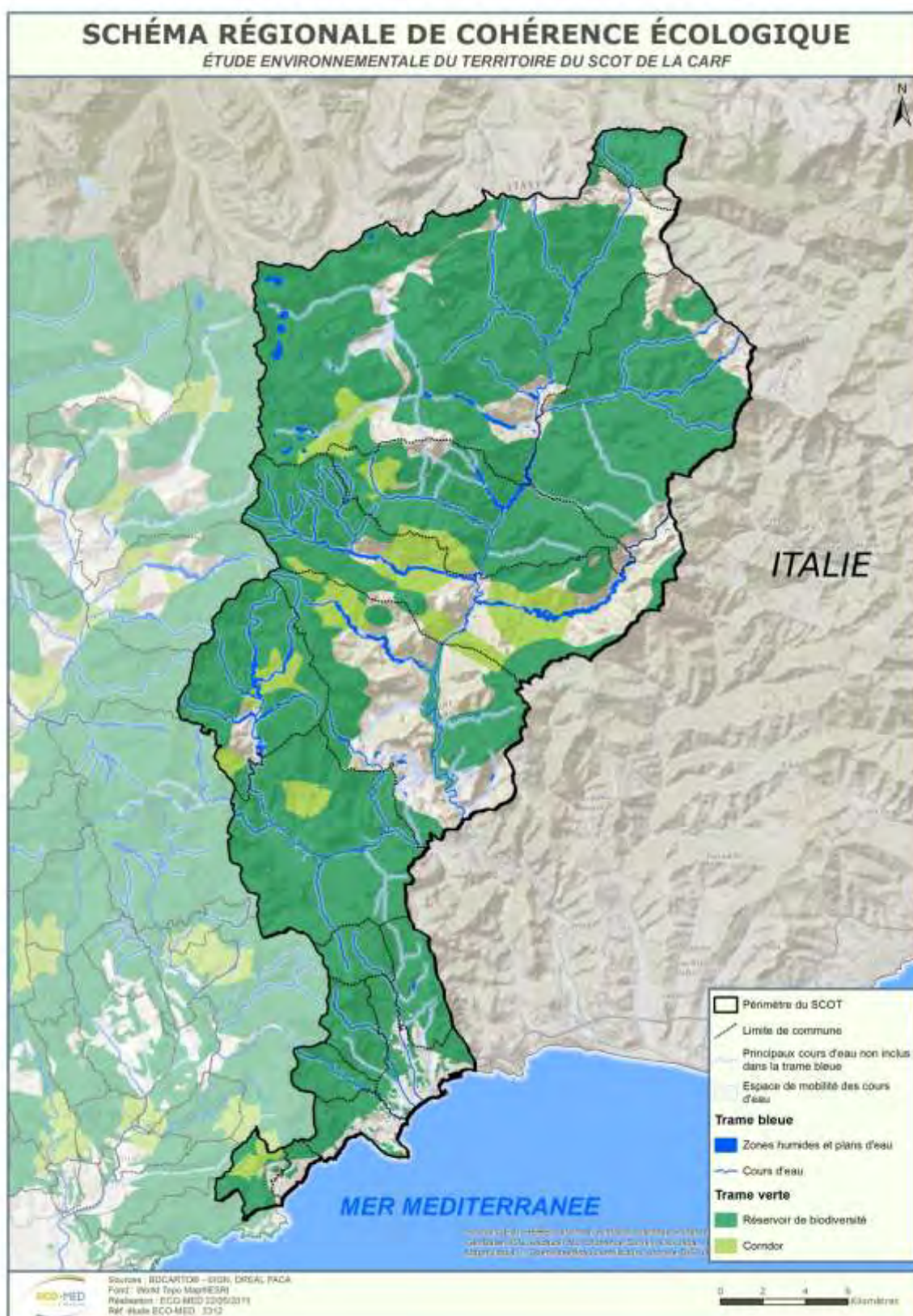
A cette continuité des milieux humides, se superpose la gestion du risque lié aux inondations et aux enjeux hydroélectriques, qui constitue une problématique importante.

La carte de synthèse, reprend en partie les éléments issus de l'analyse des continuités écologiques à l'échelle régionale (SRCE PACA).

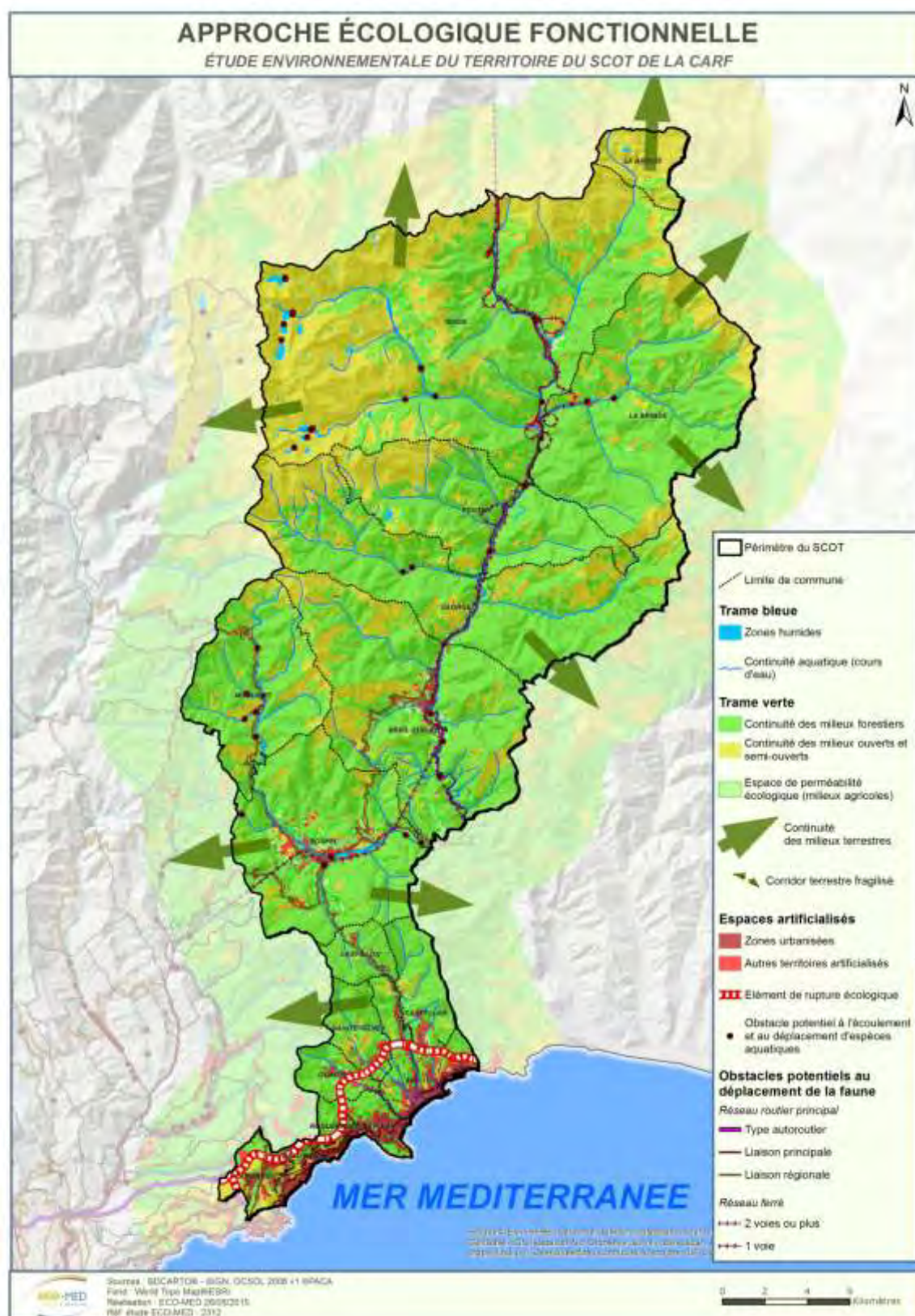
Les quelques différences entre les résultats du SRCE et des continuités écologiques de la CARF s'expliquent à la fois par la différence d'échelles de travail et les seuils appliqués pour les localisations des entités (SCOT plus précis que les mailles du SRCE).

- Par ailleurs, ces différences peuvent aussi s'expliquer par le fait que les seuils minimums pour déterminer les réservoirs de biodiversité ont été également adaptés :
Milieux humides : SCoT/Occsol : 0,3 à 2,5 ha / SRCE : sans seuil.
Milieux forestiers : SCoT/Occsol : 2,5 ha / SRCE : 500 ha.
Milieux agricoles : SCoT/Occsol : 2,5 ha / SRCE : néant.
Milieux ouverts et semi-ouverts : SCoT/Occsol : 0,5 à 2,5 ha / SRCE 150 ha semi-ouverts et 50 ha ouverts.

Une vérification de terrain a eu lieu dans le cadre du travail des continuités écologiques de la CARF.



Carte 24 : Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) (Source : ECO-MED)



Carte 25 : Approche écologique fonctionnelle (Source : ECO-MED)

5.2.5. Synthèse patrimoine naturel terrestre

Les espaces naturels sont très importants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, dont une grande partie est concernée par des zonages soit « d'inventaires », soit « réglementaires ». Le territoire de la CARF peut être qualifié de « riche » sur le plan écologique, puisque plus de 65 % du territoire sont répertoriés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II et de type I. Ces périmètres d'inventaires recouvrent une majeure partie du territoire en dehors des principales zones urbanisées.

Les sites faisant partie du réseau Natura 2000 et concernés par la Directive Habitats recouvrent 43% du territoire et 20% pour la directive Oiseaux. Les périmètres de la Directive Oiseaux sont principalement localisés au nord-est du territoire. En revanche, les périmètres de la Directive Habitats se répartissent sur tout le territoire.

Les périmètres réglementaires protégeant de façon stricte les espaces naturels sont nombreux et représentent 31% du territoire pour le Parc National et 185 ha sont classés en Arrêtés Préfectoraux de Biotope et 3 995 ha en les Sites Classés ainsi qu'environ 450 ha en Réserve Biologique.

Enfin, les espaces naturels sensibles couvrent 121 ha et sont répartis sur le littoral tout comme la dizaine d'hectares des sites du Conservatoire du Littoral.

On note ainsi la multitude de périmètres, qui parfois se superposent les uns aux autres, et qui recouvrent la majorité des sites reconnus d'intérêt écologique et paysager. Seule la partie nord du Haut-Oays est concernée par l'absence de statut réglementaire, bien que plus vulnérables aux éventuels aménagements, ces zones restent éloignées des principales zones urbanisées et ne semblent donc pas menacées.

Les espaces naturels du territoire de la CARF sont majoritairement éloignés des grandes agglomérations, néanmoins l'extension de communes de l'ensemble du territoire peut menacer leur qualité écologique si la pression urbaine et en particulier la construction d'habitats diffus en périphérie des agglomérations se fait plus pressante. Ce phénomène provoque un mitage puis un morcellement des espaces naturels, entraînant à son tour des perturbations de leur fonctionnalité écologique. D'autre part, l'ouverture des sites naturels au public engendre souvent des besoins d'aménagements complémentaires (route, de parking...) réduisant d'autant la surface des milieux naturels.

Le risque d'incendie est une autre menace à prendre en compte. Les massifs forestiers à proximité de la frange urbaine et la fréquentation touristique des forêts est un facteur potentiellement aggravant des risques d'incendies, d'autre part elle provoque la dégradation des habitats naturels, qui se caractérise sur le terrain par un piétinement accompagné d'une érosion des sols.

Atouts	Faiblesse
□ Les espaces naturels-réservoirs de biodiversité majoritaires sur le territoire □ L'existence d'un vaste espace naturel fonctionnel □ La grande valeur biologique et les richesses floristiques et faunistiques reconnues □ Les nombreux périmètres de protection et de gestion du milieu naturel □ La présence de nombreux cours d'eau et de ripisylves de bonne qualité □ La présence de territoires agricoles de qualité	□ Les milieux forestiers particulièrement sensibles aux incendies □ Les espaces naturels (et agricoles) du littoral fractionnés par une accumulation d'aménagements linéaires □ La fermeture des milieux et la déprise agricole □ Les conflits d'usages et les fortes pressions anthropiques des franges urbaines et littorales □ La disparition et la dégradation des espaces naturels périurbains
Opportunités	Menaces
□ La volonté de protection des espaces naturels (ENS par exemple) □ La forte application des Lois littoral et Montagne, réalisation d'études d'incidences □ Les orientations de la DTA en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles □ La présence d'outils juridiques (site Natura 2000...) où des mesures de protection sont appliquées □ Le cadre réglementaire important □ Le peu d'urbanisation de l'espace montagnard et le peu d'infrastructures routières □ L'effet « tampon » des zones agricoles avec le milieu naturel □ La volonté de mise en place du plan de massif et de plan simple de gestion des parcelles forestières □ Le Schéma Départemental des Carrières privilégie la préservation des sites et des milieux naturels et la réhabilitation des anciennes carrières □ Les programmes de protection/gestion/valorisation de ces espaces	□ La forte pression urbaine sur les espaces naturels □ Les risques incendies (forêts habitées, très fréquentées, peu gérées et peu exploitées) □ L'absence de protection réglementaire de certains espaces (centre et Haut-Pays) □ Le développement des espèces invasives □ Le risque de pollutions liées aux activités anthropiques □ La présence de nombreux équipements hydroélectriques et de réseaux linéaires constituant des barrières pour le déplacement de la faune □ Les problèmes de maîtrise de la consommation en eau □ Les extensions de certaines zones urbaines pavillonnaires diffuses dans les espaces naturels faciles d'accès □ L'absence de dispositif de protection des forêts sous forme de réserve forestière □ L'abandon des cultures et la déprise agricole

Tableau 36 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine naturel terrestre

Enjeux hiérarchisés par le territoire	
☐	Le maintien des espaces et éléments remarquables en termes de biodiversité
☐	Le classement UNESCO « Alpes-Mer »
☐	La prise en compte de la sensibilité des cours d'eau et la question de l'assainissement
☐	Les interrelations entre activités/occupation humaines et biodiversité (espèces envahissantes, nature en ville, agro pastoralisme)
☐	Le mitage des espaces naturels et la consommation d'espaces
Enjeux du territoire complémentaires	
☐	La poursuite et le maintien du travail sur le DOCOB
☐	La délimitation des espaces naturels à protéger
☐	La prise en compte de la préservation de la biodiversité sur le littoral
☐	Les coupures et ruptures dans les continuités écologiques (routes, lignes ferroviaires, clôtures)
☐	Le développement du risque incendie
☐	Les conflits d'usages et la forte fréquentation touristique des massifs forestiers ou des sites naturels

Tableau 37 : Perspectives et Enjeux Patrimoine naturel terrestre

5.3. Le patrimoine marin

5.3.1. Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)

Le PAMM découle directement de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Le PAMM peut être comparé au SDAGE pour le milieu marin. Le territoire du SCoT se trouve dans la sous-région marine Méditerranée occidentale.

Afin de répondre à l'objectif de bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020 imposées par la DCSMM, différentes mesures sont en cours d'élaboration en 2015. Ces mesures sont classées par objectifs principaux :

- Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers (medio, infra et circalittoral) ;
- Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins ;
- Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières ;
- Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins dans un bon état de conservation ;
- Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements ;
- Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants décrits dans l'évaluation initiale ;
- Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines (déchets littoraux, macro-déchets, micro particules) ;
- Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts ;
- Réduire le risque d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes envahissantes ;
- Organiser les activités de recherche et développement en Méditerranée pour répondre aux objectifs de la DCSMM ;
- Renforcer les outils juridiques permettant l'encadrement des activités maritimes susceptibles de générer un impact pour le milieu de la sous-région marine ;
- Renforcer les outils de coopération internationale pour la mise en oeuvre de la DCSMM en sous-région marine Méditerranée Occidentale ;
- Informer et sensibiliser les acteurs maritimes et littoraux aux enjeux liés au bon état des écosystèmes marins de la sous-région marine et aux objectifs du PAMM.

5.3.3. Zonage d'inventaire et réglementaire

ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)	- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n'ont aucune portée juridique directe mais doivent être prises en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. - Sur le site, il existe 3 zones ZNIEFF Mer (« Etablissement de pêche de Roquebrune », « Cap Martin » et « La Sainte-Dévote et les Scuglietti »).
Sites classés et sites inscrits	Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement ou l'inscription d'un site constitue la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. - Un site classé « Domaine public maritime du Cap Martin » est inclus intégralement au sein du périmètre Natura 2000, et 3 sites inscrits et 1 site classé le chevauchent ou sont situés à sa frontière
Zone Marine Protégée de Roquebrune-Cap-Martin	- Créée en 1983, elle est gérée conjointement par le Conseil général et le Comité départemental des Pêches et bénéficie d'une protection intégrale interdisant la pêche, le mouillage, le dragage et la plongée. - 4338m² de récifs artificiels y ont été immergés dans le but de restaurer et valoriser la diversité biologique et de constituer une zone de production halieutique en soutien des activités de pêche professionnelle.
Autre zonage : Sanctuaire Pelagos	- C'est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France dans le but d'instaurer des actions concertées pour la protection des peuplements de cétacés, relativement importants dans cette zone, contre toutes les causes de perturbations. - Une charte de partenariat a été développée à destination des collectivités territoriales riveraines du Sanctuaire dont Menton est signataire, afin d'impliquer plus fortement les acteurs locaux dans la démarche PELAGOS.

Tableau 38 : Zonage d'inventaire et réglementaire du patrimoine marin du territoire du SCOT (Source : Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin ». T1 note de synthèse)

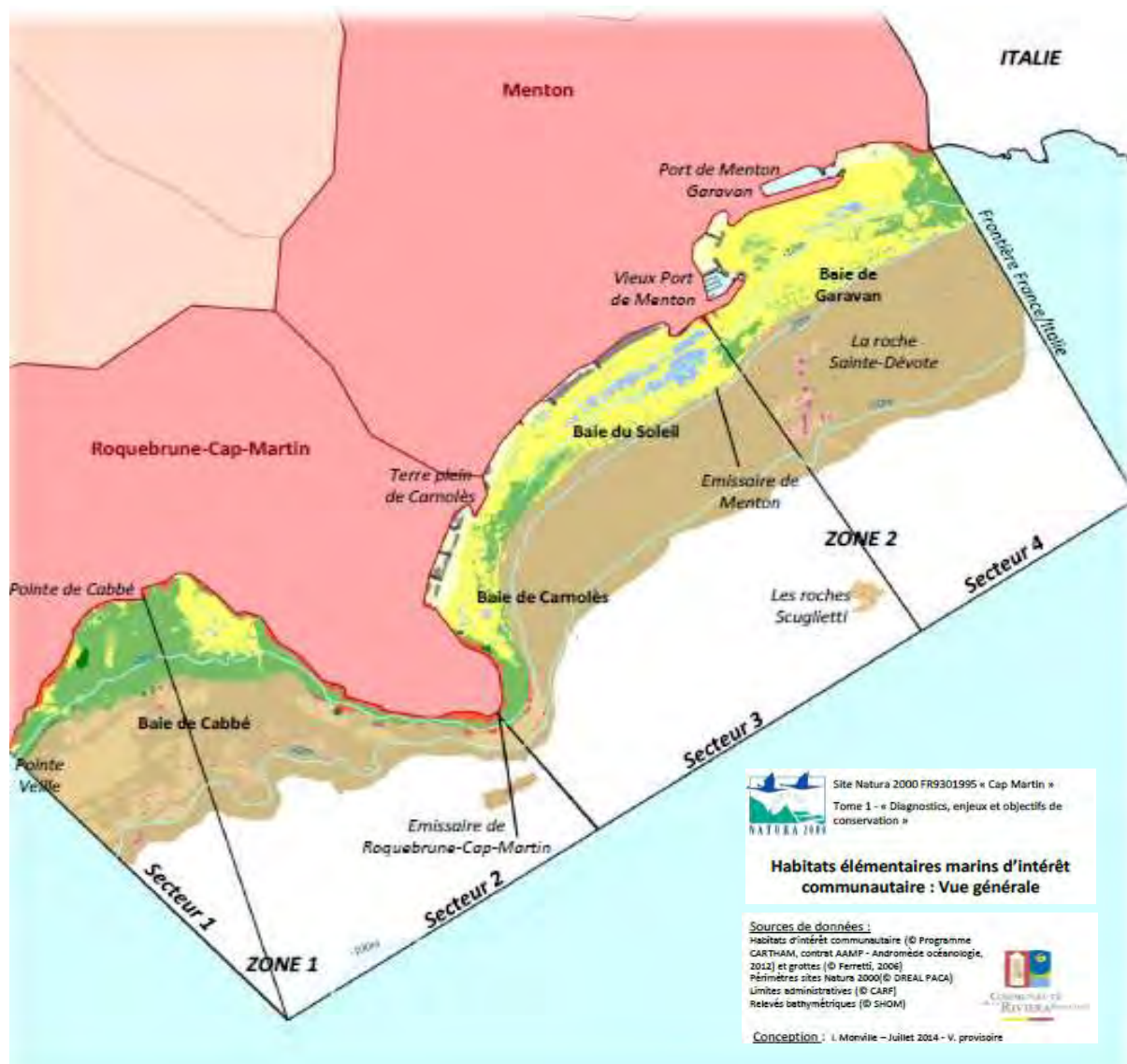
5.3.4. Les grands types de milieux et d'habitat

L'inventaire biologique mené dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif a permis de mettre en évidence la présence de:

- 5 habitats d'intérêt communautaire (habitats génériques) dont 1 prioritaire (l'herbier de posidonies), déclinés en 10 habitats élémentaires ;
- 6 espèces d'intérêt communautaire : 2 listées à l'annexe 2 de la Directive «Habitat-Faune-Flore» dont 1 prioritaire (*Caretta caretta*) et 4 listées aux annexes IV et V de la Directive ;
- 2 habitats patrimoniaux caractérisés notamment par la présence de nids de picarels ;
- 9 espèces animales patrimoniales protégées par des conventions internationales.

Intitulé Habitat	Intitulé Espèces
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente	<i>Tursiops truncatus</i> , Grand dauphin et autres espèces de cétacés
1110-5 Sables fins de haut niveau	
1110-6 Sables fins bien calibrés	* <i>Caretta caretta</i> , Tortue Caouanne et autres espèces de tortues marines
1120 - *Herbiers à Posidonies	
1120-1 *Herbiers à Posidonies	<i>Corallium rubrum</i> , Corail rouge
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	<i>Pinna nobilis</i> , Grande nacre
1140-9 Sables médiolittoraux	<i>Centrostephanus longispinus</i> , Oursin diadème
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	<i>Scyllarides latus</i> , Cigale de mer
1170 - Récifs	ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL
1170-11 La roche médiolittorale supérieure	<i>Spongia agaricina</i> , Eponge agaric
1170-12 La roche médiolittorale inférieure	<i>Spongia officinalis</i> , Eponge de toilette
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	<i>Axinella polypoides</i> , Axinelle commune
1170-14 Le Coralligène	<i>Paracentrotus lividus</i> , Oursin violet
8330 - Grottes marines Submergées ou semi-submergée	<i>Gerardia savaglia</i> , Anémone buissonnante
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	<i>Epinephelus marginatus</i> , Mérou brun
HABITATS NON COMMUNAUTAIRES D'INTERET PATRIMONIAL	<i>Sciaena umbra</i> , Corb
Biocénose du détritique côtier	<i>Homarus gammarus</i> , Homard européen
Biocénose des fonds détritiques envasés	<i>Palinurus elephas</i> , Langouste d'Europe

Tableau 39 : Récapitulatif des habitats et espèces maritime du site (Source: document d'objectifs site Natura2000 FR9301995 "cap Martin". T1 note de synthèse)



HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

1110 Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-5 Sables fins de haut niveau
- 1110-6 Sables fins bien calibrés
- Association de *Cymodocea nodosa* sur SPBC

1120* Herbiers à posidonies

- 1120-1* Herbiers à posidonies
- Association de la matre morte de *Posidonia oceanica*

1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-9 Sables médiolittoraux
- 1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux

1170 Récifs

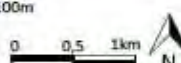
- 1170-11 La roche médiolittorale supérieure
- 1170-12 La roche médiolittorale inférieure
- 1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles
- 1170-14 Le Coralligène

8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées

- 8330-3 Biocénose des grottes semi-obscur

HABITATS NON COMMUNAUTAIRES

- Biocénose du détritique côtier
- Biocénose des fonds détritiques envasés
- Autres fonds circalittoraux (jusqu'à 100m environ) - Données historiques
- Habitats artificiels (digues, épis, ...)



Carte 27 : Habitats élémentaires marins d'intérêts communautaire (Source : Document d'objectif site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin » T1 note de synthèse)

Les mesures réalisées in situ lors de l'inventaire biologique ainsi que l'avis d'expert a permis d'évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Cap Martin et de conclure sur l'état de conservation du site dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

D'un point de vue général et compte-tenu des résultats de l'inventaire biologique, on peut conclure que le site Cap Martin présente un état de conservation globalement moyen à réduit (C). En effet, la grande majorité des habitats et les deux espèces d'intérêt communautaire sont classés dans un état de conservation moyen à réduit (C). De plus, l'herbier de posidonies, habitat considéré comme le plus important de Méditerranée, apparaît en lente régression sur l'ensemble du site Natura 2000.

Le site est toutefois aussi caractérisé par des zones riches, comme la zone marine protégée de Roquebrune-Cap-Martin, et par des habitats de haute valeur écologique en lente progression comme le coralligène et les prairies de Cymodocees, témoignant ainsi de l'intérêt particulier du site Cap Martin.

L'analyse géographique plus spécifique, met en évidence une légère différence de l'état de conservation des habitats au sein du site. En effet, la roche infralittorale à algues photophiles et les sables bien calibrés (dont le faciès à Cymodocea nodosa) à l'ouest du Cap Martin (zone 1) semblent en meilleur état qu'au niveau de la partie Est (zone 2).

Cette différence s'explique notamment par les pressions et menaces qui sont plus importantes au niveau de la baie de Menton comme l'artificialisation du trait de côte (présence de ports, digues sous-marine, épis, plages artificielles ...) et les différents rejets naturels et anthropiques ainsi que l'expansion des caulerpes invasives et le remaniement sédimentaire des plages. Ces différents éléments de perturbation auraient causé sur cette partie du site le possible remplacement de l'herbier de posidonie par les sables fins bien calibrés, un envasement important et de nombreuses sources de pollutions de natures diverses et variées. Ces facteurs défavorables semblent aussi avoir affecté la baie de Roquebrune favorisés notamment par le courant Ligure.

La baie de Roquebrune est toutefois concernée par une autre problématique, plus récente que les aménagements et les rejets sur le littoral du site, la plaisance. Bien qu'il ne soit pas encore possible d'avoir le même recul sur son effet à long terme quant à l'état de conservation des habitats du site, les premiers impacts sont déjà visibles au sein de l'herbier de posidonie de la baie de Cabbé.

Le suivi et la gestion de ces différents usages et activités humaines pratiqués au niveau de la baie de Menton et de Roquebrune sont donc indispensables pour freiner la dégradation des habitats et espèces sur le site, dans l'objectif d'atteindre un état de conservation favorable.



Figure 36 : Mouillage dans la Baie de Roquebrune lors du Monaco yacht Show (Septembre 2013) (Source : Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin ». T1 note de synthèse)

Les espèces invasives :

Le document d'objectif du site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin » Tome 1 - Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation à identifier deux espèces d'algues marines proliférantes : *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa*.

En ce qui concerne *Caulerpa racemosa*, cette espèce connaît une forte expansion dans chaque commune des Alpes Maritimes. Cependant, cette espèce n'a pas été rencontrée plus haut que - 26 m dans sa limite supérieure lors du suivi effectué entre octobre 2006 et octobre 2008 par l'Université Nice Sophia Antipolis.

En ce qui concerne *Caulerpa taxifolia*, cette espèce présente un développement faible, et est localisée principalement en sortie de déversoirs d'orage et de l'émissaire de la STEP de Cap Martin. Une étude de 2008 montre que son développement était en régression.

Il convient de rester attentif à l'apparition de nouvelles espèces envahissantes sur le site qui peut être favorisé par le réchauffement climatique.

5.3.5. Evolution du trait de Côte

Les facteurs responsables de l'érosion du trait de côte sont : l'artificialisations des cours d'eau et l'artificialisation et « l'entretien » du littoral.

Les apports sédimentaires des plages du territoire du SCoT proviennent principalement des 4 cours d'eau des communes de Roquebrune-Cap-Martin et Menton (le Gorbio, le Gorribo, la Careï et le Fossan) ainsi que par la Roya qui se jette en Italie (en amont du site par rapport au courant de Ligure. La houle et le clapots sont deux facteurs qui mobilisent les sédiments arrivés sur le littoral.

Les années 60 à 80 ont été des années de forte artificialisation du littoral afin de favoriser le développement du tourisme balnéaire. La majorité des infrastructures d'aménagement du littoral du territoire datent de cette période. Aujourd'hui, pour lutter contre l'érosion du littoral, les communes mettent en place des rechargements de plage ce qui, peut laisser penser que les plages sont en progression. Cependant, une analyse plus poussée permet d'identifier plusieurs plages qui sont en régression : la plage de Bon Voyage, la plage de la Côte Ouest, la plage du Golf Bleu, les plages des Sablettes est et Ouest et la plage de Garavan Est.

Le littoral du territoire est très artificialisé, sur le site, on trouve 15 ouvrages qui recouvrent 4 km de côte et qui vont jusqu'à une profondeur de 10 m. De plus, on trouve 5 digues sous-marines sur les deux communes du littoral du territoire. Deux type butée pied de plage sur la commune de Menton et trois de type brise lame sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Evaluation du risque d'érosion et d'agression mécanique de la houle :

L'étude BCEOM (2007) a permis d'identifier les zones de risques d'érosion et d'agression mécanique de la houle. Cette étude a identifié un risque fort pour les plages Carnolès et Baies Ouest de Menton, un risque moyen pour les plages du Golf Blue, Bus et Sablette et un risque faible pour les plages Garavan et Saint Roman.

Dans la gestion du trait de côte il est nécessaire de prendre en compte la montée du niveau de la mer. Celui-ci entraînera probablement une augmentation du risque de submersion marine (qui est déjà le deuxième type de catastrophe naturel le plus fréquent (11 arrêté de catastrophe naturelle sur les communes de Roquebrune-Cap-Martin et Menton depuis 1982).

5.3.6. Usages

Caractéristique de la Riviera, le puissant relief côtier rend cette bande littorale très étroite au niveau du site « Cap Martin » où se concentrent de ce fait les activités humaines : important couloir de circulation entre la France et l'Italie, lieu résidentiel privilégié et siège de nombreux loisirs nautiques. Plusieurs problématiques sont présentes sur ce site périurbain : (1) une artificialisation du trait de côte parmi les plus importantes du département (Menton, 66%) ; (2) de nombreux rejets en mer issus de l'assainissement et des 5 torrents de la zone, constituant ainsi une importante source de pollutions potentielles dans le milieu récepteur ; (3) un aménagement mécanique des plages et des zones de baignade pour assurer le développement du tourisme balnéaire au cours de la saison estivale, véritable fonds de commerce des communes du site. La gestion de ce territoire très convoité est d'autant plus complexe qu'il est soumis à une importante pression foncière mais avant tout touristique.

La beauté paysagère de ces côtes et de ces « montagnes littorales » attirent en effet lors de la saison estivale de nombreux plaisanciers sur les 2090 ha du plan d'eau du site. Dépassant à plusieurs reprises les 100 navires sur le site et ses environs, la fréquentation plaisancière est concentrée principalement au niveau de la baie de Carnolès et la baie de Cabbé et plus marginalement dans la baie de Garavan et devant Monaco. De plus, au même titre que les autres sites Natura 2000 du département des Alpes-Maritimes et du Var, le « Cap Martin » présente la caractéristique d'être une destination privilégiée de la grande plaisance (navires de plus de 24m). De par sa proximité au Port hercule de Monaco, le site possède cependant la particularité d'attirer lors d'événements ponctuels organisés par la principauté (Grand Prix de Monaco et Monaco Yacht Show), près de 150 navires au mouillage, dont 75% de grande plaisance, recouvrant ainsi une zone continue de la baie de Cabbé jusqu'à Monaco.

Les plaisanciers, aussi nombreux qu'ils soient, doivent toutefois partager le plan d'eau lors de la saison estivale avec les autres usagers de la mer, liés principalement à la vocation touristique de la zone. Sur le site, les activités se sectorisent dans les différentes baies en fonction des prérequis de pratique. Ainsi, au niveau de la baie de Carnolès et de Garavan, sont présents de nombreux pratiquants de loisirs nautiques non motorisés et motorisés, et particulièrement de voile et de jet ski. L'activité de la plongée sous-marine, quant à elle, est principalement pratiquée autour des côtes rocheuses du Cap Martin qui, caractérisé par une chute importante des profondeurs, offre des fonds particulièrement diversifiés et riches. Concernant l'activité de pêche loisir plus précisément, la pratique semble particulièrement importante sur le site, bien que difficilement quantifiable. La pêche du bord, qui est la plus observée, apparaît majoritairement localisée au niveau des enrochements de la baie du Soleil mais aussi des deux autres baies à l'est du Cap Martin. La pêche professionnelle, quant à elle, pêche traditionnelle aux petits métiers, est la seule activité économique du site qui a connu une telle régression ces dernières années en dépit de l'intérêt historique, patrimoniale et culturel qu'elle représente localement.

Ces différentes tendances observées sur le « Cap Martin », décrites plus précisément au sein de ce présent rapport, sont proches de celles identifiées dans les sites limitrophes. Cependant contrairement aux autres sites du département comme celui de la baie d'Antibes par exemple, le plan d'eau ne semble généralement pas sursaturé. Il existe néanmoins des problèmes de conflits d'usages entre les différents utilisateurs de la mer, liés notamment au non-respect de la réglementation. Ceci peut s'expliquer par une insuffisance de la surveillance sur le site par les services de l'Etat, lié à un manque de moyen.



Légende:

Activités maritimes (hors plaisance):

- ◆ Sites de plongée
- Pôle d'activité nautiques
- Port de pêche (professionnels)
- ★ Tirs de feux d'artifice

Mouillage de plaisance :

- Zone de mouillage pendant le Monaco Yacht Show
- Zone de mouillage dense au cours de la saison estivale
- Zone de mouillage diffus au cours de la saison estivale
- Zone où le mouillage est interdit
- ▲ Port

Rejet et autres ouvrages d'assainissement :

- Emissaires
- STEP
- Déversoirs d'orage

Bien culturels maritimes :

- ▲ Entités archéologiques



Carte 28 : Synthèse des activités anthropique sur le site (Source: Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 99301995 "Cap Martin". T1 note de synthèse)

5.3.7. Les risques de pollutions

En mai 2003, un dégazage sauvage sur les côtes Italiennes a provoqué une arrivée importante d'hydrocarbures sur les plages de la Riviera Française et Italienne (7 km de côte pour le côté français) faute de moyens mis en place pour prévenir et gérer cet incident. Suite à cet événement, un projet transfrontalier d'étude-diagnostic pour une meilleure prise en compte des risques de pollutions marines à l'échelle de la baie et du bassin versant transfrontalier Roya-Riviera-Principauté de Monaco a été mis en place.

Les stations d'épuration et déversoirs d'orages :

On trouve deux stations d'épuration sur les communes littorales du SCoT, celle de Menton (mise en service en 1995 avec une capacité de 87500 EH) et celle de Roquebrune-Cap-Martin (mise en service en 2012 avec une capacité de 32200 EH). Le réseau de ces deux communes est partiellement séparatifs. Les exutoires de ces deux stations sont des émissaires qui se jettent dans le milieu marin respectivement à -47 m pour Menton et -72 m pour Roquebrune-Cap-Martin.

Pour éviter les surcharges en cas de fort épisode pluvieux, les eaux de ruissellement sont dirigées dans des déversoirs d'orage qui se rejettent en mer.

	Nom du déversoir d'orage	Charge organique (en DBO ₅)	Localisation du rejet
Menton	Borrigo	Entre 120 et 600 kg/j	Vallon du Borrigo
	Garavan	Entre 120 et 600 kg/j	Mer (Port de Garavan)
	Bastion	> 600 kg/j	Mer
	Biovès	> 600 kg/j	Vallon du Careï
Roquebrune-Cap-Martin	Golfe Bleu	Entre 120 et 600 kg/j	Mer
	Massolin 1	Entre 120 et 600 kg/j	Mer
	Massolin 2	Entre 120 et 600 kg/j	Mer
	Amont PR Union	Entre 120 et 600 kg/j	Vallon du Gorbio
	PR Union	Entre 120 et 600 kg/j	Vallon du Gorbio

Tableau 40 : Caractéristiques des déversoirs d'orage équipés de système de surveillance des rejets dans le milieu naturel (Source : Document d'Objectif Site Natura2000 FR9301995 « Cap Martin » T1 Diagnostic enjeux et objectifs de conservation)

Autre sources de pollutions potentielles :

- Les piscines des particuliers alimentées en eau de mer est un risque de pollution, notamment en cas de rejet (autorisations de rejets gérées par la DDTM) ;
- Les torrents qui se jettent dans le site au niveau de la baie du soleil de Menton (le Gorbio, le Borrigo, le Careï et le Fossan) et qui recueillent l'eau ruisselant des terrains alentours potentiellement pollués. L'eau véhiculée est alors canalisée dans des collecteurs et passe au travers de grilles qui retiennent les macrodéchets avant le rejet en mer. De plus, pour éviter la contamination des eaux de baignade en été, la Mairie de Menton réalise un pompage des eaux d'étiage de mi-mai à fin septembre (sauf pour le Gorbio) afin de les évacuer via l'émissaire en mer.

- Les ports et la plaisance : La présence de nombreux navires sur un plan d'eau limité accentue le risque de pollution liée aux hydrocarbures, aux substances toxiques (peintures), au rejet d'eaux noires et d'eaux grises pourtant illégal et à l'abandon de déchets ménagers malgré la mise à disposition de points propres aux ports.

5.3.8. Synthèse patrimoine naturel marin

Au vu des niveaux d'enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il est nécessaire d'établir une stratégie dans le but de hiérarchiser les priorités d'actions sur le site Cap Martin. On peut proposer différents axes d'orientation :

- **Axe 1 : La lutte contre la pollution et l'altération de la qualité générale des eaux littorales** qui semblent affecter l'état de conservation de tous les habitats : plusieurs sources de pollutions d'origine naturelle ou anthropique ont été identifiées sur le site (cours d'eau, rejets d'assainissement – déversoirs d'orage et émissaires, rejets des ports et navires de plaisance, ...) et peuvent être de natures variées (macrodéchets, substances toxiques dissoutes, hydrocarbures, enrichissement en matière organiques, envasement...). Il apparaît d'ailleurs important d'accorder une attention particulière aux peuplements à *Cystoseira amentacea* et aux encorbellements à *Lithophyllum byssoides* qui, en plus d'être de bons indicateurs du bon état de la qualité de l'eau, possèdent une valeur patrimoniale importante.
- **Axe 2 : L'organisation de la fréquentation et l'encadrement de la pratique des activités humaines** afin d'en limiter les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire : Le site « Cap Martin » est le lieu de multiples activités humaines, liées à son attractivité touristique, qu'il convient de gérer dans l'intérêt de les rendre compatibles avec la conservation des habitats et espèces sur le site. Pour les habitats à enjeux importants :
 - Limiter les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonie réalisée notamment par le mouillage des navires de plaisance et des clubs de plongée sous-marine, ou lors du balisage du plan d'eau. La baie de Cabbé, particulièrement concernée par ces problématiques et présentant un important herbier de posidonie, mérite des mesures spécifiques.
 - Lutter contre l'érosion mécanique des peuplements des grottes semi-obscur et du coralligène notamment causée par la plongée sous-marine et la pêche professionnelle et de loisirs.
 - Maintenir et développer une politique de gestion raisonnée des plages à l'échelle du site Natura 2000 : le choix des techniques de nettoyage et d'aménagement des plages doit être adapté pour limiter le remaniement sédimentaire et ainsi préserver l'habitat des replats boueux ou sableux exondés à marée basse, et indirectement tous les autres habitats marins du site.
- **Axe 3 : Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes** : Suivre l'évolution des espèces de *Caulerpes* sur le site, *Caulerpa taxifolia* (Atlas cartographique, Cartes 35) et *C. racemosa*, et rester attentif à l'apparition de nouvelle espèce envahissante sur le site qui peut être favorisée notamment par le changement climatique.
- **Axe 4 : Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion du site**, que ce soit en terme de suivi des activités et des usages (plaisance, pêche loisirs, plongée sous-marine, fréquentation balnéaire, ...) ou d'étude scientifiques portant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'acquisition de ses nouvelles connaissances auront pour but de renseigner les éléments mal documentés sur le site, de réaliser une base de données solide de suivi annuel pour les problématiques les plus importantes, mais aussi d'étudier les conséquences du réchauffement de la Méditerranée sur le milieu marin.

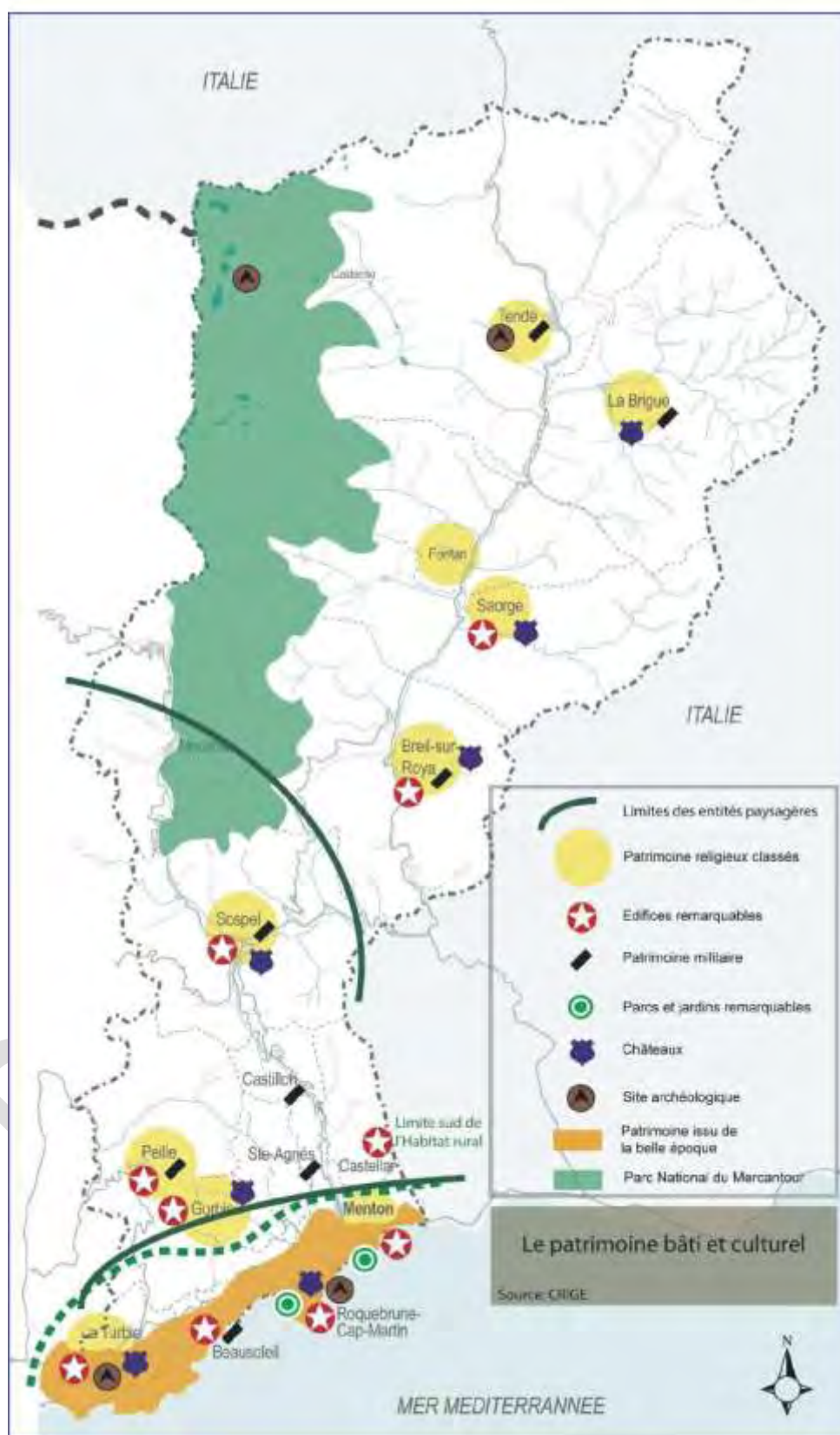
- **Axe 5 : Maintenir la dynamique créée autour de Natura 2000 avec les usagers**, que ce soit auprès des professionnels ou du grand public pour informer, sensibiliser, et communiquer sur la démarche Natura 2000 en elle-même ou, de manière plus large, sur les problématiques de gestion et de conservation des fonds marins.

Atouts	Faiblesse
□ Un patrimoine marin reconnu (ZNIEFF, site classé, zone marine...) □ Des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial □ Un fort attrait touristique (retombées socio-économiques, nettoyage des plan d'eau, opportunité de sensibilisation à l'environnement...). □ Des équipements portuaires supports de développement touristiques et de loisirs □ Quelques initiatives communales pour la gestion raisonnée des plages	□ L'état de conservation des habitats et espèces : moyens à réduit(c) forte artificialisation qui réduit les corridors écologiques □ La destruction des habitats et des espèces □ La pollution et la dégradation des milieux due à la fréquentation et à l'artificialisation du littoral □ La régression des plages et les phénomènes de submersion lors des tempêtes □ La faiblesse de l'exploitation économique de la mer (pisciculture, transport...)
Opportunités	Menaces
□ Site classé dans le réseau Natura 2000 (en cours) dont les axes d'orientation du site Natura 2000 favorisent la bonne gestion du site et des espèces □ Le projet de rénovation des réseaux de collecte selon les recommandations des schémas directeur d'assainissement □ Avec la certification mise en œuvre dans le Sanctuaire pelagos, le whale-whatching tend à se développer selon des principes de durabilité □ La mise en place d'un Plan d'Action pour le Milieu Marin □ Une gestion partenariale avec Monaco et la mise en place d'activités complémentaires dans le cadre du développement sur la mer de la principauté	□ Conflit d'usages dû à la sur-fréquentation et à la multitude d'activités ainsi qu'au non respect de la réglementation □ Absence de cadre et de moyens pour surveiller le respect de la réglementation et gérer le milieu marin □ La poursuite d'une spécialisation des usages autour du nautisme et des loisirs

Tableau 41 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine marin

Enjeux hiérarchisés par le territoire	
☐	Le maintien des espaces et éléments remarquables en termes de biodiversité (gestion des espaces)
☐	Le classement UNESCO « Alpes-Mer »
☐	La gestion partagée du littoral et des plans d'eau avec Monaco (maîtrise des impacts des extensions sur la mer, des activités nautiques et la mise en place d'activités complémentaires)
☐	La prise en compte de la sensibilité des cours d'eau et la question de l'assainissement
☐	La nécessaire réflexion sur le développement économique du littoral à travers la question des « usages littoraux » (plages, aquaculture, port)
Enjeux du territoire complémentaires	
☐	La prise en compte de la préservation de la biodiversité sur le littoral
☐	Le non respect des espaces naturels marins par les italiens
☐	La nécessité de gérer la fréquentation et les différentes activités afin d'éviter la dégradation des milieux et les conflits d'usages
☐	L'artificialisation continue du littoral et la préservation des milieux naturels résiduels
☐	La gestion durable des plages
☐	Le développement de nouvelles activités de valorisation du milieu marin

Tableau 42 : Perspectives et Enjeux Patrimoine marin



Carte 29 : Répartition d'un patrimoine bâti et culturel d'exception entre mer et montagne (Source : CRIGE)

5.4. Le patrimoine culturel

5.4.1. Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est invisible, enfoui sous terre, sous les eaux et souvent bien conservé. Il s'agit d'une ressource unique, non renouvelable particulièrement vulnérable aux travaux de construction et d'aménagement. Sa destruction représenterait une perte pour la société, c'est pourquoi, il fait l'objet, depuis 2001 d'un cadre législatif et réglementaire qui prévoit la conservation et l'étude de ce patrimoine.

Ainsi, les dispositions de l'archéologie préventives s'appliquent quand les travaux sont susceptibles de détruire les vestiges archéologiques. Elles ont pour objectif d'éviter la destruction aveugle de ce patrimoine, la découverte fortuite de vestiges et les sauvetages urgents, susceptibles d'interrompre le chantier.

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) délimitent par commune, les zones à l'intérieur desquelles les projets d'aménagement sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables à leur réalisation.

Au 31 décembre 2014, en région Paca, 278 communes sur 963 sont concernées par un arrêté du préfet de région, définissant au total 740 zones qui couvrent 4,89 % de la superficie du territoire régional, dont 3 communes sont comprises sur le territoire de la CARF avec **Menton, Tende et La Brigue** (Source : DRAC PACA).

L'affinement du dispositif général progresse continuellement : de nouvelles communes sont à l'étude et feront bientôt l'objet d'un arrêté préfectoral ; de la même manière, des zones de présomption de prescription archéologique déjà établies sont susceptibles d'être modifiées, à l'appui de nouvelles découvertes et des résultats de la recherche ; la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral est alors nécessaire.

5.4.2. Le patrimoine bâti

Au vue de la situation et des caractéristiques géographiques, le territoire du SCOT présente un patrimoine bâti d'une grande richesse architecturale, historique et artistique qui balaye l'histoire antique à nos jours. Le territoire de la Riviera Française et de la Roya offre une diversité d'édifices patrimoniaux considérable avec plus de 83 édifices classés à l'inventaire des monuments historiques (avec 162 édifices classés dans les Alpes-Maritimes selon la Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) du 06).

- Les sites archéologiques et historiques : l'identité de ce territoire est matérialisée, en partie, par la présence de sites archéologiques et historiques. En effet, des édifices ou monuments tels que le trophée des Alpes situé à La Turbie, les ruines de châteaux, les remparts comportent une valeur patrimoniale. Au sein du parc du Mercantour, la vallée des merveilles constitue l'un des plus grands sites à ciel ouvert d'Europe de gravures rupestres. Avec plus de 3 000 gravures, ce site a été classé en 1969 à l'inventaire des monuments historiques.
- Le patrimoine religieux : le territoire est investi par un grand nombre de chapelles et d'églises. Les styles architecturaux des bâtiments retracent diverses périodes historiques avec une multitude d'édifices romans, tels l'église de Saorge, les édifices gothique comme la collégiale Sainte Marie des Bois à Tende, ou encore les monuments baroques à l'image des cathédrales Saint-Michel et de leurs parvis à Sospel et Menton. La conservation ou la restauration de ce patrimoine sacré est, à ce jour, hétérogène.
- Le patrimoine militaire : une multitude d'ouvrages militaires ponctue ce territoire frontalier à l'Italie. Des remparts moyenâgeux aux blockhaus du XXe siècle, plusieurs générations de constructions militaires coexistent. Breil-sur-Roya et Tende possèdent un riche patrimoine militaire classé à l'inventaire des monuments historiques tel que des ouvrages d'artillerie ou des lignes fortifiées. Une grande partie de ces ouvrages sont aujourd'hui à l'état de ruine.
- Le patrimoine issu de la belle époque : l'architecture et l'urbanisme du littoral Mentonnais sont fortement marqués par la belle époque. Les villas issues de cette période ont une architecture éclectique et prestigieuse et sont souvent localisées le long des axes de communication et en hauteur pour bénéficier du panorama. La ville de Menton présente ce type de bâtiments que ce soit sur le front de mer ou dans les hauteurs.
- L'habitat rural : les communes rurales situées dans les hauts du littoral Mentonnais comportent une valeur patrimoniale. En effet, leur organisation territoriale et les matériaux utilisés pour leur construction sont des marqueurs temporels de l'histoire régionale. Les communes du SCOT présentent des morphologies urbaines différentes allant du village perché tel que Saorge, au village en fond de vallée comme Breil-sur-Roya. La maîtrise et la difficulté à urbaniser ces communes ont permis de conserver leur caractère rural.

Au-delà de l'élaboration d'un guide architectural et paysagère on ne compte pas de ZPPAUP ou d'AVAP sur le territoire du SCOT (1 seule dans les Alpes-Maritimes à Bar-sur-Loup) selon la STAP.

Ces mesures, de la compétence du ministère de la Culture, sont mises en œuvre par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) avec les collectivités concernées.

5.4.3. Les sites classés, les sites inscrits et les grands sites

Au niveau national, certains sites font l'objet d'une reconnaissance de leur caractère particulier avec notamment :

- **11 sites classés** pour le caractère exceptionnel justifiant une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...,
- **13 sites inscrits** sont reconnus pour leur qualité justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris,
- Il n'y a **aucun « Grand Site »** reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930 sur le territoire des Alpes-Maritimes.

La protection des sites est issue de la loi du 2 mai 1930 modifiée (articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement). Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription. Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Le **classement** est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis, selon leur importance, à autorisation préalable. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat après avis des communes concernées.

L'**inscription** est proposée pour des sites moins sensibles, qui présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nom du site classé	Commune	critère	Protection et date
Sites classés			
Domaine public et privé maritime de l'Etat, sur une largeur de 500 m depuis la limite terrestre	Beaulieu-sur-Mer, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer	P	30 juin 1972
Les ruines du vieux Castellar	Castellar	TC	4 juillet 1922
Olivaie du Pian	Menton	TC	7 février 1955
Olivaie du Pian	Menton	P	13 juillet 1960
Le monastère de l'Annonciade	Menton	P	10 mai 1963
Parc du Souvenir (Cimetière de Pigna)	Menton		20 avril 1976
Le piton rocheux sur lequel s'élève la chapelle de la Menour avec le chemin et le viaduc d'accès	Moulinet	TC	2 décembre 1937
Le Cap-Martin	Roquebrune-Cap-Martin	P	26 décembre 1974
La vallée des Merveilles	Tende	P	22 avril 1969
Colline du Puy et les terrains communaux qui relient la colline au trophée d'Auguste	Turbie (La)	TC	26 juillet 1921
Parcelles avoisinant le Trophée d'Auguste	Turbie (La)	TC	8 janvier 1933
Sites inscrits			
Villa « Zamir »	Roquebrune-Cap-Martin		18 novembre 1937
Village et abords	Saorge		2 octobre 1963
Ensemble littoral est	Beausoleil, Gorbio, La Turbie, Menton, Peille, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte Agnès		20 mars 1973
Tête de chien	La Turbie		24 novembre 1969
Vallée des Merveilles	Tende		26 octobre 1959
Vallon de Castérino et vallon de la Minière	Tende		26 octobre 1959
Annonciade et Place Saint Michel	Menton		29 juin 1951
Entre promenade et mer	Roquebrune-Cap-Martin		12 septembre 1966

TC : Tout critère – A : Artistique – P : Pittoresque – S : Scientifique – H : Historique – L : Légendaire

Tableau 43 : Liste des sites classés au 15 janvier 2015 (Source : MEDDE¹⁰)

Les caractères identitaires du paysage et de l'architecture tendent à se réduire au profit de modèles régionaux réinventés comme celui de la « maison provençale », voire nationaux ou internationaux comme les ronds points standardisés ou l'architecture de tours. Tout un petit patrimoine régional disparaît, faute d'une utilité sociale ou économique : canaux gravitaires d'irrigation, martelières, lavoirs, cabanons, murets, terrasses de cultures.

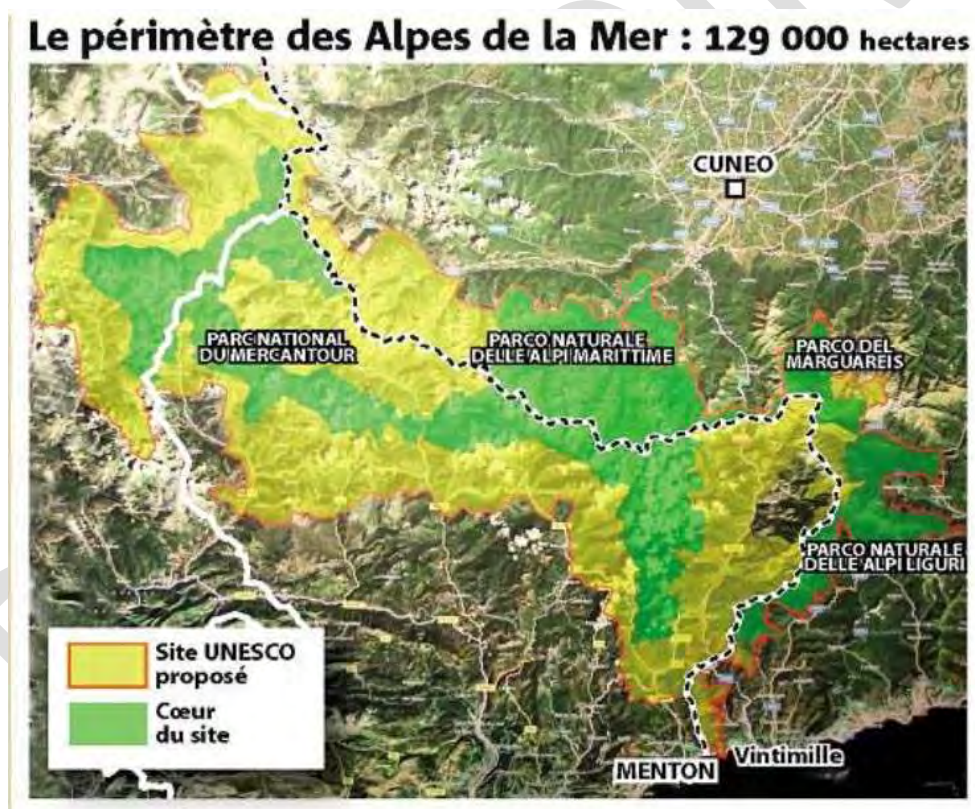
¹⁰ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html>

5.4.3.1. Candidature en cours au Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO)

Le Parc naturel européen "Alpi Marittime - Mercantour", constitué du Parc national du Mercantour¹¹ (Fr) et du Parco naturale Alpi Marittime (It), est engagé dans un processus de classement de son territoire au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Ce projet intègre d'autres espaces protégés : le Parco del Marguareis (It), le Parco Alpi Liguri (It), les aires protégées de la Provincia Imperia (It), l'aire maritime du Jardin botanique Villa Hanbury (It) et la partie côtière protégée du Département des Alpes-Maritimes. Ensemble, ils vont présenter une candidature transfrontalière unique, "Les Alpes de la Méditerranée".

Le socle de ce projet repose sur l'originalité géologique de ce territoire, véritable témoin d'une époque ancienne dont les témoignages sont visibles en peu de lieux sur terre, dont l'espace « Maritime – Mercantour ». Cet état de fait, qui résulte de mouvements tectoniques complexes, explique plus simplement à nos yeux la grande diversité paysagère de ce site, mais aussi la multiplicité d'espèces animales et végétales qui en font l'un des 34 "points chauds" de biodiversité la planète.



Carte 30 : Localisation du périmètre des Alpes de la Mer (Source : Nice Matin)

¹¹ Source d'informations extraites du site internet du Parc National du Mercantour : <http://www.mercantour.eu/index.php/grandes-operations/candidature-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite>

5.5. Synthèse patrimoine culturel

Atouts	Faiblesse
□ Un patrimoine paysager et culturel reconnu et classé □ Trois grandes unités paysagères avec des identités et des spécificités fortes □ Des monuments historiques en grand nombre □ Un patrimoine riche et diversifié (militaire, de génie civil, préhistorique avec la vallée des Merveilles) □ La présence d'un petit patrimoine et d'ensemble bâti ancien dans les centre-bourg □ Un patrimoine qui engendre une forte attractivité touristique et de loisirs □ Des périmètres et des documents de sensibilisation	□ La poursuite de la densification du littoral □ Le développement continu du Moyen-Pays et du Haut-pays □ L'attractivité touristique et de loisirs et la fréquentation □ Des paysages et un patrimoine fragiles et sensibles aux moindres évolutions urbaines et économiques □ La standardisation des matériaux et techniques de construction □ La faiblesse des approches de protection et de valorisation par ensemble (aucune AVAP)
Opportunités	Menaces
□ Le parc européen « Alpin Maritime - Mercantour au patrimoine mondiale de l'UNESCO □ Le développement touristique dans le Moyen et le Haut-Pays et les actions de protection/valorisation □ La réhabilitation des bourgs et du bâti ancien	□ Dégradation du patrimoine bâti □ Disparition progressive du petit patrimoine ou du patrimoine épars □ Manque de prise en compte de l'identité architecturale du territoire dans les constructions neuves et la rénovation (passage à la « maison provençale ») □ Gestion et valorisation du patrimoine parcellisées à l'échelle des monuments

Tableau 44 : Grille d'analyse AFOM Patrimoine culturel

Enjeux hiérarchisés par le territoire	
☐	Le classement UNESCO « Alpes-Mer »
☐	La nécessité de veiller aux caractéristiques paysagères et patrimoniales dans le développement urbain et l'application de la loi ALUR
☐	La nécessité de porter une attention au patrimoine rural dans le Moyen et le Haut-Pays
☐	La nécessité d'entretenir l'ensemble des patrimoines
☐	La volonté d'asseoir et de développer un tourisme plus thématique notamment autour du patrimoine
☐	Le lien entre tourisme et valorisation des villages
☐	La réhabilitation du bâti et des centres-bourgs

Tableau 45 : Perspectives et Enjeux Patrimoine culturel

6. Ressources naturelles

6.1. Qualité de l'air

6.1.1. Cadre réglementaire

La qualité de l'air en région PACA est surveillée par Air PACA dont la mission est d'assurer la surveillance de la qualité de l'air de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, depuis la fusion en janvier 2012, des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, AIRFOBEP et Atmo PACA.

Par ailleurs, il convient de noter que la région PACA, dispose d'un Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (PSQA) définissant la stratégie de surveillance de la qualité de l'air en PACA, pour la période 2010-2015, en confrontant les nouvelles réglementations, les enjeux locaux et le bilan du PSQA 2005-2010.

Le suivi de la qualité de l'air se décompose en différents niveaux :

- Objectif de qualité : un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble ;
- Valeur cible : un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, est fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble ;
- Valeur limite : un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, est fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble ;
- Seuil d'information et de recommandation : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions ;
- Seuil d'alerte : un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence ;
- Procédure préfectorale : Mesures et actions de recommandations et de réduction des émissions par niveau réglementaire et par grand secteur d'activité.

6.1.2. Les polluants atmosphériques

6.1.2.1. Points de mesures et polluants mesurés

La surveillance de la qualité de l'air des Alpes-Maritimes est confiée à Atmo PACA. Elle a débuté depuis 1994. Le département dispose aujourd'hui de 13 stations de mesures réparties principalement sur la frange littorale, où se concentre la majeure partie de la population. Ces stations ont des typologies différentes liées à certains critères tels la densité de population, la densité du trafic, la proximité des sources de pollution, etc... Les polluants mesurés sont également adaptés à l'environnement proche :

- **le dioxyde d'azote (NO₂)** : polluant indicateur des activités de transport, notamment le trafic routier ;
- **le dioxyde de soufre (SO₂)** : résulte de la combustion des combustibles fossiles et des procédés industriels (chaufferies urbaines, véhicules à moteur Diesel, incinérateurs...). Il provoque des pluies acides et des irritations pour l'appareil respiratoire ;
- **l'ozone (O₃)** : polluant secondaire formé par réaction chimique entre les gaz « précurseurs », le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils (COV) sous l'effet du rayonnement solaire. Il contribue à l'effet de serre, à la baisse de rendement des cultures agricoles et provoque des irritations oculaires et des troubles respiratoires ;
- **Le monoxyde de carbone (CO)** : résulte de la combustion incomplète des combustibles et du carburant. Il provoque des intoxications et peut être mortel en cas d'exposition prolongée à des concentrations élevées ;
- **les particules en suspension (PM₁₀ et PM₂)** : mélange de composés chimiques de différentes tailles présentant des sources multiples.

Depuis juillet 2009, il existe 1 point de mesure permanent de la qualité de l'air (ozone uniquement) installé sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin et appelée « Riviera Française ». Ce polluant correspond au niveau le plus élevé en situation périurbaine et rurale. Le point de mesure localisé à Peillon (type industriel) est le plus proche du territoire de la CARF complétant la liste des polluants suivis (SO₂, NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5}) sur la station de Roquebrune-Cap-Martin.



Carte 31 : Localisation des stations de mesures de la qualité de l'air (Source : Atmo PACA)

Des mesures temporaires ont cependant été réalisées sur le bassin de vie :

- A Menton, en 2000 dans le but d'estimer la pollution automobile ;
- A Tende, en 2002 pour l'étude du comportement de l'ozone (pollution photochimique) qui montre de nombreux dépassements de l'objectifs qualité et que seul l'ozone présente des niveaux élevés dus à un couplage entre formation photochimique locale et apports provenant du littoral (influence possible de l'Italie du Nord) ;
- A Tende, en 2003 avec une étude estivale concernant la mesure de l'ozone. Cette étude a constaté une faible pollution photochimique par rapport au reste du département, cependant, il n'est pas négligeable, en effet, le seuil de recommandation et d'information a été approché plusieurs fois. C'est pourquoi l'étude met en avant le risque de dépasser ce seuil ;
- A Menton, en 2003 dans le but de valider la localisation d'un site (parc de la Madone) pour réaliser des mesures en continu. Cette étude conclut que la surveillance de la qualité de l'air est nécessaire à Menton au moins pour trois polluants : le dioxyde d'azote (causé par la circulation automobile, les particules fines (automobiles, chaufferie, usure des pneus...) et l'ozone (pollution photochimique) ;
- Sur le territoire de la CARF en 2010, dans le but de faire le bilan des mesures d'ozone depuis l'installation de la station en 2009, de faire un point sur les émissions polluantes et l'inventaire énergétique des communes de la CARF.

6.1.2.2. Synthèse de la qualité de l'air en 2013 et évolution

D'après le bilan annuel 2013 de la qualité de l'air dans les Alpes-Maritimes, on observe une amélioration générale mais des zones restent toutefois exposées aux dépassements de valeurs limites :

- Qualité de l'air moyenne à médiocre plus d'un jour sur deux en 2013 :
 - 11 jours d'indices mauvais ont été relevés (à 75% dus à l'ozone et aux particules fines),
 - Particules fines à l'origine de 11 procédures préfectorales d'informations-recommandation en période hivernale,
 - Ozone responsable de 3 épisodes de pollution estivale mais aucune procédure d'alerte déclenchée.
- Davantage de pollution photochimique qu'en 2012 mais comparable à 2011 :
 - Tout le territoire du département est concerné,
 - Le Haut et Moyen Pays sont plus exposés aux pollutions chroniques,
 - Le Littoral est plus exposé à la pollution de pointe en été.
- Les zones proches des voies de circulation toujours plus exposées au dioxyde d'azote :
 - Concentrations annuelles respectant la réglementation à l'exception des grands axes où la valeur limite annuelle ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est encore dépassée,
 - Air PACA estime que 150 000 personnes exposées sur leur lieu de résidence à un dépassement de cette norme,
 - Baisse constatée depuis 2004 de 23% en situation trafic et de 18 % en situation urbaine en raison des émissions du secteur résidentiel (chauffage) qui s'ajoute au transport.
- Diminution de la pollution particulaire chronique :
 - Pollution chronique en particules la plus faible de ces 10 dernières années,
 - Situations trafic ou industrielle restent les plus exposées dépassant ponctuellement les valeurs journalières,
 - Avec des conditions de déclenchement équivalentes (car modifiées en 2012), les procédures d'information-recommandations (11) ont été moins fréquentes qu'en 2012.
- Réglementation respectée pour les autres polluants :
 - Benzène : respecte les valeurs réglementaires en situation urbaine, mais parfois proche des objectifs de qualité ($2\mu\text{g}/\text{m}^3$) en situation trafic (au plus près des sources),
 - la réglementation pour les HAP et métaux lourds est largement respectée,
 - CO : En raison de teneurs très en deçà de la norme depuis une dizaine d'années, la surveillance du monoxyde de carbone en situation trafic a été arrêtée à la mi-septembre. De plus Les évolutions technologiques des véhicules (pot catalytique, réglage des moteurs, évolution des carburants) ont permis de diviser par 6 les concentrations depuis près de 20 ans.
- Qualité de l'air étroitement liée aux conditions météorologiques :
 - Après un début d'année propice à l'accumulation des particules, le mois de mars, très pluvieux (243 mm), a enregistré une chute de la pollution particulaire,
 - La période estivale a été contrastée entre les pluies de mai et les chaleurs de juillet-août, favorables à la formation d'ozone et de particules secondaires,
 - Décembre, chargé en particules durant la première quinzaine, s'est achevé sur des fortes précipitations favorisant la dispersion des polluants atmosphériques.

6.1.2.3. Zoom sur l'Ozone dans le département

D'où provient l'ozone ?

Au niveau du sol (troposphérique) l'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère, mais résulte de réactions photochimiques (sous l'effet des rayonnements solaires) des gaz précurseurs : oxydes d'azote (NOx) et composés organiques volatils (COV).

Tendance d'évolution de l'ozone depuis 2004 (pollution chronique)

Les teneurs en ozone varient selon les années, en fonction des conditions météorologiques (ensoleillement, pluviométrie,...) mais aussi de l'activité humaine (trafic routier et industries). Une tendance est donc difficile à déterminer.

Les années 2008 et 2012 présentent peu de jours de dépassement de la valeur de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3/8\text{h}$, quelle que soit la situation considérée. En revanche en 2013, une forte disparité existe selon les zones. Les niveaux sont restés stables sur la zone urbaine de Nice (Nice Côte d'Azur (NCA) et aéroport inclus) et en situation industrielle.

Une hausse est observée sur la zone Cannes-Grasse-Antibes (CGA) ainsi qu'en situation périurbaine, à l'inverse de la situation rurale pour laquelle la baisse amorcée depuis 2011 se poursuit.

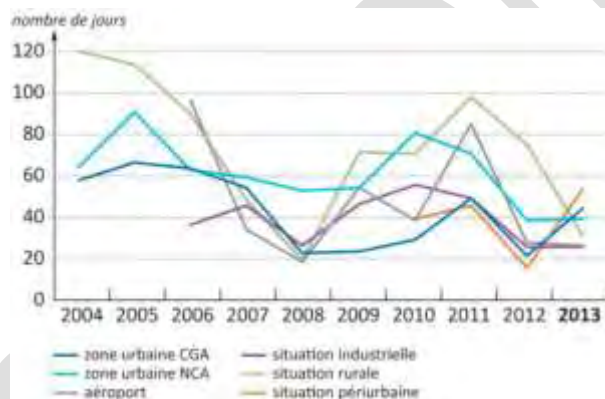


Figure 37 : Evolution du nombre de jours de dépassement de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3/8\text{h}$ depuis 2004 (Source : Atmo PACA, Bilan 2013 dans le 06)

En conclusion, une tendance à la baisse en zone rurale est observée depuis 2004

Seuil d'information – recommandation (pollution de pointe)

Le seuil de déclenchement de la procédure d'information-recommandations à la population dans les Alpes Maritimes est fixé à $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ d'ozone (en moyenne sur une heure) dépassé sur 2 stations dans le département.

Les 21, 22 juillet et 2 août, les teneurs en ozone ont dépassé le seuil d'information - recommandation sur plusieurs stations, une procédure préfectoral a donc été déclenché

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6	2	10	0	0	2	0	2	1	3

Tableau 46 : Historique du nombre de jours de déclenchement de la procédure d'information-recommandations à la population ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA)

Procédures d'alerte

En 2013, aucune procédure d'alerte n'a été mise en place. C'est une mesure qui, depuis sa mise en application, n'a été déclenchée qu'une seule fois en 2005.

Mesures d'urgences

Cette procédure est mise en place en cas de dépassement d'une des trois valeurs suivantes :

- 240µg/m³/h durant trois heures consécutifs ;
- 300µg/m³/h durant trois heures consécutifs ;
- 360µg/m³/h.

Le 23 juillet, les mesures d'urgence ont été mises en œuvre afin de limiter l'augmentation des niveaux d'ozone, après deux jours de pic de pollution.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Niveau 1	1	8	0	1	10	2	1	2	1
Niveau 1 renforcé	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 47 : Historique du nombre de jours de mesures d'urgence de niveaux 1 et 1 renforcé dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA)

Aucune mesure d'urgence de niveaux 2 et 3 n'a été déclenchée depuis la mise en place de l'arrêté interpréfectoral en 2004.

6.1.3. L'indice ATMO PACA ou indicateur de la qualité de l'air (IQA) de l'air globale pour une zone géographique.

Le calcul de cet indice est basé sur les concentrations de 4 indicateurs de la pollution atmosphérique : ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules en suspension.

Chaque polluant est affecté d'un sous-indice suivant ses concentrations. L'indice atmo, ou indicateur de la qualité de l'air (IQA) est égal au plus grand des quatre sous-indices. La qualité de l'air se dégrade lorsque l'indice Atmo augmente.

D'après le bilan annuel de la qualité de l'air en 2013 sur le département des Alpes-Maritimes, la qualité de l'air a été globalement moyenne à médiocre plus de la moitié de l'année (entre 56 % et 58 % selon les zones géographiques). Elle a été bonne entre 39 et 41 % soit environ 3 jours par semaine.

L'IQA de Riviera Française (CARF), calculé pendant la période estivale et basé uniquement sur l'ozone, indique une qualité de l'air majoritairement moyenne à médiocre (77 %). Cette valeur est supérieure à celle de Nice (70 %) et CGA (64 %) sur la même période. Le pourcentage d'indice mauvais est de 2 %, comparable à celui de Nice en période estivale.

Indice	O ₃ (en µg/m ³)
10 - très mauvais	240+
9 - mauvais	210-239
8 - mauvais	180-209
7 - médiocre	150-179
6 - médiocre	130-149
5 - moyen	105-129
4 - bon	80-104
3 - bon	55-79
2 - très bon	30-54
1 - très bon	0-29

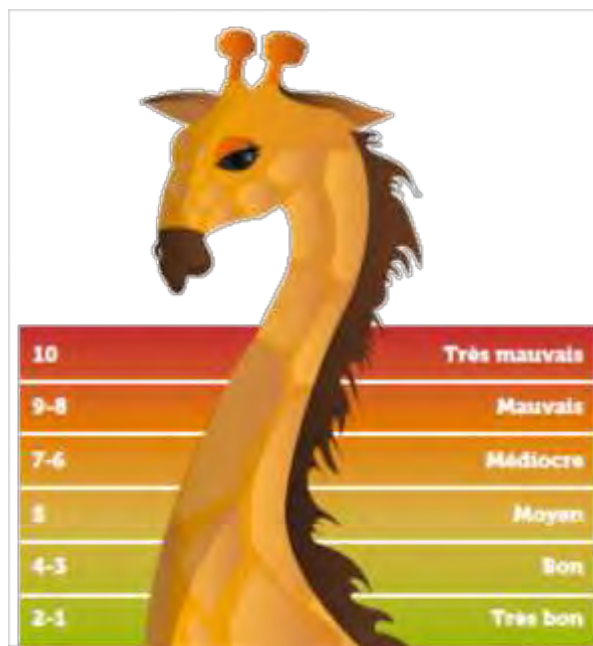
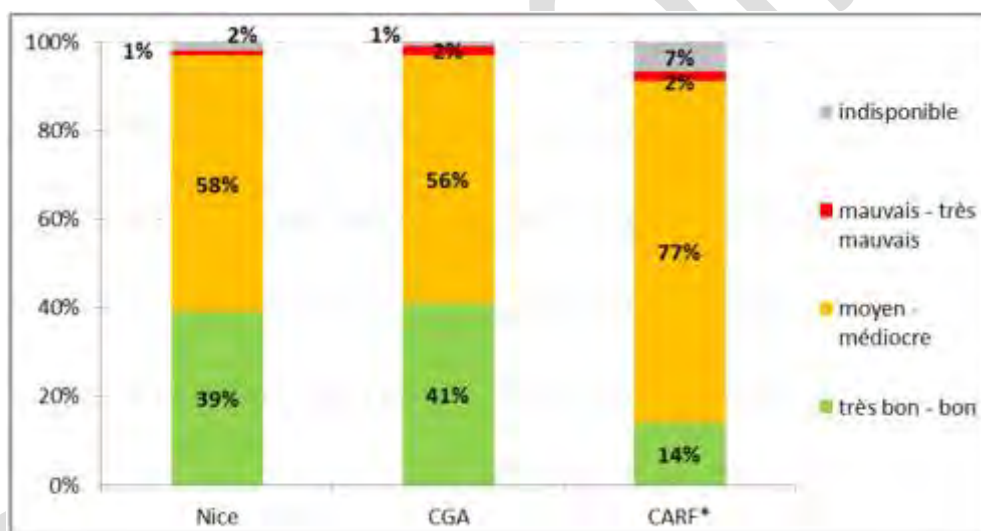


Figure 38 : Classement de l'indice IQA (Source : AtmoPACA)



*indice calculé à partir de l'ozone, sur la période estivale (1^{er} mai – 30 septembre)

Figure 39 : Fréquence des IQA en 2013 (Source : Atmo PACA, Bilan 2013 dans le 06)

L'ozone est le seul polluant mesuré, donc détermine l'indice de qualité de l'air (IQA) du territoire de la CARF notamment en période estivale. Depuis 2011, l'IQA est également déterminé par les prévisions en NO₂ et en particules fines (PM).

6.1.4. Contribution des différents secteurs aux émissions dans l'air dans les Alpes-Maritimes

Dans le département des Alpes-Maritimes, la contribution des principaux secteurs d'activité aux émissions dans l'air est la suivante :

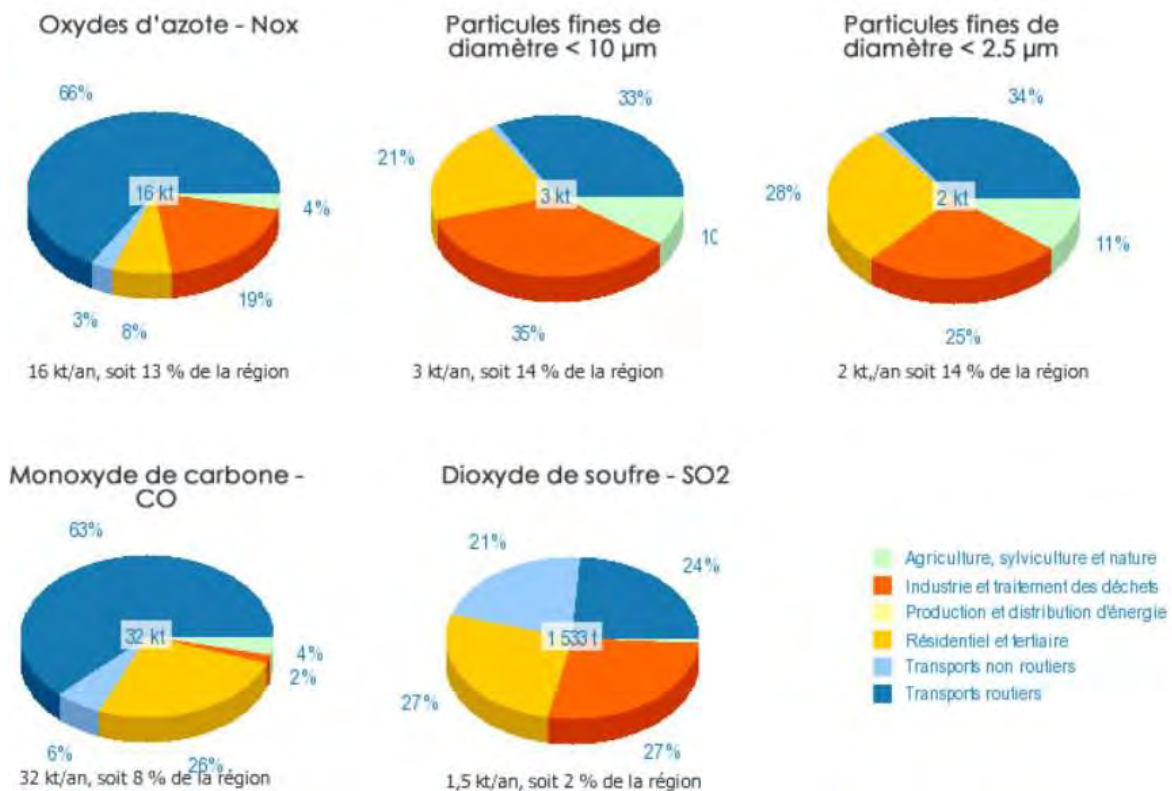


Figure 40 : Graphiques de répartition des émissions dans l'air par secteur d'activité dans les Alpes-Maritimes (Source : Atmo PACA¹²)

6.1.5. Les zones sensibles

Le territoire d'étude est concerné par des zones dites sensibles du point de vue de la qualité de l'air au sein des quelles, les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat et dont la synergie avec les actions de gestion de la qualité de l'air n'est pas assurée.

Les zones sensibles en Région Provence Alpes Côtes d'Azur ont été élaborées par Air PACA à partir de la méthodologie définie au niveau national. Les polluants retenus dans la définition de ces zones sont les particules fines (PM10) et le (NO2).

Ces zones sont définies en croisant :

- Les zones où les **niveaux d'émissions** sont **excessifs** ;
- Les zones qui, par leur **densité de population** ou la présence **d'écosystèmes protégés**, peuvent être jugées plus sensibles à une dégradation de la qualité de l'air.

D'après le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région PACA arrêté par le préfet de région le 17 Juillet 2013 les zones sensibles essentiellement les communes en partie littorale (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et La Turbie) ainsi qu'une partie du Moyens-Pays (Gorbio, Sainte-Agnès et Castellar) sont donc concernées par les zones sensibles.

¹² http://www.atmopaca.org/html/departement_06.php

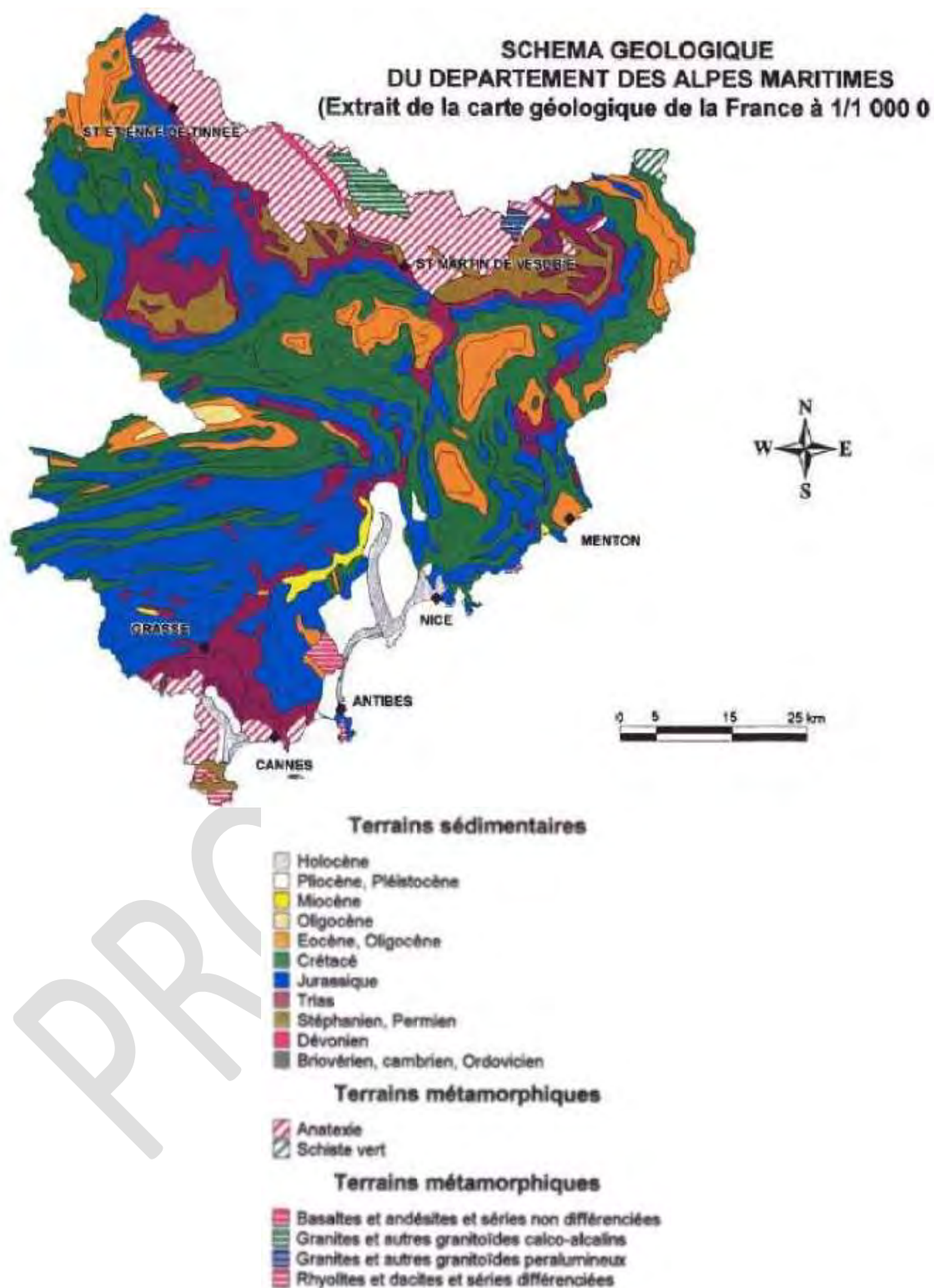
6.1.6. Synthèse qualité de l'air

Atouts	Faiblesse
□ Une qualité de l'air qui reste bonne □ Des activités économiques peu polluantes □ Des documents cadres, des actions de sensibilisation engagées □ La prise en compte des changements climatiques dans les réflexions locales	□ L'existence de zones exposées aux dépassements de valeurs limites □ Les sources d'émissions importantes localisées sur le littoral □ Le trafic routier très important et source d'émissions □ La densité de population importante près des axes routiers qui entraîne une forte exposition sur le lieu de résidence □ 7 communes en zone sensibles □ La remontée de l'ozone dans les vallées et la forte pollution du Moyen et du Haut-Pays en période de fortes chaleurs
Opportunités	Menaces
□ Le développement du réseau de transport en commun et du ferroviaire □ Le développement d'une économie locale et la baisse des déplacements domicile-travail	□ Poursuite de l'augmentation de la population (plus de trafic) □ La poursuite du développement des émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et d'ozone. □ Le développement des pics d'ozone avec le réchauffement climatique □ La baisse de l'attractivité résidentielle du territoire (Haut-Pays concerné par la pollution du littoral) □ Le développement de la filière Bois-Energie peu constituer une menace en termes de particules fines □ L'ouverture d'un second tube routier sous le col routier de Tende : l'accroissement du trafic devrait poser des problématiques de nuisances et de pollution atmosphérique supplémentaire.

Tableau 48 : Grille d'analyse AFOM Qualité de l'Air

Enjeux hiérarchisés par le territoire
❑ Préserver l’atout d’une bonne qualité de l’air ❑ Des actions fortes sur la qualité de l’air compte tenu des remontées d’ozone dans les vallées du Moyen et du Haut-Pays ❑ Développer le télétravail notamment dans le Moyen-Pays et l’équipement numérique notamment dans le Haut-Pays ❑ Développer l’offre ferroviaire et soutenir les efforts sur le réseau de transports en commun ❑ Encourager les modes doux notamment pour les déplacements de proximité
Perspectives et enjeux liés aux changements climatiques
❑ Milieu naturel dégradé : impact sur la photosynthèse (pic d’ozone) donc sur le milieu naturel, ❑ Tourisme : dégradation de l’image du littoral (pollution de pointe liée au trafic) peut réduire l’attractivité pour le tourisme ❑ Agriculture : la réduction de la photosynthèse et le stress végétal généré par les fortes concentrations de polluants dans l’air peut réduire la productivité agricole

Tableau 49 : Perspectives et Enjeux Qualité de l’Air



Carte 32 : Schéma géologique du département des Alpes-Maritimes

6.2. Le sous-sol

6.2.1. Contexte géologique local

6.2.1.1. La géologie des Alpes-Maritimes

Le cadre géomorphologique du département comprend au nord les massifs anciens de l'Argentera-Mercantour et le dôme du Barrot.

Au sud de ces anciens terrains, s'étendent jusqu'à la mer de très nombreux chaînons calcaires très développés.

Ces chaînons sont limités à l'ouest par les massifs volcaniques de l'Estérel et du Tanneron.

6.2.1.2. Les formations géologiques sur la CARF

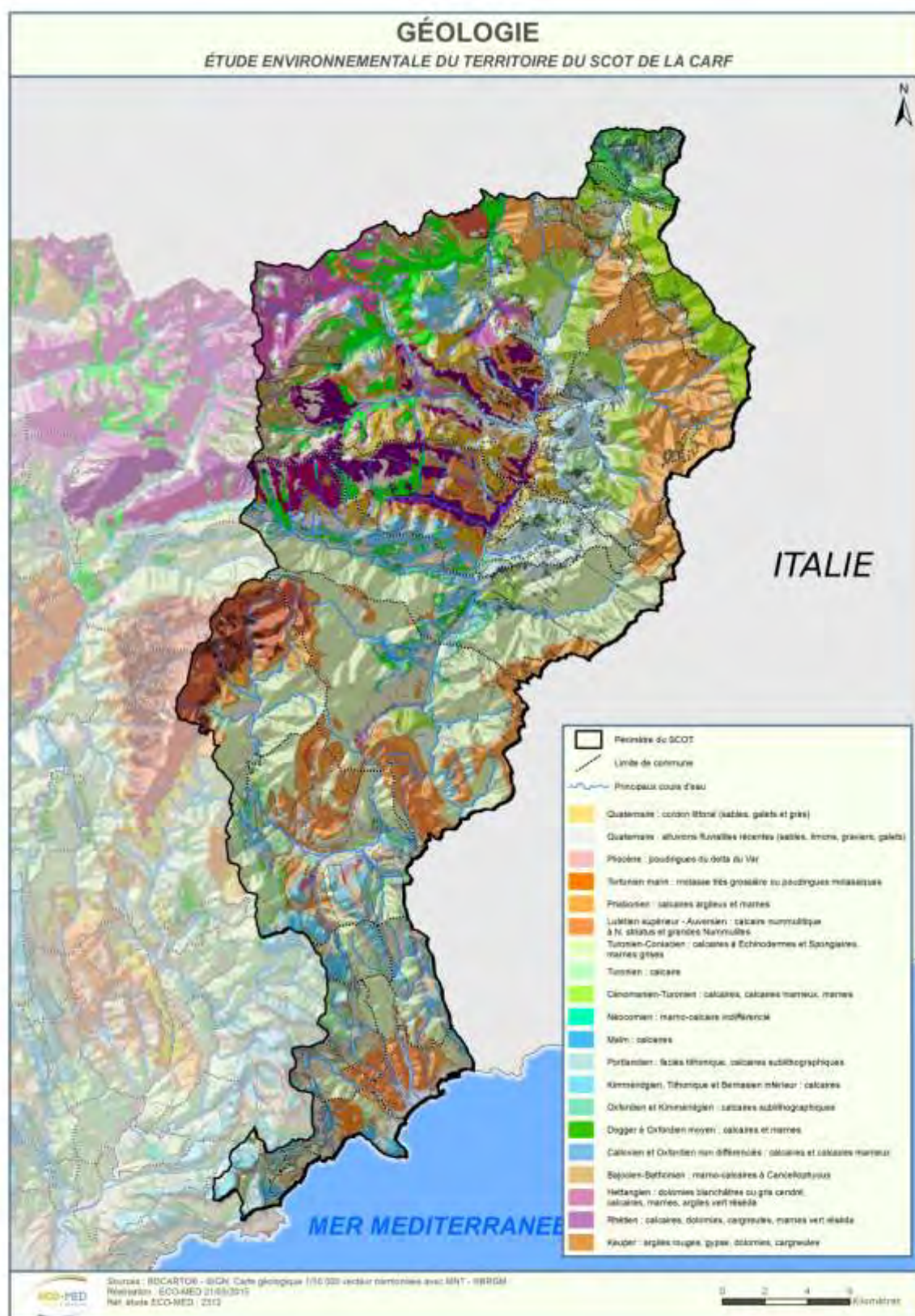
Le territoire de la CARF s'inscrit dans la branche orientale de l'Arc préalpin de Nice qui surplombe le littoral méditerranéen en gradins successifs. Son ossature est constituée de diverses roches sédimentaires qui s'étagent du Trias Supérieur (220 millions d'années) au Quaternaire.

Les matériaux présents sont très variés : calcaires, grés, quartzites, granites, gneiss, éboulis et alluvions de toutes natures :

- Au niveau de Tende, plusieurs types de matériaux sont identifiés : calcaires triasiques durs, dolomies, grés du Trias (béton), schistes permien (pierre de taille).
- Au nord de la commune de la Turbie, le plateau de la Bataille, on trouve des calcaires et des dolomies massifs (pierre de taille).
- A Sospel, Castillon et au nord-est de Menton, des calcaires en gros bancs et des calcaires dolomitiques présentant une puissance importante sont identifiés.
- Les calcaires marneux et les marnes ont une grande extension sur le secteur de Menton-Nice. Ces roches sont employées pour la fabrication de ciments à la Grave de Peille et à Contes.
- Autour de Sospel enfin, le gypse de Keuper (ciment) affleure.

Remarque : Le Parc naturel européen "Alpi Marittime - Mercantour", constitué du Parc national du Mercantour (Fr) et du Parco naturale Alpi Marittime (It), est engagé dans un processus de classement de son territoire au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Le socle de ce projet repose sur l'originalité géologique de ce territoire, véritable témoin d'une époque ancienne dont les témoignages sont visibles en peu de lieux sur terre, dont l'espace "Marittime - Mercantour". Cet état de fait, qui résulte de mouvements tectoniques complexes, explique plus simplement à nos yeux la grande diversité paysagère de ce site, mais aussi la multiplicité d'espèces animales et végétales qui en font l'un des 34 "points chauds" de biodiversité la planète.



Carte 33 : Contexte géologique local

6.2.2. Exploitation de la ressource

Le département des Alpes-Maritimes bénéficie d'importantes ressources en matériaux de carrières, liées à un contexte géologique favorable, et qui sont exploitées pour les besoins de son économie : sable et graviers, calcaire pour granulat, calcaire pour pierres de taille et d'ornement, calcaire et marnes cimentiers, gypse,...

6.2.2.1. Le cadre réglementaire départemental

Bien que non opposable aux documents d'urbanisme, le schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 mai 2001. Il constitue un instrument d'aide à la décision pour le préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières ou leur renouvellement. Les schémas départementaux sont élaborés après une réflexion approfondie et prospective non seulement sur l'impact de l'activité des carrières sur l'environnement mais aussi sur la politique des matériaux dans les départements (source : DRIRE, 2004).

Le schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes préconise :

- une utilisation rationnelle des matériaux (réserver les matériaux nobles aux usages nobles),
- un inventaire des substances alternatives à l'usage du granulat (déchets de chantiers du BTP, laitiers d'aciéries, cendres de la centrale électrique de Gardanne...),
- des recommandations en matière de remise en état des sites après exploitation,
- la priorité à la continuation de l'activité sur les sites existants jusqu'à épuisement des réserves,
- une remise en état coordonnée à l'extraction,
- la réalisation d'une étude pour cerner l'approvisionnement en matériau routier dans les 5 à 6 ans.

L'étude réalisée en 2013 par le BRGM concernant la situation en 2012 des différents schémas départementaux des carrières en France, nous indique que celui des Alpes Maritimes n'est plus à jour depuis 2011.

Il fait actuellement l'objet d'une actualisation dont nous ne disposons d'aucune précision.

6.2.2.2. Les activités d'extraction dans les Alpes Maritimes

D'après les informations disponibles sur le site internet de la DREAL PACA¹³, 25 carrières en exploitation sont recensées dans le département. Au total, 4 808 000 tonnes ont été produites en 2012 dans le département des Alpes-Maritimes.

¹³ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-carrieres-en-region-paca-r502.html>

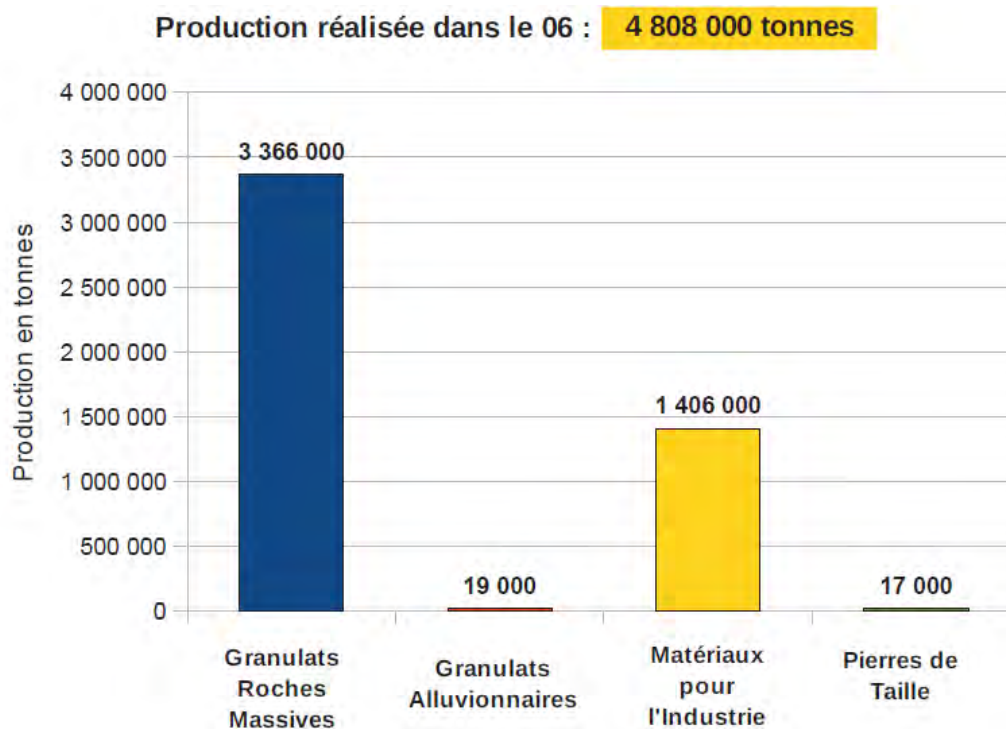


Figure 41 : Production de matériaux inertes extraits de carrières du département des Alpes-Maritimes en 2012 (Source : DREAL PACA)

6.2.2.3. Les activités d'extraction sur le territoire de la CARF

D'après les informations disponibles sur le site internet de la DREAL PACA¹⁴, 3 carrières en exploitation sont recensées sur le territoire du SCOT (deux exploitants sont installés sur la carrière de la Turbie située à environ 8 km de la gare de Cap d'Ail et est accessible via la Route de l'aghet). La production annuelle autorisée s'élève à 2 015 000 tonnes.

Commune	Lieu-dit	Exploitant	Quantité autorisée	Nature matériau	Usages	AP cours	en	Echéances
LA TURBIE	La Cruelle BP 29	Vinci Construction Terrassement	1 000 000	calcaire	Granulats	24/05/1994	24/05/2024	
LA TURBIE	La Cruelle	SOMAT	1 000 000	calcaire	Granulats	24/05/1994	24/05/2024	
TENDE	Chemin de la Sine	Silices de la Roya	15 000	grès quartzite	Granulats	02/06/2004	20/06/2024	

Tableau 50 : Liste des carrières en activités sur le territoire du SCOT (Source : DREAL PACA¹⁵)

¹⁴ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-carrieres-en-region-paca-r502.html>

¹⁵ www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Carrieres06_cle61d586.pdf

Les 3 exploitations sont consacrées à la production de granulats. Ces productions sont généralement concentrées près de leurs lieux de consommation en périphérie des zones urbaines, afin de limiter les impacts environnementaux et économiques générés par le transport.

6.2.2.4. Consommation

Les besoins courants sont estimés pour le département des Alpes-Maritimes de 6 à 6,5 millions de tonnes par an (pour environ 1 million d'habitants). Ils se situent à peu près au niveau du ratio national de consommation. Le secteur Menton - Monaco (15 % de la population) fait partie des trois grands secteurs de consommation de granulats avec environ 0,8 million de tonnes par an (Données issues du schéma des carrières de 2001).

D'après les informations sur la liste des carrières en activité du département, la visibilité de la production est assurée à moyen termes avec des autorisations d'exploiter jusqu'en 2029 (calcaire Blausasc) ou 2033 (Pierres de taille à Vence) et 2036 (gypse à Lantosque).

Le secteur de Menton - Monaco ne connaît pas de difficultés, la carrière en roche massive de la Turbie est autorisée à hauteur de 2 Mt/an jusqu'en 2024, à comparer aux besoins du secteur estimés à 0,8 Mt/an (alluvionnaires compris).

En revanche, l'autosatisfaction des besoins en matériaux plus nobles (alluvionnaires) n'est plus assurée depuis quelques années compte tenu de l'arrêt progressif des exploitations alluvionnaires du Var et il convient d'envisager le transfert de ces anciens potentiels vers les hautes terrasses alluvionnaires (poudingues hors lit majeur) du Var.

Le département n'exporte pas de granulats, il est uniquement importateur. La production en alluvionnaire du département a notamment régulièrement décru à partir de 1986 alors que le besoin moyen annuel courant du département est de l'ordre de 1,5 Mt. Cette situation nécessite d'importer à partir des départements voisins (Alpes de Haute-Provence, Var).

Les besoins de la Vallée de la Roya en granulats sont assurés depuis l'Italie.

Cette situation rend le territoire de la CARF fortement dépendant des territoires voisins pour l'approvisionnement de ses chantiers.

6.2.2.5. Les problématiques environnementales

Les interactions entre les carrières et l'environnement sont nombreuses. Les exploitations de carrière sont le plus souvent ressenties par le public au travers des atteintes qu'elles portent à l'environnement, par suite des diverses nuisances et des bouleversements des sols qu'elles engendrent (bruits, vibrations, poussières, impact sur les souterraines et de surface, effets sur le sol, la faune et la flore, sur le paysage). Elles sont toutefois indispensables à l'activité humaine (fabrications industrielles, constructions et travaux publics). Il s'agit d'une ressource non renouvelable à gérer selon le principe du « bon père de famille ».

L'éloignement des exploitations de carrière des centres de consommation induit des nuisances équivalentes voire plus dommageables en matière d'environnement (surconsommation d'énergie et de matériaux liés au transport et à l'entretien des routes, augmentation des trafics).

L'occupation de l'espace implique des arbitrages de plus en plus difficiles pour respecter les enjeux du développement durable en prenant en compte l'ensemble des contraintes environnementales, économiques et sociales liées à tout type d'activité humaine. Le Sud de la France est particulièrement concerné du fait de la richesse de son patrimoine naturel et de la pression foncière qui s'y exerce.

Ces aspects contradictoires nécessitent la recherche d'un juste équilibre entre l'ensemble de contraintes qui sont abordées, traitées et débattues lors de l'élaboration des schémas départementaux des carrières.

Le schéma départemental des Carrières de 2001 (Source : site internet de la DREAL PACA) émet un certain nombre de préconisations concernant la protection de l'environnement :

- Protection des sites, des milieux et des paysages : Les sites dont l'intérêt patrimonial et paysager a été reconnu doivent être strictement protégés. Les grandes zones de consommations sont situées sur le Littoral et le Moyen-Pays. Il serait souhaitable que les nouvelles installations ne soient pas trop éloignées des zones de consommation. La faveur devrait donc être plutôt donnée aux sites périphériques. La visibilité, en soi, n'est pas forcément un critère négatif si on peut raisonnablement envisager un retraitement convenable.
- L'impact visuel : La diversité et la qualité des paysages du département contribuent au maintien de l'attractivité touristique dans ce département. Cet atout du cadre de vie renforce l'obligation d'intégrer et de réaménager les carrières dans les structures paysagères locales.
- Les carrières et les eaux naturelles : La protection des ressources en eau est impérative, surtout s'il s'agit d'eau pour l'alimentation des populations. Il conviendra de s'assurer précisément que les nombreuses nappes et rivières du département ne puissent en aucun cas être polluées par les carrières (avec leurs installations de traitements) à créer. Il n'existe pas de carrière autorisée dans le lit mineur des cours d'eau dans le département. Sur le territoire du SCOT, la vulnérabilité des aquifères est évaluée comme sensible, sur une échelle de trois valeurs (peu sensible, sensible, très sensible).

Activités agricoles : A l'heure actuelle, l'exploitation de carrières n'a pas d'incidence notable sur l'activité agricole. Cela étant, compte tenu de la fragilité du tissu économique agricole, l'implantation de nouveaux sites d'extraction ou de traitement devra être soigneusement mesurée pour ne pas nuire à cette activité. A cette fin, il conviendra d'éviter la concurrence entre l'exploitation des matériaux et l'exploitation des terres agricoles. En référence aux textes réglementaires, l'implantation des carrières respectera les contraintes liées aux zones délimitées "Appellation d'Origine Contrôlée". L'avis de l'I.N.A.O. est déterminant.

L'ensemble des Schémas départementaux des carrières en PACA ont été mis à jour depuis 2008 à l'exception de celui des Alpes-Maritimes. A cette occasion, les grandes orientations suivantes ont été identifiées :

- renforcer encore les actions permettant de réduire les impacts environnementaux (prise en compte de toutes les caractéristiques de la faune, de la flore, des paysages, des réseaux hydrauliques, poursuite de la réduction des nuisances en cours d'exploitation, restitution des espaces remis en état en fonction d'un usage ultérieur),
- améliorer la concertation avec les riverains et les associations,
- rechercher les choix de transport en fonction de l'impact environnemental en proposant autant que possible des moyens alternatifs à la route (ferroviaires, fluviaux, ...),
- économiser la ressource actuelle (rapprochement des besoins avec les quantités autorisées, réservation des matériaux silico-calcaires à un usage noble, augmentation du recyclage et la valorisation des sous-produits, utilisation des déblais recyclables et des matériaux des carrières existantes pour les grands chantiers),
- préserver l'accessibilité des gisements recensés (intégration d'une notion de gisement naturel au titre des richesses locales à préserver dont on délimiterait les contours, amélioration de la concertation avec les élus et les gestionnaires de documents d'urbanisme pour bien préciser les enjeux et les risques à terme, souhait de transcription dans les SCOT de zones naturelles dédiées à la mise en valeur de la richesse minérale).

Remarque : Depuis le 4 janvier 1993, les carrières sont considérées comme des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), elles doivent faire l'objet d'une remise en état qui est soumise à une garantie financière au profit de l'Etat que l'exploitant doit contracter auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances. De plus, cette remise en état vise à une réutilisation du site.

Une ancienne carrière de calcaire à la Turbie a été réaménagée en stade de football et sert aujourd'hui d'entraînement pour l'équipe monégasque.

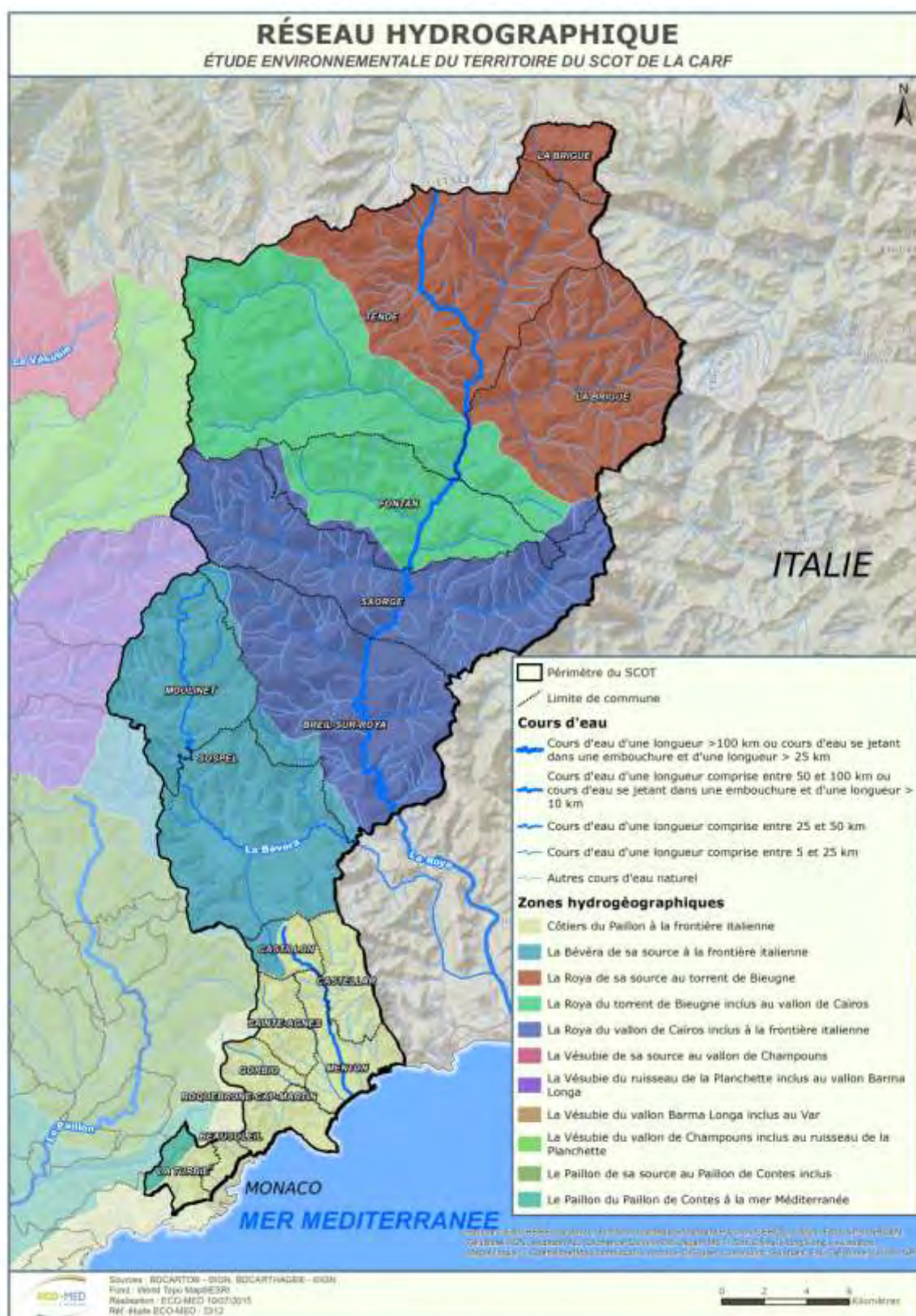
6.2.3. Synthèse sous-sols

Atouts	Faiblesse
□ Des formations géologiques exceptionnelles □ Une diversité des matériaux présents sur les Alpes-Maritimes □ Un excédent de production de granulats sur les Alpes -Maritimes □ Nice, premier port cimentier de France □ Une activité de BTP importante sur les Alpes-Maritimes □ Un projet d'extension sur la mer à Monaco jusqu' à l'horizon 2025 □ La prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité avec des actions systématiques de réhabilitation des carrières	□ Peu de site d'extension ou de développement de carrières □ L'absence de production de matériaux nobles (alluvionnaires) □ Manque de production de matériaux nobles □ Des contraintes environnementales et paysagères importantes □ Un schéma départemental ancien et en cours de révisions
Opportunités	Menaces
□ La mise en place d'une gestion économe et rationnelle de la ressource □ La diversification des matériaux de construction notamment en faveur du bois □ L'amélioration de la concertation pour l'exploitation des carrières □ Les potentialités de réutilisation de la carrière de la Turbie	□ Fin de l'autosuffisance du département en matériaux de carrière □ Augmentation des coûts de construction notamment pour les secteurs plus difficilement accessible

Tableau 51 : Grille d'analyse AFOM carrière

Enjeux hiérarchisés par le territoire
□ Le classement UNESCO « Alpes-Maritimes » avec une valeur universelle et exceptionnelle fondée sur la richesse et la diversité géologique du territoire □ Porter une attention aux polarités pour le développement économique comme la Turbie et intégrer l'évolution de la carrière dans cette réflexion
Enjeux du territoire complémentaires
□ La nécessité de garder une production proche de la consommation □ L'économie de la ressource □ La recherche de nouvelles zones d'extraction (granulat, matériaux nobles) ou de nouveaux matériaux de construction □ La protection et la préservation des paysages et des espaces naturels lors de l'exploitation et de la réhabilitation des zones d'extraction

Tableau 52 : Perspectives et Enjeux carrière



Carte 34 : Réseau hydrographique et des bassins versants (Source : ECO-MED)

6.3. La ressource en eau

6.3.1. Cadre réglementaire

6.3.1.1. Directive Cadre sur l'Eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Les grands principes de la DCE sont :

- Une gestion par bassin versant ;
- La fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- Une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- Une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- Une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

La Directive Cadre sur l'Eau définit également une méthode de travail, commune aux 27 Etats membres, qui repose sur quatre documents essentiels :

- L'état des lieux : il permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- Le plan de gestion : il correspond au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe les objectifs environnementaux ;
- Le programme de mesure : il définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- Le programme de surveillance : il assure le suivi de l'atteinte des objectifs fixés.

L'état des lieux, le plan de gestion et le programme de mesure sont à renouveler tous les 6 ans.

6.3.1.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est né de la loi sur l'eau du 3 janvier 1994. Il fixe des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est élaboré par les comités de bassin de chaque grand bassin hydrographique français.

Il intègre les nouvelles orientations de la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000. Cette directive fixe pour les eaux un objectif qualitatif que les états devront atteindre pour 2015.

Le territoire s'inscrit dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône Méditerranée Corse. Le SDAGE a été approuvé le 20 novembre 2009 par arrêté du préfet coordonnateur du bassin. En 2009, le SDAGE Rhône méditerranée 2010-2015 est donc entrée en vigueur.

Il pose huit orientations fondamentales relatives à la gestion de différents milieux spécifiques (eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral) :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux,
- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable,
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé,
- Milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le prochain SDAGE et les programmes de mesures 2016-2021 est actuellement en cours d'élaboration (phases de consultations terminée fin juin 2015 et approbation prévue pour fin 2015).

Le SCOT se doit d'être compatible avec orientations fondamentales de qualité et de quantité des eaux définies par le SDAGE.

6.3.1.3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'application du SDAGE à un niveau local. Cet outil de planification locale dont les prescriptions doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Il se traduit par un arrêté préfectoral qui identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage de la ressource en eau, détermine les actions à engager pour lutter contre les crues à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent.

L'initiative du SAGE revient aux responsables de terrains, élus, associations, acteurs économiques, aménageurs, usagers de l'eau qui ont un projet commun pour l'eau.

6.3.1.4. Contrat de rivière ou de baie

L'objectif principal des contrats de rivière ou de baie est la reconquête et la préservation des milieux aquatiques. Cela passe par :

- L'amélioration de la qualité de l'eau (assainissement collectif des collectivités, assainissement autonome, qualité de l'eau) ;
- La gestion, la restauration et la mise en valeur du cours d'eau et du patrimoine qui y est lié (gestion de la ressource, restauration et gestion du milieu naturel), mais aussi la gestion des inondations ;
- La communication et le suivi du contrat.

D'après l'outil Gest'eau d'Eau France, il n'existe à ce jour aucun contrat de rivière, ni aucun SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le territoire du SCOT.

6.3.2. Les masses d'eaux superficielles et leurs objectifs de qualité

6.3.2.1. Le réseau hydrographique

Le territoire du SCOT appartient au grand bassin versant Côtier Méditerranée (classification SANDRE). Le réseau hydrographique du territoire du SCOT est relativement dense et diversifié en liaison avec la grande variété climatique, géologique et topographique des milieux sous influence méditerranéenne. Les deux principaux cours d'eau sont :

- La Roya, qui traverse du nord au sud les communes de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breil-sur-Roya, puis rejoint les communes Italiennes au sud, elle forme une vaste plaine alluviale à Vintimille, avant de se jeter dans la mer ;
- La Bévéra, affluent de la Roya, traverse les communes de Sospel et Moulinet.

De nombreux affluents irriguent le territoire, dont les principaux sont : la Lévensa, Le Bieugne, La Maglia, La Bendola, ...etc.

Ces milieux aquatiques sont caractérisés par de grandes variations de débit. Ils présentent naturellement des étiages sévères, voire des assecs à certaines périodes. A ces périodes sèches succèdent des périodes de très fortes précipitations (automne et printemps) qui dans le contexte géomorphologique méditerranéen (hauts bassins, forte pente, intensité des précipitations dans des temps très courts, faiblesse de la perméabilité), génèrent des crues d'une grande brutalité avec des débits de pointe extrêmement élevés. Ces crues provoquent des érosions importantes.

La Roya présente un très grand intérêt piscicole puisqu'elle constitue un site de reproduction abondante et naturelle de truites, espèce répertoriée comme remarquable. L'indice poissons, qui fournit une évaluation globale du niveau de dégradation des cours d'eau, est bon pour cette rivière.

Le ruisseau de la Bévéra accueille également une espèce remarquable : le blageon (variétés mutticellus et Soufia).

6.3.2.2. Etat des cours d'eau

Sur le plan qualitatif, les conclusions de l'état des lieux sont les suivantes :

Sous-bassin	Masse d'eau	N°	ETAT ECOLOGIQUE 2009	Objectif BE	ETAT CHIMIQUE 2009	Objectif BE
Roya-Bévéra (LP_15_12)	La Bévéra	FRDR73	BE	2015	MAUV	2021
	La Roya de la frontière italienne et la vallon de Caïros à la mer	FRDR74	BE	2015	BE	2015
	Torrent de Bieugne	FRDR10121	BE	2015	BE	2015
	Vallon de Maglia	FRDR10182	BE	2015	BE	2015
	Ruisseau le Réfréi	FRDR10226	BE	2015	BE	2015
	Ruisseau de Cuous	FRDR10348	BE	2015	BE	2015
	Vallon de Groa	FRDR10401	BE	2015	BE	2015
	Ruisseau le Merlansson	FRDR11281	BE	2015	BE	2015
	Vallon de la Bendola	FRDR11287	BE	2015	BE	2015
	Torrent la Lévensa	FRDR11797	BE	2015	BE	2015
	Torrent de la Céva	FRDR11826	BE	2015	BE	2015
Littoral 06 – frontière (LP_15_07)	Torrent du Borrigo	FRDR11379	BE	2015	BE	2015
	Torrent du Gorbio	FRDR11660	BE	2015	BE	2015
	Torrent le Careï	FRDR11691	BE	2015	BE	2015

Etat Ecologique : TBE : Très Bon Etat - BE : Bon Etat – MOY : Moyen – MED : Médiocre – MAUV : Mauvais

Etat chimique : BE : Bon Etat – MAUV : Mauvais

Tableau 53 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau (Source : <http://sierm.eaurmc.fr>)

L'ensemble des masses d'eaux superficielles du territoire du SCOT ont atteint l'objectif de bon état écologique et chimique en 2015. Seule la Bévéra voit cet objectif repoussé à 2021 pour l'atteinte du bon état chimique, en raison d'une pollution ponctuelle du cours d'eau.

De nombreux plans d'eau naturels situés dans le périmètre du Parc national du Mercantour sont également recensés. Ces plans d'eau d'altitude sont de très bonne qualité. Aucun d'entre eux n'est suivi dans le cadre du réseau de surveillance établis pour le bassin hydrographique Rhône Méditerranée étant considérés comme fortement modifiés¹⁶.

¹⁶ D'après la DCE, pour les Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM), seul un recensement est demandé par la Directive Cadre

6.3.2.3. Objectifs de qualité et mesures envisagées

Concernant la qualité des eaux de surfaces de la zone d'étude, certaines pressions peuvent être à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état en 2021 :

- Les torrents Borrigo, Gorbio et Careï subissent une altération hydro-morphologiques (débit, surface de l'eau) ainsi que de fortes modifications liées à leur aménagement ;
- Le cours d'eau La Bévéra a subi une pollution ponctuelle responsable du mauvais état mais dont l'amélioration est techniquement réalisable.

Certaines mesures sont envisagées dans le cadre de l'amélioration de la qualité des cours d'eau, elles visent à réduire :

- L'altération des régimes ou du fonctionnement hydrologique liée à l'activité humaine (prélèvements et gestion des ouvrages de stockage) ;
- L'altération des formes des milieux aquatiques, dues à l'aménagement des berges, au déboisement des rives des cours d'eau et des plans d'eau douce qui modifient et détruisent les habitats nécessaires aux communautés aquatiques indicatrices du bon état des eaux ;
- L'altération de la continuité des cours d'eau cloisonnent les milieux par des ouvrages (seuils, barrages,...) qui empêchent la circulation des espèces et le transport des sédiments. Ces blocages des échanges de faune, de flore quelquefois, et de matériaux peut entraîner de graves désordres dans la structure des peuplements aquatiques ou dans le fonctionnement physique des écosystèmes tels que l'incision des rivières dont le fond du lit peut s'abaisser de plusieurs mètres entraînant par exemple la chute d'ouvrages d'art ou la baisse des niveaux d'eau dans les captages d'eau souterraine.

Ces mesures consistent en :

- La création ou l'aménagement de dispositifs de franchissement pour la montaison ou la dévalaison (pour la Roya) ;
- La détermination d'objectif de débits d'étiage sur les cours d'eau (torrents de Borrigo, de Gorbio et du Careï). Elle est destinée à l'ensemble des usages présents sur le bassin (AEP, agriculture, industrie...).

Parallèlement, une gestion plus locale par la mise en place d'un dispositif de gestion concertée sur un périmètre pertinent ciblé selon les enjeux est parfois proposée, notamment sur la Roya (FRDR74).

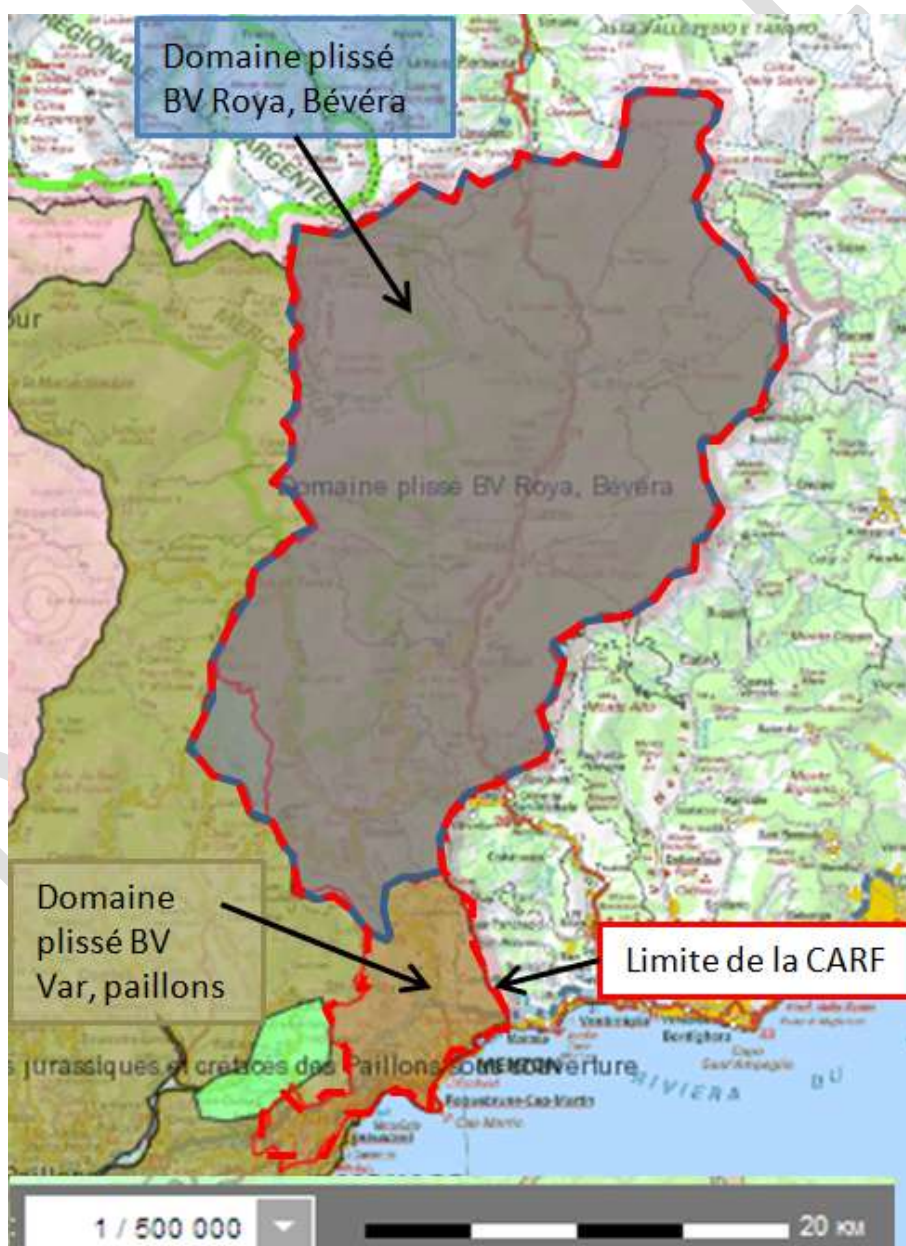
6.3.3. Les masses d'eaux souterraines et leurs objectifs de qualité

6.3.3.1. Description

Deux masses d'eau souterraine à l'affleurement sont observées sur le territoire du SCOT. Il s'agit de masses d'eau en systèmes composites dans les zones intensément plissées de montagne : ces masses d'eau sont composées d'une alternance d'entités aquifères et imperméables de lithologie, de taille et d'extension très variables.

La quasi-totalité du territoire du SCOT correspond à la masse d'eau dite « Domaine plissé BV Roya, Bévéra » (FRDG416).

La plupart des communes du territoire située dans le Moyen-Pays et le Littoral recouvre la masse d'eau du « Domaine plissé BV Var, Paillons » (FRDG404).



Carte 35 : Localisation des masses d'eaux souterraines. (Source: infoterre)

Une description détaillée des masses d'eau souterraines est disponible sur le site EauFrance¹⁷ :

6.3.3.1.1 Domaine plissé BV Roya, Bévéra

Recharge :

Cette nappe est principalement alimentée par l'infiltration des précipitations ainsi que grâce aux pertes que subissent certaines sources.

Connexion avec les eaux de surfaces :

Cette nappe est alimentée par 7 sources (dont Bon Perthus, Amarine, Granile,...) et le drainage se fait via les cours d'eau de la Roya et de la Bévéra.

Pression et vulnérabilité :

Aucune pression agricole n'est à signaler, l'élevage ovin sur le territoire semble être la seule pression significative.

La nappe est vulnérable aux pollutions du fait de l'absence de couverture imperméable qui limiterait l'infiltration directe (fissures et objets karstiques).

Contamination :

On observe une contamination bactérienne assez généralisée de la nappe du fait de l'élevage ainsi que la présence naturelle de sulfates, toutefois, l'état général est bon.

Captages :

En 2001, 2 518,2 millier de m³ ont été captés sur cette masse d'eau tant pour l'alimentation en eau potable que pour l'embouteillage. La grande majorité des sources sont captées pour alimenter les petits villages alentours. Les forages sont rares, il en existe notamment 1 pour l'embouteillage à Fontan. On notera que quelques sources sont aussi captées pour de l'irrigation (privé) mais les volumes captés restent faibles.

Les sources donnent généralement des débits faibles, avec toutefois des sources légèrement plus importantes en amont (région de Tende).

¹⁷ <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

6.3.3.1.2 Domaine plissé BV Var, Paillons

Recharge :

Cette nappe de superficie importante (2 711 m²) constitue un aquifère compartimenté complexe. Le secteur de la Roya est plus particulièrement concerné par le sous-secteur des « formations variées des fleuves côtiers du Cap Croisette à la Riviera Française ». Il est alimenté par les précipitations, par plusieurs cours d'eau (Paillon, Estéron, Var, Cians) mais aussi par des pertes au niveau des affleurements calcaires où un karst s'est développé.

Deux types d'écoulement se distinguent dans la nappe : les écoulements discontinus karstiques et les écoulements d'éboulis.

Connexion avec les eaux de surfaces :

De nombreux cours d'eau sont alimentés par la nappe. On notera que cette nappe alimente une zone humide d'altitude de type prairie humide.

Un très grand nombre de sources est alimenté par cette nappe, cependant seule une partie d'entre elles se situe sur le territoire du SCOT (Sources Balma et Albin à Gorbio).

Pression et vulnérabilité :

La ressource se trouve sur un massif aride, ponctué de végétation méditerranéenne et de petits villages. Elle subit peu de pressions d'origines anthropiques.

L'activité agricole est essentiellement l'élevage ovin caprin extensif.

Des pollutions ponctuelle sont identifiés : quelques décharges sauvages sont présentes et le salage des routes.

Contamination :

L'agence de l'eau considère la qualité de l'eau comme globalement bonne. On trouve des sulfates d'origine naturelle. La nappe est très sensible aux pollutions de surface (turbidité, pollutions bactériologiques liées à l'élevage).

Captage :

En 2001, au total 30 406,6 milliers de m³ d'eau ont été captés dans cette nappe :

- 26 293,4 milliers de m³ destinés à l'alimentation en eau potable et à l'embouteillage ;
- 3 226,3 milliers de m³ destiné à l'industrie ;
- 819,9 milliers de m³ sont captés pour l'irrigation ;
- 67 milliers m³ pour d'autre utilisation.

Le taux de prélèvement pour l'alimentation en eau potable est en baisse.

L'aquifère présente un temps de réponse très court aux évènements pluviométriques, de même qu'il est très sensible à la sécheresse (tarissement des sources). Ceci indique une certaine continuité et une grande rapidité des écoulements.

6.3.3.2. Etat des masses d'eau souterraine

Sur le plan quantitatif et qualitatif, les conclusions de l'état des lieux sont les suivantes :

Masse d'eau	N°	ETAT ECOLOGIQUE 2009	Objectif BE	ETAT CHIMIQUE 2009	Objectif BE
Domaine plissé BV Roya, Bévéra	FRDG416	BE	2015	BE	2015
Domaine plissé BV Var, Paillons	FRDG404	BE	2015	BE	2015

Etat Quantitatif : BE : Bon Etat – MAUV : Mauvais / Etat chimique : BE : Bon Etat – MAUV : Mauvais

Tableau 54 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau (Source : <http://sierm.eaurmc.fr>)

Ces deux masses d'eau ne présentent pas de risque particulier de non atteinte des objectifs environnementaux. Aucune mesure spécifique n'est donc prévue.

6.3.4. Les eaux côtières

6.3.4.1. Descriptif

Le bord de mer est fortement urbanisé avec des agglomérations telles que Menton et Roquebrune-Cap-Martin. L'activité touristique est largement prédominante et elle est principalement concentrée sur les mois de juillet et août. Le tourisme balnéaire est estimé à une population de plus de 50 000 personnes à Menton.

6.3.4.2. Etat des masses d'eaux côtières

Sur le plan qualitatif, les conclusions de l'état des lieux sont les suivantes :

Sous-bassin	Masse d'eau	N°	ETAT ECOLOGIQUE 2009	Objectif BE	ETAT CHIMIQUE 2009	Objectif BE
Côtiers 06 – frontière (LP_15_94)	Monte Carlo – Frontière Italienne	FRDC10c	BE	2015	BE	2015

Etat Ecologique : TBE : Très Bon Etat - BE : Bon Etat – MOY : Moyen – MED : Médiocre – MAUV : Mauvais

Etat chimique : BE : Bon Etat – MAUV : Mauvais

Tableau 55 : Ressources en eau superficielle – Etat des masses des cours d'eau côtières (Source : <http://sierm.eaurmc.fr>)

Les masses d'eaux côtières du territoire du SCOT ont atteint l'objectif de bon état écologique et chimique en 2015.

6.3.4.3. Objectifs de qualité et mesures envisagées

D'après l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau, les eaux de la côte comprise entre Monte-Carlo et la Frontière Italienne présentent un risque faible de non atteinte du bon état en 2015.

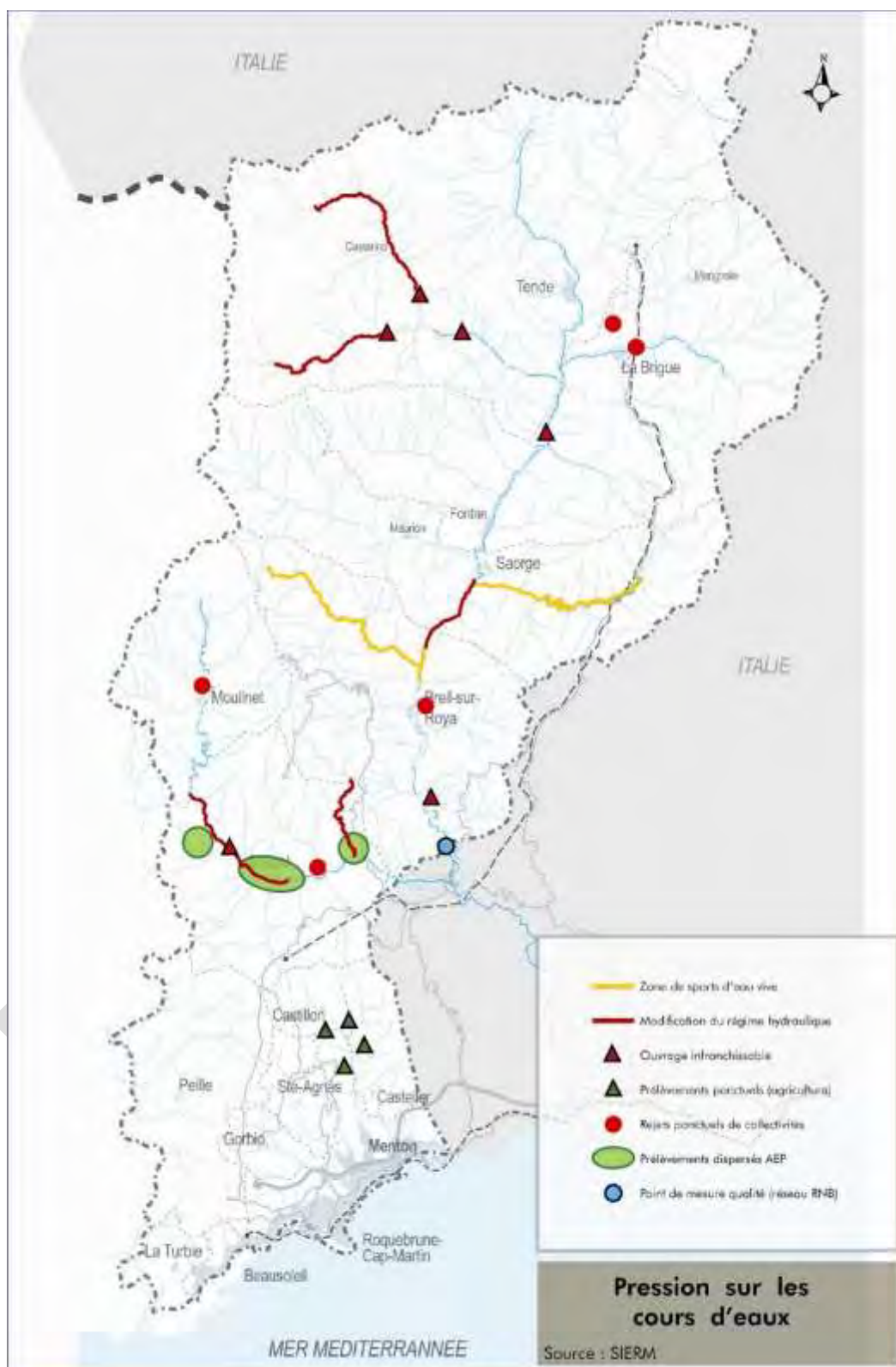
Certaines mesures sont envisagées dans le cadre de l'amélioration de la qualité des cours d'eau, elles consistent en l'organisation des activités, des usages et de la fréquentation des sites naturels afin de limiter la menace sur le maintien de la biodiversité des eaux côtières (eaux de Monte Carlo jusqu'à la frontière italienne), notamment en établissant des parcours de randonnées, des chartes de plongée, en canalisant et sensibilisant le public sur des zones de baignade surveillée, en organisant les flux et le mouillage.

Parallèlement, une gestion plus locale par la mise en place d'un dispositif de gestion concertée sur un périmètre pertinent ciblé selon les enjeux est parfois proposée, notamment sur les eaux côtières de Monte Carlo jusqu'à la frontière italienne (FRDC10c).

Les eaux côtières subissent cependant divers types de pression : l'artificialisation de la façade littorale, les rejets urbains, les ports de plaisance (Menton), zone de pêche et de mouillage fragilisent le milieu.

Entre outre, des espèces invasives menacent l'équilibre écologique du milieu.

6.3.5. Usages des masses d'eau superficielle



Carte 36 : Localisation des principales pressions sur les cours d'eau (Source SIERM)

6.3.5.1. Pêche en eau douce

En France, la pêche à la ligne dans les eaux libres n'est accessible qu'aux membres des AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique). Ils acquittent des taxes piscicoles spécifiques dont le dénombrement conduit à un effectif de 1,2 million en 2002. Le nombre de pêcheurs en eau douce atteint environ 2 millions de personnes y compris les exonérés (moins de 16 ans, conjoints...) et les pêcheurs des clubs privés.

Seuls les pêcheurs professionnels aux engins (environ 700) sont autorisés à vendre le poisson qu'ils capturent (estimé à 1 200 tonnes/an). Des amateurs (7 400 environ) pratiquent également la pêche aux engins sur le Domaine public fluvial. Chacune de ces catégories est affiliée à des associations agréées, régionales ou départementales, distinctes des AAPPMA.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, on dénombre environ 400 000 pêcheurs à la ligne (20 % du total national). Plus précisément, le domaine public fluvial du bassin du Rhône (hors lacs) compte en moyenne, sur une longueur de 1300 kilomètres : 70 000 pêcheurs à la ligne, 710 pêcheurs amateurs aux engins et 57 pêcheurs professionnels fluviaux dont 12 compagnons.

6.3.5.2. Activités de loisirs et tourisme liés à l'eau

Pour les communes du Moyen et du Haut pays, le tourisme occupe une place de plus en plus importante avec le développement des sports d'eau vive pratiqués principalement en période estivale. Le territoire du SCOT est très concerné par les activités de loisirs liés à l'eau sur les cours d'eau d'une part et dans la zone littorale d'autre part.

Des activités de sports d'eaux vives, canoë-kayak, rafting et hydrospeed sont pratiquées sur la Roya et sur la Bévéra. Les deux principales bases et infrastructures d'accueil sont recensées à Saorge et Breil-Sur-Roya. Les communes de Saorge, Moulinet et Breil-sur-Roya sont également le siège de nombreuses activités de spéléologie et canyoning.

Sur la partie littorale du territoire, les activités nautiques (voile, planche à voile, plongée) se pratiquent tout le long de la côte sur les communes littorales de Menton et Roquebrune-Cap-Martin à partir des différents ports et zones de mouillage. Trois secteurs sont plus particulièrement soumis aux pressions de la pêche et/ou de plongée : eaux côtières de Menton à la limite de la frontière italienne et autour du Cap Martin.

6.3.5.3. Qualité des eaux de baignade

D'après le site « Eaux de Baignades » du Ministère de la Santé, il n'existe à ce jour aucun suivi de la qualité des eaux de baignade en eau douce sur le territoire du SCOT, car il n'existe aucun site de baignade réglementé en eau douce.

Commune	Point de baignade	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
Menton	Borrigo	21	A	22	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	B	nc	B	21	A	21	B	20	**	20	**
	Sablette Ouest	21	A	22	A	20	A	21	A	20	A	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	21	A	21	A	21	***	21	***
	Fossan	22	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	A	21	A	21	A	19	**	21	***
	Carei	22	B	22	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	B	21	A	21	B	20	**	20	**
	Sablette Est	21	A	21	A	20	B	21	A	20	A	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	21	A	21	A	21	***	21	**
	Gorbio	22	B	21	A	20	A	21	B	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	A	21	A	21	B	20	**	20	*
	Garavan Est	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	B	21	A	22	A	21	**	20	***
Roquebrune -Cap-Martin	Solenzana	22	B	20	A	20	B	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	21	***
	Bertelo	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	20	***
	Cabbe	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	20	***
	Bon Voyage	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	19	***
	L'arme	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	20	***
	Golfe Bleu	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	21	***
	Beach	21	A	21	A	20	A	20	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	21	***
	Cote Ouest	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	**	20	***
	La Buse	21	A	21	A	20	A	21	A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	***	21	***
	Les Sirènes	21	A	20	A	20	A	21	A	20	A	nc	B	nc	B	nc	A	nc	nc	21	A	21	A	20	**	21	**
	Roquebrune	nc	nc	nc	nc	nc	nc		A	20	A	nc	A	nc	A	nc	A	nc	nc	21	A	22	A	20	***	21	***

nc : non communiqué – la colonne de gauche indique le nombre de prélèvements réalisés dans l'année – la colonne de droite indique le classement de la qualité de l'eau associé

En ce qui concerne la classification des eaux selon leurs qualités, la réglementation a évolué entre 2010 et 2013 avec une phase transitoire :

De 2002 à 2012 les eaux classées sont considérées comme étant : de bonne qualité (A), moyenne (B), momentanément polluée (C), mauvaise qualité (D)

A partir de 2013, les eaux classées sont classées selon la Directive 2006/7/CE. Elles sont alors considérées comme étant : d'excellente qualité (E ou ) , bonne qualité (B ou ) , qualité suffisante (S ou ) , qualité insuffisante (I ou ) , insuffisamment prélevée (P ou ) ou pas de classement ou non disponible (N ou )

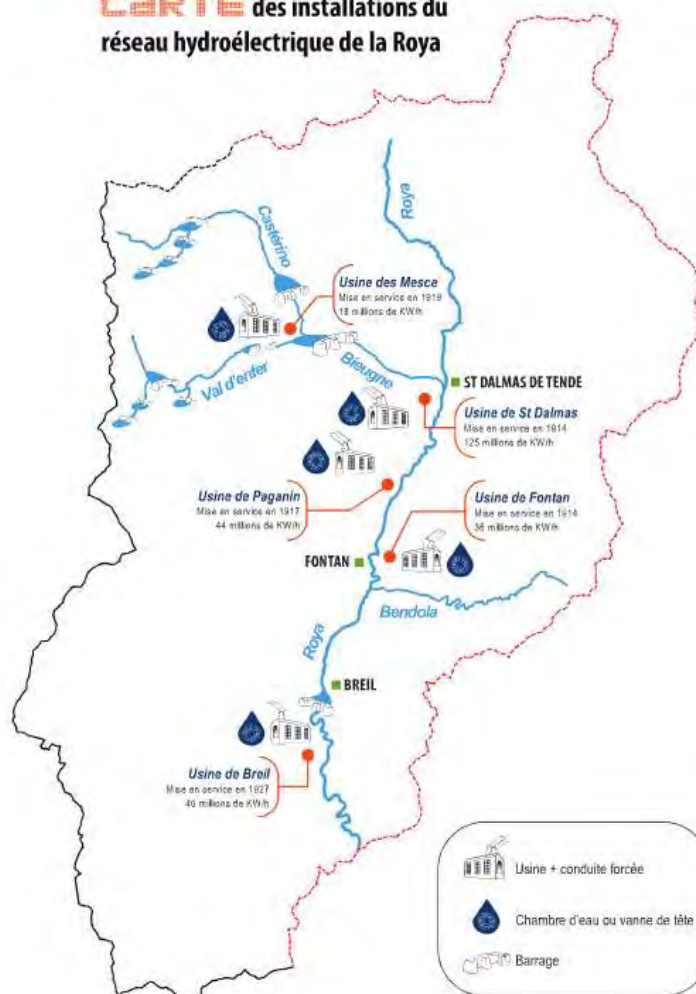
Tableau 56 : Qualité des eaux de baignade en mer de 2002 à 2014 (Source : Ministère de la Santé - baignades.sante.gouv.fr)

Des analyses fréquentes sont réalisées en été sur les points de baignade en mer à Roquebrune-Cap-Martin et Menton. Les résultats d'analyses donnent des eaux de bonne qualité (A) pour la baignade dans la majorité des cas. Très ponctuellement, les eaux sont de qualité moyenne (B) voir de qualité « suffisante » (*), mais demeurent conformes aux normes européennes.

6.3.5.4. Ouvrages et aménagements

Dans le domaine industriel, l'activité sur le territoire du SCOT se concentre sur l'hydroélectricité. Les équipements sont nombreux sur la Roya 17 barrages et 5 centrales hydroélectriques (2 sur la commune de Tende, 2 sur la commune de Fontan et 1 sur la commune de Breil-sur-Roya).

CARTE des installations du réseau hydroélectrique de la Roya



Carte 37 : Installations du réseau hydroélectrique de la Roya (Source : VPAH¹⁸)

Les dérivations pour la production hydroélectrique, par les modifications des conditions hydro morphologiques du cours d'eau d'origine, perturbent fortement les cours d'eau méditerranéens. Notamment sur les rivières de montagne comme La Roya (présence de nombreuses microcentrales), la faiblesse des débits réservés conjuguée au blocage de la charge solide entre les ouvrages, conduit à une banalisation des milieux, leur sectorisation et leur chenalisation, une perte des fonctions biologiques fondamentales.

Des mesures sont donc prévues pour améliorer la qualité des cours d'eau (cf. chapitre précédent 6.3.2.3.).

6.3.5.5. Irrigation

Les cours d'eau subissent des prélèvements dispersés pour l'agriculture, plus marqués sur le plan quantitatif sur les communes de Sospel et de Menton (rivières Niéya et Careï).

¹⁸ Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) Brochure « Laissez-vous conter l'hydroélectricité en Roya-Bévéra » : <http://www.vpah-royabevera.com/index.php/patrimoine-a-la-loupe/2015-01-21-15-13-54>

6.3.6. Gestion et usages de l'eau souterraine

6.3.6.1. L'eau potable

L'essentiel de l'alimentation en eau potable sur le territoire provient de la nappe alluviale de la Roya (depuis Vintimille) et de prélèvements réalisées par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches du Littoral (SIECL) dans les cours d'eau de la Vesubie et du Var, et de captages.

Toutes les communes du territoire de la CARF sont concernées par les servitudes d'utilité publique liées aux canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement limitant l'usage des sols.

Au total, 27 captages AEP sont recensés sur le territoire dont 14 font l'objet d'un périmètre de protection à ce jour :

- Breil-sur-Roya avec :
 - Mangiabo,
 - Ciavandola,
 - Piene Basse,
 - Ciampi,
 - Des Joncs,
 - La Maglia,
- La Brigue (sources Cotures),
- Castillon avec :
 - Forage de Fontanin,
 - Dérivation de la source de la Goura,
- Fontan (Mérim sur la commune de Saorge),
- Saorge (Mérim),
- Sospel (forage de Scarledans),
- La Turbie avec :
 - Forage de la Sagna (sur la commune de Cantaron)
 - Forage de Vernes (sur la commune de Drap).

Rappelons que le principal outil pour la protection des ressources en eau potable est le périmètre de protection de captage. Aujourd'hui 13 captages du SCOT ne bénéficient pas de cette protection.

D'après l'outil SIERM du portail de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée, le territoire du SCOT est alimenté en eau potable par les points de prélèvement suivants :

Commune	Nombre de captage	Libellé ouvrage	Code ouvrage	Souterraine /superficielle	Volume annuel prélevé en milliers de m ³	Ratio (m ³ /hab)
Breil sur Roya	6	SOURCE DE LA MAGLIA	106023003	souterraine	370,4	235,28
		SOURCES DE CIAVONDOLA	106023001	souterraine	73	
		SOURCE LES JONCS	106023005	souterraine	11,1	
		SOURCE DE MANGIABO	106023006	souterraine	5,7	
		SOURCE DE CIAMPI	106023004	souterraine	5	
		SOURCE DE PIENE BASSE	106023002	souterraine	2,9	
Castellar	1	LES CAPTAGES DE CASTELLAR	106035001	souterraine	95,7	57,99
Castillon	2	SOURCE LA GOURA	106036001	souterraine	28,3	101,91
		FORAGE DU TUNNEL	106036002	souterraine	18,9	
Fontan	1	SOURCES DE FONTAN	106062001	souterraine	41,1	141,37
Gorbio	2	FORAGE LE FAISCIN	106067053	souterraine	0	0
		SOURCE LA BALMA	106067051	souterraine	0	
La Brigue	3	SOURCE BON PERTUS	106162002	souterraine	187,8	201,86
		SOURCE DU BOSQUET	106162006	souterraine	0,6	
		FORAGE DE CIANESSE	106162007	souterraine	0,6	
Moulinet	1	PRISE D'EAU DANS LA RIVIERE BEVERA	106086001	superficielle	53,3	222,30
Saorge	1	SOURCE DU MERIN LIEU DIT PONT DE MIERIN	106132001	souterraine	67,5	152,39
Sospel	3	SOURCE LA MULE	106136052	souterraine	66,1	146,96
		SOURCE LE BARLONNIER	106136054	souterraine	14,4	
		SOURCE DU MERLANSON	106136001	souterraine	0	
Tende	6	SOURCE DE VIEVOLA	106163002	souterraine	905,4	389,20
		SOURCE DE SAINTE LUCIE	106163052	souterraine	276,7	
		SOURCE DE LA FOUIZE	106163054	souterraine	83,6	
		SOURCE DES CHATAIGNIERS	106163005	souterraine	44,8	
		SOURCE DE GRANILE	106163053	souterraine	9,3	
		SOURCE DE SAINTE CATHERINE	106163055	souterraine	1,4	
Total	27			Total	2363,6	1649,27

Tableau 57 : Liste des captages AEP, volume prélev et ratio par habitants sur le territoire du SCOT et prélèvements 2014 (Source : INSEE et bnpe.eaufrance.fr¹⁹)

Près de 2 363 000 m³ sont prélevés annuellement pour l'alimentation en eau potable sur le territoire du SCOT, dont la quasi totalité est puisée dans les eaux souterraines.

¹⁹ <http://www.bnpe.eaufrance.fr/>

Si l'on compare les ratios de prélèvement des communes de la CARF à ceux du département des Alpes Maritimes ou ceux de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, on constate que les prélèvements sur le territoire du SCoT sont très largement supérieurs.

	Ratio de prélèvement (m ³ / hab)
Région paca	122,27
Alpes Maritime	155,52

Tableau 58 : Ratio des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable dans la région PACA et le département des Alpes Maritimes (Source : INSEE et bnpe.eaufrance.fr)

6.3.6.2. Eau à usage industriel

D'après le guide « SDAGE et Industries » du 5 février 2013 rédigé par la DREAL (Rhône-Alpes-Délégation de Bassin), les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les carrières et les Installations Nucléaires de Base (INB) sont des installations soumises à des obligations de suivi de la quantité et qualité des eaux prélevées et rejetées et de prévention des rejets accidentels ou de la dégradation des milieux. Ces installations ont des objectifs de seuils à respecter selon les polluants rejetés et de moyens par la mise en place des meilleures techniques disponibles (MTD).

En effet, l'exercice d'activités soumises à la législation sur les installations classées doit être compatible avec l'atteinte du bon état des eaux, objectif qui s'impose à la France au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). De nombreuses dispositions du SDAGE impliquent donc directement ou indirectement le monde industriel.

6.3.7. Gestion des eaux usées et des eaux pluviales

Dans les milieux urbains du Moyen-Pays et du Littoral, le réseau hydrographique est ponctuellement pollué par les rejets domestiques et par la présence de dépôts sauvages. Si les rejets industriels en matières toxiques restent faibles, il peut arriver que ceux du littoral soient chargés du point de vue bactériologique (rejets domestiques essentiellement) ainsi qu'en matière en suspension véhiculée par les ruissellements pluvieux.

Les pressions de pollution sur les eaux côtières ont pour origine principale l'activité domestique. Les mouillages forains et les cours d'eau côtiers concourent également à la dégradation de la qualité des eaux côtières.

Les agglomérations étant la source principale des pressions, les polluants les plus récurrents sont les métaux lourds, polluants organiques et pesticides.

6.3.7.1. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement de l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol.

6.3.7.1.1 Rejets urbains

La mise en place de Schémas directeurs d'assainissement délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif est exigée par la loi. Ces schémas permettent d'avoir une vision claire des possibilités de traiter correctement les eaux usées produites par les nouvelles zones d'urbanisation.

Si les capacités des stations d'épuration s'avèrent satisfaisantes en temps « normal », certaines se montrent insuffisantes au regard de l'augmentation de la population estivale. Il s'agit des stations de Beausoleil, Castillon, Fontan, Saorge, La Brigue et Menton. Ces insuffisances en matière de capacité de traitement ont des répercussions immédiates sur le milieu naturel, les rivières étant le principal exutoire des stations.

En outre, de nombreuses stations présentent un dysfonctionnement, car elles sont obsolètes ou mal entretenues : La Brigue (Morignole), Saorge, Castillon... (cf. tableau ci-après). Des projets de réhabilitation, voire de création, de station d'épuration sont actuellement en cours : mise aux normes de la station de Breil-sur-Roya à Pienne Haute (échéance 2017-2021), à Saorge.

L'étude hydro biologique de la Roya réalisée par le conseil général des Alpes-Maritimes en 1998 a mis en évidence l'impact du rejet des stations d'épuration sur les rivières de la Roya, de la Bévéra et de la Lévenza. Même si ces cours d'eau présentent une qualité globale qualifiée de bonne ou moyenne (très bonne en tête de bassin) des dégradations sont constatées en aval des agglomérations (Moulinet, Sospel, La Brigue, Tende). L'augmentation des rejets en période estivale cumulée à l'étiage est cependant un facteur aggravant la situation (diminution de la capacité d'auto épuration).

L'habitat dispersé sur le territoire signifie qu'un grand nombre d'habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement communal et disposent d'équipements individuels.

Il convient de rappeler que tout nouveau secteur ouvert à l'urbanisation ne pourra l'être que si la collecte et le traitement des eaux usées sont réalisées dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

Seize stations d'épuration sont réparties sur le territoire du SCOT :

Commune	Dénomination STEP	Capacité de traitement	Nombre d'habitants raccordés	Conformité Equipement	Conformité Performance
Beausoleil	Beausoleil	7600	7600	C	C
La Turbie					
La Turbie	Nice	NR	NR	NR	NR
Roquebrune-Cap-Martin	Roquebrune-Cap-Martin	32200	19010	C	C
Menton	Menton	87500	85158	C	C
Castellar					
Gorbio					
Sainte-Agnès	Saint-Agnès	700	700	C	C
Sainte-Agnès					
Castillon	Castillon	500	300	C	NC
Sospel	Sospel	5000	2557	C	C
Moulinet	Moulinet	1000	848	C	C
Breil-sur-Roya	Breil-sur-Roya Village	3000	1478	C	C
Breil-sur-Roya	Pienne Haute	300	700	C	NC
Saorge	Saorge Rivière	600	500	C	NC
Saorge	Saorge Village	200	200	C	NC
Fontan	Fontan	1000	968	C	NC
La Brigue	La Brigue - Village	1000	1000	C	NC
La Brigue	La Brigue - Morignole	300	190	NC	NC
Tende	St Dalmas de Tende	1000	550	C	C
Tende	Castérino	200	200	C	NC

NC : Non Conforme – C : Conforme – NR : information Non Renseignée

Tableau 59 : Liste des stations d'épuration et capacités de traitement en 2013 (Source : MEDDE²⁰)

Il est signalé que :

- La commune de Breil-sur-Roya présente certains problèmes de conformité sur le raccordement en raison de l'effondrement du réseau dans le quartier Giandola à cause de la présence de gypse (environ 10% des eaux brutes ne sont pas traitées) et non conformité de l'assainissement non collectif dans le hameau de Libre à cause du terrain non favorable (problème environnementaux et sanitaires avérés),
- La commune de La Brigue dispose d'une station d'épuration non conforme qui induit des incidences fortes sur l'environnement, il est envisagé de raccorder le réseau de cette commune sur celui de Tende,
- La collecte des eaux usées n'est pas conforme sur les communes de Roquebrune-Cap-Martin et Sospel.

Une solution locale pour la gestion des boues d'épuration est également en cours d'étude dans la vallée de la Roya et à Sospel.

²⁰ Portail d'information sur l'assainissement communal de la MEDDE : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

6.3.7.1.2 Rejets industriels

Le territoire du SCOT est peu concerné par les rejets industriels.

D'après les données transmises par les sites industriels à l'Agence de l'Eau dans le cadre de la redevance de pollution industrielle avec rejets au réseau d'assainissement public, il n'y avait en 2013 qu'un rejet au niveau de la commune de Sospel.

Commune	Année	Nom du site industriel	Activité	Ouvrage aval (rejet)
Beausoleil	2008 à 2011	blanchisserie du tenao sdf leong shiou day et randria	blanchisserie industrielle	réseau d'assainissement de Beausoleil
Breil sur Roya	2008 à 2011	coopérative agricole du mentonnais	production d'huile d'olive	rejet de coopérative agricole du mentonnais
Castellar	2008 à 2010	moulin communal de Castellar	production d'huile d'olive	rejet de moulin communal
Castillon	2008	mare nostrum brasseur	industrie de la bière et boissons gazeuses & fruitées	réseau d'assainissement de Castillon
Gorbio	2008	laurent manguine	production d'huile d'olive	rejet de laurent manguine
Menton	2008 à 2012	béton contrôle cote d'azur	verre, chaux et ciment, matériaux de construction	rejet de béton contrôle
Menton	2008 à 2011	blanchisserie de la riviera	blanchisserie industrielle	réseau d'assainissement de menton
Menton	2008 à 2011	centre hospitalier la palmosa	blanchisserie industrielle et nombre de jours d'hospitalisation	réseau d'assainissement de menton
Sospel	2012 à 2013	coopérative agricole du mentonnais	production d'huile d'olive	rejet de coopérative agricole du mentonnais
Sospel	2008	moulin grands genets	production d'huile d'olive	rejet de moulins grands genets
Tende	2008 à 2011	centre de retraite centre de convalescence	blanchisserie industrielle et nombre de jours d'hospitalisation	réseau d'assainissement de tende

Tableau 60 : Liste des rejets au réseau communal déclarés auprès de l'Agence de l'Eau entre 2008 et 2013
(Source : EauFrance²¹)

²¹ <http://sierm.eaurmc.fr/telechargement/bibliotheque.php?categorie=pollution-industrielle-etablissement>

6.3.7.2. L'assainissement non collectif

D'après les données transmises par les sites industriels à l'Agence de l'Eau dans le cadre de la redevance de pollution industrielle avec rejets au milieu naturel, il n'y avait aucun déclaré en 2013 sur le territoire du SCOT.

Commune	Année	Nom du site industriel	Activité	Ouvrage aval (rejet)
Breil sur Roya	2008 à 2011	coopérative agricole du mentonnais	production d'huile d'olive	rejet de coopérative agricole du mentonnais
Gorbio	2008	laurent manguine	production d'huile d'olive	rejet de laurent manguine
Menton	2008 à 2012	béton contrôle cote d'azur	verre, chaux et ciment, matériaux de construction	rejet de béton contrôle
Sospel	2012 à 2013	coopérative agricole du mentonnais	production d'huile d'olive	rejet de coopérative agricole du mentonnais
Sospel	2008	moulin grands genets	production d'huile d'olive	rejet de moulins grands genets

Tableau 61 : Liste des rejets au milieu naturel déclarés auprès de l'Agence de l'Eau entre 2008 et 2013
(Source : EauFrance²²)

6.3.7.3. La gestion des eaux pluviales

Le secteur du mentonnais, et en particulier les communes de Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel et Sainte Agnès a subi d'important dégâts lors des intempéries survenus du 16 au 21 janvier 2014. Ces communes ont déclaré dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'ouverture de crédits du programme 122 de la mission « relations avec les collectivités territoriales », des réparations sur les équipements publics s'élevant à 12,5 millions d'euros. Des désordres ont également été constatés sur les équipements du Conseil Général des Alpes-Maritimes dans le secteur et sur la commune de Breil-sur-Roya.

La commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM), a dressé le constat de la nécessité d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement pour limiter les désordres. Dans ce cadre, la DDTM06 a rédigé un guide pour la maîtrise des eaux pluviales dans les Alpes-Maritimes. Ce guide s'inscrit dans une démarche constructive d'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des eaux pluviales dans l'urbanisme et dans l'opérationnel. Il s'articule autour de 6 thèmes :

- Le rappel du rôle des acteurs du territoire,
- Les actions relevant de la compétence des collectivités territoriales en distinguant celles qui sont obligatoires de celles qui seraient souhaitables d'entreprendre, les principes de dimensionnement des ouvrages de rétention dans les Alpes-Maritimes,
- Les dispositifs financiers actuels,
- Les sanctions administratives existantes,
- La présentation de quelques exemples de réalisation dans le 06.

²² <http://sierm.eaurmc.fr/telechargement/bibliotheque.php?categorie=pollution-industrielle-etablissement>

Le guide est consultable et téléchargeable sur le site de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

La gestion des eaux pluviales est donc partie intégrante de la réflexion menée dans le présent SCoT.

La qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel seront également l'objet d'une attention particulière.

Le territoire de la CARF ne dispose d'aucun zonage pluvial. Toutefois, un atlas des zones inondables (AZI) est toutefois en cours de réalisation (cf. § 7.1.3 sur le risque inondation).

6.3.7.4. Conclusions

Les pressions les plus fortes sur l'eau sont directement liées à l'urbanisation (rejets, aménagements du lit et des berges, prélèvements). Le fonctionnement physique des cours d'eau est le facteur le plus altéré, suivi de la qualité biologique et dans une moindre mesure la qualité physico-chimique de l'eau.

La pression touristique forte pose le problème de concentration des populations et celui des besoins importants en ressource en eau pour une période très courte durant laquelle les milieux sont les plus sensibles (étiage). Face à cette problématique, mais aussi face aux pressions de prélèvement agricoles (irrigation), les tendances actuelles vont vers une réservation de l'eau souterraine pour l'eau potable et la recherche de ressources nouvelles ou complémentaires. L'étude Interreg Eurobassin a en effet montré qu'il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place un suivi de la nappe alluviale de la Roya afin de quantifier les prélèvements de chaque utilisateur, de mesurer le niveau de la nappe en temps réel et d'anticiper un risque de pénurie de la ressource.

L'équilibre entre les prélèvements et le renouvellement des réserves d'eau à l'échelle interannuelle est globalement bon sur l'ensemble du territoire du SCOT (que ce soit pour les masses d'eau d'affleurement ou sous couverture).

6.3.8. Synthèse ressource en eau

Atouts	Faiblesse
□ Une ressource en eau abondante et globalement de bonne qualité □ Des milieux aquatiques d'un grand intérêt piscicole (espèces remarquables, frayères) □ Des dispositifs de franchissement des barrages pour améliorer la continuité des cours d'eau □ Une attractivité des cours et plans d'eau pour les activités de loisirs (canyoning, rafting, baignade, pêche) □ Une source importante de production hydroélectrique	□ Absence de document de gestion local de la ressource sur le territoire du SCOT (pas de SAGE, ni de contrat de rivière) □ Une forte pression sur le réseau hydrographique superficiel : barrages, aménagement des berges □ Une forte pression sur les eaux côtières (fréquentation massive, rejets urbains, artificialisation, activités de loisirs) □ Une nappe sensible aux pollutions de surfaces (élevage, rejets urbains,...)

□ Toutes les communes sont raccordées à un réseau d'assainissement collectif globalement conforme bien que des stations restent encore à améliorer □ Un cadre réglementaire important fixant des objectifs de gestion durable de la ressource	□ Un tourisme saisonnier important qui pèse sur la ressource: un besoin importants en eau sur une période très courte lorsque les milieux sont les plus sensibles (étiage) □ Un assainissement collectif ne couvrant qu'une partie de la population (difficultés de raccordement : pentes, éloignement) □ Un faible nombre de captage en eau potable concerné par un périmètre de protection
Opportunités	Menaces
□ La mise en place d'objectif de débits d'étiages pour une meilleure gestion de la ressource en eau □ La mise en place d'une concertation France-Italie sur la gestion des ressources de la Roya (projet EUR-EAU-PA) □ L'amélioration de l'interconnexion des réseaux d'eau potable □ Les actions en faveur de l'économie de la ressource en eau et de la réutilisation de l'eau (pluviales et usées) □ La mise en place un dispositif d'une gestion concertée du littoral et des plans d'eau entre Monaco et l'Italie	□ La mise en place d'un déséquilibre entre apport et consommation lors de la saison sèche (en été) □ L'augmentation des prélèvements et des rejets liée à l'évolution démographique □ Le développement des problématiques de pollution en période d'assecs dû aux rejets des stations d'épuration et à l'assainissement collectif □ Le manque de maîtrise et de suivi de la consommation d'eau

Tableau 62 : Grille d'analyse AFOM Ressource en eau

Enjeux hiérarchisés par le territoire
□ La sensibilité des cours d'eau notamment en période d'assecs □ L'efficacité et la conformité des systèmes d'assainissement collectifs et individuels (conformité, raccordement, qualité des rejets,...)
Enjeux du territoire complémentaires
□ La préservation de la ressource en eau potable (quantité, pollution) □ La sécurisation de l'approvisionnement et le maintien d'un équilibre entre disponibilité de la source et besoins □ La présence de sources d'eau minérales non exploitées dans le Moyen-pays □ La multiplication des captages privés ou sauvages □ L'économie de la ressource en eau et la valorisation des eaux pluviales et usées □ La préservation des réserves piscicoles (qualité des milieux, obstacles, pollution) □ Le maintien de la chaîne d'alerte sur la Roya et la Bevera

Tableau 63 : Perspectives et Enjeux - Ressource en eau

7. Risques, pollution et nuisances

Le département des Alpes-Maritimes possède un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) actuellement en vigueur.

Définitions : Le **risque** est la confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux. On appelle **aléa** la possibilité d'apparition d'un phénomène ou évènement.

Les **enjeux**, ce sont les personnes, les biens, susceptibles d'être affectés par les conséquences de cet évènement ou de ce phénomène. Ces conséquences se mesurent en termes de **vulnérabilité**.

Le **risque majeur** se caractérise par sa faible fréquence et son énorme gravité car :

- Il met en jeu un grand nombre de personnes,
- Il occasionne des dommages importants,
- Il dépasse les capacités de réaction de la société.

7.1. Les risques naturels

Plusieurs facteurs liés à la géologie, aux reliefs, au climat (violence des précipitations) et à l'état dégradé de la végétation contribuent à l'intensité des phénomènes érosifs et torrentiels.

Toutes les communes de l'aire du SCOT sont concernées par au moins l'un des risques naturels suivants :

- Séismes,
- Inondation,
- Feu de forêt,
- Mouvements de terrain (avec ou sans risque de tassements différentiels),
- Avalanche,
- Climatique.

Les Plans de Préventions des Risques (PPR) approuvés ou prescrits qui ont été portés à la connaissance des communes ainsi que les documents en vigueur et les règlements s'y rapportant en matière de risques naturels sont consultables sur le site www.ial06.fr.

7.1.1. Risques sismiques

Depuis le 22 octobre 2010²³, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante :

- Une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal »,
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ».

²³ Articles R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010

La majorité du territoire des Alpes-Maritimes se trouve en **zone de sismicité 4** à l'exception de la partie sud-ouest qui est classée en zone de sismicité 3. Toutes les communes du territoire du SCOT se trouvent en zone de sismicité 4 (moyenne) comme indiqué sur la carte des zonages de France.

A ce jour, seule la commune de Menton dispose d'un plan de prévention des risques (PPR) spécifique au risque sismique approuvé le 14 février 2001 et annexé à son PLU.

Les risques sismiques doivent être pris en compte notamment par l'application des normes de construction.

7.1.2. Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont favorisés par la géologie et le relief marqué du département, mais ne se manifestent, en règle générale, que de façon ponctuelle. De nombreux espaces urbanisés ainsi que des liaisons routières et ferroviaires, sont exposés aux chutes de blocs rocheux, ce qui freine leur développement.

Ces risques liés aux glissements et aux éboulements sont précisés et pris en compte notamment à l'occasion de l'établissement des plans de prévention des risques et des documents d'urbanisme.

Au sein du SCOT, 14 communes disposent d'un plan de prévention des risques (PPR) de mouvements de terrain approuvé. La commune Tende également soumise à ce risque possède un PPR prescrit tandis que la commune de Moulinet n'en possède pas (Source : Prim.net mise à jour au 01/09/2014).

Commune	Mouvement de terrain
Beausoleil	PPR approuvé le 10/05/2001
Breil-sur-Roya	PPR approuvé le 26/01/2015
Castellar	PPR approuvé le 20/12/2010
Castillon	PPR approuvé le 14/12/2011
Fontan	PPR approuvé le 29/04/2003
Gorbio	PPR approuvé le 13/10/2005
La Brigue	PPR approuvé le 04/05/2012
La Turbie	PPR approuvé le 02/05/2001
Menton	PPR approuvé le 14/02/2001 (Mvt terrain + séisme)
Moulinet	Etude CETE
Roquebrune-Cap-Martin	PPR approuvé le 10/07/2000 PPR Eboulement, chutes de pierres et de blocs approuvé le 18/11/2009 (révision partielle)
Sainte-Agnès	PPR approuvé le 30/11/2004
Saorge	PPR approuvé le 25/02/2013
Sospel	PPR approuvé le 07/08/2012
Tende	PPR prescrit le 19/07/2010 PAC du 26/12/2013

Tableau 64 : Liste des PPR Mouvement de terrain sur les communes du SCOT (Source : Prim.net)

Une carte interactive est mise à la disposition du public afin de s'informer des mouvements de terrains sur le territoire français (www.georisques.gouv.fr/).

7.1.3. Risque inondation

Le département est soumis à des orages violents localisés sur quelques versants mais aussi à de longues périodes pluvieuses aux périodes d'équinoxe. Dans la zone littorale, le risque d'inondation, très important, et induit par les ruissellements conséquents provenant de pluies exceptionnelles et par les crues des rivières à caractère torrentiel. Il est augmenté dans le Moyen-Pays lorsque l'urbanisation extensive n'est pas maîtrisée. Par contre, ce risque est plus faible dans le Haut-Pays, sauf pour les villages situés aux confluent de cours d'eau (Tende, la Brigue).

Les communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel et Tende sont prises en compte dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) côtiers 06.

L'atlas des zones inondables (AZI) est en cours de réalisation sur le territoire du SCOT et il porte sur les cours d'eau de :

- La Bévéra, commune de Sospel ;
- La Roya et la Lévensa, communes de Tende et de La Brigue,
- Les cours d'eau côtiers de Menton et la Roya de Fontan à Breil sur Roya.

Une cartographie interactive est disponible sur le site cartorisque.prim.net permettant de localiser les données sur les zones d'aléa inondation.

Afin de réduire le risque d'inondation et conformément aux préconisations de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, un zonage de l'assainissement pluvial doit être mené par les communes, préalablement à toute ouverture à l'urbanisation, pour identifier :

- Les secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des débits, l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Les secteurs où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage et éventuellement le traitement des eaux pluviales.

7.1.3.1. Textes réglementaires

La circulaire du 24 janvier 1994 a posé les grandes orientations de la politique de l'Etat :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses ;
- Préserver les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues ;
- Sauvegarder l'équilibre des milieux.

Par la suite, la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a instauré les Plans de Prévention des Risques Naturels.

La circulaire du 24 avril 1996 a précisé les dispositions applicables aux bâtis et ouvrages existants en zone inondable.

La circulaire du 30 avril 2002 est venue rappeler et préciser la politique de l'état en matière d'information sur les risques naturels et en matière d'aménagement dans les espaces situés derrière les digues maritimes et fluviales.

La loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques prévoit plusieurs dispositifs destinés à améliorer l'information des populations, à renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales et réduire la vulnérabilité en élargissant le fonds d'intervention du fond Barnier.

Deux circulaires interministérielles d'importance :

- Du 21 janvier 2004 relative à la maîtrise de l'urbanisme et l'adaptation des constructions en zone inondable ;
- Du 6 août 2003 relative à l'organisation du contrôle des digues de protection contre les inondations fluviales ;
- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (loi n°20 06-1772 du 30/12/2006) prévoit notamment :
 - La mise en place d'un financement pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement par le biais d'une taxe facultative (relative aux surfaces imperméabilisées) ;
 - L'incitation des responsables du déversement des eaux de ruissellement au développement des dispositifs de rétention à la source par la réduction de la taxe et la création d'un crédit d'impôt au bénéfice des particuliers ;
 - L'obligation de réaliser tous les travaux nécessaires (retenues collinaires, bassins de rétention...) destinés à réguler la ressource.

7.1.3.2. PPRI

Les risques liés aux inondations doivent être pris en compte sur l'ensemble des bassins versants concernés, sur la base des principes suivants :

- Interdire les implantations humaines dans les zones soumises aux aléas les plus forts (1) et les limiter dans les zones où le risque d'inondation est modéré ;
- Identifier, le cas échéant, les secteurs qui, compte tenu de leur faible urbanisation, pourraient contribuer à la protection contre les inondations par l'étalement des crues ;
- Contrôler strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues ;
- Eviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

L'entretien du lit et des berges des rivières apparaît comme un acte de prévention essentiel qui doit être assuré par des structures de gestion intercommunales.

La poursuite des actions de reboisement et de prévention des risques par la restauration des terrains en montagne, ainsi que par la réfection des terrasses ou restanques, permettra d'éviter une aggravation de l'aléa et du risque qui en résulte sur les zones agglomérées des vallées. La prise en compte des risques dus au ruissellement urbain et périurbain induira, notamment, la nécessité de préserver l'écoulement des eaux dans les vallons.

Les plans de prévention des risques inondation sont les seuls outils réglementaires qui permettent d'intégrer précisément les contraintes d'inondabilité aux documents d'urbanisme locaux.

Au total, 12 communes du SCOT sont concernées par le risque inondation dont 2 disposent à ce jour d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondations :

- La Brigue : PPRn Inondation approuvé le 04/05/2012 ;
- Saorge : PPRn Inondation approuvé le 25/02/2013.

Les communes de Gorbio, Moulinet et Sainte-Agnès sont les 3 communes non soumises au risque d'inondation (Source : Prim.net).

7.1.3.3. SDAGE RMC (modification 2016 à venir)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) établi par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse définit le cadre et les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. La mise en œuvre des PPR inondation et la prise en compte de l'aléa inondation pour la sécurité des campings et équipements de loisirs sont des objectifs du SDAGE. Les recommandations concernent également : l'inventaire des risques d'inondations, les actions de réduction du ruissellement et de l'érosion, la gestion des écoulements dans le lit mineur des cours d'eau, la conservation des champs d'expansion des crues et les dispositifs d'annonce des crues et de protection contre les crues.

Remarques : La loi dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation) du 27 janvier 2014 rend obligatoire la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention inondation pour les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale EPCI à partir du 1^{er} Janvier 2016.

Les ouvrages de lutte déjà existants sont mis à la disposition des EPCI par convention, cogestion, ou mise en servitude selon le propriétaire de l'ouvrage.



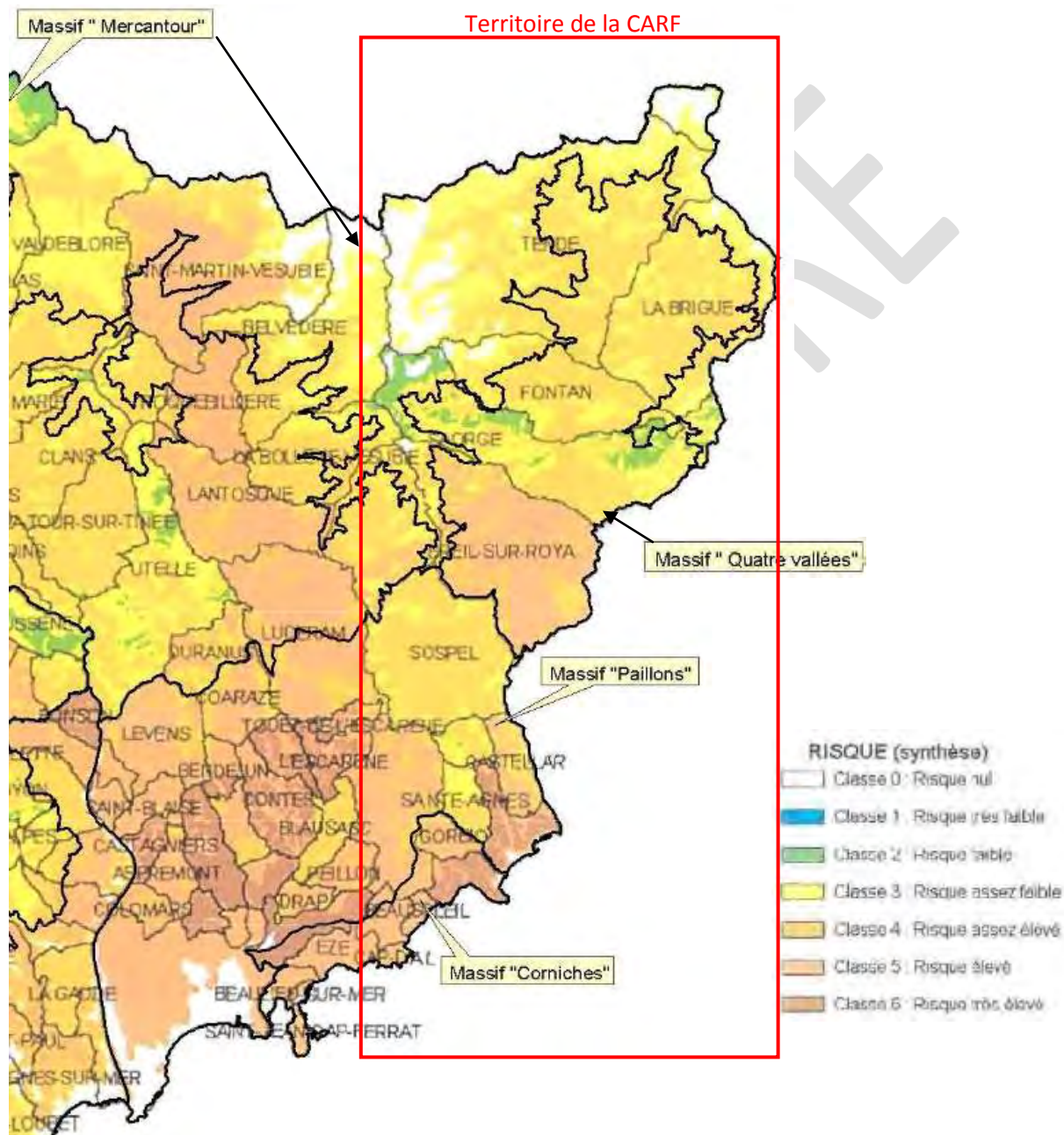
Source : DREAL PACA

Carte 39 : Prise en compte du risque inondation sur le territoire du SCOT

7.1.4. Risque incendie

7.1.4.1. Sensibilité du territoire

Le risque « incendie » concerne l'ensemble du territoire du SCOT, mais le Littoral et le Moyen-Pays (Breil-sur-Roya) sont soumis à un risque élevé à très élevé, alors que le Haut Pays est soumis à un risque faible à assez faible (source : OFME, carte des risques forestiers et risques humain).



Carte 40 : Risque d'incendie : risques forestiers et risques humain (Source : OFME, PDPFC106)

La prévention des risques liés aux **feux de forêts** implique de proscrire l'habitat diffus dans les sites exposés et de contrôler la biomasse combustible aux abords des secteurs urbanisés. Les massifs les plus vulnérables nécessitent la maintenance d'une voirie minimum et de réserves d'eau.

7.1.4.2. Prévention et outils

De nombreux outils et acteurs agissent de concert pour la prévention des incendies. Des plans d'aménagement forestiers sont mis en œuvre afin d'assurer la prévention, la lutte, l'équipement et l'entretien. L'État, garant de la sécurité publique, a pour vocation à :

- Délimiter les zones sensibles aux risques de feux de forêt ;
- Qualifier l'aléa en fonction d'éléments objectifs (nature des boisements, exposition aux vents dominants, gestion...) ;
- Elaborer une « doctrine » qui permette d'afficher et de partager les prescriptions réglementaires qui découlent des impératifs de prévention.

Cette doctrine introduit des mesures de protection contre l'aléa incendie dans les documents d'urbanisme. Les mesures de protection qu'elle prescrit s'articulent autour de deux principes : pas d'urbanisation dispersée et pas d'urbanisation inorganisée.

Le Code Forestier prévoit, dans son article L 321-6, l'élaboration de plans de protection des forêts contre l'incendie, régionaux (PRPFCI) ou départementaux (PDPFCI).

Le plan départemental a été approuvé par le Préfet des Alpes-Maritimes le 27 avril 2009 et il est consultable sur le site de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFME).

D'après le PDPFCI, le secteur du **Haut-Pays** (notamment du Massif du Mercantour) est relativement peu touché par les incendies et seulement en hiver, les causes les plus fréquentes sont la foudre et le feu pastoral. L'aléa, tout comme les enjeux, reste faible, les surfaces touchées peu étendues, les feux d'hiver sont peu virulents du fait de l'altitude élevée et de la végétation rase de ce secteur.

La stratégie de lutte à utiliser est, lorsque le feu est déclaré, de favoriser l'accès aux secours en crête pour l'y fixer tout en pratiquant l'utilisation du feu tactique sur les flancs si nécessaire.

Lorsque le sinistre est déclaré le temps d'arrivée des secours peut être long (supérieur à 1 h). Ce délai s'explique par les difficultés d'acheminement des secours (éloignements des voies routières. Pour limiter le développement en nombre et surface des incendies, seule la pratique du brûlage dirigé semble appropriée à ce secteur, y compris en zone centrale du Parc National du Mercantour.

Il faut aussi noter que l'accès aux équipements de protection et de lutte et leur utilisation peut être parfois limité par les conditions propres à la saison hivernale : verglas, neige, gel.

Au niveau du **Moyen-Pays** (Massif des Quatre Vallées), Breil-sur-Roya représente l'unique tour de guet secondaire de la Cougoule. Aucune patrouille du dispositif Réseau Forestier de Surveillance et d'Alerte (RFSA) n'y circule de façon systématique. Ce massif est nettement plus concerné par les feux de forêt que le précédent, ils ne sont plus seulement hivernaux : les feux d'été sont parfois présents. Bien que les causes soient pour les plus fréquentes similaires (foudre, feux pastoraux), les aléas sont plus forts, les surfaces parcourues plus grandes et les nombre de départs plus importants. L'équipement est ici plus important (points d'eau, pistes de liaison). Les enjeux de protection des personnes et des biens sont très limités.

La stratégie de lutte est basée sur les équipements et les accès ainsi que les aires de déposes d'hélicoptères (DZ). De même que pour le Haut-Pays, l'accès aux équipements peut s'avérer difficile en raison des conditions propres à la saison hivernale.

Dans le secteur du Massif du Paillon, l'un des plus touché par les feux de forêt du territoire, dont la majorité est en période estivale bien que les incendies en période hivernale ne soient pas rares pour autant. Ce problème est généralement accentué par les pentes souvent fortes, une végétation d'essences pyrophytes (Pin d'Alep, mimosas,...) et accompagnée de ligneux bas et denses facilitant la propagation des flammes dans toutes les strates végétales.

Le principal problème de ce massif est le mitage de l'habitat dans les zones naturelles et le débroussaillage réglementaire trop peu souvent réalisé. Les voiries sont peu nombreuses et peu adaptées en fond de vallon ou sur les crêtes, pas assez inter-vallons ou de faible gabarit. Le vent dominant ajoute aux contraintes et la stratégie de lutte est fortement marquée par la nécessité de protection rapprochée des biens et des personnes au détriment du front de feu.

Au niveau du **littoral**, les Corniches essentiellement entre l'A8 et la mer, présente 1 vigie au niveau de La Trinité mais également une surveillance par les 2 patrouilles RFSA ainsi que par les résidents et touristes présents sur la Riviera.

Ce massif est caractérisé par des pentes très fortes (falaises), un habitat très dense, un aléa fort, des infrastructures routières assez bonnes (Basse, Moyenne et Grande Corniches, autoroute A8), malgré un problème important lié à leur sur fréquentation aux heures de pointe et en saison estivale qui peut entraîner des bouchons importants, une paralysie totale des flux circulatoires et donc gêner la progression des secours par ces mêmes voies d'accès.

On observe une majorité de feux d'été, en provenance de l'urbanisation se trouvant au pied de ces reliefs rocheux, avec des accès difficiles à très difficiles.

Les entrées maritimes au niveau de l'aérogologie sont tout de même propices à une bonne humidité de l'air et donc de la végétation.

Au niveau communal, c'est le Plan de Prévention des Risques incendies de forêt (PPRif) qui prévaut. C'est l'un des meilleurs moyens d'enrayer le mitage des espaces boisés par les constructions, même s'il faut prendre en compte la durée et les moyens important qu'il implique.

Aujourd'hui, seul le plan de prévention des risques d'incendie de Menton a été prescrit le 16 juillet 1996.

7.1.4.3. Débroussaillage

Ils sont au cœur des dispositifs de protection de la population contre l'incendie. L'urbanisation actuelle se développe en partie au sein ou en bordure des massifs et garrigues. Ces débroussailllements, qui sont obligatoires, doivent permettre de créer des interfaces entre espaces bâtis et espaces combustibles et ainsi empêcher le feu de passer des zones urbaines à la végétation et inversement.

L'objectif de la réglementation (article L.322-3 du Code Forestier) sur le débroussaillage est double :

- protéger les massifs forestiers,
- protéger les activités riveraines des massifs.

Cette réglementation s'applique aux particuliers (débroussaillage obligatoire des abords de leur maison), comme à l'Etat, aux collectivités territoriales, EDF, etc. (entretien des abords des voies ouvertes à la circulation publique et des réseaux dont ils ont la charge).

Il revient au maire ou au Préfet de mettre en demeure le propriétaire d'exécuter les travaux, dans un délai qu'ils fixent.

7.1.4.4. Base de données sur les incendies

D'après la base de données PROMETHEE, il y a une grande disparité sur le territoire du SCOT en termes de nombre de départs de feu et de superficies incendiées.

Commune	Nombre de départs de feux				Superficie moyenne annuelle incendiée (ha)	Superficie totale incendiée (ha)
	1973-1995	1996-2005	2006-2015	TOTAL		
Beausoleil	9	1	4	14	0,4	17,1
Castillon	10	11	3	24	1	41,6
La Turbie	0	22	9	31	1	43,7
Sainte-Agnès	19	7	3	29	1,5	64,2
Gorbio	12	5	2	19	2,2	93,4
Castellar	21	14	3	38	6,7	281,7
Roquebrune-Cap-Martin	27	22	8	57	10	423,4
Fontan	21	12	10	43	12,3	519,0
Sospel	55	41	13	109	13,7	578,4
Menton	33	18	16	67	15,8	669,8
Moulinet	20	13	8	41	19,7	833,5
Saorgue	41	36	9	86	23,5	993,0
Tende	46	26	7	79	35,9	1 521,6
La Brigue	31	19	12	62	47,2	1 998,6
Breil-sur-Roya	56	52	28	136	55,2	2 337,3
TOTAL CARF	401	299	135	835	246,1	10 416,3

Source : <http://www.promethee.com/> (mise à jour au 20/05/2015)

Tableau 65 : Nombre de feux de forêts et surfaces incendiées de 1973 à 2015

La superficie moyenne annuelle incendiée représentait environ 347 hectares entre 1973 et 2005 sur l'ensemble du territoire du SCOT (0,49%). Il a fortement diminué à ce jour avec environ 246 ha de forêts incendiées en moyenne chaque année sur le territoire du SCOT entre 1973 et 2015.

Le nombre de départs de feux sont également à la baisse avec 299 départs de feux entre 1996 et 2005 tandis qu'il est à 135 départs de feux entre 2006 et 2015.

Il semble donc que les actions mises en œuvres et les moyens de luttés contre les risques incendies permettent cette évolution positive.

Il semble que les équipements DFCI s'avèrent satisfaisants à l'heure actuelle sur le territoire. Il n'est pas souhaité en l'état actuel d'accroître le nombre d'équipements qui augmenterait par là même les interventions d'entretien, quitte à intervenir plus lourdement (hélicoptère) en cas d'incendie. Les communes du Haut-Pays ont par ailleurs des moyens limités ne permettant pas toujours un entretien optimal des chemins forestiers.

7.1.5. Risque avalanche

Les risques dus aux **avalanches** qui concernent une part importante de la zone Montagne, notamment le bassin de la Tinée et de la Roya, sont identifiés dans des Cartes de Localisation Probable des Avalanches (CLPA) consultables sur internet (<http://map.avalanches.fr/>).

Les mesures de prévention imposent de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les risques dans les zones sensibles et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. La connaissance, le suivi, l'information et la cartographie des risques sont également des outils de gestion de ce risque.

La maîtrise de l'urbanisation s'exprime à travers les documents d'urbanisme (PLU) et le Plan de Prévention des Risques (PPR) avalanche.

Un PPR avalanche a été approuvé pour les communes de La Brigue (le 04/05/2012), de Saorge (le 25/02/2013) et Tende (le 12/09/2005).

7.1.6. Risque climatique

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et ravageurs, particulièrement dans les zones urbanisées. Ils peuvent faire des victimes, désorganiser la vie quotidienne, couper les voies de communication, la distribution d'énergie, etc.

Une carte de vigilance météorologique mise à jour 2 fois par jour et l'information relayée par les médias permet de tenir informée la population. Des consignes de conduites à tenir en cas de vents violents, neige/verglas/grêle, canicule ou grand froid sont diffusées en cas de mise en place des plans d'alerte.

Ces dernières années, les records du nombre de jours par an avec vents forts ont été battus et les tempêtes en provenance de Méditerranée sont redoutées car elles sont généralement accompagnées de fortes pluies, provoquant des inondations.

Sur le long terme, les Alpes-Maritimes se caractérisent par un enneigement irrégulier : à des années (ou des périodes) de bon enneigement succèdent des années d'enneigement très médiocre. Ainsi certains hivers se sont révélés catastrophiques pour l'économie des hautes vallées (1981, 1992, 1993, 2002), alors que les décennies 60 et 70 avaient été particulièrement favorables.

Selon Météo France, la France a connu son été le plus chaud depuis 50 ans en août 2003. Des périodes de canicules pourraient se reproduire tous les 3 à 5 ans au milieu du siècle. Si durant l'été 2003, les jours de canicule ont été les plus nombreux, c'est le 1er août 2006 que la température la plus chaude a été enregistrée sur la Côte d'Azur : 37,7 °C à Nice et 38,9 °C à Carros.

7.2. Risques industriels et technologiques

Les risques technologiques causés par des activités humaines et présents dans les Alpes-Maritimes sont :

- Le risque industriel (dont le risque radiologique),
- La rupture de barrage,
- Le transport de Marchandises Dangereuses (TMD).

7.2.1. Risque de rupture de barrage

D'après les informations communales récupérées sur Prim.net, toutes les communes à l'exception de Menton sont concernées par le risque de rupture de barrage.

7.2.2. Transport de Matières Dangereuses (TMD)

D'après les informations communales récupérées sur Prim.net, toutes les communes du SCOT à l'exception de La Brigue sont concernées par le risque dit « Transport de Marchandises Dangereuses » (TMD).

Les matières dangereuses transitent par l'autoroute A8, la route nationale 7 et la voie ferrée. Le décret du 6 mai 1988 relatif au plan d'urgence prévoit la mise en place d'un Plan de Secours Spécialisé (PSS) recensant les mesures et les moyens de secours publics et privés (PSS des Alpes-Maritimes approuvé en 1991).

Par ailleurs, les canalisations et poste de gaz listés ci-dessus induisent des zones de dangers suivantes :

- DN 200 : dangers significatifs 60 m, dangers graves 45 m et très graves 30 m ;
- DN150 : dangers significatifs 20 m, dangers graves 13 m et très graves 10 m ;
- Poste Roquebrune beach : dangers significatifs 45 m, dangers graves 35 m et très graves 5 m ;
- Poste Beausoleil le Tenao : dangers significatifs, dangers graves et très graves 8 m ;
- Poste La Turbie : dangers significatifs, dangers graves et très graves 25 m.

En zone de dangers graves et très graves sont interdits les immeubles de grandes hauteurs ; en outre, sont interdits les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 1 et 3 en zone de dangers graves et ceux de capacité supérieure à 100 personnes en zone de dangers très graves.

Les canalisations de transport de gaz affectant l'usage des sols (SUP) sont :

- Nice - Roquebrune beach : Ø 200 ;
- Roquebrune beach – Monaco sporting : Ø 150 ;
- Poste Roquebrune beach coup DP Predet dep Cap d'Ail ;
- Poste Beausoleil le Tenao sect DP ;
- Poste La Turbie sect DP.

7.3. Evolution des risques

D'après la liste des arrêtés préfectoraux portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle disponible par commune sur Prim.net, le nombre d'arrêtés pour catastrophes naturelle liée à des mouvements de terrains est en forte baisse entre 2005 et 2015 par rapport au nombre d'arrêtés pris entre 1995 et 2005.

Le nombre d'arrêtés préfectoraux concernant des catastrophes liées au risque inondation est également en baisse ces 10 dernières années

Commune	Nb Total	Mouvement-glissement de terrain			Inondations – coulées de boues – chocs des vagues		
		avant 1995	entre 1995 et 2005	entre 2005 et 2015	avant 1995	entre 1995 et 2005	entre 2005 et 2015
Beausoleil	6		2			2	
Breil-sur-Roya	19	3	3	1	4	5	2
Castellar	13		2	1	1	4	2
Castillon	8		1	1	1	1	2
Fontan	2				1		
Gorbio	14		3	2		5	2
La Brigue	8	1	1		1	2	
La Turbie	23	1	8	1	1	5	5
Menton	28		4	4	4	7	6
Moulinet	5		2			1	
Roquebrune-Cap-Martin	19		4	1		5	7
Sainte-Agnès	17		4	3	1	5	2
Saorge	9	2	1	1	2	2	
Sospel	25	2	6	4	3	4	4
Tende	13		3		2	4	1
TOTAL	209	9	44	19	21	52	33

Tableau 66 : Nombre d'arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris sur les communes du SCOT (Source : Prim.net)

Le territoire du SCOT a également connu une grande « tempête » en novembre 1982 ayant impacté toutes les communes.

Les communes de Castellar et Menton ont également enregistré 1 arrêté pour le séisme du 21 avril 1995.

Les communes de La Brigue et de Tende ont enregistré 1 arrêté pour l'avalanche du 31 janvier 1986.

7.3.1. Synthèse des risques majeurs

La protection contre les risques naturels est une donnée de base de l'aménagement du territoire. Les risques naturels dus aux feux de forêt et aux inondations ont notamment des conséquences sur le développement du département, de même que les risques provenant des mouvements de terrain.

Atouts	Faiblesse
□ Une diminution des départs de feu (bon équipement du territoire en matière de lutte) □ La mise en place du « brulage dirigé » (activité pastorale) pour la lutte contre les incendies □ Un risque mouvement de terrains bien appréhendé par la majorité des communes □ Peu d'activités industrielles et peu de risques technologiques	□ Un risque sismique présent sur l'ensemble du territoire □ Un territoire fortement exposé aux risques naturels : toutes les communes sont soumises au moins à un risque naturel □ Un risque récent de submersion marine □ Un risque important de ruissellement et un développement urbain qui n'a pas pris en compte les écoulements naturels de l'eau □ Peu de plan de prévention des risques inondations et incendies □ Un fort risque incendie, sur le littoral, et un mitage de l'habitat qui limite les possibilités de luttés contre les incendies □ Obligation légale de débroussaillage peu respectée □ Le transport de matière dangereuse entre la France et l'Italie
Opportunités	Menaces
□ Le développement des plans de prévention des risques (plan de prévention incendies départemental et inondation) □ La mise en place de zones tampons entre habitat et espaces forestiers, l'entretien des forêts et la limitation du mitage des espaces naturels	□ La recrudescence du risque ruissellement, mouvement de terrain (multiplication des phénomènes extrêmes) et d'incendie (extension des périodes de sécheresses) □ Le développement du couvert forestier et la disparition progressive de l'agropastoralisme et de l'agriculture □ Toutes les communes sont concernées par le risque rupture de barrage (hors menton)

Tableau 67 : Grille d'analyse AFOM Risques Majeurs

Enjeux hiérarchisés par le territoire	
☐	La maîtrise de l'évolution des espaces telles que les restanques et une meilleure gestion (risque incendie, mouvement de terrain)
☐	La reconquête des espaces agricoles sur la forêt
☐	La prévention et l'adaptation aux risques naturels du type séisme et mouvement de terrain, et Gypse
☐	La nécessité d'éviter le mitage des espaces naturels
☐	L'amélioration de la qualité des axes routiers et leur dégradation suite à la problématique de ruissellement
☐	La mise en sécurité du tunnel de Tende et son gabarit
Enjeux du territoire complémentaires	
☐	L'entretien des cours d'eau et des berges notamment sur la Roya et la Lévenza
☐	La prise en compte des écoulements naturels
☐	Le maintien et l'entretien des dispositifs de protection contre les risques (chute de pierre)
☐	Une meilleure gestion de la forêt et des espaces boisés (débroussaillage...)
☐	Le maintien de l'activité agricole et de ses fonctions notamment dans le domaine des risques naturels
☐	L'élaboration de Plan de Prévention des Risques Naturels et la pris en compte dans les documents d'urbanisme

Tableau 68 : Perspectives et Enjeux Risques Majeurs

7.4. Pollutions

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines présentent un risque pérenne, réel ou potentiel pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution de l'un ou de l'autre des milieux, résultat de l'activité actuelle ou ancienne (anciens dépôts de déchets, infiltration d'une substance polluante). Les pollutions peuvent être disséminées du fait des activités humaines, notamment lors des projets d'aménagement.

Les préoccupations liées à l'état des sols se sont renforcées ces dernières années, pour plusieurs raisons :

- Les importantes mutations de l'industrie amènent des arrêts nombreux d'exploitations, parfois remplacées par de nouvelles industries. Ces changements d'exploitants sont souvent l'occasion de faire un état des lieux, notamment en lien avec l'obligation de remise en état qui incombe à l'ancien exploitant ;
- La pression démographique et la concentration des populations dans les zones urbanisées créent également une demande foncière forte : des terrains laissés sans usage depuis de nombreuses années sont alors redécouverts, pour y implanter de nouvelles activités industrielles, de l'habitat, des équipements, etc.

7.4.1. Sites industriels et activités de service

Sur le territoire d'étude, 292 sites industriels et activités de services ont été recensés par la base de données BASIAS. L'inventaire ne donne aucun résultat pour la commune de La Brigue. Parmi les 292 sites inventoriés, seul 31 sont toujours en activité. Ceux-ci se répartissent principalement dans les communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin avec 24 industries encore en activité sur leurs territoires. Dans une bien moindre mesure, on trouve aussi des industries dans les communes de La Turbie, Fontan, Breil sur Roya et Beausoleil (Cf. Annexe 9 des listes industriels et activités de service).

7.4.2. Les sites pollués

La Base des sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action de l'administration (BASOL) répertorie l'état des sites pollués recensés par les pouvoirs publics et faisant l'objet d'une action. Cette base témoigne des actions de recensement menées sur ces sites a identifié les problèmes posés et instaurer des mesures pour qu'ils ne soient pas générateurs de risques compte-tenu de l'usage qui en est fait.

La base de données BASOL classe les sites en cinq catégories :

- Les sites traités et libres de toute restriction. Ces sites ont fait l'objet d'évaluation et/ou de travaux. Leur niveau de contamination est tel qu'il n'est pas nécessaire d'exercer une surveillance. Il est indispensable de garder la mémoire de ces sites ;
- Les sites en cours de travaux : les évaluations ou les travaux menés sur ces sites aboutissent au constat d'une pollution résiduelle, compatible avec leur usage actuel mais qui nécessite des précautions particulières avant d'en changer l'usage et/ou d'effectuer certains travaux. Une surveillance de l'impact de cette pollution peut aussi être nécessaire ;

- Les sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic : la pollution de ces sites n'est pas avérée mais diverses raisons amènent à penser que tel pourrait être le cas. Pour prévenir une découverte fortuite de la pollution et avant celle d'un éventuel impact, la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols a été demandée par l'administration aux responsables de certains sites en activité ;
- Sites en cours d'évaluation : la pollution est avérée et a entraîné l'engagement d'actions de la part de ses responsables ;
- Sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage.

Selon la base de donnée BASOL, deux communes sont concernées par des sites pollués : Roquebrune-Cap-Martin et Menton.

7.4.2.1. Roquebrune-Cap-Martin

Le site de Roquebrune a une superficie d'environ 1,5 ha, et a accueilli de 1893 à 1959 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les études qui ont été effectuées sur le site ont permis de déterminer plusieurs aspects :

- La présence de cinq cuves renfermant encore un volume total de 400m³ de résidus goudronneux liquides et pâteux et un volume total de 1500m³ de terres souillées par du goudron ;
- La structure enterrée d'un gazomètre qui a servi de stockage d'ordures ménagères et de résidus de coke.

Les déchets trouvés ici sont des déchets dangereux et classés en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La présence d'une nappe a été constatée, cependant, elle n'a apparemment pas été impactée par la pollution.

7.4.2.2. Menton

Le site de Menton a une superficie de 2100 m², il accueillait une station service. Il est à noter qu'un captage d'alimentation en eau potable se situe à un kilomètre du site. Un diagnostic de la qualité du sous sol a été effectué en 2006. Pour les sols, des teneurs notables en Xylènes, Hydrocarbure totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ont été détectés. Dans les gaz des sols, les études montrent une concentration significative largement supérieure à la Valeur Limite d'Exposition en hydrocarbures. Pour les eaux souterraines, des teneurs notables en HAP, HCT ont été détectées.

7.4.3. Utilisation des anciens sites industriels

Selon la base de données BASOL, dix des quinze communes qui composent le territoire de SCOT ont vu leurs industries se terminer. On trouve parmi elles les cinq communes où l'on trouve encore des industries ainsi que les communes de Breil sur Roya, Gorbio, Moulinet, Sospel et Tende. C'est près de 140 industries dont l'activité est terminée aujourd'hui sur le territoire du SCOT.

De nombreux anciens sites industriels ont été réaménagés, la plupart en habitation. Peu de sites ne sont pas réaménagés (7).

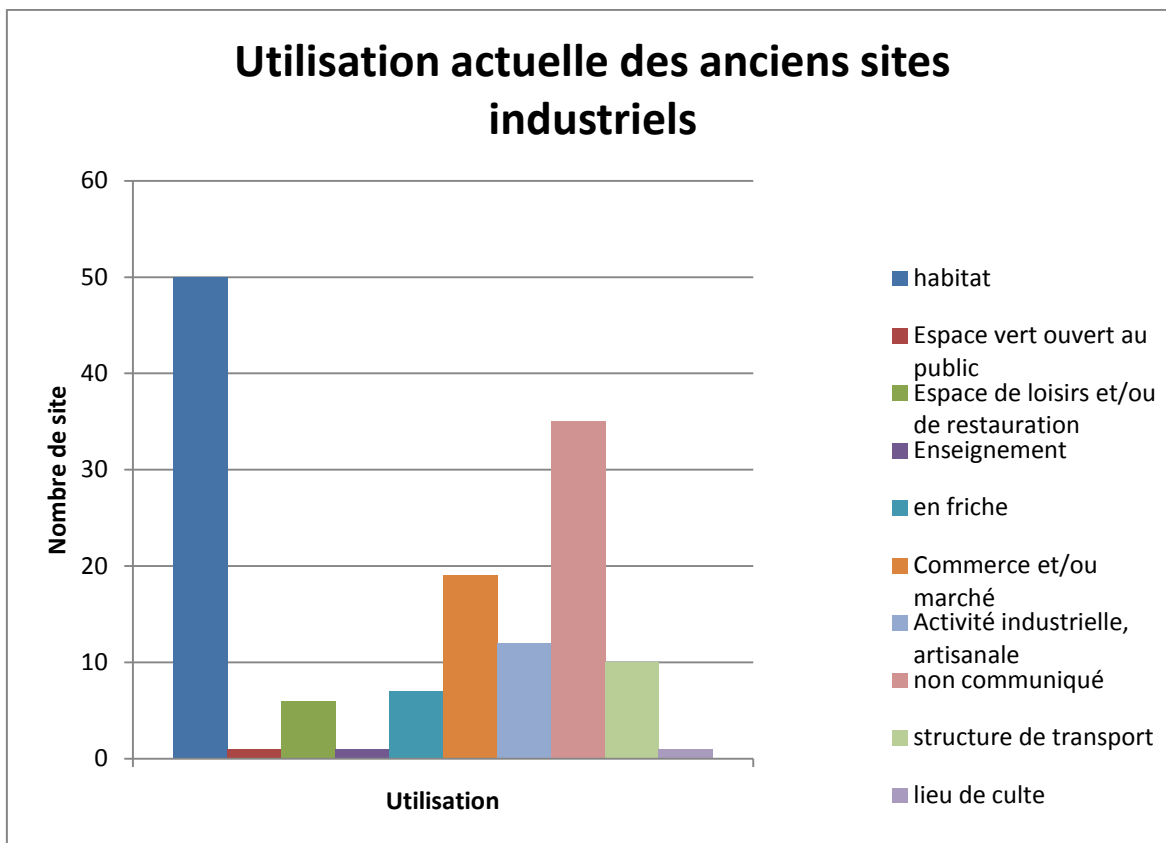


Figure 42 : Répartition des utilisations des sites dont l'activité est terminée (Source: BASOL mise à jours 2004)

7.5. Le Bruit

Le bruit est la troisième nuisance qui gêne le plus les Français, derrière d'autres enjeux environnementaux comme les déchets ou la pollution de l'air. Les sources de bruit dans l'environnement sont variées.

Le secteur des transports constitue la principale source de nuisances sonores (Source : enquête TNS/Sofres 2010 pour le compte du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer-MEEDM). Elles peuvent provenir du bruit des trafics aériens, routiers, ferroviaires ou encore des industries.

7.5.1. Les transports aériens

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation aux abords des aéroports en limitant, avec la mise en place des servitudes, les droits à construire dans les secteurs soumis au bruit des avions. Ce document possède donc un caractère préventif dans la mesure où il permet d'éviter que des populations nouvelles s'installent dans des secteurs exposés ou susceptibles de l'être à terme, à un certain niveau de bruit aéronautique. Il vise également à préserver l'activité aéronautique.

Les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des avions sont fixées par les articles L147.1 à 8 du code de l'urbanisme dont les conditions complètent les règles générales instituées en application de l'article L111.1 du code de l'urbanisme.

Le PPBE délimite 4 zones de bruit aux abords de l'aérodrome :

- Les zones de bruit fort A et B, les constructions à usage d'habitation non nécessaires ou non liées à l'activité aéronautique sont interdites ;
- Dans la zone C, dite de bruit modéré, dans laquelle la construction de maisons individuelles non groupées, certaines opérations de reconstruction et les opérations de réhabilitations et de réaménagement urbain sont autorisées sous conditions ;
- La zone D, dans laquelle les constructions sont autorisées sous réserve de faire l'objet des mesures d'isolation acoustique dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitation (articles L.147-5 et 6 du code de l'urbanisme).

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur a été approuvé le 15 décembre 2008.

Aucune commune du territoire de la CARF n'est impactée par les zones de bruit du PPBE. Elles ne sont donc pas concernées par le PPBE lié à cette infrastructure.

Remarque : toutes les communes du territoire de la CARF sont concernées par les servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

7.5.2. Les transports ferroviaires

Les Cartes du Bruit Stratégique des tronçons identifiés à plus de 30 000 passages de trains par an du réseau ferré dans les Alpes-Maritimes ont été approuvées par arrêté préfectoral du 17 juillet 2013. Ces cartes sont mises en lignes sur le site internet de la DDTM 06 ou consultables dans les bureaux de la DDTM 06.

Aucune commune du territoire de la CARF n'est concernée car le maximum du trafic s'arrête au niveau de Monaco (Source : Département 06²⁴).

7.5.3. Les transports terrestres

7.5.3.1. Le classement sonore des infrastructures de transport

Dans le cadre de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, l'arrêté préfectoral n°00-0784 du 24 avril 2009 a défini un classement acoustique (de la catégorie « 5 » le moins bruyant à la catégorie « 1 » le plus bruyant) des infrastructures de transport terrestres dans les Alpes-Maritimes, prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation et d'enseignement situés dans les secteurs affectés par le bruit.

²⁴

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Reseau-SNCF>

Les infrastructures de transport terrestre faisant l'objet d'un classement sont les suivantes :

- Les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal) ;
- Les infrastructures ferroviaires interurbaines connaissant plus de 50 passages de trains par jour ;
- Les lignes de transports collectifs en site propre supportant un trafic supérieur à 100 trains ou bus par jour.

Le tableau donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés ci-avant :

- Le classement des voies en 5 catégories selon leurs niveaux sonores ;
- La largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des tronçons classés.

Niveau sonore de référence L _{aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L _{aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur affectée par le bruit (en m)
L > 81	L > 76	1	300
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	250
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	100
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	30
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	10

Tableau 69 : Niveau sonore de référence et classement des infrastructures routières

Ces niveaux sonores sont repris dans les documents d'urbanisme. Les nouvelles constructions situées dans les secteurs de nuisance reportés dans les documents d'urbanisme doivent respecter les dispositions techniques de protection contre le bruit.

D'après le Porter A Connaissance (PAC) de l'Etat, le territoire de la CARF est concerné par les arrêtés des 12 février et 27 décembre 1999 relatifs au classement sonore des voies et présente des enjeux très hétérogènes pour cette thématique de la lutte contre les nuisances sonores.

Si certaines communes ne présentent pas d'enjeux particuliers en la matière, les communes littorales, celles traversées par l'autoroute A8 ou par la RD 6204 (ex RN 204) sont davantage concernées par la lutte contre les nuisances sonores.

Le tableau ci-dessous rappelle, pour les communes de la CARF, les dispositions actuellement applicables, ainsi que leur situation au regard de la révision en cours du classement sonore :

Commune	Classement sonore de 1999	Voies classées	Concernée par la révision en cours de classement sonore des voies
Beausoleil	AutoRoute, voies interurbaines	RD6007 (ex RN7)	Oui
Breil-sur-Roya	Voies interurbaines	RD6204 (ex RN204)	Oui
Castellar	/	/	Non
Castillon	/	/	Non
Fontan	Voies interurbaines	RD6204 (ex RN204)	Non
Gorbio	Autoroute	A8	Autoroute
La Brigue	/	/	Non
La Turbie	Autoroute, voies interurbaines	A8 ; RD6007 (ex RN7) ; RD37	Oui
Menton	Voie ferrée, autoroute, voies interurbaines, urbaines	Voie ferrée ; RD6327 (ex RN327)	Oui
Moulinet	/	/	Non
Roquebrune-Cap-Martin	Voie ferrée, autoroute, voies interurbaines, urbaines	Voie ferrée ; RD6007 (ex RN7)	Oui
Sainte-Agnès	Autoroute	A8	Autoroute
Saorge	Voies interurbaines	RD6204 (ex RN204)	Oui
Sospel	/	/	Non
Tende	Voies interurbaines	RD6204 (ex RN204)	Oui

Tableau 70 : Liste des voies classées concernées par la révision de classement sonore des voies sur les communes du territoire de la CARF (Source : PAC DDTM 06 du 26/06/15)

7.5.3.2. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement vise, au moyen de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement pour les grandes infrastructures de transport terrestre, les principaux aéroports et les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à évaluer de façon harmonisée l'exposition au bruit dans les Etats membres.

L'objectif est de protéger la population des nuisances sonores excessives, en particulier les établissements scolaires ou de santé. Il est également de protéger les zones calmes qui sont des espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit dans lesquels l'autorité qui établit le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte-tenu des activités humaines pratiquées ou à venir. L'ambition de la directive est aussi de garantir une information des populations sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé, ainsi que les actions prévues pour réduire cette pollution.

Deux types de cartes sont établis :

- Les cartes d'agglomération qui cartographient toutes les infrastructures, ainsi que les industries bruyantes ;
- Les cartes des grandes infrastructures de transports.

Les Cartes de Bruit Stratégique (CBS) et les PPBE correspondants s'établissent selon un échéancier fixé par la directive qui distingue les infrastructures en fonction du trafic qu'elles supportent.

La Cartographie du Bruit Stratégique (CBS) est conçue pour permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans une zone donnée soumise à différentes sources de bruit ou pour établir des prévisions générales pour cette zone.

Ces cartes concernent :

- Les agglomérations de plus de 250 000 habitants ;
- Les grands axes routiers dont le trafic dépasse 6 millions de passages de véhicule par an ;
- Les grands axes ferroviaires dont le trafic dépasse 60 000 passages de train par an ;
- Tous les grands aéroports.

Pour quantifier le niveau de bruit émis par une infrastructure au cours d'une journée, deux indices sont utilisés, l'indice Lden et l'indice Ln, recommandés pour tous les modes de transport au niveau européen.

L'indice Lden (L=level (niveau), d=day (jour), e=evening (soirée), n=night (nuit)), est un indicateur du niveau de bruit global pendant la journée (6h-18h), la soirée (18h-22h) et la nuit (22h-6h) utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit. L'indice Ln est un indicateur du niveau sonore pendant la nuit.

Sont distinguées :

- Les cartes de type A : elles représentent les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones par tranche de 5 dB(A) pour les indicateurs Lden de 55 dB(A) à 75 dB(A) et Ln de 50 dB(A) à 70 dB(A). ;
- Les cartes de type B : elles représentent les secteurs affectés par le bruit au sens du « classement sonore des infrastructures de transports terrestres » (routier et ferroviaire) ;
- Les cartes de type C : elles représentent les zones où les valeurs limites, transcrites dans le tableau ci-dessous, sont dépassées.

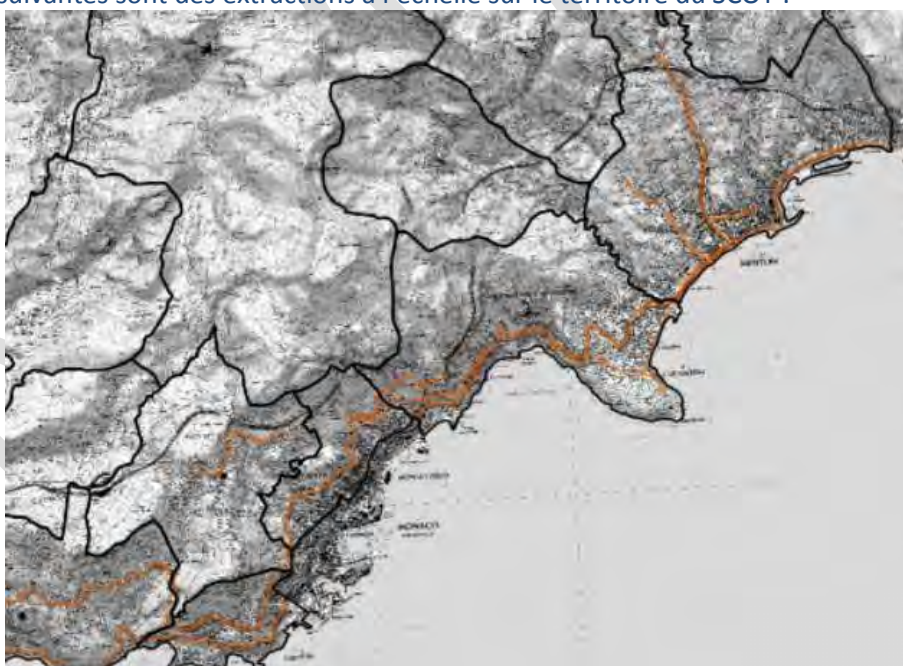
	Routes et lignes à grande vitesse	Industries	Aérodrome	Voie ferrée conventionnelle
Lden	68 dB(A)	71 dB(A)	55 dB(A)	73 dB(A)
Ln	62 dB(A)	60 dB(A)	/	65 dB(A)

Tableau 71 : Valeur limites d'émission du bruit

7.5.3.2.1 Cartes de Bruit Stratégique (CBS) sur le réseau routier

Le réseau routier a été cartographié sur les axes supportants plus de 3 millions de véhicules par an et sont consultables via le site internet du Préfet des Alpes-Maritimes²⁵.

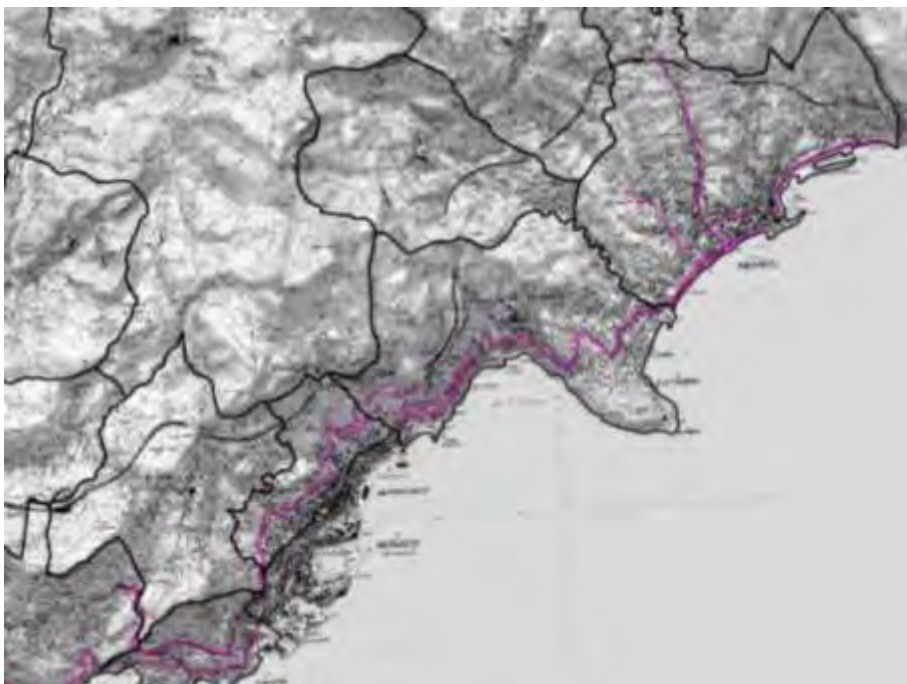
Les cartes suivantes sont des extractions à l'échelle sur le territoire du SCOT :



Carte 41 : Localisation des secteurs où le dépassement sonore dépasse la valeur limite sur le réseau départemental – carte de « type c » en Lden (Source : Préfecture des Alpes-Maritimes)

²⁵

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Reseau-routier>



Carte 42 : Localisation des secteurs où le dépassement sonore dépasse la valeur limite sur le réseau départemental – carte de « type c » en Ln (Source : Préfecture des Alpes-Maritimes)

Concernant le réseau des routes communales, seule 2 voies se trouvant sur la commune de Menton se trouvent concernées par les dépassements de seuils (le Cours René Coty et l'Avenue Jean Monnet).

7.5.3.2.2 Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) sur les routes départementales

Le PPBE des Alpes-Maritimes validé le 27 octobre 2011 s'inscrit dans la suite des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) validées par arrêté préfectoral du 25 juin 2009.

Cette cartographie a répertorié un linéaire cumulé d'environ 85 kms sur l'ensemble des routes départementales gérées par le Département 06 et supportant un trafic supérieur à 16 400 véhicules par jour en TMJA 2005.

La commune de Roquebrune-Cap-Martin est concernée par le PPBE au niveau de la RD 6098 (entre 18 200 et 68 370 véh/jour dont 2 à 5% de Poids Lourds (PL)) et de la RD 6007 (entre 16 800 à 31 700 véh/jour dont 4 à 5% de PL). De même, Menton est traversé par la RD 6327 avec 18 860 véh/jour dont environ 5% PL). Ces 2 communes appartiennent à une zone fortement urbanisée et les voies traversent des milieux urbains denses où l'on retrouve une majorité de logements.

Le secteur de la RD 6007 au niveau de Roquebrune-Cap-Martin se distingue par le nombre de logements exposés à des niveaux sonores supérieurs à la valeur limite de 68 dB(A) en Lden avec 3 361 logements dont 345 logements sociaux. Parmi ces logements, 569 sont également exposés à des niveaux sonores supérieur à la valeur limite de 62 dB(A) en Ln.

Ces logements subissant des niveaux sonores supérieurs à la valeur limite de 68 dB(A) et en même temps à celle de 62 dB(A) font l'objet d'une réflexion sur l'insonorisation des façades de bâtiments dont le coût nécessite de traiter en priorité les zones présentant le plus grand nombre de logements afin de mutualiser les coûts.

Il est à noter que le secteur de la RD 6007 comprend notamment 3 établissements de santé, 8 écoles et 1 lycée pour un total de 1 319 personnes concernées dans les Alpes Maritimes.

Les RD 6098, RD 6007 et RD 6327 ne sont pas retenues pour la réalisation d'écrans acoustiques dont l'efficacité (réduction de 5 dB(A)) ne peut être atteinte compte tenu des situations (habitations en étages élevés, zones de stationnement, cheminement piétons,...).

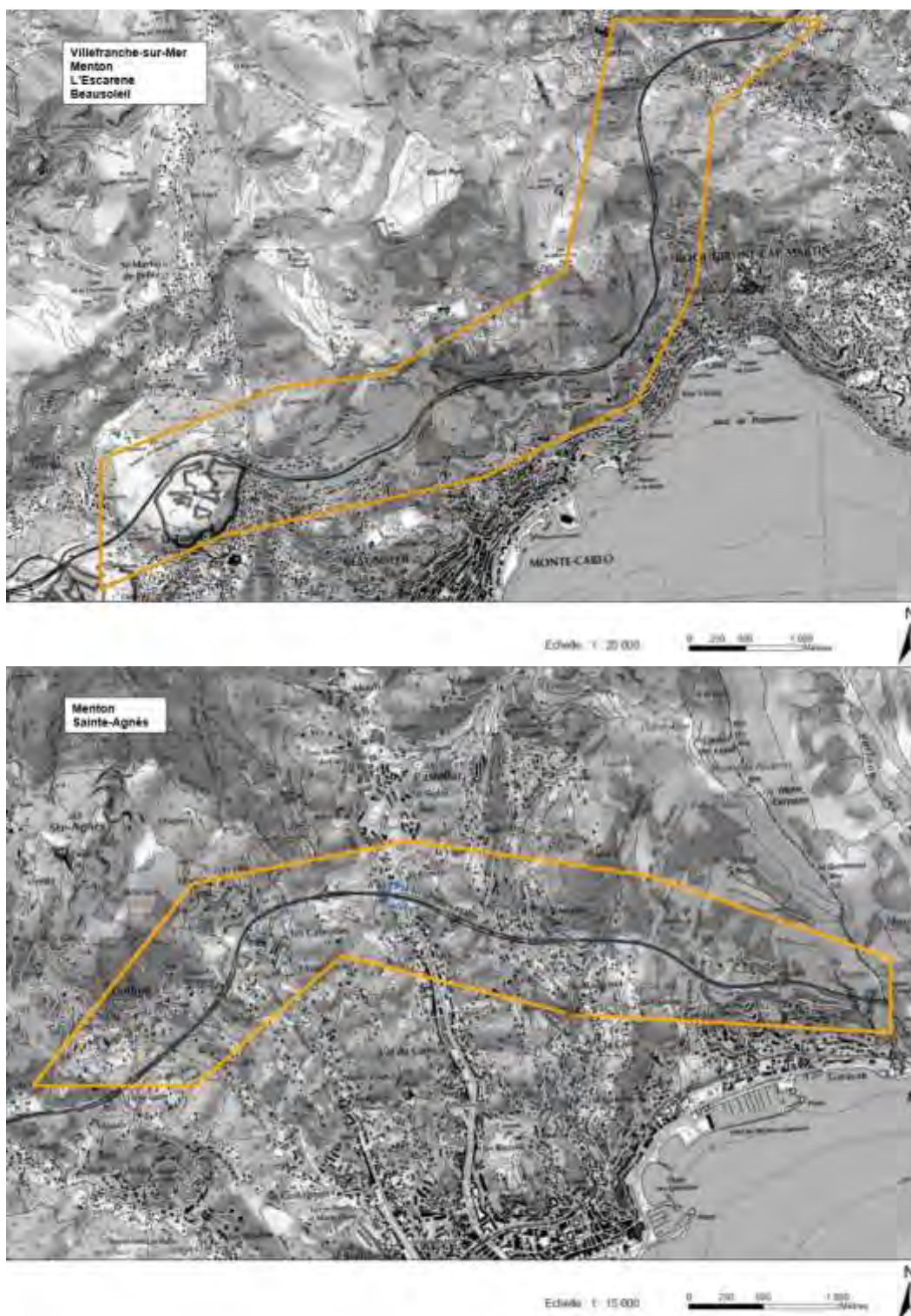
Les mesures de réduction peuvent consister en la mise en place d'enrobé antibruit, la régulation possible des flux de trafics par « ondes vertes » afin de réduire la vitesse moyenne et de limiter les accélérations des véhicules, la sensibilisation notamment au niveau des 2 roues motorisés utilisés par les collégiens et lycéens, la diffusion d'informations auprès du personnel des communes sur les contraintes de construction en fonction du classement des routes.



Carte 43 : Localisation des sections de routes départementales faisant l'objet du PPBE (Source : PPBE 06)

7.5.3.2.3 Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau autoroutier

Une consultation est en cours dans le cadre de l'élaboration du PPBE du réseau autoroutier des Alpes-Maritimes jusqu'au 11 juillet 2015.



Carte 44 : Localisation des zones bruyantes sensibles sur le réseau autoroutier (Source : PPBE en cours réseau ESCOTA 2014-2019)

Les communes de Menton, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Agnès, Gorbio et La Turbie sont concernées par l'A8. La Turbie est également concernée par l'A500.

Les Points Noirs du Bruit (PNB) identifiés selon un double critère de destination des locaux et d'antériorité sont présentés pour le territoire du SCOT dans le tableau suivant :

A8 Commune	PR début	PR fin	Traités (Insonorisation de façade)	PNB Lden	Super PNB
La Turbie	207.829	211.710	0	3	3
Beausoleil	211.710	212.690	0	0	0
Roquebrune- Cap-Martin	212.690	212.941	0	0	0
Gorbio	215.963	218.029	0	6	3
Sainte-Agnès	218.029	219.794	0	9	19
Menton	219.794	223.992	7	5	36

Tableau 72 : Localisation de Points Noirs du Bruit (PNB) sur le territoire du SCOT (Source : PPBE ESCOTA 2014-2019 en cours)

7.5.4. Synthèse bruits

Atouts	Faiblesse
☐ Peu de nuisances sur les infrastructures ferroviaires et autoroutières ☐ Peu de nuisances liées aux activités industrielles ☐ Pas de nuisances aéroportuaires	☐ La forte fréquentation des axes routiers du littoral et l'importante densité de population sur le secteur ☐ Le développement du trafic routier dans le Moyen et le Haut-Pays
Opportunités	Menaces
☐ Le transfert modal vers les transports en commun et les modes doux associés à une meilleure gestion des flux et du bruit dans les aménagements ☐ Le développement de véhicules ou de deux roues motorisés propres ☐ L'insonorisation des bâtiments publics et privés	☐ L'accroissement continu des nuisances sonores dans le Moyen et le Haut-Pays ☐ Le maintien des nuisances sonores sur le littoral faute de transfert modal

Tableau 73 : Grille d'analyse AFOM bruits

Enjeux hiérarchisés par le territoire
☐ Le développement du télé-travail et des communications numériques (facteur de baisse des déplacements) ☐ Le développement de l'offre ferroviaire et la mise en place d'une meilleure multimodalité aux abords des gares ☐ La poursuite des efforts en faveur des transports en commun ☐ Le soutien au développement des modes doux ☐ La mise en sécurité du tunnel de Tende et son gabarit
Enjeux du territoire complémentaires
☐ Les actions en faveur de la réhabilitation du bâti et notamment sont insonorisation ☐ Le traitement des points noirs du bruit ☐ La mise en place d'un traitement anti-bruit autour des axes routiers problématiques

Tableau 74 : Perspectives et Enjeux bruits

2 007	2 015	2 020
1 123 000 habitants	1 206 500 habitants	1 255 500 habitants
<i>REDUCTION DES QUANTITES D'ORDURES MENAGERES</i>		
517 kg/hab	481 kg/hab -7%	465 kg/hab -10%
<i>DECHETS DANGEREUX DIFFUS ECARTES DES DECHETS MUNICIPAUX</i>		
1,5 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab
Ratio de collecte par habitant		
35%	60%	60%
Taux de collecte des déchets dangereux diffus		
<i>DECHETS ENCOMBRANTS (déchets verts, gravats, autres, déchets des services municipaux)</i>		
214 kg/hab	230 kg/hab	230 kg/hab
Ratio de collecte par habitant		
45%	75%	75%
Taux de recyclage matière et organique		
<i>DECHETS DE CUISINE RECYCLES</i>		
0 kg/hab	9 kg/hab	9 kg/hab
Ratio de collecte par habitant		
<i>RECYCLAGE MATIERE ET ORGANIQUE</i>		
173 000 tonnes	387 500 tonnes	400 700 tonnes
Tonnage		
21%	45%	46%
Taux de recyclage		

Tableau 75 : Objectifs chiffrés de réduction des déchets du département des Alpes-Maritimes
(Source : PDEDMA du 20/12/2010)

7.6. La gestion des déchets

7.6.1. Déchets ménagers et assimilés (DMA)

7.6.1.1. Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) des Alpes-Maritimes approuvé par le Préfet le 19 novembre 2004 a été révisé compte tenu de l'évolution du contexte national avec le Grenelle de l'Environnement et du contexte départemental avec notamment la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de La Glacière.

Le nouveau PDEDMA approuvé par l'Assemblée Départementale des Alpes-Maritimes le 20 décembre 2010 présente des objectifs ambitieux pour :

- **Produire le moins de déchets possible ;**
- **Recycler le plus possible** dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement ;
- **Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels** dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) comprennent environ 80 % de déchets des ménages (ou Ordures Ménagères dites OM), le reste étant des déchets de petites entreprises (Déchets Industriels Banals : DIB) ou d'administrations collectés en même temps que les déchets ménagers. En 2010, à l'échelle nationale 355 Mt de déchets sont produits, les DMA représentent 590 kg de déchets par habitant et **chaque français produit alors 314 kg d'OM**. La quantité de déchets produits par les français a connu une période de croissance régulière jusqu'en 2000, puis elle recule au rythme annuel de -1 % entre 2001 et 2011, grâce aux efforts de prévention et de réorganisation de la collecte.

Le Plan fixe des objectifs ambitieux qui nécessitent des actions fortes et immédiates de l'ensemble des acteurs, en cohérence avec les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 :

- La réduction des ordures ménagères de 7 % en 2015 et 10 % en 2020 (par habitant) ;
- Le doublement de la collecte des déchets dangereux (3 kg/hab. en 2015) ;
- L'augmentation du taux de recyclage matière et organique qui passe de 21 % en 2007 à 45 % dès 2015 ;
- La stabilisation des encombrants (et l'augmentation forte de leur valorisation) ;
- Une réduction des déchets ménagers et assimilés résiduels partant en incinération ou en stockage de 27 % (à l'horizon 2020, en référence à 2007) bien supérieure aux objectifs du Grenelle (-15 % à l'horizon 2012).



Tableau 76 : Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux (Source : ADEME – 2014)



Figure 43 : Consignes du tri sélectif mis en place sur le territoire (Source : Guide du tri, CARF)

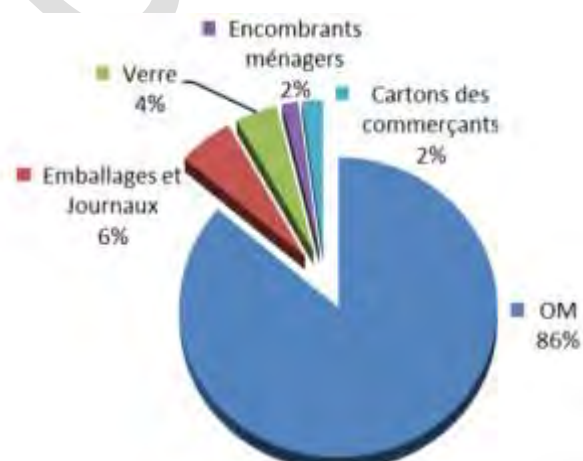


Figure 44 : Répartition des 35 331,15 tonnes de déchets collectés en 2013 sur le territoire de la CARF (Source : rapport annuel de 2013 – CARF)

7.6.1.2. La collecte et le traitement des déchets

La gestion des déchets sur le territoire du SCOT relève de la CARF qui met à la disposition des particuliers des bacs de collecte des **ordures ménagères résiduels** (OMr = fraction des OM après réalisation du tri sélectif).

Concernant le **tri sélectif**, des colonnes de Points d'Apports Volontaires (PAV) sont disposés sur l'ensemble du territoire afin de jeter en vrac les **emballages ménagers recyclables**, les **journaux-magazines** et le **verre** dans des bacs de gros volumes adaptés. Pour certaines communes du territoire, une collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des journaux-magazines est parfois proposée avec la distribution de sacs et bacs jaunes collectés au droit des habitations.

Les autres catégories de déchets sont collectées via les déchetteries réparties sur le territoire de la CARF, notamment :

- Les déchets ménagers **encombrants** en raison de leur volume ou de leur poids sont collectés en déchetterie ou en porte à porte à la demande des ménages. Ils comprennent :
 - les « **montres** » avec la literie, le mobilier, ...
 - les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** comme les réfrigérateurs, les lave-vaisselle, les ordinateurs, les sèche-cheveux,...
- Les **gravats** issues des travaux de bricolage des particuliers ;
- Les **Déchets Verts (DV)** pour les déchets de végétaux issues du jardinage et de la tonte de gazons des ménages ;
- Les **Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)** correspondant aux produits dangereux diffus tels que les piles, les peintures, les huiles, les vernis, les colles, les solvants et détergents ou encore, les produits phytosanitaires.

A défaut d'installations de traitement ou de valorisation des déchets présents sur le territoire, les OMr et les boues d'épurations sont actuellement transportés pour être incinérés en dehors du territoire du SCOT :

Communes de collecte	Transit / Transfert	Destination
Menton, Beausoleil et La Turbie	-	UIOM de Monaco
Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Agnès, Saorge, Sospel et Tende	Quai de transfert de Menton	UIOM de Nice : SONITHERM UIOM de Vedène

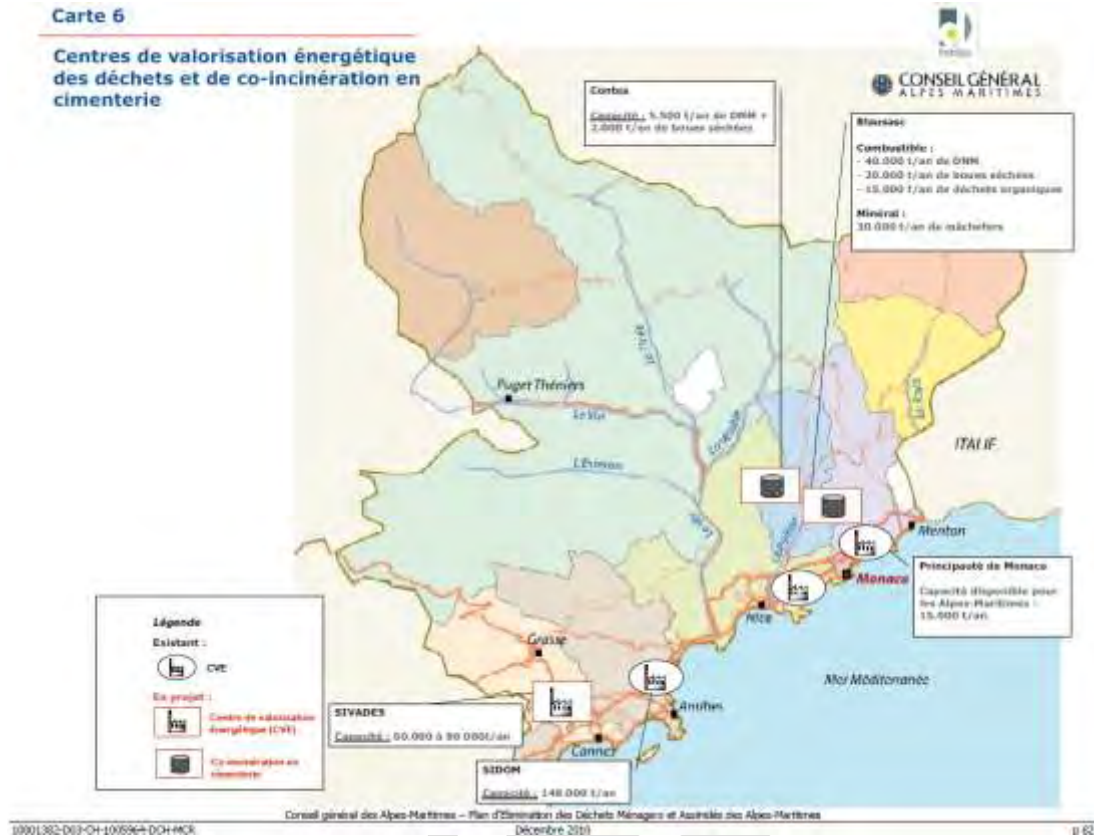
Tableau 77 : Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des déchets industriels banals (DIB) par commune du SCOT

Les tonnages collectés en porte à porte ou points de regroupement par la Communauté de la Riviera Française ont baissé de 1,5% en 2013 et représentent **35 331,15 tonnes en 2013 (soit 493 kg/hab.)**.

En 2013, la collecte en déchetteries et dépôts-relais représente **19 627,38 tonnes (274 kg/hab.)** soit + 8,4 % par rapport à 2012.

Carte 6

Centres de valorisation énergétique des déchets et de co-incinération en cimenterie

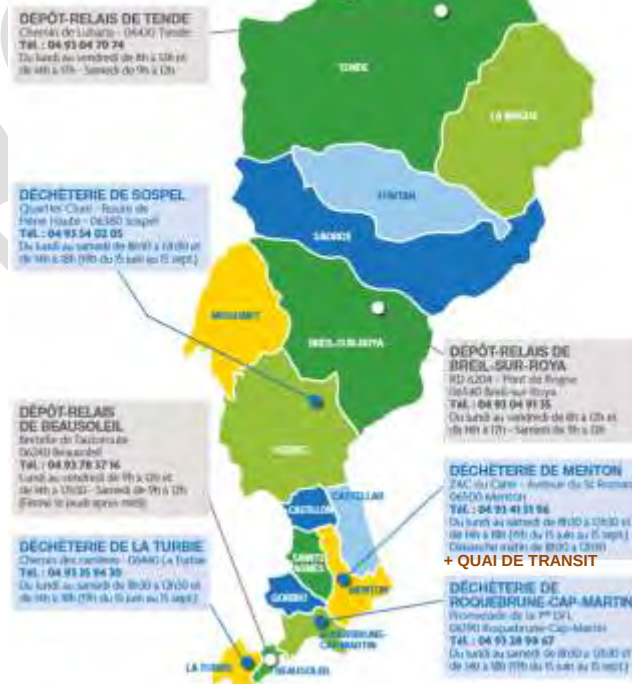


Carte 45 : Réseau des installations de traitement des déchets non dangereux dans les Alpes-Maritimes (Source : PDDEMA 2010)

Où trouver vos déchèteries ?

Doive trouver vos déchèteries ?

Coordonnées GPS sur www.viars-français.fr



Carte 46 : Réseau des installations de collecte, transit ou traitement des déchets sur le territoire du SCOT (Source : CARF)

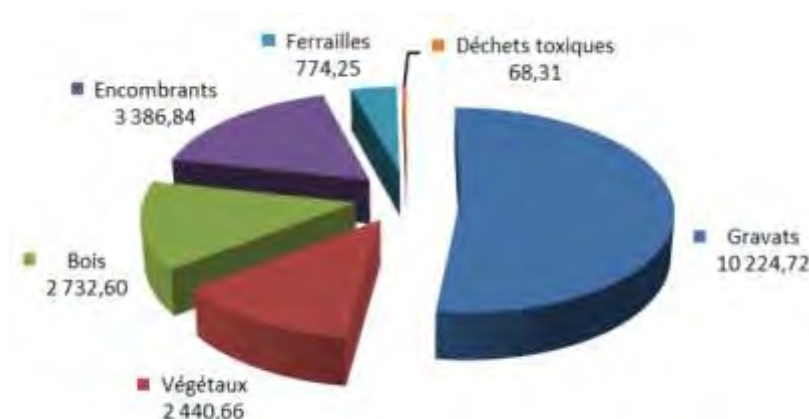


Figure 45 : Répartition des 19 627,38 tonnes de déchets collectés en déchetterie et dépôts-relais en 2013 sur le territoire de la CARF (Source : rapport annuel de 2013 – CARF)

	Titulaire	Site de traitement	traités en 2013	Evolution 2012/2013
Gravats (propres et sales)	Sita Sud	Pré-traitement à Nice L'Ariane Remblaiement La Gaude (ISDI)	10 224,72 t	10,75%
Encombrants ménagers	Sita Sud	Nice L'Ariane	3 386,84 t	8,78%
Bois	Véolia Propreté	Pré-traitement à Drap	2 732,60 t	11,68%
Déchets végétaux	Sita Sud	Entrevaux	2 440,66 t	5,62%
Ferrailles	Etablissements Russo	Broyage à Carros	774,25 t	12,46%
Déchets toxiques (DDM)	Orédui	Grasse	68,31 t	0,90%
Sous-total déchetterie :			19 627,38 t	8,37%
Emballages ménagers recyclables, journaux-magazines et cartons	Ehol	Cannes	2 750,96 t	-7,86%
TOTAL :			22 189,96 t	7,50%

Tableau 78 : Traitement des autres déchets collectés sur le territoire du SCOT (Source : CARF)

7.6.1.3. Les installations existantes pour la gestion des déchets

Actuellement, le territoire des **Alpes-Maritimes** est dans une « période transitoire » au cours de laquelle il présente un **déficit marqué de capacité locale de traitement de ses déchets ménagers et assimilés (DMA)**, notamment depuis la fermeture du site de La Glacière en juillet 2009 (330 000 t/an traitées sur les dernières années). Ce déficit chronique amène le département à exporter massivement ses DMA hors département, notamment dans les Bouches-du-Rhône, avec un impact financier, environnemental (trafic) et social important.

Aux exportations de DMA viennent s'ajouter des exportations de résidus de traitement existants (boues, mâchefers), dont le département ne peut aujourd'hui assurer le devenir.

La priorité n°1 du département selon le PDEDMA de 2010 est de trouver des solutions de traitement d'environ 270 000 t/an sur les prochaines années dans l'attente de la création d'un ou plusieurs autres sites de traitement dont aucun projet n'est à ce jour à l'étude.

Le **périmètre du SCOT** ne comprend aucune installation de traitement ni de valorisation des déchets. La CARF est contrainte d'**exporter ses déchets** qu'elle envoie essentiellement (57% du total des déchets) aux Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Nice, de Monaco et de Vedène (84).

Le territoire du SCOT dispose de 4 déchèteries (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel, La Turbie), 3 dépôts-relais (Beausoleil, Breil-sur-Roya, Tende) et 1 déchèterie pour les professionnels (Quai de transit de Menton).

Le maillage des déchetteries n'a pas évolué depuis 2009 à l'exception de la création d'une nouvelle déchèterie à La Turbie en remplacement de l'ancien dépôts-relais de la commune en 2014. Au vue du réseau et des distances à parcourir, le fonctionnement et la répartition des installations sont jugées satisfaisantes et ne nécessitent pas d'ouverture de nouvelle déchèterie. Les installations de collecte des déchets sont principalement situées sur la frange littorale du département correspondant à la zone de plus forte densité de population et donc aux besoins.

Le territoire de la CARF comprend 1 quai de transit situé sur la commune de Menton et aucun moyen de transfert sur les territoires du Moyen et Haut Pays.

Le secteur du SCOT ne possède actuellement aucun centre de tri des déchets ménagers et des déchets industriels banals.

Du fait des faibles tonnages concernés sur ce secteur Est du département, la CARF utilisent les installations présentes sur un autre secteur du département.

Des projets de construction de petites installations de tri ou de valorisation des déchets dans le Haut ou Moyen pays permettraient de créer des emplois locaux, mais des difficultés sur la maîtrise foncière n'ont pas encore permis de les concrétiser.

En 2013, 57 % des déchets ménagers de la CARF ont été traité par valorisation énergétique contre 24 % par enfouissement et 19 % ont subi une valorisation matière (recyclage des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries).

Les unités d'incinération jouent donc un rôle majeur dans le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans les Alpes-Maritimes (45% des déchets ont été incinérés en 2000 et 59 % en 2007). Elles sont actuellement au nombre de 2 : Nice et Antibes-Vallauris. Par ailleurs, l'unité d'incinération de Monaco, dont la capacité totale de traitement est de 80 000 tonnes par an environ, dispose d'une capacité résiduelle d'environ 15 000 t/an disponible pour les collectivités voisines. Une partie des tonnages de déchets produits par la CARF et des collectivités voisines, est ainsi traitée dans cette usine et une partie est évacuée vers les autres unités de traitement ou de stockage des déchets ultimes du département des Alpes-Maritimes.

Actuellement, la CARF ne dispose d'aucune solution de traitement de ses déchets et elle est donc totalement dépendante des opérateurs qui répondent au marché public. La situation est complexe et présente de nombreuses difficultés pour la CARF. En 2014, lors du dernier marché lancé pour le traitement des déchets ménagers de son territoire, la CARF n'a eu qu'une candidature en mesure de répondre à ses besoins (environ 30 000 t/an de déchets ménagers) ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des coûts (+ 25%).

La CARF souhaiterait pouvoir passer un marché avec l'UIOM de Monaco (le plus proche) mais dont la capacité (15 000 t/an) ne permet pas de répondre à la totalité des besoins de la CARF. Le code des marchés publics ne permettant pas le découpage de la prestation en 2 tonnages, la CARF reste dépendante des opérateurs peu nombreux à pouvoir garantir le traitement des 30 000 t/an qui sont produits sur le territoire.

Le Plan préconise qu'un à trois sites puissent être créés, proches des zones de production des déchets, avec un dimensionnement adapté aux besoins, sans recherche de surdimensionnement. Des études de recherches de sites potentiels ont été menées et ont permis de pointer des sites mais aucun projet n'a pu aboutir à ce jour pour des raisons foncières ou techniques.

Les difficultés rencontrées à faire émerger des projets doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme et programmées afin de favoriser l'émergence de sites potentiels.

Il est noté également dans le Plan affiche une volonté de renforcer les partenariats entre Monaco et les Alpes-Maritimes, pour une utilisation optimale des installations existantes, dans le respect du principe de proximité. Cependant, le PEDMA ne donne aucun outil juridique pour en permettre la réalisation.

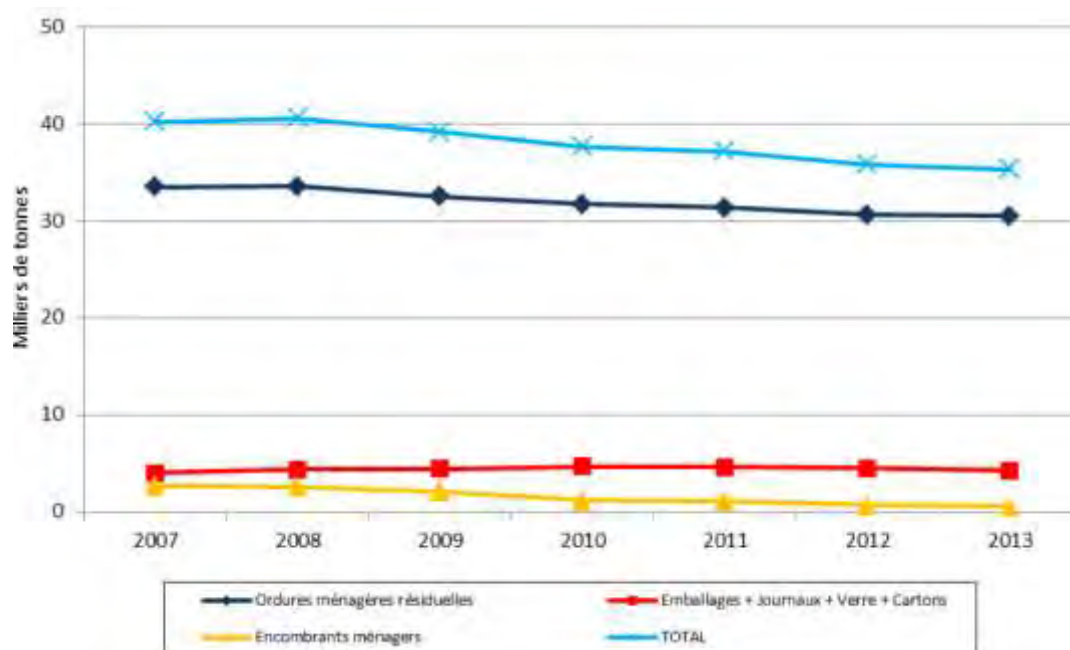


Figure 46 : Evolution des tonnages collectés sur le territoire de la CARF entre 2007 et 2013 (Source : rapport annuel de 2013 - CARF)

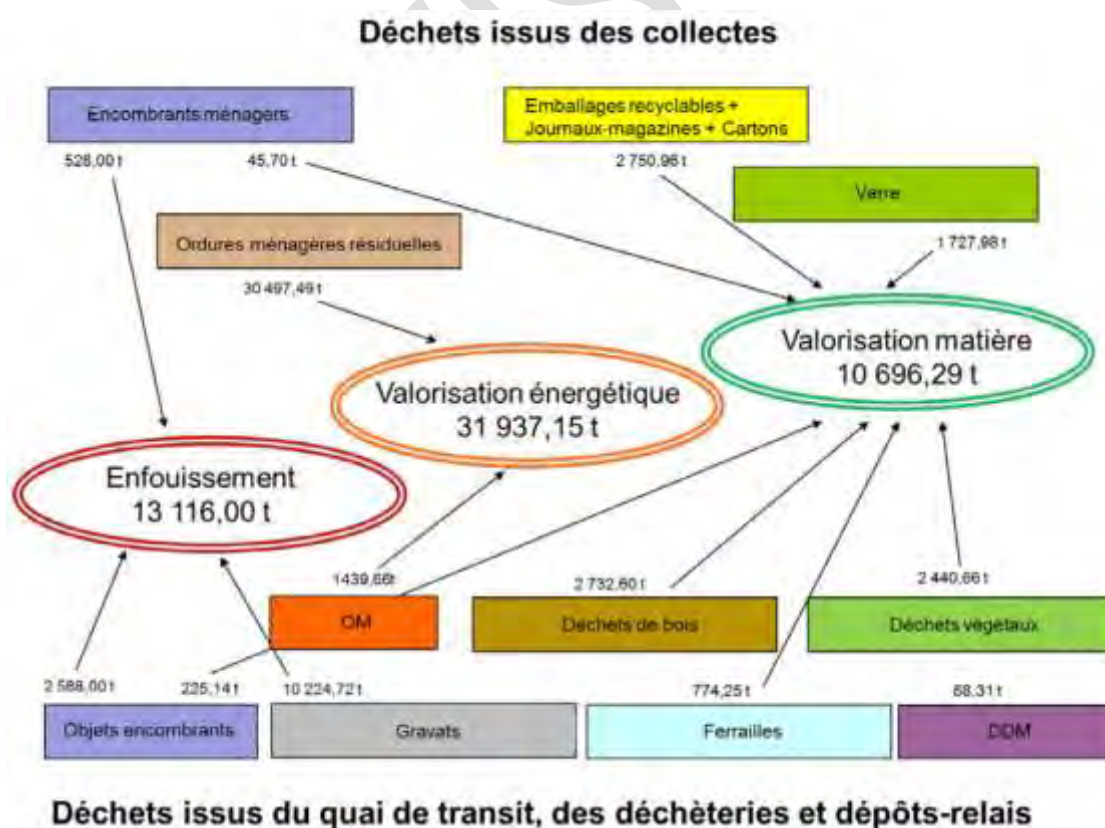


Figure 47 : Volumes de déchets collectés et traités en 2013 (Source : rapport annuel de 2013 - CARF)

7.6.1.4. La quantité de Déchets Ménagers Assimilés (DMA) produits et traités

En 2007, la population des Alpes-Maritimes a produit 521 000 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) dont 309 000 tonnes ont été incinérées et 212 000 tonnes ont été stockées en Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

En 2013, le territoire du SCOT a produit 55 750 tonnes de déchets dont environ 30 500 tonnes d'OMr valorisé par récupération énergétique lors de l'incinération. La valorisation matière représente en 2013, environ 10 700 t de déchets comprenant une partie des OM, les encombrants ménagers, les DV, le verre, le papier et carton, le bois et la ferraille. Finalement, 13 100 tonnes environ de gravats et d'objets encombrants ont été enfouis dans des installations de stockage de déchets.

Le département des Alpes-Maritimes fait partie des zones européennes et du bassin méditerranéen les plus touristiques avec près de 10 millions de visites chaque année. Ce surcroît d'activité principalement réparti sur les quatre mois d'été, mais aussi en hiver du fait de l'existence de plusieurs stations de ski, génère des impacts non négligeables quand au surplus d'ordures ménagères (OM) à traiter. **Les variations saisonnières imposent donc au Département de disposer d'une capacité de traitement supérieure aux besoins, pour pouvoir supporter les pointes estivales.**

7.6.1.5. Perspectives d'évolution

D'après le PDEDMA de 2010, « Si chaque collectivité doit se placer dans une logique d'optimisation du coût du service public, elle a par ailleurs à prendre en compte le volet social, et le domaine des déchets est un excellent support de création d'activités locales, conciliant économie et développement d'activités. ».

Il met ainsi en avant les opportunités de développements économiques et sociales du territoire des Alpes-Maritimes en proposant quelques exemples d'initiatives à mettre en place localement :

- Le développement de filières de **démontage d'encombrants** ou de réparation de l'électroménager (**DEEE**) pour en améliorer la valorisation ;
- Limiter la production de déchets en favorisant le phénomène croissant de **l'achat d'occasion** avec des vides greniers ou **recycleries-ressourceries** ;
- Le ramassage (dans les crèches) et le lavage organisé des couches culottes réutilisables sont aussi un vecteur de création d'activité important, comme la consigne ;
- Création d'une installation de **valorisation matière** (compostage) ou **énergétique** (plaquette de bois recyclé) sur le territoire.

Notons que depuis 2010, la CARF équipe sous conditions, les communes le souhaitant de site d'apports volontaires enterrés en substitution de points de regroupement importants. Au total, 5 sites ont été installés en 2010, 6 en 2011 et 1 en 2012 sur les communes de Beausoleil, Menton, Roquebrune Cap Martin, Sainte Agnès, Sospel et La Turbie.

7.6.2. Déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics)

Le Schéma de gestion des déchets du BTP est en cours de réalisation. Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP doit couvrir la totalité des déchets (inertes, dangereux, non dangereux) susceptibles d'être produits par les chantiers du bâtiment et des travaux publics ainsi que les sédiments issus du dragage des ports.

7.6.2.1. Les gisements de déchets de Travaux Publics dans les Alpes Maritimes

La production de déchets des chantiers de TP dans les Alpes-Maritimes en 2011 est ainsi estimée à 2 325 615 tonnes, dont 2 269 800 tonnes d'inertes.

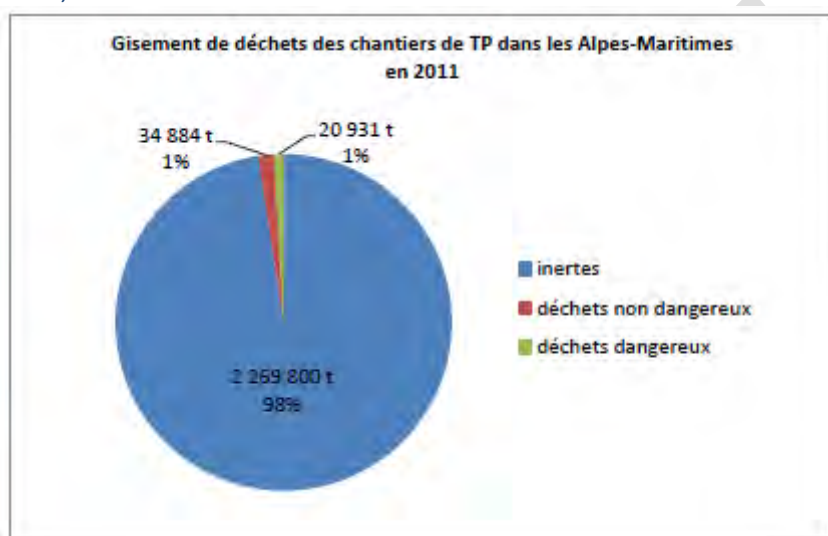


Figure 48 : Répartition des gisements de déchets de chantiers de BTP dans les Alpes-Maritimes en 2010. (Source : projet de Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes)

Répartition de la quantité de déchets produits par types de déchets dans les Alpes-Maritimes.

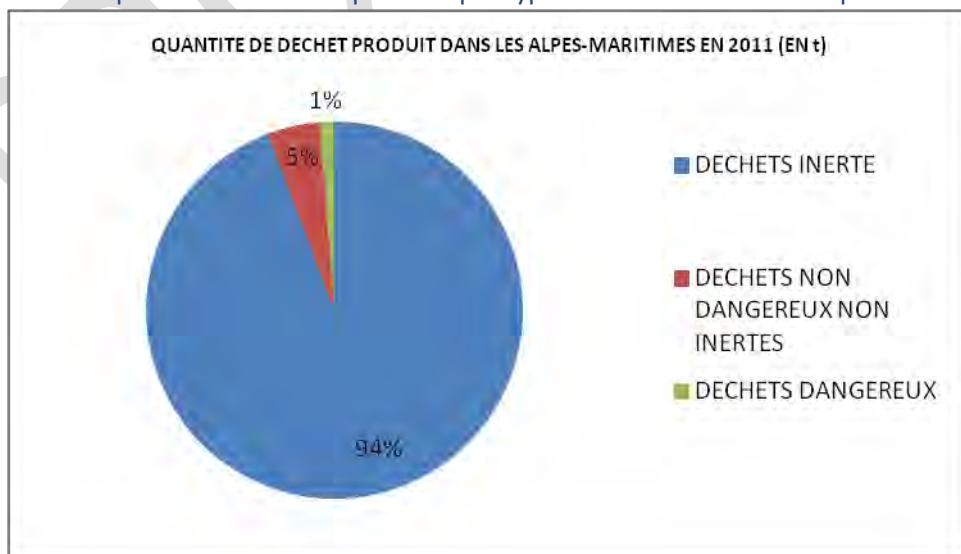


Figure 49 : Quantité de déchets produits dans les Alpes-Maritimes. (Sources : Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)

7.6.2.2. La gestion des déchets par les entreprises dans les Alpes-Maritimes

Selon le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP, 83% des entreprises trient leurs déchets sur leur chantier et 13 % réutilisent leurs déchets.

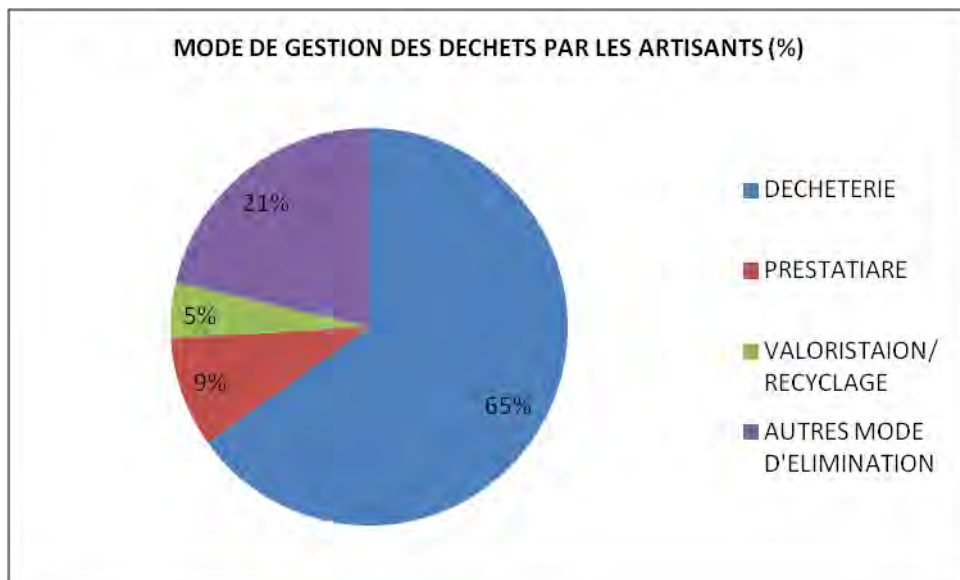


Figure 50 : Modes de gestion des déchets de BTP par les artisans (Source : Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)

Les professionnels du secteur semblent majoritairement satisfaits des installations de gestion des déchets de chantier. (70.9% des artisans pensent que le réseau départemental est suffisant).

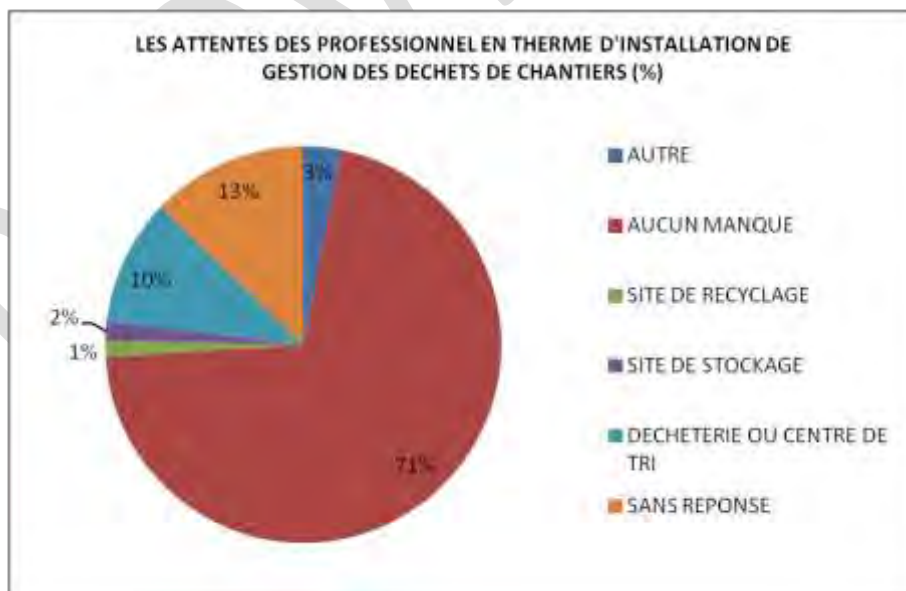


Figure 51 : Les attentes des professionnels du BTP en termes d'installation de gestion des déchets (Source : Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)

7.6.2.3. Installations de traitement et filières des déchets issus de chantiers du BTP

7.6.2.3.1 Déchèterie

A l'échelle du département, on dénombre 40 déchèteries gérées par les services publics et 4 déchèteries professionnelles

A l'échelle du SCOT, la déchèterie de Breil-sur-Roya n'accepte plus les gravats depuis fin 2012. De plus, une installation de transit et de regroupement des déchets est exploitée par la société SITA à Menton.

7.6.2.3.2 Centre de tri

Deux centres de tri des déchets de BTP sont présents sur le département. Aucun ne se situe sur le territoire du SCOT.

7.6.2.3.3 Centre de recyclage

7 centres de recyclage sont présents sur le département. Aucun ne se situe sur le territoire du SCOT.

7.6.2.3.4 Centrales d'enrobés

Trois sociétés sont présentes sur le département, aucune ne se trouve sur le territoire du SCOT.

7.6.2.3.5 Centrales à bétons

Il existe de nombreuses centrales à béton sur le département, cependant, seules les installations qui réutilisent des déchets de chantier sont prises en compte ici.

On trouve une société sur le département, elle ne se situe pas sur le territoire du SCOT.

Sur le département, 3 carrières acceptent les déchets de chantiers pour remblais. Une carrière est présente sur le territoire du SCOT et accepte les déchets inertes :

- La carrière SOMAT / Audemard à La Turbie, d'une capacité annuelle de 250 000 t/an puis 400 000 t/an à partir de 2016.



Carte 47 : Carrières acceptants les déchets inertes (Source: Le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP)

7.6.2.3.6 Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

En 2013, le département comptait 3 ISDI. On ne trouve pas d'ISDI sur le territoire du SCOT.

Le territoire du SCOT est donc limité en termes de valorisation des déchets de chantier de BTP, la seule valorisation possible est les remblais de carrières.

Le taux de valorisation des déchets inertes du territoire apparaît comme supérieur à 100 % car la capacité de valorisation en remblaiement de carrière est supérieure au gisement d'inertes du territoire de la Riviera Française et de la Roya.

7.6.2.4. Identification des besoins en ISDI

Besoins en installations de traitement des déchets inertes des Alpes-Maritimes en 2011	
Gisement d'inertes	2 763 200 t/an
Réutilisation sur chantier sans passage par une installation de traitement (31%)	856 600 t/an
Capacité de recyclage	671 500 t/an
dont recyclé en centre de tri	618 400 t/an
dont recyclé en centrale béton	900 t/an
dont recyclé en centrale enrobé	52 200 t/an
Gisement de déchets ultimes à traiter	1 235 100 t/an
Capacité de traitement des déchets ultimes(remblaiement de carrière + ISDI)	1 070 000 t/an
dont ISDI	640 000 t/an
dont remblaiement de carrière	430 000 t/an
Déficit de traitement en 2011	- 165 100 t/an

Il paraît essentiel de doter le territoire d'une installation de recyclage des déchets de chantier. La seule plateforme de regroupement des déchets de chantier destinée aux professionnels du territoire étant située sur la frange littorale, il serait souhaitable d'équiper le Moyen et le Haut-Pays d'une plateforme de collecte et regroupement, afin de favoriser le tri et le recyclage des déchets de chantier.

Territoire Riviera	2011	Projection à 6 ans : 2020	Projection à 12 ans : 2026
Gisement d'inertes	65 000 t/an		
Réutilisation sur chantier sans passage par une installation de traitement (31%)	20 100 t/an		
Capacité de recyclage	0 t/an	0 t/an	0 t/an
dont recyclé en centre de tri et de recyclage	0 t/an	0 t/an	0 t/an
dont recyclé en centrale béton	0 t/an	0 t/an	0 t/an
dont recyclé en centrale enrobé	0 t/an	0 t/an	0 t/an
Gisement de déchets ultimes à traiter	44 900 t/an	47 300 t/an	49 100 t/an
Capacité de traitement des déchets ultimes (remblaiement de carrière + ISDI)	250 000 t/an	400 000 t/an	0 t/an
dont ISDI	0 t/an	0 t/an	0 t/an
dont remblaiement de carrière	250 000 t/an	400 000 t/an	0 t/an
Excédent / déficit de traitement	205 100 t/an	352 700 t/an	-49 100 t/an

7.6.2.5. Plan d'action du programme

Le plan d'action comprend 3 mesures qui se développent en plusieurs actions :

- Réduire la production de déchets ;
- Réduire la nocivité des déchets ;
- Faire évoluer les comportements.

Ces actions seront suivies grâce aux indicateurs suivants :

- Nombre de programmes locaux de prévention intégrant un volet « déchets du BTP » ;
- Nombre de chantiers exemplaires organisés ;
- Tonnages de matériaux réutilisés sur les chantiers ;
- Tonnage de déchets dangereux produits sur les chantiers ;
- Nombre de collectivités sensibilisées à la prévention ;
- Nombre de chartes signées.

7.6.3. **Déchets Dangereux**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD) (en cours d'approbation) qui remplace le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS) approuvé en janvier 1997 et le Plan Régional des Déchets Industriels (PREDI) en vigueur depuis août 1996.

Les déchets dangereux (DD) sont ceux qui peuvent présenter des risques (infectieux, chimiques-toxiques ou radioactifs). Ils sont de 2 origines principales : les déchets industriels et les déchets d'activités de soins.

Déchets dangereux diffus	Déchets dangereux diffus des ménages (DDDM)
	Déchets dangereux diffus d'activité (DDDA) : ○ les petites industries, entreprises de moins de 20 salariés, artisans, agriculteurs, ○ les lycées, collèges et autres établissements d'enseignement (non pris en compte dans le calcul de DDDA théorique), ○ des déchets d'emballage vides de produits phytosanitaires produits par les agriculteurs (non compris dans les calculs de DDDA).
	Déchets dangereux diffus d'activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)*

Tableau 79 : Différents producteurs de déchets dangereux diffus (Source : PRPGDD)

La responsabilité de leur gestion incombe à la personne physique qui exerce à titre professionnel l'activité productrice de déchets. Elle est donc responsable de l'ensemble des étapes de collecte, transport, valorisation et d'élimination.

7.6.3.1. Déchets industriels

Le plan régional d'élimination des déchets industriels a été approuvé par le préfet de région le 23 mai 2007 et s'applique sur l'ensemble de la région PACA.

La production

D'après les données GEREP²⁶ reprises dans le PRPGDD, les principaux secteurs d'activité produisant des déchets dangereux sont la Chimie, le Traitement des eaux et des déchets, l'Industrie du pétrole, du gaz et du charbon puis la construction et la démolition (BTP).

Les 3 principaux secteurs d'activité représentent environ 230 000 tonnes de déchets dangereux en PACA, soit plus de 70% des déchets dangereux collectés sur le territoire.

Au total, la Région PACA produit 411 808 t/an de déchets dangereux (dont 49 600 t de terres polluées). Les Alpes-Maritimes représentent environ 11 % du tonnage régionale avec 44 787 t/an. Cette part représente seulement 60 % du gisement potentiel théorique du territoire.

La collecte

La collecte des DD se fait au niveau des déchetteries, de plateformes de regroupement privées dont 1 seule est présente sur le territoire des Alpes-Maritimes à Grasse (OREDUI) dont le tonnage reçu en 2010 est de 4 680 t de DD pour une capacité de 60 000 t/an.

Le territoire du SCOT a collecté en 2013 environ 68 tonnes de Déchets Dangereux Ménagers (DDM) notamment déchets de peintures, solvants, insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides....

Certains types de déchets dangereux sont collectés dans des filières particulières, les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) comme les DEEE, les Véhicules Hors d'Usages (VHU), les Bateaux de Plaisance Hors Usages (BPHU) ou les Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU).

Il n'existe à ce jour aucune ressourcerie sur le territoire du SCOT.

Le traitement

Les déchets produits sont principalement incinérés (avec ou sans valorisation énergétique) : environ 40%. La part de déchets placés en centre de stockage de déchets dangereux reste importante : de l'ordre de 30%. La valorisation matière représente pour sa part près de 25% des quantités traitées.

La région ne dispose d'aucune installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) et depuis les travaux d'aménagement et de mise à niveau du site de Bellegarde, situé à proximité de la région et plus particulièrement de la principale zone géographique de production de ces déchets dangereux, la création d'une telle filière n'est plus nécessaire.

A l'inverse, les filières d'incinération (avec ou sans valorisation énergétique) sont très présentes en région PACA.

La filière de traitement et de valorisation de la région PACA est donc composée de 22 installations de traitement et de transfert dont 2 présentes dans les Alpes-Maritimes (OREDUI à Grasse et l'incinérateur SONITHERM à Nice). Aucune installation n'est présente sur le territoire de la CARF.

²⁶ Données dites GEREP issues de la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

D'autres sites industriels, dont l'activité principale n'est pas liée au traitement des déchets, ont traité ou stocké des déchets industriels dangereux en 2010. Il s'agit pour l'essentiel de sites valorisant en interne ou stockant sur site leurs propres déchets. Parmi les 16 établissements ayant accueilli des déchets dangereux, seul le site CARGILL à Grasse (fabrication de produits de parfumerie et arômes alimentaires) se trouve dans le département Alpes-Maritimes.

7.6.3.2. Déchets de soins

Les déchets de soins sont définis comme des déchets issus des activités de diagnostiques, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans le domaine de la médecine humaine ou vétérinaire. Ils sont considérés à risques infectieux ou, en l'absence de risques infectieux ils relèvent de l'une des catégories suivantes :

- Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ;
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ;
- Déchets anatomiques, correspondant à des fragments humains ou animaux non aisément identifiables.

D'après le PRPGDD, la production de ces déchets dans la région est estimée à environ 18 650 t/an dont 16 700 tonnes ont été collectés en 2010 représentant un taux de captage de 89% dont une partie (15% environ des déchets collectés auprès des gros producteurs tels que les hôpitaux n'est pas considéré comme du DASRI).

La part du gisement de DASRI diffus captée en PACA est d'environ 2000 tonnes (en 2010) sur un gisement théorique de 4700 t/an : soit un taux de captage des DASRI estimé à environ 42,5%, y compris les patients en auto-traitement. Le département des Alpes-Maritimes représente le 2^{ème} département le plus important avec 22,8 % du tonnage régional (soit environ 3 800 tonnes en 2010).

Deux filières de collecte pour les déchets de soins émis par les professionnels de santé du secteur diffus avec la collecte par une société spécialisée ou l'apport volontaire sur des sites de regroupements déclaré à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- Une vingtaine d'entreprises (y compris associations) ont été recensées pour 2010 en PACA : AEEE (Veolia), HM 13, Medi Call Azur, Primum Non Nocere, Sita Sud, Ortec Environnement, Boudon, Univers Service, E2M, SEA (Manosque), Sani Collecte, Pacadem (Job Travidem), ADF Environnement, SAS Nicollin, TREDI, Service Action Santé, TEP (Transport et Entretien Phocéan), Veolia Propreté, SGEA (Draguignan), ALMA MATER, KROC'CAN,
- Des points de regroupements sont généralement localisés au niveau des établissements de santé (hôpital, maison de retraite..) pour les Groupements de Commandes départementaux. Les Alpes-Maritimes ne disposent toutefois pas encore de point de groupement.

En France, ces déchets sont éliminés soit par incinération, soit par prétraitement par désinfection.

Les DASRI produits et collectés en région PACA sont traités en région à 99,4%. Les DASRI traités hors région en 2010 ont été traités à l'incinérateur Evolia de Nîmes (82 t) et à l'incinérateur de Créteil (15 t). La région PACA est toutefois autonome sur le traitement des DASRI, les capacités des installations étant suffisantes (environ 30 000 t/an sur les 3 incinérateurs de Toulon, Vedène et Nice).

Il n'existe par d'unité de banalisation sur le territoire du département, 1 unité est cependant en projet à Grasse (JCG).

Un certain nombre de contraintes existent cependant. Concernant la collecte, la principale contrainte est l'extrême dispersion de la production sur l'ensemble du territoire régional, plus de 400 établissements sanitaires et plus de 22 000 producteurs diffus. Il n'existe que 9 établissements de santé sur le périmètre du SCOT, la problématique se situe donc à une échelle moindre, mais n'en demeure pas moins préoccupante.

Les évolutions proposées par le PRPGDD reposent essentiellement sur la diminution du gisement de DASRI par une amélioration de la collecte (sensibilisation du personnel soignant) malgré l'augmentation prévisionnelle des actes de soins et de la population (notamment du nombre des personnes âgées).

En termes de traitement, il est retenu de poursuivre le traitement des DASRI sur les filières existantes en Région en privilégiant le principe de proximité, et la filière d'incinération par rapport à la banalisation car l'implantation de nouvelles installations de désinfection (banaliseurs) sera étudiée au cas par cas, avec pour objectif principal de réduire les distances parcourues par les DASRI, de leur lieu de production jusqu'au lieu de traitement.

7.6.4. Synthèse sur la gestion des déchets

Le territoire du SCOT, tout comme l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, se caractérise par des contraintes et des contrastes géographiques très marqués dont il est nécessaire de tenir compte dans la gestion des déchets. Sa situation géographique excentrée par rapport au territoire tant national que régional, constitue une forte contrainte pour l'élimination de certains déchets à l'extérieur du département. Sur le territoire du SCOT, les déchets sont produits de façon dispersée et éloignée des installations de traitement.

Les variations saisonnières des tonnages des déchets à traiter (en été mais aussi en hiver) constituent une autre contrainte à prendre en considération lors du dimensionnement des filières et des unités de gestion des déchets.

La faible part de l'agriculture dans l'économie du département et son orientation vers des activités très spécialisées limitent les potentialités de valorisation organique (surface d'épandage limitée).

Le territoire est de plus soumis à des risques naturels majeurs et présente un patrimoine naturel important à prendre également en compte lors de la recherche de sites d'installations d'unités de gestion des déchets.

Or, depuis 2000, le département se caractérise par un déficit de capacité de traitement et est contraint d'évacuer des quantités importantes de déchets vers d'autres départements.

Les filières de traitement actuelles restent de ce fait très dépendantes de l'acceptation dans la durée de ces déchets par les départements d'accueil.

Atouts	Faiblesse
□ La réduction des déchets ménagers (composteurs individuels, fréquentation des déchetteries, points d'apports volontaires) □ La sensibilisation (animations auprès des écoles, communications grand public, ...)	□ La dépendance complète pour le traitement et la valorisation de toutes les catégories de déchets du territoire, □ L'absence d'installations de transit dans le Haut et Moyen Pays, □ L'importante variation saisonnière de la production de déchets (été et hiver), □ L'isolement des communes (extrémité Sud-Est et topographie), □ Le manque de visibilité à moyen et long termes sur de potentiels projets
Opportunités	Menaces
□ La poursuivre de la réduction des déchets ménagers, □ La diminution de la part de nocivité des déchets en optimisant la collecte traditionnelle □ Le développement de filières nouvelles de collecte et démantèlement (ressourceries, centre de démontage de déchets d'équipements électriques et électroniques ou d'encombrants), □ La mise en œuvre du tri et/ou de la gestion collective des DIB et DD	□ Le risque d'amenuisement des solutions de traitement vers l'extérieur du territoire □ Le risque d'augmentation des coûts et des distances de transports □ L'accroissement du tourisme et de la population et le risque d'augmentation des difficultés à trouver des exutoires pour les déchets □ Le risque potentiel de dépôts sauvages de déchets de chantier du BTP en l'absence d'installation de stockage d'inertes

Tableau 80 : Grille d'analyse AFOM gestion des déchets

Enjeux hiérarchisés par le territoire
□ L'importance d'une meilleure gestion des déchets pour des questions d'efficacité environnementale et d'attractivité économique □ Le manque d'équipements de collecte et de tri/valorisation des déchets (déchetterie notamment) dans le haut ou le moyens pays)
Enjeux du territoire complémentaires
□ Le développement d'installation de traitement ou de valorisation des déchets □ L'installation d'une plate-forme de recyclage des déchets dans le Haut ou Moyens-Pays □ Le défaut de sensibilisation sur les déchets sensibles (pneus cartouches d'imprimantes) □ L'absence d'Unité de Stockage de Déchets Inertes □ La redistribution du compost des déchets verts

Tableau 81 : Perspectives et Enjeux gestion des déchets

GLOSSAIRE

TERMES	SIGNIFICATIONS
AAPPMA	Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACOFOR	Association des COMMunes FOrestières
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFOM	Atouts-Faiblesses / Opportunités-Menaces (matrice de synthèse par thématique)
Agence de l'eau RM	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie
AZI	Atlas des Zones Inondables
BPHU	Bateaux de Plaisance Hors Usages
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CARF	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
CBS	Cartes de Bruit Stratégiques
CESI	Chauffe-eau Solaire Individuel
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composés Organiques Volatils
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
CPER	Contrat de Projet Etat-Région
CRIGE	Centre Régional de l'Information GÉographique
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DEEE ou D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DIB	Déchets Industriels Banals
DM	Déchets ménagers
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DOCOB	DOCUment d'OBjectif (programme Natura 2000)
DOO	Document d'OrientatIon et d'OBjectifs
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement

DV	Déchets Verts
EIE	Etat Initial de l'Environnement
ENE	Engagements National pour l'Environnement
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INB	Installation de Base Nucléaire
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
IQA	Indicateur de la Qualité de l'Air
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MEDCIE	Mission d'Etudes et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie
MIDND	Mâchefers d'Incinération de Déchets Non Dangereux
MNHN	Muséum National d'Histoires Naturelles
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
NO / NO2	Monoxyde d'azote / Dioxyde d'azote
NOx	Oxydes d'azote
O3	Ozone
Occsol	Occupation des sols
OFME	Observatoire de la Forêt MEditerranéenne
OM	Ordures Ménagères
OM r	Ordures Ménagères Résiduelles (fraction des OM après réalisation du tri sélectif)
ONF	Office National des Forêts
ORE	Observatoire Régional de l'Energie
ORECA	Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air
PAC	Pompe A Chaleur (thème énergies renouvelables)
PAC	Porter à Connaissance de l'Etat
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAMM	Plan d'Action pour le Milieu Marin
PASED	Plan d'Action Stratégique de l'Etat à l'échelle du Département
PAV	Point d'Apport Volontaire (pour la collecte sélective des déchets)
PCET	Plan Climat-Energie Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDEDMA	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDPFCI	Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie

PIG	Projet d'Intérêt Général
PL	Poids Lourds
PLE	Plan Local de l'Energie
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PM 10	Particules d'un diamètre < 10 µm
PM 2,5	Particules d'un diamètre < 2,5 µm
PN	Parc National
PNM	Parc National du Mercantour
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPBE	Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement
PPE	Plan de Performance Energétique
PPNU	Produits Phytosanitaires Non Utilisés
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRi	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRif	Plan de Prévention des Risques incendies de forêt
PPRn	Plan de Prévention des Risques naturels
PREDAS	Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins
PREDI	Plan Régional des Déchets Industriels
PRPFCI	Plan Régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie
PRPGDD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (remplaçant le PREDI et PREDAS)
PRQA	Plan Régional de la Qualité de l'Air
PSQA	Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air
PSS	Plan de Secours Spécialisé
REFIOM	REsidus de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères
RFSA	Réseau Forestier de Surveillance et d'Alerte
RGA	Recensement Général Agricole
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC	Site d'Importance Communautaire (Réseau Natura 2000)
SIECL	Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches du Littoral
SIERM	Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée
SIG	Système d'Information Géographique
SO2	Dioxyde de soufre
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques du Ministère de l'Ecologie
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRE	Schéma Régional Eolien
STAP	Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
SUR	Solidarité et Renouvellement Urbains
tep	tonnes équivalent pétrole (unité de mesure énergétique)
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TMD	Transport de Marchandises Dangereuses
TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel

UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VHU	Véhicules Hors d'Usages
ZDE	Zone de Développement Eolien
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique
ZPPA	Zones de Présomption de Prescription Archéologique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zones Spéciales de Conservation (Réseau Natura 2000)

BIBLIOGRAPHIE

Liste des sources bibliographiques

- Atlas départemental du paysage des Alpes-Maritimes – Conseil Général 06 - 1997
- Atlas des oiseaux nicheurs de la région PACA- 2004-2007-LPO-PACA : <http://www.atlas-oiseaux.org/>
- Atlas Odonates PACA : www.odonates-paca.org/
- Avancement des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 des Alpes-Maritimes (juillet 16/09/2011) DREAL PACA
- Base de Données des pêches électriques de l'ONEMA
- Base de Données interne ECO-MED
- DIADEMA K. et NOBLE V. - La flore des Alpes-Maritimes et de la principauté de Monaco ; Originalité et diversité – Naturalia publications – 2011 ; 504 p.
- Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes (DTA06) – Décembre 2003
- DOCOB – ZPS FR9310035 et ZSC FR9301559 « Le Mercantour » - Décembre 2007
- DOCOB - ZSC : FR9301568 « Corniches de la Riviera » - Décembre 2014
- DOCOB - ZSC : FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » - Octobre 2014
- DOCOB - ZSC : FR9301561 « Marguareis - La Brigue - Fontan - Saorge » - Octobre 2013
- DOCOB - ZSC FR9301567 « Vallée du Carei - collines de Castillon ». Ce site est 100% terrestre – Juin 2014
- DOCOB - ZSC FR9302005 « La Bendola » - Mars 2013
- DOCOB - ZSC FR9301560 « MONT CHAJOL » - Mai 2012
- Faune PACA : www.faune-paca.org/
- Guide technique du forestier méditerranéen Français- CEMAGREF 1992
- GRAND D., BOUDOT J-P. – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg – 2000 – Parthénopé Collection – Editions Biotopie – 480 p.
- INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/>
- KEITH, P., PERSAT, H., FEUTEUN, E. & ALLARDI, J. (coords). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotopie, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 552 pp.
- LAFRANCHIS, T. – 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles – Collection Parthénopé, Editions Biotopie, 448 p.
- Le diagnostic environnemental de la région PACA - Profil régional- Direction régionale de l'environnement PACA – 2006 et 2014
- Memento de la flore protégée du 06 – Office National des Forêts – 2010 -319 p.
- ONEM : <http://www.onem-france.org>
- Parc National du Mercantour : <http://www.mercantour.eu/>
- Référentiel es Obstacles à l'Écoulement
http://carmen.carmencarto.fr/66/ka_roe_current_metropole.map
- Schéma de Cohérence Territoriale - Etat Initial de l'Environnement 2012 – ProScot/CARF
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA - 2014
- SILENE** : <http://flore.silene.eu/> - Conservatoire Botanique National
- Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org>

ANNEXES

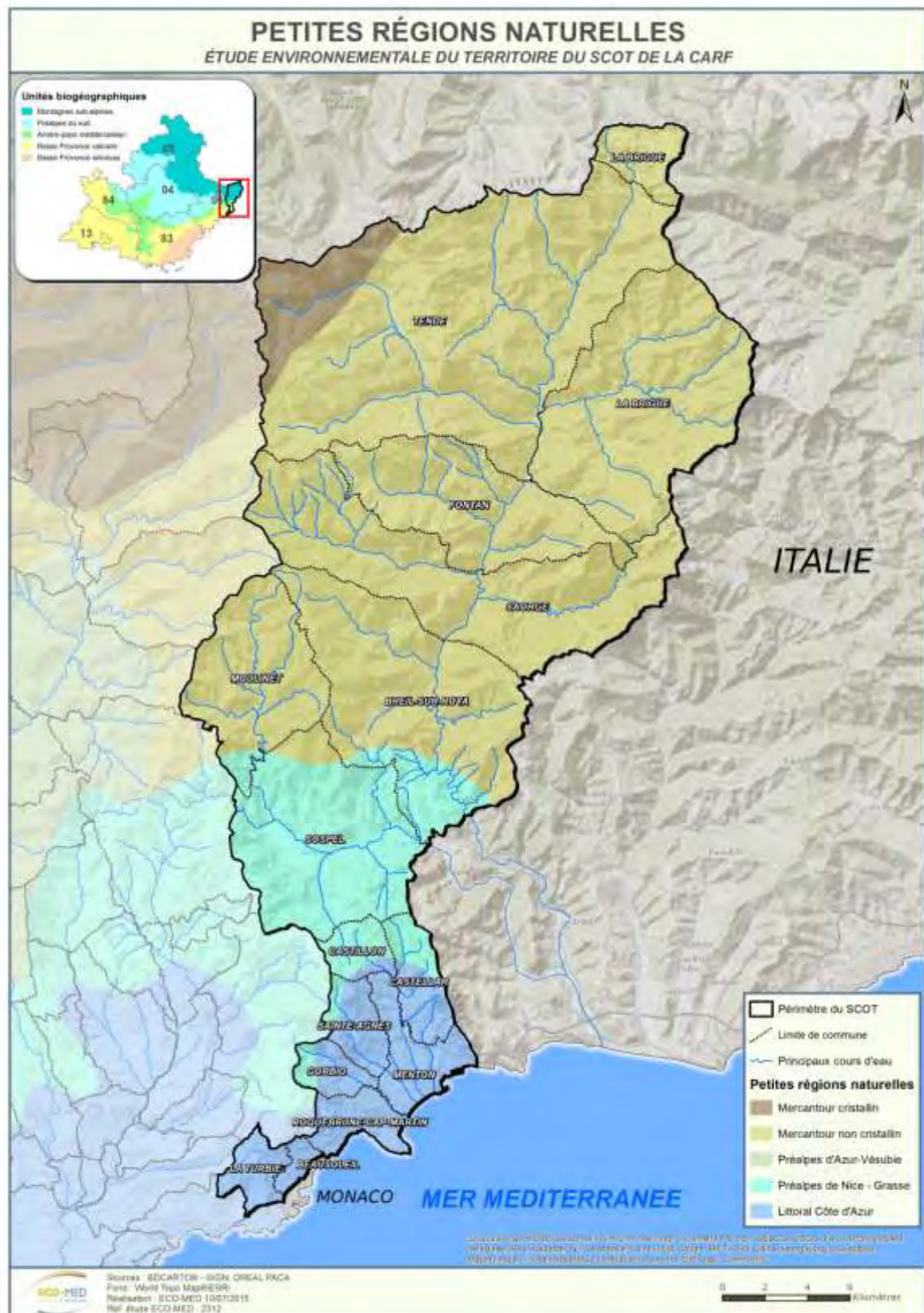
- Annexe 1 : Cartes de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) des Alpes-Maritimes (Source ECO-MED)
- Annexe 2 : Porter à connaissance (PAC) du 26 juin 2015 (Source DDTM 06)
- Annexe 3 : Atlas cartographique (Source ECO-MED)
- Annexe 4 : Liste des espèces floristiques à statut (Source : ECO-MED)
- Annexe 5 : Liste des autres espèces floristiques à statut (Cette liste mentionne également des données historiques) (Source : ECO-MED)
- Annexe 6 : Liste des espèces faunistiques à statut (Source : ECO-MED)
- Annexe 7 : Liste des espèces exotiques et envahissantes (Source : ECO-MED)
- Annexe 8 : Liste des édifices classés Monuments Historiques (Source : Ministère de la Culture et de la Communication et DRAC PACA, Base de données Mérimée)
- Annexe 9 : Liste des industries en activités sur le territoire du SCOT (Source : BRGM, Base de données BASIAS)

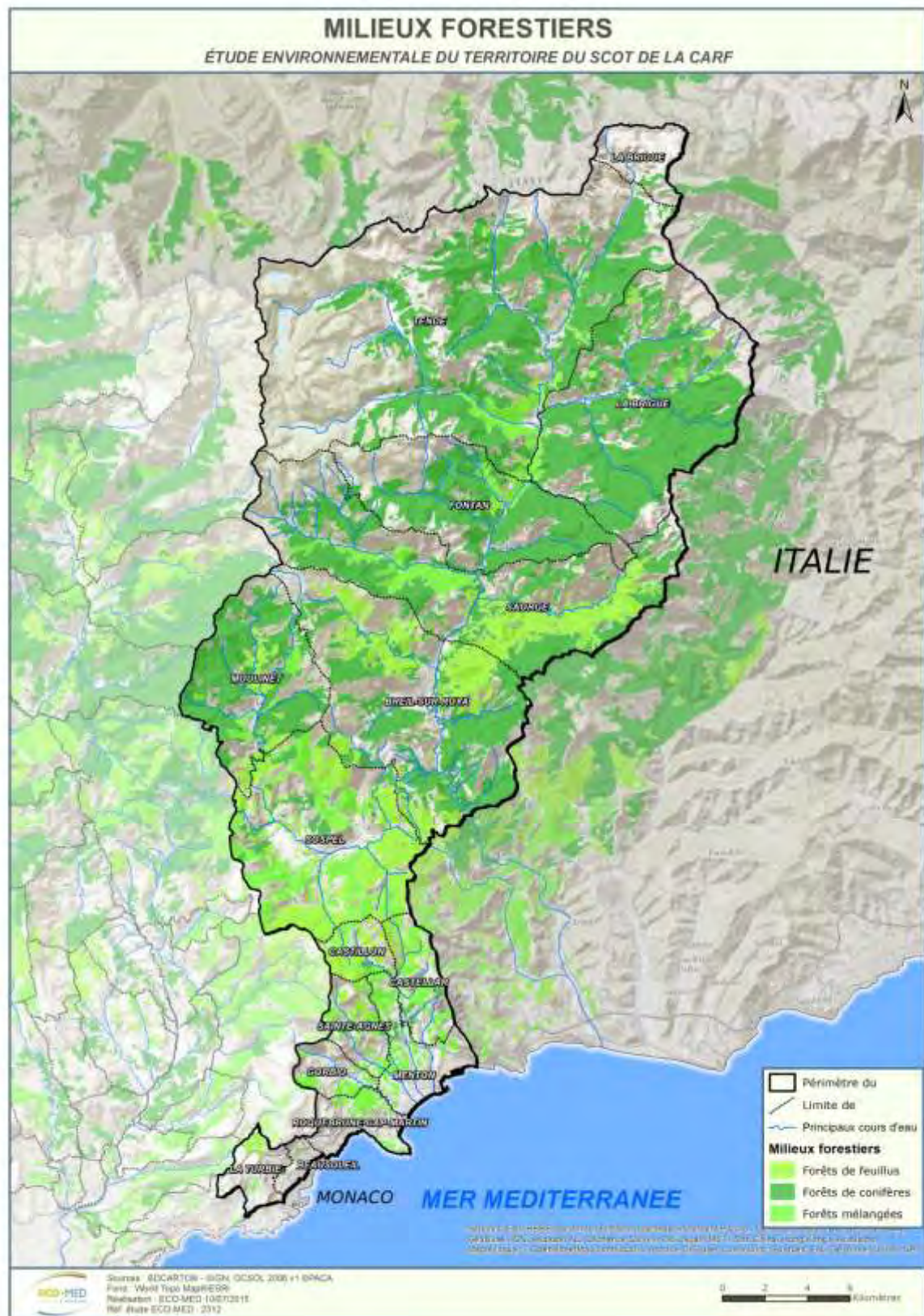
**Annexe 1 : Cartes de la DTA (Directive Territoriale
d'Aménagement) des Alpes-Maritimes (Source ECO-MED)**

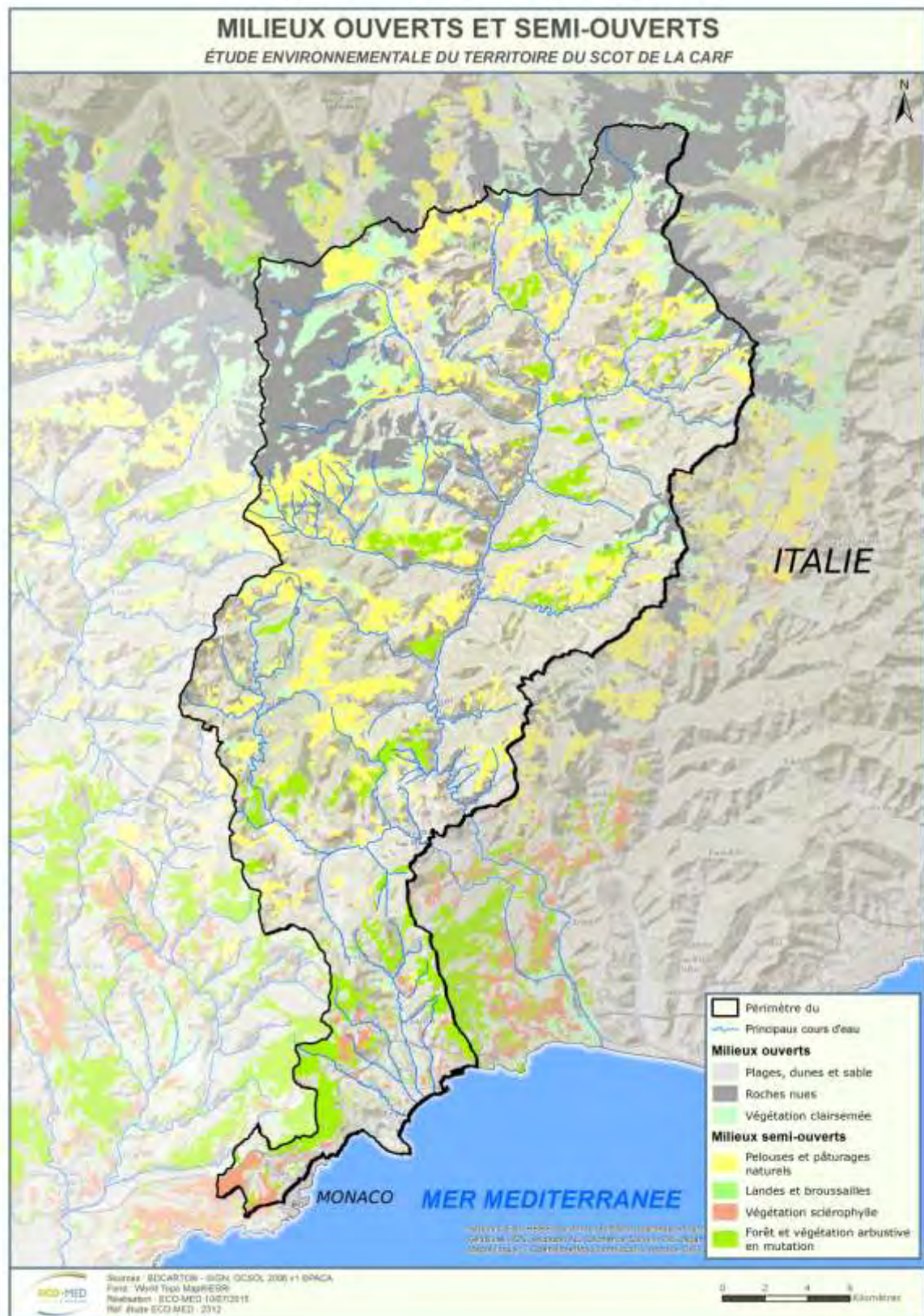


**Annexe 2 : Porter à connaissance (PAC) du 26 juin 2015
(Source DDTM 06)**

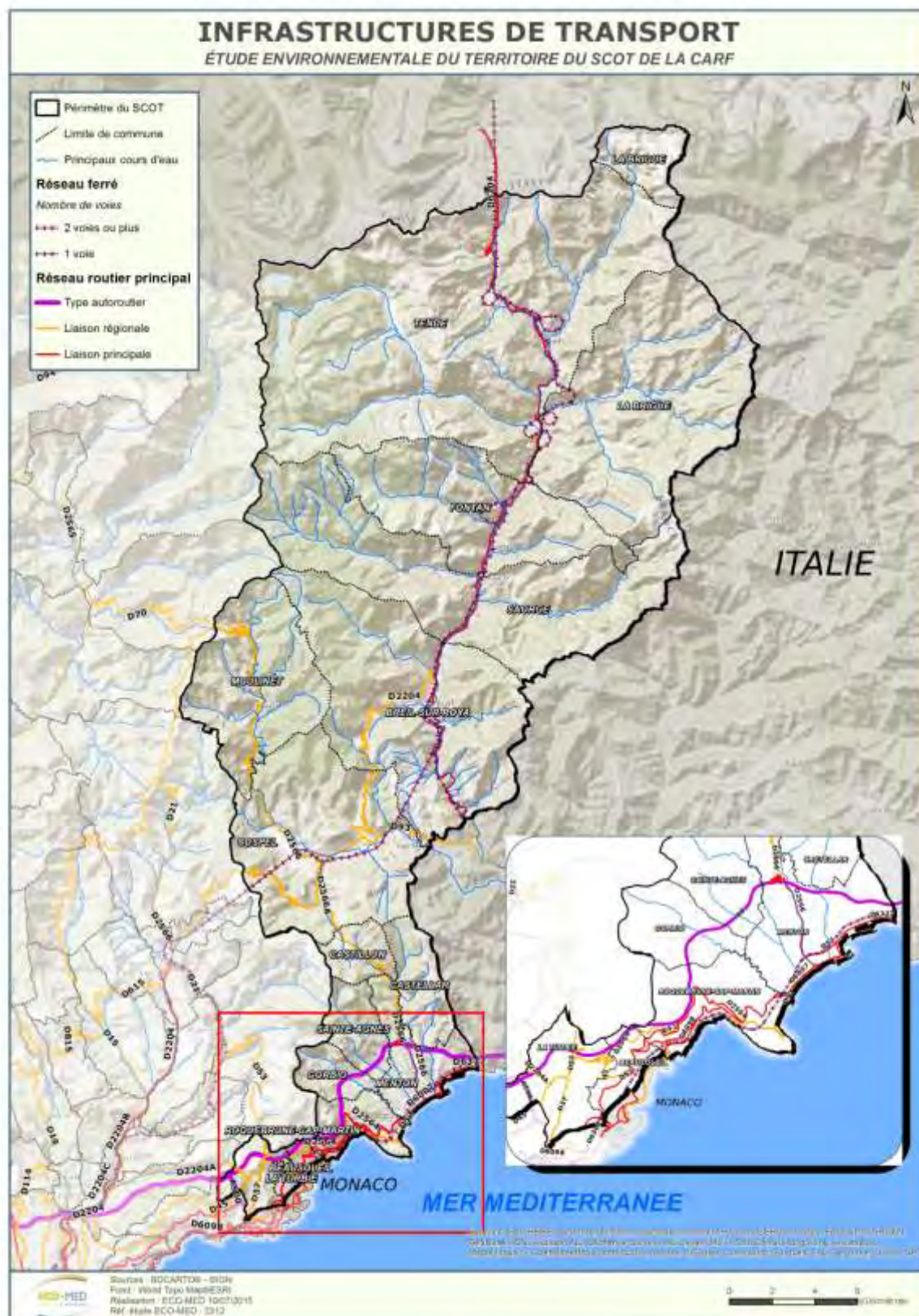
Annexe 3 : Atlas cartographique (Source ECO-MED)











**Annexe 4 : Liste des espèces floristiques à statut (Source :
ECO-MED)**

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts de protection
Nivéole de Nice	<i>Acis nicaeensis</i> (Arduino) Lledo, A.P.Davis & M.B.Crespo, 2004	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts : anfractuosités de rochers et de dalles calcaires, poches de terra rossa dans les affleurements karstiques, pelouses ouvertes rocailleuses, matorrals thermoméditerranéens clairs	Beausoleil, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR1, CDH2, CDH4, BE1
Androsace de Vandelli	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : Parois siliceuses ; parois européennes, acidophiles, subalpines-alpines, alpio-pyrénéennes	Saorge, Tende	PN
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i> L., 1753	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : mégaphorbiaies subalpines, hygrophiles mésotrophiles, basophiles, des adrets	Breil-sur-Roya, La Brigue, Saorge, Tende	PN, LR2, CDH4
Ancolie de Bertoloni	<i>Aquilegia bertolonii</i> Schott, 1853	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin, Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-sur-Roya, Castellar, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	PN, LR2, CDH2, CDH4, BE1
Atractyle en treillis	<i>Atractylis cancellata</i> L., 1753	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Beausoleil, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN
Ballote buissonnante	<i>Ballota frutescens</i> (L.) J.Woods, 1850	Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin,	LR2, PR

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts de protection
				Saorge, Sospel	
Chou des montagnes	<i>Brassica montana</i> <i>Pourr., 1788</i>	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : Rochers, éboulis ; éboulis fins médioeuropéens, basophiles, montagnards, héliophiles, thermophiles	Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Moulinet, Roquebrune- Cap-Martin, Sainte-Agnès	LR1, PR
Caroubier	<i>Ceratonia siliqua</i> <i>L., 1753</i>	Arrière pays Nice- Menton, Mercantour non cristallin	milieux forestiers : bois thermoméditerranéens sempervirents	Beausoleil, Breil-sur-Roya, Castellar, La Turbie, Menton, Roquebrune- Cap-Martin	PN, LR2
Palmier nain	<i>Chamaerops humilis L., 1753</i>	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux, littoraux : matorrals thermoméditerranéens, héliophiles, de l'intérieur	Castellar, La Turbie, Menton, Roquebrune- Cap-Martin	PN, LR1
Coronille de Valence	<i>Coronilla valentina</i> <i>L. subsp. valentina</i>	Arrière pays Nice- Menton, Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice	milieux ouverts : brousses et fruticées littorales	Beausoleil, Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune- Cap-Martin, Sainte-Agnès	LR2, PR
Crocus de Ligurie	<i>Crocus ligusticus</i> <i>Mariotti, 1988</i>	Mercantour non cristallin, Arrière pays Nice- Menton, Mercantour cristallin ; Préalpes de Nice	milieux ouverts : pelouses acidophiles méditerranéennes	La Brigue, La Turbie, Roquebrune- Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, Tende	LR1, PR
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia L., 1753</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : tourbières basses holarctiques	Fontan, Tende	PN
Gaillet de Tende	<i>Galium tendae</i> <i>Rchb.f., 1855</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, acidophiles,	Fontan, Saorge, Tende	LR2

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts de protection
			subalpines-alpines, ligures		
Gentiane de Ligurie	<i>Gentiana ligustica</i> <i>R.Vilm. & Chopinet, 1956</i>	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : Rochers et rocailles calcaires, pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésohydriques, des ubacs	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	PN, LR2, CDH2, CDH4, BE1
Hédysarum de Boutigny	<i>Hedysarum hedysaroides</i> subsp. <i>boutignyanum</i> (<i>A.Camus</i>) Jauzein, 2010	Mercantour non cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles subalpines	La Brigue	PN
Alysson à feuilles d'halimium	<i>Hormathophylla halimifolia</i> (Boiss.) P.KÄpf, 1974	Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice, Mercantour cristallin Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR2
Limonium à feuilles cordées	<i>Limonium cordatum</i> (L.) Mill., 1768	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, littoraux : pelouses aérohalines submaritimes méditerranéennes, catalano-provençales	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR2
Lavatère d'Espagne	<i>Malva wigandii</i> (Alef.) M.F.Ray, 1998	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces mésoxérophiles, subméditerranéennes	Beausoleil, Breil-Sur-Roya, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN
Ophrys de Bertoloni	<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>bertolonii</i>	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin Préalpes de Nice	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	Beausoleil, Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel,	PN, CCB

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts de protection
				Tende	
Pivoine velue	<i>Paeonia officinalis subsp. huthii Soldano, 1993</i>	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux ouverts : ourlets basophiles européens, xérophiles	Castellar, Castillon, La Brigue, Saorge, Sospel	PN
Potentille de Valdieri	<i>Potentilla valderia L., 1759</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses acidophiles ouvertes, subalpines, mésohydriques, des ubacs alpiens	Breil-Sur-Roya, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	LR2
Primevère marginée	<i>Primula marginata Curtis, 1792</i>	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	PN
Fougère de Crète	<i>Pteris cretica L., 1767</i>	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux rocheux, humides : parois européennes, basophiles, sciaphiles, méditerranéennes	Breil-Sur-Roya, Fontan, Sainte-Agnes	LR1, PR
Saxifrage à fleurs nombreuses	<i>Saxifraga florulenta Moretti, 1823</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : Rochers élevés des Alpes maritimes françaises et italiennes	Saorge, Tende	PN, LR1, CDH2, CDH4, BE1
Sécurigère en forme de hachette	<i>Securigera securidaca (L.) Degen & Döll, 1897</i>	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : Lieux cultivés et incultes ; annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, méditerranéennes	Roquebrune-Cap-Martin	LR2, PR

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts de protection
Épiaire hérissée	<i>Stachys ocymastrum</i> (L.) Briq., 1893	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, rocheux, anthropisés : tonsures annuelles subnitrophiles submaritimes, thermophiles	Beausoleil, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR2
Consoude à bulbe	<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux forestiers, humides : terrains aquifères sablonneux meubles, fossés, frênaies, ailnaies, peupleraies, ostrayes à mélèque dans la région littoral et le cours inférieur des fleurs côtiers ; ourlets externes médioeuropéens, eutrophiles, mésohydriques	Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Sainte-Agnes, Sospel	PR
Vesce noirâtre	<i>Vicia melanops</i> Sm., 1813	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin,	milieux ouverts, forestiers : Bois secs ; tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Breil-Sur-Roya, Castellar, Fontan, Menton, Moulinet, Sainte-Agnes, Sospel	LR1, PR
Pensée de Valdieri	<i>Viola valderia</i> All., 1785	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : éboulis médioeuropéens, acidophiles, orophiles alpiens	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	LR2

Tableau 82 : Espèces végétales présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local. (Source : Ecomed)

**Annexe 5 : Liste des autres espèces floristiques à statut
(Cette liste mentionne également des données
historiques) (Source : ECO-MED)**

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Achillea erba-rotta</i> All., 1773	Achillée erba-rotta	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : éboulis siliceux frais composé de gros blocs, vires rocheuses et pelouses rocailleuses	La Brigue, Saorge, Tende	LR2
<i>Allium nigrum</i> L., 1762	Ail noir	Arrière pays Nice- Menton	milieux ouverts : champs, vignes, friches, terrasses alluviales boisées	Roquebrune- Cap-Martin	LR2, PR
<i>Allium subhirsutum</i> L., 1753	Ail cilié	Arrière pays Nice- Menton	milieux ouverts : friches rudérales ; friches vivaces mésoxérophiles, subméditerranéennes	La Turbie, Menton, Roquebrune- Cap-Martin	PR
<i>Allium trifoliatum</i> Cirillo, 1792	Ail à trois feuilles	Arrière pays Nice- Menton	milieux ouverts : friches rudérales et olivettes ; friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	Menton	LR1, PR
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i> (Poir.) T.Durand & Schinz, 1894	Diss	Arrière pays Nice- Menton	milieux ouverts : Pelouse et zone rupestre ; pelouses basophiles mésoméditerranéenne s, xérophiles	Roquebrune- Cap-Martin	PN, LR1
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>coriophora</i>	Orchis punaise	Arrière pays Nice- Menton, Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice	milieux ouverts, humides, anthropisés : prés paratourbeux médioeuropéens, basophiles	Tende, Breil- Sur-Roya, Roquebrune- Cap-Martin, Sainte-Agnes, Saorge	PN, CCB
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	Arrière pays Nice- Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin	milieux ouverts, humides : pelouses, prairies fraîches et humides à basse altitude surtout parmi le maquis	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, La Turbie, Moulinet, Saorge	CCB
<i>Anacamptis papilionacea</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis papillon	Préalpes de Nice Arrière pays Nice- Menton, Mercantour non cristallin	milieux ouverts : maquis, pelouses, prairies fraîches	Breil-Sur-Roya, La Turbie, Saorge	CCB

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Mercantour cristallin Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : pelouses, friches, garrigues	Breil-Sur-Roya, Castillon, La Brigue, La Turbie, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes, Saorge, Tende, Sospel	CCB
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone coronaire	Arrière pays Nice-Menton	Milieux ouverts, anthropisés : Pelouses calcaires, vignes, vergers ; pelouses basophiles méditerranéennes	Castellar, La Turbie, Menton	PN
<i>Anemone trifolia</i> L., 1753	Anémone à trois feuilles	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	milieux forestiers : Sous bois ; sous-bois herbacés médioeuropéens, planitiaires à montagnards	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Saorge	PN, LR2
<i>Anthyllis barba-jovis</i> L., 1753	Anthyllide barbe-de-Jupiter	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : littoraux, pelouses aérohalines subarctiques méditerranéennes	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR2
<i>Aristolochia paucinervis</i> Pomel, 1874	Aristolochie à nervures peu nombreuses	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles à mésohydriques	Castellar	LR2
<i>Artemisia caerulescens</i> subsp. <i>gallica</i> (Willd.) K.M.Perss., 1974	Armoise de France	Arrière pays Nice-Menton	milieux littoraux : micromangroves (chaméphytaies maritimes)	Menton	LR2
<i>Asperula hexaphylla</i> All., 1785	Aspérule à feuilles par six	Mercantour cristallin, Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel, Tende	PN, LR2
<i>Asperula taurina</i> L., 1753	Aspérule de Turin	Mercantour cristallin, Mercantour non cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des ubacs	Breil-Sur-Roya, Tende	PN, LR2
<i>Asplenium fissum</i> Kit. ex Willd., 1810	Asplénium du Mercantour	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, planitiaires à orophiles alpiennes	La Brigue, Tende	PN, LR1

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin, Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux forestiers, rocheux : parois européennes, basophiles, sciaphiles, médioeuropéennes	Fontan, Gorbio, La Brigue, Menton, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	PR
<i>Aster amellus</i> L., 1753	Aster amelle	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers : ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux, planitiaies	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PN
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830	Bellevalia de Rome	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, humide, littoraux, anthropisés : Prés et champs humides du Midi ; Prairies, champs peu intensifiés, dépressions arrière-littorales.	Menton	PN, LR1
<i>Berardia subacaulis</i> Vill., 1779	Bérardie	Mercantour non cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpins-alpins	La Brigue	PN
<i>Buglossoides arvensis</i> subsp. <i>permixta</i> (Jord.) R.Fern., 1971	Grémil des champs	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, anthropisés : lisières, bords de chemin	Sospel, Tende	PR
<i>Bupleurum gerardi</i> All., 1773	Buplèvre de Gérard	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéromésodrydiques, méso à subméditerranéennes	Menton, Sainte-Agnes	LR2
<i>Bupleurum subovatum</i> Link ex Spreng., 1813	Buplèvre ovale	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : champs, moissons basophiles, thermophiles	La Turbie	LR2
<i>Calystegia soldanella</i> (L.) Roem. & Schult., 1819	Liseron des dunes	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, littoraux : dunes submaritimes vivaces thermophiles	Roquebrune-Cap-Martin	PR
<i>Campanula bononiensis</i> L., 1753	Campanule de Bologne	Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux	Breil-Sur-Roya, Castillon, Fontan, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Cardamine asarifolia</i> L., 1753	Cardamine à feuilles d'asaret	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : sources laurasiennes acidophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	LR2, PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Carex curta</i> Gooden., 1794	Laiche blanchâtre	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles, sur sols asphyxiques	Fontan, La Brigue, Tende	PR
<i>Carex depressa</i> subsp. <i>basilaris</i> (Jord.) Kerguelen, 1987	Laiche à épis dès la base	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : pelouses acidophiles médioeuropéennes, planitiales-collinéennes	Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes	PR
<i>Carex firma</i> Mygind ex Host, 1797	Laiche ferme	Mercantour non cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles subalpines, alpiennes, mésohydriques, des sols constitués	La Brigue	PN, LR2
<i>Carex grioletii</i> Roem., 1806	Laiche de Griolet	Arrière pays Nice-Menton	milieux forestiers, humides, rocheux : parois ombragées humides, méditerranéennes occidentales	Sainte-Agnes	PN, LR1
<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840	Laiche de Maire	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	milieux ouverts, humides : tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	Breil-Sur-Roya, Castellar, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel	PR
<i>Carex mucronata</i> All., 1785	Laiche mucronée	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, planitiales à orophiles alpiennes	La Brigue, Saorge, Tende	LR2, PR
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laiche d'Hyères	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, forestiers : pelouses acidophiles méditerranéennes	Menton	PR
<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>ornithopodioides</i> (Hausm.) Nyman, 1882	Laiche faux pied-d'oiseau	Mercantour non cristallin	milieux ouverts : pelouses alpines climaciques chionophiles, basophiles	La Brigue	PN
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	Laiche ponctuée	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin	milieux ouverts, humides, littoraux : prés paratourbeux méditerranéens, basophiles	Castellar, Saorge	PR
<i>Carpesium cernuum</i> L., 1753	Carpésium penché	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers, humides : mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, eutrophiles, médioeuropéennes	Fontan, Saorge, Tende	LR1

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Cephalaria transylvanica</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire de Transylvanie	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes	Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel	LR2, PR
<i>Chamorchis alpina</i> (L.) Rich., 1817	Orchis des Alpes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles subalpines, alpiennes, mésohydriques, des sols constitués	Fontan, La Brigue, Tende	CCB, PR
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Scille maritime	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, littoraux : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles à mésohydriques	Breil-Sur-Roya, Menton	PN, LR2
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles alternes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers, humides : sources neutrophiles, planitiales-collinéennes	Saorge, Tende	PR
<i>Circaea alpina</i> L., 1753	Circée des Alpes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés acidophiles, boréomontagnards à centroeuropéens, psychrophiles	La Brigue, Tende	PR
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée commune	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin, Arrière pays Nice-Menton	milieux forestiers : lisières et clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohygrophiles	Breil-Sur-Roya, Menton, Saorge, Tende	PR
<i>Cirsium alsophilum</i> (Pollini) Greuter, 2003	Cirse d'Allioni	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers, humides : mégaphorbiaies subalpines, hygrophiles mésotrophiles, basophiles, des adrets	Breil-Sur-Roya, Fontan, Saorge, Tende	PN, LR1
<i>Cleistogenes serotina</i> (L.) Keng, 1934	Molinie tardive	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, supraméditerranéennes	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Roquebrune-Cap-Martin, Saorge, Sospel	PR
<i>Cneorum tricoccon</i> L., 1753	Camélée	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts : garrigues mésoméditerranéennes occidentales	Beausoleil, Castellar, Castillon, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Convolvulus siculus</i> L., 1753	Liseron de Sicile	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Menton	LR2, PR
<i>Cyperus flavidus</i> Retz., 1788	Souchet jaune	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen, centroeuropéennes	Menton	LR2
<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv., 1827	Cystoptéride des montagnes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, basophiles, sciaphiles, médioeuropéennes	Tende	PN
<i>Cytisus ardoini</i> E.Fourn., 1866	Cytise d'Ardoino	Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : pelouses rocailleuses, taillis bas clairsemés et dégradés, plateforme karstiques	Castillon, Sainte-Agnes, Sospel	PN, LR1
<i>Cytisus polytrichus</i> M.Bieb., 1819	Cytise	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles alpiennes, supra-liguriennes, mésohydriques	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	LR2
<i>Dactylorhiza incarnata</i> subsp. <i>cruenta</i> (O.F.Müller) P.D.Sell, 1967	Dactylorhize couleur de sang	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : tourbières basses centroeuropéennes, basophiles	Tende	CCB, PR
<i>Daphne striata</i> Tratt., 1814	Daphné strié	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : landines alpines des adrets	Tende	PN, LR1
<i>Delphinium fissum</i> Waldst. & Kit., 1802	Dauphinelle fendue	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpins-alpins	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PR
<i>Dictamnus albus</i> L., 1753	Dictame blanc	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers : ourlets basophiles européens, xérophiles	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PR
<i>Doronicum austriacum</i> Jacq., 1774	Doronic d'Autriche	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : mégaphorbiaies subalpines	La Brigue, Saorge, Tende	PR
<i>Doronicum clusii</i> (All.) Tausch, 1828	Doronic de Clusius	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : éboulis médioeuropéens, acidophiles, orophiles alpiens	Tende	LR2
<i>Dryopteris submontana</i> (Fraser-Jenk. & Jermy) Fraser-Jenk., 1977	Dryoptéris submontagnard	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin, Préalpes de Nice	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles	Saorge, Sospel, Tende	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Dryopteris tyrrenensis</i> <i>Fraser-Jenk. & Reichst., 1975</i>	Dryoptéris des îles tyrrhéniennes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, acidophiles	Fontan, La Brigue, Tende	PN, LR2, PR
<i>Echium calycinum</i> <i>Viv., 1804</i>	Vipérine à calice persistant	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, thermoméditerranéennes, maritimes	Menton	LR2
<i>Erica herbacea</i> L., 1753	Bruyère carnée	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : landes subalpines des adrets	Tende	LR2, PR
<i>Erodium laciniatum</i> <i>(Cav.) Willd., 1800</i>	Bec-de-grue lacinié	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, thermoméditerranéennes, maritimes	Gorbio	LR2
<i>Eryngium spinalba</i> <i>Vill., 1779</i>	Panicaut blanc des Alpes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles	La Brigue, Saorge, Tende	PN
<i>Euphorbia hyberna</i> <i>subsp. canutii (Parl.) Tutin, 1968</i>	Euphorbe de Canut	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : ourlets basophiles européens, xérophiles	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Euphorbia peplis</i> L., 1753	Euphorbe péplis	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, milieux littoraux : friches annuelles des laisses de mer, eutrophiles, sabulicoles, méditerranéennes	Menton	PN, LR1
<i>Euphorbia variabilis</i> <i>subsp. valloniana (Belli) Jauzein, 1991</i>	Euphorbe de Vallino	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpins-alpins	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PN, LR2
<i>Ferulago campestris</i> <i>(Besser) Grecescu, 1898</i>	Férule des champs	Préalpes de Nice	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces mésoxérophiles, subméditerranéennes	Castillon, Sospel	LR2
<i>Festuca marginata</i> <i>subsp. laevis (Hack.) Jauzein & J.M.Tison, 2010</i>	Fétuque circumméditerranéenne	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	LR1

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Fritillaria tubiformis</i> <i>subsp. moggridgei</i> (Baker) Rix, 1978	Fritillaire de Moggridge	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésohydriques, des ubacs	Breil-Sur-Roya, Saorge, Tende	PR
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl., 1809	Gagée jaune	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	Tende	PN
<i>Gagea minima</i> (L.) Ker Gawl., 1816	Gagée des champs	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	Tende	PN, LR1
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1829	Gagée des prés	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	La Turbie	PN
<i>Gagea reverchonii</i> Degen, 1903	Gagée de Burnat	Préalpes de Nice	milieux ouverts, humides : prairies humides d'ubac	Sospel	PN
<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	Gagée des champs	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	Castellar, Castillon, Tende	PN
<i>Galeopsis reuteri</i> Rchb.f., 1858	Galéopsis de Reuter	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : éboulis européens	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Galeopsis speciosa</i> Mill., 1768	Galéopsis à fleurs panachées	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, anthropisés : cultures acidophiles, mésohygrophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	LR2
<i>Galium verrucosum</i> Huds., 1767	Gaillet à verrues	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux, littoraux : cultures basophiles	La Turbie, Menton	PR
<i>Genista linifolia</i> L., 1762	Genêt à feuilles de lin	Arrière pays Nice-Menton	milieux forestiers, littoraux : Bois clairs, landes et fruticées méditerranéennes occidentales	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR1
<i>Gentiana burseri</i> subsp. villarsii (Griseb.) Rouy, 1908	Gentiane de Villars	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux humides, forestiers : torrents montagnards, pentes fraîches	Tende	LR2
<i>Gentiana rostanii</i> Reut. ex Verl., 1872	Gentiane de Rostan	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux humides, forestiers : sources neutrophiles, montagnardes-subalpines	La Brigue, Tende	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Gentiana schleicheri</i> (Vacc.) Kunz, 1939	Gentiane de Schleicher	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpins-alpins	La Brigue, Tende	LR1
<i>Geranium macrorrhizum</i> L., 1753	Géranium à gros rhizome	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, basophiles, sciaphiles, médioeuropéennes	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	LR1, PR
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	La Turbie	PN, LR1
<i>Glaucium corniculatum</i> (L.) Rudolph, 1781	Glaucienne écarlate	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces xérophiles, méditerranéennes	Menton	LR2
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich., 1817	Gymnadène très odorante	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	Breil-Sur-Roya, Tende	CCB, PR
<i>Hedysarum brigantiacum</i> Bourn., Chas & Kerguelen, 1992	Hédysarum de Briançon	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles subalpines	La Brigue, Tende	LR2
<i>Hedysarum spinosissimum</i> L. subsp. <i>spinosissimum</i>	Sainfoin épineux	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Gorbio, Menton	PR
<i>Helianthemum lunulatum</i> (All.) DC., 1805	Hélianthème à lunules	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	La Brigue, Tende	LR1, PR
<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G.Don subsp. <i>italicum</i>	Immortelle d'Italie	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, rocheux : végétation vivace des arrière-dunes maritimes submobiles, thermophiles, méditerranéennes occidentales	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PR
<i>Helleborus niger</i> L., 1753	Ellébore noir	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers : ourlets basophiles européens, xérophiles	Saorge, Tende	PN
<i>Helleborus viridis</i> L. subsp. <i>viridis</i>	Ellébore vert	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles	Fontan, La Brigue, Tende	PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Hesperis inodora</i> L., 1753	Julienne inodore	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des ubacs	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Saorge, Tende	LR1, PR
<i>Heteropogon contortus</i> (L.) P.Beauv. ex Roem. & Schult., 1817	Andropogon	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : pelouses basophiles subdésertiques, mésoméditerranéennes, xérophiles	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR1
<i>Holandrea schottii</i> (Besser ex DC.) Reduron, Charpin & Pimenov, 1997	Peucedan de Schott	Préalpes de Nice, Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, supraméditerranéennes	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR1
<i>Hyoseris scabra</i> L., 1753	Hyoséride scabre	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	La Turbie	LR2, PR
<i>Hypocoum procumbens</i> L., 1753	Cumin cornu	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Menton	LR2
<i>Hypochaeris uniflora</i> Vill., 1779	Grande Porcelle	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses acidophiles montagnardes à subalpines	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Tende	LR2
<i>Iberis nana</i> All., 1789	Ibérisme de Candolle	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpines-alpins	La Brigue, Tende	PN, LR2
<i>Iberis umbellata</i> L., 1753	Ibérisme en ombelle	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin, Préalpes de Nice	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéromésométriques, méso à subméditerranéennes	Breil-Sur-Roya, Fontan, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Imperata cylindrica</i> (L.) Rausch., 1797	Baron Rouge	Arrière pays Nice-Menton	milieux humides : roselières méditerranéennes	Menton	PR
<i>Inula bifrons</i> (L.) L., 1763	Inule à deux faces	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : ourlets basophiles méditerranéens, xérophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	PN

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, humides : pelouses amphibies vivaces oligotrophiles, subméditerranéennes	Menton	PN
<i>Jacobaea persoonii</i> (De Not.) Pelter, 2006	Séneçon de Persoon	Mercantour non cristallin	milieux rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	La Brigue	LR2
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : pelouses acidophiles méditerranéennes	Menton	PN
<i>Lactuca quercina</i> L., 1753	Laitue à feuilles de chêne	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers : ourlets externes acidophiles médioeuropéens, montagnards	Tende	LR1, PR
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Clandestine écaillée	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	Breil-Sur-Roya, Saorge, Tende	PR
<i>Lathyrus inconspicuus</i> L., 1753	Gesse à petites fleurs	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	milieux ouverts : tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Sainte-Agnes, Saorge	LR2
<i>Lavatera trimestris</i> L., 1753	Lavatère à grandes fleurs	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, mésohydriques	Menton	LR2
<i>Leonurus cardiaca</i> L., 1753	Agripaume cardiaque	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques, héliophiles	Menton	PR
<i>Leucanthemum virgatum</i> (Desr.) Clos, 1870	Marguerite en forme de baguette	Mercantour non cristallin, Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Menton, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Leucojum vernum</i> L., 1753	Nivéole de printemps	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles	Tende	PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Lilium pomponium</i> L., 1753	Lis de Pompone	Mercantour non cristallin, Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : pelouses rocailleuses	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Menton, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	CDH5
<i>Linaria reflexa</i> (L.) Desf., 1799	Linaire à fruits recourbés	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles acidophiles, thermophiles, thermoméditerranéennes, maritimes, catalano-provençales	Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR2
<i>Listera cordata</i> (L.) R.Br., 1813	Listère à feuilles cordées	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés acidophiles, boréomontagnards à centroeuropéens, psychrophiles	Tende	CCB, PR
<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	Lunaire vivace	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des ubacs	Breil-Sur-Roya, Fontan, Saorge, Tende	PR
<i>Luzula pedemontana</i> Boiss. & Reut., 1852	Luzule du Piémont	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés acidophiles, boréomontagnards à centroeuropéens, psychrophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	LR2
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux humides : Tourbières et zones humides ; tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines	Gorbio, Sainte-Agnes	-
<i>Malope malacoides</i> L., 1753	Malope fausse mauve	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces xérophiles, méditerranéennes	Menton	LR2
<i>Medicago ciliaris</i> (L.) All., 1785	Luzerne ciliée	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes	Menton	LR1
<i>Medicago rugosa</i> Desr., 1792	Luzerne rugueuse	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Menton	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Medicago tenoreana</i> <i>Ser., 1825</i>	Luzerne de Tenore	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes	La Turbie	LR1
<i>Micromeria marginata</i> (Sm.) <i>Chater, 1971</i>	Micromérie marginée	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Castellar, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel, Tende	LR2
<i>Minuartia rupestris</i> (Scop.) Schinz & Thell. <i>subsp. rupestris</i>	Minuartie des rochers	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : éboulis médioeuropéens, basophiles, alpiens, subalpins-alpins	Fontan, La Brigue, Tende	PR
<i>Moehringia lebrunii</i> <i>Merxm., 1965</i>	Sabline de Le Brun	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Saorge, Tende	PN, LR1
<i>Moehringia sedoides</i> (Pers.) Cumino ex Loisel., 1807	Sabline faux orpin	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Beausoleil, Fontan, La Brigue, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR1, PR
<i>Molopospermum peloponnesiacum</i> (L.) <i>W.D.J.Koch, 1824</i>	Moloposperme du Péloponnèse	Mercantour non cristallin, Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts, humides : mégaphorbiaies subalpines à montagnardes, mésohydriques oligotrophiles, acidophiles, occidentales	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, La Brigue, Saorge, Sospel	PR
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Mill., 1768	Muscari faux botryde	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohygrophiles marnicoles, mésothermes	Tende	PR
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> subsp. <i>provincialis</i> (Pugsley) J.M. Tison, 2010	Jonquille de Provence	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin Préalpes de Nice	milieux forestiers, ouverts, anthropisés : sous-bois, pelouses rocailleuses, pâturages	Breil-Sur-Roya, Castillon, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse jacinthe	Préalpes de Nice Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : Champs et lieux rocailleux ; pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	Castillon, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel	PN
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier-rose	Mercantour non cristallin	milieux humides, ouverts : fourrés arbustifs méditerranéens, hydrophiles, des sols minéraux	Breil-Sur-Roya	PN, LR1
<i>Noccaea corymbosa</i> (J.Gay) F.K.Mey., 1973	Tabouret de Leresche	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : éboulis médioeuropéens, acidophiles, orophiles alpiens	Tende	LR2
<i>Ononis alopecuroides</i> L., 1753	Bugrane faux vulpin	Arrière pays Nice-Menton	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Roquebrune-Cap-Martin	PR
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : prés paratourbeux médioeuropéens, basophiles	La Brigue, Sospel, Tende	PR
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys aurélien	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	La Brigue, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Saorge	PN, CCB
<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>saratoi</i> (E.G.Camus) R.Soca, 2001	Ophrys de la Drôme	Préalpes de Nice	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	Castillon, Sainte-Agnes, Sospel	PN, CCB
<i>Ophrys bombyliflora</i> Link, 1800	Ophrys bombyx	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, littoraux : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	Gorbio	PN, LR2, CCB
<i>Ophrys exaltata</i> subsp. <i>splendida</i> (G&A;lz & Reinhard) R.Soca, 2002	Ophrys brillant	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, littoraux : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	La Turbie, Menton	LR1, CCB
<i>Ophrys speculum</i> Link, 1799	Ophrys bécasse	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	Menton	PN, LR1, CCB
<i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd., 1805	Ophrys à grandes fleurs	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	Castillon, La Turbie	PN, LR1, CCB

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieus	Communes	Statuts
<i>Orchis provincialis</i> <i>Balb. ex DC. subsp. provincialis</i>	Orchis de Provence	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux ouverts : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	Menton, Saorge, Sospel	PN, CCB, BE1
<i>Oreochloa seslerioides</i> (All.) <i>K.Richt., 1890</i>	Oréochloa du Piémont	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, acidophiles, subalpines-alpines, ligures	Saorge, Tende	LR2
<i>Orobanche artemisii-campestris</i> Vaucher <i>ex Gaudin, 1829</i>	Orobanche de l'armoise des champs	Mercantour non cristallin,	milieux ouverts, anthropisés : friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	Saorge	LR2
<i>Orobanche salviae</i> <i>F.W.Schultz ex W.D.J.Koch, 1833</i>	Orobanche de la sauge	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles	Tende	LR2
<i>Pallenis maritima</i> (L.) <i>Greuter, 1997</i>	Astérolide maritime	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : pelouses aérohalines submaritimes méditerranéennes	Roquebrune-Cap-Martin	LR2
<i>Papaver pinnatifidum</i> <i>Moris, 1837</i>	Pavot à feuilles pennatifides	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles	Menton	LR2, PR
<i>Phagnalon rupestre</i> <i>subsp. annoticum</i> (Jord. ex Burnat) <i>Pignatti, 1969</i>	Phagnalon d'Annot	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux ouverts, rocheux : parois méditerranéennes, basophiles héliophiles	Breil-Sur-Roya, Moulinet, Sospel	PR
<i>Phalaris brachystachys</i> Link, <i>1806</i>	Phagnalon d'Annot	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes, vernaies	Menton	LR2
<i>Phelipanche lavandulacea</i> (F.W.Schultz) Pomel, <i>1874</i>	Phagnalon d'Annot	Arrière pays Nice-Menton, Mercantour non cristallin,	milieux ouverts : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésohygrophiles	Castellar, Fontan, La Turbie	LR2
<i>Phleum subulatum</i> (Savi) Asch. & Graebn., 1899	Phléole subulée	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	La Turbie	LR2
<i>Phyteuma cordatum</i> <i>Balb., 1809</i>	Raiponce à feuilles cordées	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	LR1, PR
<i>Picris rhagadioloides</i> (L.) Desf., 1804	Picride très élevée	Préalpes de Nice	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, xérophiles	Sospel	LR1, PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Pimpinella peregrina</i> L., 1753	Boucage voyageur	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : Pelouses, fruticées basses et ouvertes, lisières forestières, cultures	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	LR2
<i>Pinguicula arvetii</i> P.A.Genty, 1891	Grassette d'Arvet-Touvet	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : tourbières basses centroeuropéennes, basophiles	Fontan, La Brigue, Tende	LR2, PR
<i>Pinguicula longifolia</i> subsp. <i>reichenbachiana</i> (Schindl.) Casper, 1962	Grassette de Reichenbach	Mercantour non cristallin,	milieux rocheux, humides : parois ombragées humides, méditerranéennes occidentales	Fontan, Saorge	LR1, PR
<i>Pinus mugo</i> Turra subsp. <i>mugo</i>	Pin mugo	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : fourrés arbustifs subalpins, mésohydriques	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Tende	PN, LR2
<i>Polycnemum arvense</i> L., 1753	Petit Polycnème	Mercantour non cristallin, Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : cultures basophiles	La Brigue, Menton	LR2
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à soies	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés acidophiles, planitiaires-collinéens, subatlantiques, mésothermes	Breil-Sur-Roya, Fontan, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, Saorge, Sospel, Tende	PR
<i>Potentilla fruticosa</i> L., 1753	Potentille arbustive	Mercantour non cristallin,	milieux humides : tourbières basses centroeuropéennes, basophiles	Fontan	PN, LR2
<i>Potentilla saxifraga</i> Ardoino ex De Not., 1848	Potentille saxifrage	Mercantour non cristallin, Préalpes de Nice Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-Sur-Roya, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR2, PR
<i>Prangos trifida</i> (Mill.) Herrnst. & Heyn, 1977	Amarinthe trifide	Mercantour non cristallin,	milieux ouverts : pelouses basophiles méditerranéennes	Breil-Sur-Roya, Moulinet	LR2, PR
<i>Primula allionii</i> Loisel., 1809	Primevère d'Allioni	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PN, LR1
<i>Pseudorlaya pumila</i> (L.) Grande, 1925	Fausse Girouille des sables	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, littoraux : tonsures annuelles basophiles, sabulicoles, maritimes, thermoméditerranéennes	Menton	PN, LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Pyrola media</i> Sw., 1804	Pirole intermédiaire	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : sous-bois herbacés médioeuropéens, hyperacidophiles, boréomontagnards, psychrophiles, des humus bruts (mor)	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Tende	PR
<i>Quercus cerris</i> L., 1753	Chêne chevelu	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux forestiers : bois caducifoliés médioeuropéens, basophiles, orientaux	Breil-Sur-Roya, Moulinet, Sospel	LR2
<i>Quercus crenata</i> Lam., 1785	Faux Chêne-liège	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers : bois caducifoliés médioeuropéens, basophiles, orientaux	Tende	PN, LR2
<i>Ranunculus garganicus</i> Ten., 1830	Renoncule de Canut	Préalpes de Nice Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles à mésohydriques	Castillon, Sainte-Agnes, Sospel	PN, LR1
<i>Ranunculus velutinus</i> Ten., 1825	Renoncule veloutée	Arrière pays Nice-Menton,	milieux humides : prairies médioeuropéennes, hygrophiles de niveau topographique moyen, thermoatlantiques, fauchées	Menton	PR
<i>Rhaponticoides alpina</i> (L.) M.V.Agab. & Greuter, 2003	Centaurée australe	Préalpes de Nice	milieux ouverts, rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Sospel	LR1, PR
<i>Rhaponticum heleniifolium</i> subsp. <i>bicknellii</i> (Briq.) Greuter, 2003	Rhapontique de Bicknell	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : pentes rocailleuses calcaires	Saorge, Tende	PN, LR2
<i>Rhaponticum heleniifolium</i> subsp. <i>heleniifolium</i>	Rhapontique à feuilles d'aunée	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, acidophiles, subalpines-alpines, alpio-pyrénéennes	Tende	PN, LR2
<i>Roemeria hybrida</i> (L.) DC., 1821	Roémie hybride	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : friches annuelles européennes, subnitrophiles	Menton	LR2
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	Romulée à petites fleurs	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts, littoraux : pelouses acidophiles méditerranéennes	La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes	LR2, PR
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Cresson amphibie	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux humides : Bords des rivières et des marais	Tende	PR

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon faux houx	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux forestiers : Bois et côteaux arides	Beausoleil, Breil-Sur-Roya, Castellar, Fontan, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel	CDH5
<i>Saxifraga cochlearis</i> Rchb., 1832	Saxifrage cochléaire	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : Rochers élevés des Alpes maritimes françaises et italiennes	Breil-Sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel, Tende	LR2, PR
<i>Saxifraga diapensioides</i> Bellardi, 1792	Saxifrage fausse diapensie	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : Rochers élevés des Alpes de la Savoie, du Dauphiné de la Provence. Italie septentrionale ; Valais ; Tyrol	Fontan, La Brigue, Tende	PR
<i>Saxifraga pedemontana</i> All., 1785	Saxifrage du Piémont	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, acidophiles, subalpines-alpines, ligures	Tende	LR2
<i>Sedum fragrans</i> 't Hart, 1983	Orpin à odeur suave	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux humides, rocheux : Rochers et grottes humides ; parois ombragées humides, méditerranéennes occidentales	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Sainte-Agnes, Saorge, Sospel, Tende	LR2, PR
<i>Selaginella helvetica</i> (L.) Spring, 1838	Sélaginelle de Suisse	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes, montagnardes	Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	LR1, PR
<i>Sempervivum globiferum</i> subsp. <i>allionii</i> (Jord. & Fourr.) 't Hart & Bleij, 1999	Joubarbe d'Allioni	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts : pelouses acidophiles ouvertes, subalpines, mésohydriques, des ubacs alpiens	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	LR2, PR
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, humides : pelouses acidophiles méditerranéennes	Menton	PN, CCB
<i>Silene campanula</i> Pers., 1805	Silène campanule	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Breil-Sur-Roya, La Brigue, Saorge, Tende	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Silene cordifolia</i> All., 1785	Silène à feuilles en coeur	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois européennes, basophiles, orophiles, ligures	Fontan, Saorge, Tende	LR2
<i>Sinapis pubescens</i> L., 1767	Moutarde pubescente	Arrière pays Nice-Menton,	milieux littoraux, anthropisés : Bords des champs et des chemins ; Chaméphytaies halophiles continentales à sublittorales, méditerranéennes à subdésertiques	Roquebrune-Cap-Martin	LR1, PR
<i>Stipa capensis</i> Thunb., 1794	Stipe du Cap	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	Menton	PR
<i>Tamarix africana</i> Poir., 1789	Tamaris d'Afrique	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : fourrés arbustifs méditerranéens-occidentaux, hydrophiles, des sols minéraux	Menton	PN
<i>Tephrosieris balbisiana</i> (DC.) Holub, 1973	Séneçon de Balbis	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, humides : mégaphorbiaies subalpines, hygrophiles mésotrophiles, basophiles, des adrets	Tende	LR2, PR
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753	Germandrée arbustive	Arrière pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	milieux ouverts, littoraux : coteaux du littoral de la Méditerranée	Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnes	PN, LR2
<i>Thesium bavarum</i> Schrank, 1786	Thésium de Bavière	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, forestiers, rocheux : pelouses, pentes rocailleuses calcaires, pinèdes et bois clairs ; ourlets basophiles européens, xérophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Sospel, Tende	LR1
<i>Tozzia alpina</i> L., 1753	Tozzie des Alpes	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux, humides : Lieux humides et ombragés des hautes montagnes ; sources neutrophiles, planitiaies-collinéennes	Tende	PR
<i>Trifolium leucanthum</i> M.Bieb., 1808	Trèfle à fleurs blanches	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : pelouses acidophiles méditerranéennes	Menton	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statuts
<i>Trifolium pannonicum</i> Jacq., 1767	Trèfle de Hongrie	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux ouverts, anthropisés : Pâturage secs d'adret à grande fétuque ; pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	La Brigue, Saorge, Tende	LR1, PR
<i>Trisetum paniceum</i> (Lam.) Pers., 1805	Triset à feuilles de panic	Préalpes de Nice	milieux ouverts : tonsures annuelles basophiles, européennes	Castillon	LR2
<i>Tulipa clusiana</i> DC., 1804	Tulipe de L'Écluse	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : champs cultivés ; friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	Castellar, Menton	PN, LR1
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts, anthropisés : Champs Cultivés ; friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	Gorbio, Menton	PN, LR1, BE1
<i>Veratrum nigrum</i> L., 1753	Vératre noir	Préalpes de Nice Mercantour non cristallin,	milieux ouverts, forestiers, rocheux : Sous-bois rocaillieux ; pelouses basophiles centroeuropéennes, steppiques	Breil-Sur-Roya, Saorge, Sospel	PN, LR1
<i>Vicia loiseleurii</i> (M.Bieb.) Litv., 1932	Vesce de Loiseleur	Mercantour non cristallin,	milieux ouverts, forestiers : Lisières de chênaies pubescentes	Breil-Sur-Roya	LR2
<i>Viola argenteria</i> Moraldo & Forneris, 1988	Violette d'Argentera	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux rocheux : parois, éboulis, rocailles sur sols siliceux	Saorge, Tende	LR2
<i>Viola jordanii</i> Hanry, 1853	Violette de Jordan	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	milieux forestiers, ouverts : bois clairs, ourlets basophiles européens, xérophiles	Breil-Sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge, Tende	PR
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Arbre au poivre	Arrière pays Nice-Menton,	milieux forestiers, humides : fourrés arbustifs méditerranéens, hydrophiles, des sols minéraux	Menton, Roquebrune-Cap-Martin	PN, LR1
<i>Vulpia geniculata</i> (L.) Link, 1827	Vulpie genouillée	Arrière pays Nice-Menton,	milieux ouverts : tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	Menton	LR2

Nom scientifique	Nom français	Petite région naturelle	Milieus	Communes	Statuts
<i>Zannichellia palustris</i> <i>subsp. pedicellata</i> (Wahlenb. & RosÃ©n) Arcang., 1882	Zannichellie pédicellée	Arrière pays Nice- Menton,	milieux humides : herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux stagnantes peu profondes méso à eutrophiles - herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes - herbiers vivaces enracinés des eaux stagnantes peu profondes, saumâtres	La Turbie, Menton	PR

**Annexe 6 : Liste des espèces faunistiques à statut (Source :
ECO-MED)**

Arthropodes

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire	Famille
Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts chauds et secs, éboulis, pentes marneuses	Saorge, Sospel, Tende, Fontan, La Brigue, Breil-sur-Roya, Moulinet	PN2, DH4	Lépidoptère
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts xériques (pelouses et prairies rocailleuses, lisières, vives rocheuses, etc.)	Saorge, Sospel, Tende, Fontan, La Brigue, Breil-sur-Roya, Tende	PN2, DH4	Lépidoptère
Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>	Mercantour non cristallin	Habitats ouverts bien exposés, escarpés ou rocailloux : pierriers, éboulis, pelouses caillouteuses, parois, pied de falaise, carrières désaffectées...	Moulinet	-	Lépidoptère
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Pelouses sèches et des prairies mésophiles, ainsi que le long des talus et des lisières forestières	Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Sospel, Fontan, La Brigue, Tende	PN2, DH4, BE2	Lépidoptère
Cordulégastr e bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Résurgences, les suintements de pente, les ruisselets et les sources tufeuses à très faible courant	Saorge, Tende	-	Odonates

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire	Famille
Cordulie alpestre	<i>Somatochlora alpestris</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux humides : tourbières, mares tourbeuses	Fontan, Saorge, Tende	LR2	Odonates
Criquet de la Bastide	<i>Chorthippus binotatus daimei</i>	Mercantour non cristallin	Pelouses sèches d'altitude pentes sèches et pierreuses landes xériques	Fontan, Saorge, Tende, la Brigue, Breil-sur-Roya	LR3	Orthoptère
Criquet des ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Garrigue épineuse avec ajoncs ou genêts	Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Sospel	-	Orthoptère
Damier de la succise provençal	<i>Euphydryas aurinia ssp. provincialis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Eboulis, garrigues... Avec <i>Cephalaires</i>	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castillon, Castellar, Fontan, Menton, Ste-Agnès, Saorge, Sospel, Tende	PN3, DH2, BE2	Lépidoptère
Decticelle aptère	<i>Pholidoptera aptera aptera</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Clairières	Saorge, Sospel, Tende, Fontan, La Brigue, Breil-sur-Roya	-	Orthoptère
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Garrigue	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	-	Orthoptère
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Eaux froides, non polluées, claires et vives, torrents et ruisseaux	Potentielle dans l'ensemble des communes, connue dans la Bévéra	DH2, DH4, BE3, VU	Crustacé

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire	Famille
Ephippigère terrestre	<i>Ephippiger terrestris terrestris</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Maquis, les pelouses et les prairies buissonnantes	Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Sospel, Fontan, Tende, La Brigue	-	Orthoptère
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Eaux vives et bien oxygénées	Menton, Saorge, Sospel	-	Odonates
Hermite	<i>Chazara brizeis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Pelouses écorchées xérothermophiles	Castellar, Fontan, Saorge, Sospel	-	Lépidoptère
Hespérie à bandes jaunes	<i>Pyrgus sidae</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Chênaie blanche/pelouse en mosaïque	Moulinet, Sospel	-	Lépidoptère
Hespérie de l'Épiaire	<i>Carcharodus lavatherae</i>	Mercantour non cristallin	Milieux chauds et secs	Moulinet	-	Lépidoptère
Ischnure naine	<i>Ischnura pumilio</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Grande variété de milieux humides tels que des mares temporaires, des sources ou des fossés	Sospel, Menton	-	Odonates
Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Peuplements de chênes dans les lieux abrités et plus encore aux friches à Prunellier et aubépines	Moulinet, Sospel	PN2, BE2, DH2, DH4	Lépidoptère

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieus	Communes	Statut réglementaire	Famille
Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieus à Peucédans : garrigues et landes xérophiles, lisières forestières ou prairies montagnardes pâturées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Gorbio, Ste-Agnès, Saorge, Sospel	PN2, DH2, DH4	Lépidoptère
Petit apollon	<i>Parnassius corybas</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Bords de torrents, prés humides	Fontan, Saorge, Tende	PN	Lépidoptère
Piérade du Sainfoin	<i>Leptidea duponcheli</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Landes sèches, les lisières, les forêts claires	Moulinet, Sospel	-	Lépidoptère
Scorpion italien	<i>Euscorpius italicus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieus rocaillieux, murs, murets	Castellar, Castillon, Menton, Sospel, Breil-sur-Roya, La Turbie		
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Clairières et lisières supérieures de la hêtraie	Fontan, Saorge, Tende	PN2, DH4	Lépidoptère
Sphinx de l'Epilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Ripisylves, forêts claires	Saorge, Sospel, Tende, Fontan, La Brigue, Breil-sur-Roya	PN	
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Etangs herbeux, les marais, les prés inondés et les tourbières	Tende	LC	Odonates
Zygène cendrée	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Garrigues, friches... avec <i>Dorycnium pentaphyllum</i>	La Turbie, Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Sospel	PN	Lépidoptère

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire	Famille
Zygène de la Vésubie	<i>Zygaena brizae vesubiana</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Boisements clairs de hêtres avec des clairières ensoleillées	Castillon, Sospel, Moulinet	PN3	Lépidoptère

Tableau 83 : Espèces d'arthropodes présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed)

Reptiles

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Phyllodactyle /Eulepte d'Europe	<i>Euleptes europaea</i>	Arrière-pays Nice-Menton	Milieux rocheux, ouverts, secs, fissures	Beausoleil, La Turbie, Roquebrune, Cap Martin, Sainte Agnès	PN2, BE2, DH2/DH4, VU
Hemidactyle verruqueux	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Arrière-pays Nice-Menton	Milieux rocheux littoraux	Roquebrune, Cap Martin	PN3, BE3, NT
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica mauritanica</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieux rocheux, ouverts, bâtiments	Beausoleil, Castellar, Fontan, La Turbie, Menton, Roquebrune, Cap Martin, Sainte Agnès, Saorge, Sospel	PN3, BE3, LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Espèce ubiquiste fréquentant aussi bien des milieux naturels qu'anthropiques ; jardins, murs, talus, haies, lisères, éboulis...	Ensemble des communes	PN2, BE2, DH4, LC
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata bilineata</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts : lisières forestières, fiches, haies, talus, garrigues...	Ensemble des communes	PN2, BE2, DH4, LC
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin,	Milieux ouverts : lisières, milieux bocagers, haies, milieux rocheux, friches, landes...	Ensemble des communes	PN3, BE3, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
		Mercantour cristallin			
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	Préalpes de Nice	Milieux ouverts : garrigues, friches et pelouses sèches, lisières de bosquets	Sospel	PN3, BE3, LC
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieux semi-ouverts à ouverts : bois clairs, lisières, garrigues, landes, pelouses	Breil sur Roya Beausoleil, Castellar Castillon, Fontan, Gorbio, La Turbie Roquebrune Cap Martin, Sainte Agnès Saorge	PN3, BE3, LC
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rocheux et ouverts : amoncellement, éboulis, pierriers, pelouses sèches, haies, talus, lisières...	La Brigue Breil sur Roya, Fontan Moulinet, Sospel Saorge Tende	PN2, BE2, DH4, LC
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux humides : marais, étangs, lacs, ruisseaux, rivières, fossés...	Ensemble des communes	PN3, BE3, LC
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux humides : roselières, bords de marais, d'étangs, de lacs, de mares, de ruisseaux, de rivières, fossés, lisières, talus...	Ensemble des communes	PN2, BE3, LC
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts et rocheux : coteaux rocheux, murs et murets, prairies, bois et lisières	La Brigue Breil sur Roya Fontan, Menton Saorge, Sospel Tende	PN2, BE2, DH4, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus monspessulanus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Milieux ouverts à forestiers	Castellar La Turbie Menton, Roquebrune Cap Martin, Sospel La Brigue	PN3, BE3, LC
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux voir milieux humides	Breil sur Roya Castillon, Fontan Moulinet, Saorge Sospel Tende	PN2, BE2, DH4, LC
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts : terrains accidentés, broussailles, friches, coteaux boisés, milieux bocagers et certains milieux humides type tourbières	La Brigue Breil sur Roya, Castellar, Fontan Mouline, Saorge Sospel Tende	PN4, BE3, IC

Tableau 84 : Espèces de reptiles présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed)

Amphibiens

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Crapaud commun	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux frais et boisés, milieux humides : lacs, étangs, bras morts, mares, rivières, ruisseaux, marécages, tourbières...	Ensemble des communes	PN3, BE3, LC
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieux humides : mares, roselières, bassins, ruisseaux, vasque rocheuses	Breil sur Roya Beausoleil Castellar Castillon Gorbio La Turbie Menton Roquebrune	PN2, BE2, DH4, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
				Cap Martin Sospel	
Spéléomante de Strinati	<i>Speleomantes strinati</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux frais et humides : substrat calcaire le long des cours d'eau ombragés, affleurements rocheux (grottes, crevasses, éboulis)	La Brigue Breil sur Roya Castellar Castillon Fontan La Turbie Moulinet Saorge Sospel Tende	PN2, BE2, DH2/DH4, NT
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Mercantour non cristallin	Milieux ouverts : prairies, pelouses, garrigues, zones préforestières... et milieux humides temporaires : mares, flaques, ornières inondées, talus, bras morts, bassins de carrières...	Moulinet	PN3, BE3, LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux variés : prairies, forêts, pâturages... lacs, étangs, mares, fossés, tourbières...	La Brigue Breil sur Roya Moulinet Saorge Tende	PN5, BE3, DH5, LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Bocage et boisements mixtes humides, abords des sources... Milieux humides :	La Brigue Breil sur Roya Fontan Moulinet Saorge Tende	PN3, BE3, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
			mares, fossés, lacs, ruisseaux, fontaines, sources, bassins de lavoirs...		
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Grandes rivières, larges plans d'eau, fossés, bassins d'agrément...	Beausoleil La Turbie Menton Roquebrune Cap Martin Sospel	PN3, BE3, DH5, LC

Tableau 85 : Espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed)

Oiseaux

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Moulinet, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2, BO2, EMR
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones de montagne, forêts âgées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca saxatilis</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones montagneuses	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	C, DO1, BE3
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones ouvertes à végétation rase	Breil-sur-Roya, Castellar, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieus	Communes	Statut réglementaire
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice	Milieus rocheux littoraux	Beausoleil, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie	PN3, BE2, EMR
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Massifs montagneux forêts d'altitude agrémentées de zones ouvertes et de sites rupestres	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	milieux forestiers	Breil-sur-Roya, Castillon, Menton, Sospel	PN3, BE2
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus agricoles ouverts et extensifs, notamment bocagers	Breil-sur-Roya, La Brigue, Saorge, Tende	PN3, BE2
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus ouverts et rocheux	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Bois clairs, coupes forestières, landes boisées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Sospel, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus forestiers d'altitude proches de zones ouvertes ou clairsemées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Sospel, Tende	PN3, BE2

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Bois de résineux, friches agricoles	Breil-sur-Roya, Castillon, Fontan, La Brigue, La Turbie, Menton, Moulinet, Saint-Agnès, Saorge	PN3, BE2, EMR
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	Arrière-pays Nice - Menton	Milieux rupestres : ponts, surplombs rupestres, entrées de grottes	Menton, La Turbie	PN3, BE2, EMR
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Eaux courantes	Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Menton, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende	PN3, BE2
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones boisées résineuses à proximité de zones ouvertes souvent xériques	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Plaines agricoles, garrigues denses	La Brigue, Fontan, St-Agnès, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Mercantour non cristallin	Milieux ouverts de garrigues ou de maquis, milieux agricoles	Moulinet	PN3, BE2, EMR

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Vergers, zones arbustives clairsemées, forêts de feuillus, les bois et bosquets	Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Menton, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Mercantour non cristallin	zones agricoles, champs cultivés, prairie	Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge	C, BO2, BE3
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Fontan, Moulinet, St-Agnès, Sospel, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts avec des rocailles bien ensoleillées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Sospel, Saorge, Tende	PN3, BE2, EMR
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts, cultures en petit parcellaire	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE3
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rupestres	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts : zones agricoles, garrigues, alpages, etc	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2, BO2
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Vieilles forêts de pins ou mixtes	Breil-sur-Roya, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rupestres de haute montagne	La Brigue, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Paysages semi-ouverts, constitués de boisements, de bocages et de prairies	Breil-sur-Roya, La Brigue, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, BE2, EMR
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus helveticus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Pentes broussailleuses et végétation clairsemée	La Brigue, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	C, BE3
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Herbages d'altitude, landes, coteaux calcaires et maquis	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Roquebrune-Cap-Martin, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux secs, pâturages et cultures	Breil-sur-Roya, Fontan, Menton, Moulinet, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE3

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Grands arbres à proximité de l'eau	Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel, La Turbie, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts et rocheux : éboulis, failles, pelouses et landes ensoleillées	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Fontan, Moulinet, Saorge, Tende	PN3, BE2, EMR
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rocheux abrupts	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge	PN3, BE2, EMR
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Prairies de l'étage alpin, zones rocheuses dénudées et grands rochers escarpés	Breil-sur-Roya, Fontan, Saorge, Tende	PN3, BE3
Casse-noix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêts montagneuses ou boréales	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Menton, Moulinet, Sospel, Saorge, Tende	PN3, BE2
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	Arrière-pays Nice - Menton	Milieux ouverts : garrigues et les maquis bas pourvus d'affleurements rocheux	Castellar	PN3, BE2, EMR

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts d'altitudes parsemés de buissons et arbustes	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Fontan, Menton, Moulinet, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones plus ou moins boisées, des haies, des bosquets, en mélange avec des milieux ouverts	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel, La Turbie, Tende	PN3, BE2
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers à proximité de zones ouvertes	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune-Cap-Martin, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2, BO2
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rupestres et ouverts : prairies et pelouses	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Sospel, Saorge, Tende	PN3, BE2
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux rocheux et ouverts	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castillon, Fontan, Moulinet, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, DO1, BE2

Nom français	Nom latin	Petite région naturelle	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts d'altitudes parsemés de buissons et arbustes	Breil-sur-Roya, La Brigue, Gorbio, Menton, Moulinet, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêts, bois, bocages	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Menton, Moulinet, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieux ensoleillés et secs	Breil-sur-Roya, Castellar, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel	PN3, BE2, BO2, EMR
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix tetrix</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêts clairsemées d'altitude, aux taïgas marécageuses	Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Moulinet, Sospel, Saorge, Tende	C, DO1, BE3
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Parois rocheuses	Beausoleil, Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Fontan, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE3, EMR
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Arrière-pays Nice - Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux ouverts : bocage, mosaïques de cultures agricoles extensives avec haies ou bosquets	Breil-sur-Roya, La Brigue, Castellar, Castillon, Fontan, Menton, St-Agnès, Sospel, La Turbie, Saorge, Tende	PN3, BE2, EMR

Tableau 86 : Espèces d'oiseaux présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecomed.)

Mammifères

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieus	Communes	Statut réglementaire
Loup	<i>Canis lupus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Tous les milieux, (préférentiellement zones éloignées de la présence humaine)	La Brigue, Tende, Fontan, Saorge, Breil sur Roya, Moulinet, Sospel, Sainte-Agnès et Castellar Potentiel : Castillon et sur le nord de Menton	PN, DH2, DH4, DH5, BE2, EN
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Tous les milieux, surtout forestiers (préférentiellement zones éloignées de la présence humaine)	Avéré en 2013 : Breil sur Roya, Moulinet, Sospel,	PN, DH2, DH4, DH5, BE2, EN
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) Milieux bâtis (combles) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides	Tende Potentiel partout hormis les zone très anthropisées, jusqu'à 1500m	PN, BE2, BO2, DH4, DH2, NT
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides, plutôt à basse altitude (très rare dans le 06)	Rare dans le 06, Plutôt zone de moyenne d'altitude peu soumise à l'influence de l'homme	PN, DH2, DH4, NT
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) Milieux bâtis (combles) bocages, milieux ouverts et semi-ouverts, zones humides	Tende Potentiel partout hormis les zone très anthropisées, jusqu'à 2000m	PN, BE2, BO2, DH4, DH2, LC
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de	Tous les milieux, plaines et collines	Potentiel partout jusqu'à 1600m	PN, BE2, BO2, DH4, DH2, VU

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin			
		Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Fréquente tous les milieux, des plaines et des collines	Potentielle partout	PN, BE2, B02, DH4, NT
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones de plaines et collines Milieux souterrain (cavités karstiques, mines...) Milieux bâtis (combles) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides	Rare dans le 06, potentielle sur les zones de montagne et moyenne montagne et collines	PN, BE2, B02, DH4, DH2, NT
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones humides, forêts humides, lacs et étangs, gîtes arboricoles	Tende Potentielle aux basses altitudes à proximité des cours d'eau.	PN, BE2, B02, DH4, NT
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux souterrain (cavités karstiques, mines...) Milieux bâtis (combles) bocages, milieux forestiers, semi-ouverts, zones humides	Sospel, tende Peu commun dans le 06, potentiel dans les vallées jusqu'à des altitudes moyennes	PN, BE2, B02, DH4, DH2, LC
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux souterrain (cavités karstiques, mines...) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles	Breil sur Roya Rare dans le 06, potentielle sur les zones de montagne et moyenne montagne.	PN, DH2, DH4, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieus	Communes	Statut réglementaire
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...), zones humides	Rare dans le 06, Potentiel en plaine à proximité des cours d'eau	PN, DH2, DH4, VU
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles	Rare dans le 06, Potentiel sur tous les secteurs forestiers (probablement plus en altitude)	PN, DH2, DH4, NT
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) Milieux bâtis (combles) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides	Rare dans le 06, Potentiel sur tous les secteurs forestiers (probablement plus en altitude)	PN, DH2, DH4, LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...), zones humides, gîtes arboricoles	Potentiel à proximité de tous les cours d'eau jusqu'à 1700-2000m	PN, DH4, LC
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus forestiers et semi-ouverts, zones humides, gîtes arboricoles	Rare dans le 06, potentiel sur les zones forestières de montagne et moyenne montagne	PN, DH4, LC
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus forestiers et semi-ouverts, zones humides, gîtes arboricoles	Tende Rare dans le 06, potentiel sur les zones forestières de montagne et moyenne montagne	PN, DH4, LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieus souterrain (cavités karstiques, mines...) milieux forestiers et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles ou	Rare dans le 06, potentiel sur les zones de montagne et moyenne montagne	PN, DH4, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	anthropiques Milieux souterrain (cavités karstiques, mines...) bocages, milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles ou anthropiques	Potentiel sur les zones de montagne et moyenne montagne	PN, DH4, LC
Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zone ouvertes d'altitude, zones humides	Très rare dans le 06, potentielle sur les zones de montagne et moyenne montagne.	PN, DH4, DD
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Tous les milieux, gîtes anthropiques	Peu commune dans le 06, Potentielle partout	PN, DH4, LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers, ouverts et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles	Rare dans le 06, potentielle sur les zones de montagne et moyenne montagne.	PN, DH4, NT
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Zones humides, forêts humides, lacs et étangs, gîtes arboricoles (préférentiellement en plaine)	Rare dans le 06, Potentielle aux basses altitudes à proximité des cours d'eau.	PN, DH4, LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Tous les milieux, gîtes anthropiques	Potentielle partout au moins jusqu'à 2000m	PN, DH4, LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de	Tous les milieux, gîtes anthropiques	Potentielle partout au moins jusqu'à 2000m	PN, DH4, LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
		Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin			
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Millieux rupestres, tous les milieux	Potentiel partout, particulièrement zone avec des falaises	PN, DH4, LC
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Tous les milieux d'altitude, gîtes anthropiques	Rare dans le 06, potentiel sur les zones de montagne et moyenne montagne.	PN, DH4, DD
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers et semi-ouverts, zones humides gîtes arboricoles	Potentielle sur les zones forestières de montagne et moyenne montagne.	PN, DH4, LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Tous les milieux, gîtes anthropiques	Potentiel partout, préférentiellement en plaine et en dessous de 1000m	PN, DH4, LC
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Millieux rupestres, tous les milieux	Tende, Roquebrune Cap Martin Potentiel partout jusqu'à 2500m	PN, DH4, LC
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin	Milieux rocheux et/ou forestiers	Breil sur Roya, Moulinet, Sospel,	PN, DH4, BE3, LC
Mulot alpestre	<i>Apodemus alpicola</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Milieux forestiers, buissonnants voire ouverts entre 500 et 2500m d'altitude	Potentielles dans les zones de montagne et moyenne montagne	LC

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieux	Communes	Statut réglementaire
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Cours d'eau, zones humides	Potentiel sur les cours d'eau et secteurs humides de la montagne à plaine (y compris littoral)	PN, NT
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones de végétation buissonnante comme les ronciers ou les haies épaisses, jusqu'à 2000m	Potentielles dans les zones de montagne et moyenne montagne	PN, DH4, BE3, LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêts et parcs et jardins arborés	Potentiel partout	PN, BE3, LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Bois de feuillus, dans les bocages, les plaines vallonnées et boisées, les parcs et les prairies humides	Potentiel partout	PN, BE3, LC
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Cours d'eau, zones humides	Potentielles sur les cours d'eau et secteurs humides de montagne et moyenne montagne	PN, BE3, LC
Crossope de Miller	<i>Neomys anomalus</i>	Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Cours d'eau, zones humides, prairies humides	Le 06 est le seul département français où l'espèce est citée (a priori rare) limite de son aire de répartition (surtout en Italie) potentielle plutôt sur les zones	PN, BE3, LC
Taupe aveugle	<i>Talpa caeca</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêt de feuillus, prairies (besoin d'un sol profond et pas trop sec)		NA

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieus	Communes	Statut réglementaire
				d'altitude à tendance humides (fond de vallons)	
Musaraigne carrelet	<i>Sorex araneus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Affinités pour les secteurs de montagnes ou de moyennes montagnes ou les milieux frais et humides à végétation dense.	Potentielle plutôt sur les zones d'altitude à tendance humides	BE3, DD
Musaraigne alpine	<i>Sorex alpinus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Habitats ouverts tels que prairies alpines et sub-alpines, zones rocheuses et humides en altitude	Potentielle plutôt sur les zones d'altitude	BE3, DD
Musaraigne du Valais	<i>Sorex antinorii</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Habitats ouverts ou forestiers à tendance humides et couvert végétal épais, plutôt en altitude	Potentielle plutôt sur les zones d'altitude à tendance humides	BE3, DD
Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	En plaine, nombreux milieux à tendances xériques, en altitude plus inféodée aux milieux humides.	Potentiel partout	BE2, BE3, NT
Crocidure leucode	<i>Crocidura leucodon</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Zones humides à végétation dense ou des zones bocagères	Potentielle plutôt sur les zones d'altitude à tendance humides	BE3, LC
Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	Arrière-pays Nice-Menton, Préalpes de Nice	Elle semble avoir des affinités pour les milieux secs à semi-désertiques	Potentielle plutôt sur les milieux secs de basse altitude	BE3, LC
Bouquetin des alpes	<i>Capra ibex</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Murailles abruptes, des falaises à pics ou des parois escarpées	Potentiel en zone montagneuse	PN, DH4, BE3, NT

Nom français	Nom latin	Petites régions naturelles	Milieus	Communes	Statut réglementaire
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Tous les milieux (préférentiellement forestiers en montagne et moyenne montagne)	La Brigue, Tende, Fontan, Saorge, Breil sur Roya, Moulinet, Sospel, Castillon	BE3, LC
Lièvre variable	<i>Lepus timidus</i>	Préalpes de Nice, Mercantour non cristallin, Mercantour cristallin	Forêts mixtes et landes arbustives d'altitude, les alpages, et les zones rocheuses de 700 à 3000m d'altitude	Potentiel en zone montagneuse	-
Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>	Mer méditerranée	Littoral, mer	Menton, Roquebrune cap Martin, la Turbie	PN; DH2; DH4,BOP2, BE2, VU

Tableau 87 : Espèces de mammifères présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecoméd)

Poissons

Nom français	Nom latin	Cours d'eau	Statut réglementaire
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Haute Roya, Réfréi	DH2, LC
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	Bévéra, Basse Roya	PN; BE3; DH2, DH5, NT
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Bévéra, Basse Roya	BE3, CR
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Bévéra	DH2, NT
Truite fario	<i>Salmo trutta</i>	Roya, Réfréi, Bévéra	PN, LC

Tableau 88 : Espèces de poissons présentes sur le territoire de la CARF présentant un statut réglementaire au niveau régional, français ou international et un enjeu local (Source : Ecoméd)

**Annexe 7 : Liste des espèces exotiques et envahissantes
(Source : ECO-MED)**

Pour les espèces représentant une préoccupation majeure ou modérée, il s'agit de :

Agave d'Amérique (*Agave americana*), Ailante (*Ailanthus altissima*), Ambrosie élevée (*Ambrosia artemisiifolia*), Apténie cordée (*Aptenia cordifolia*), Armoise de Chine (*Artemisia verlotiorum*), Aster à feuilles lancéolées (*Aster lanceolatus*), Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*), Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*), Buddleia de David (*Buddleja davidii*), Buisson à indigo (*Amorpha fruticosa*), Canne de Provence (*Arundo donax*), Chèvrefeuille du Japon (*Lonicera japonica*), Cenchrus (*Cenchrus longispinus*), Elide en forme d'Asperge (*Elodea asparagoides*), Élodée du Canada (*Elodea canadensis*), Érable negundo (*Acer negundo*), Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*, *Opuntia stricta*), Fougère d'eau (*Azolla filiculoides*), Galéga officinal (*Galega officinalis*), Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*, *Carpobrotus acinaciformis*), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), Jussie rampante (*Ludwigia peploides*), Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), Lenticule minuscule (*Lemna minuta*), Luzerne arborescente (*Medicago arborea*), Millet soyeux (*Pennisetum setaceum*), Mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*), Muguet des pampas (*Salpichroa oranifolia*), Mûrier blanc (*Morus alba*), Mûrier d'Espagne (*Broussonetia papyrifera*), Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*), Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*), Oxalis des Bermudes (*Oxalis pes-caprae*), Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*), Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*), Périploque grecque (*Periploca graeca*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca Americana*), Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*), Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*), Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), Renouée grimpante (*Fallopia baldschuanica*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Sénéçon anguleux (*Senecio angulatus*), Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), Solidage géant (*Solidago gigantea*), Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*), Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*), Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*), Tabac glauque (*Nicotiana glauca*), Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*), Yucca (*Yucca gloriosa*), Hakéa (*Hakea sericea*).

Au-delà des espèces végétales, certaines espèces animales introduites présentent également un caractère envahissant. La liste ci-dessous est issue du site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), elle présente les espèces concernées présentes en PACA. Néanmoins afin d'être réactif, il convient que cette liste reste ouverte, car de nouvelles espèces sont régulièrement identifiées.

Pour les mollusques il s'agit : du Corbicule asiatique (*Corbicula fluminea*), de l' Hélicelle des Balkans (*Xeropicta derbentina*),

Pour les autres invertébrés il s'agit : du Brun du pélargonium (*Cacyreus marshalli*), de la Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*), de la Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*), d'une cochenille (*Matsucoccus feytaudi*) ou encore du Frelon asiatique (*Vespa velutina*).

**Annexe 8 : Liste des édifices classés Monuments
Historiques (Source : Ministère de la Culture et de la
Communication et DRAC PACA, Base de données
Mérimée)**

Commune	Adresse	Titre courant	Siècle(s)
Beausoleil	Professeur-Langevin (avenue du) ; Riviera-Palace (rue du)	Riviera Palace	19e s. ; 20e s.
Beausoleil	Route de Beausoleil à Turbie	Camp ligure sis au Mont des Mules	Antiquité
Breil-sur- Roya	Blancheri (place)	Chapelle Sainte-Catherine (ancienne chapelle des Pénitents Blancs)	18e s.
Breil-sur- Roya		Chapelle Notre-Dame de la Visitation ou chapelle des Pénitents	19e s.
Breil-sur- Roya		Porte d'Italie	
Breil-sur- Roya		Eglise Santa-Maria-in-Albis et chapelle de la Miséricorde ou des Pénitents Noirs	17e s. ; 18e s.
Breil-sur- Roya		Eglise Saint-Marc de Piène Haute	18e s.
Breil-sur- Roya		Clocher Saint-Jean	12e s.
Breil-sur- Roya		Chapelle Saint-Antoine-l'Hermite	
Breil-sur- Roya		Chapelle Notre-Dame-des-Monts	12e s. ; 17e s. ; 19e s.
Breil-sur- Roya		Chapelle Notre-Dame-des-Grâces	
Brigue (La)	Grand-Place	Eglise paroissiale Saint-Martin	14e s. ; 15e s.
Brigue (La)	Grand-Place	Chapelle supérieure de l'Annonciation ou chapelle des Pénitents Blancs d'en- haut	17e s. ; 18e s.
Brigue (La)	Grand-Place	Chapelle inférieure de l'Assomption ou chapelle des Pénitents Blancs d'en-bas	17e s. ; 18e s.
Brigue (La)		Pont du Coq sur la Lévanza	18e s.
Brigue (La)		Chateau des Seigneurs (restes)	12e s. ; 14e s.
Brigue (La)		Chapelle des Pénitents Blancs ou chapelle Saint-Michel	18e s.
Brigue (La)		Chapelle Notre-Dame-des-Fontaines	12e s. ; 13e s. ; 16e s. ; 18e s.
Castellar	Dans le cimetière	Chapelle Saint-Sébastien	12e s.
Castellar		Abri Pendimoun, gisement préhistorique	Paléolithique ; Néolithique
Fontan		Eglise Notre-Dame de la Victoire	18e s.
Menton	Blasco-Ibanez (avenue) 6	Jardin des Romanciers ou Fontana Rosa	20e s.
Menton	Castellar (route de) 187	Villa Tempe a Pailla	20e s.
Menton	Colombières (route des)	Domaine des Colombières	20e s.
Menton	Gorbio (route de) 74	Jardin dit Serre de la Madone	20e s.

Menton	Guyau (rue) 2-4 ; Général-Galliéni (avenue du)	Immeuble	20 s.
Menton	Guyau (rue) 8bis ; Léopold-Bernstamm (escalier)	Ancienne villa les Mouettes	19e s. ; 20e s.
Menton	Laurent (quai) 57	Chapelle Saint-Jacques	19e s.
Menton	Longue (rue) 43-53 ; Bonaparte (quai) 29-31	Hôtel Pretti	17e s.
Menton	Loredan-Larchey (rue) 15	Maison	20e s.
Menton	Marne-Maréchal-Joffre (rue de la) 20 ; Loredan-Larchey (rue) 19	Immeuble	19e s. ; 20e s.
Menton	R.N. 7	Propriété dite Le Palais Carnoles	18e s. ; 19e s.
Menton	Riviera (avenue) 20B	Hôtel Winter Palace	20e s.
Menton	Riviera (avenue) 28	Ancien hôtel Riviera Palace	19e s. ; 20e s.
Menton	Saint-Michel (place)	Eglise Saint-Michel, chapelle de la Conception et leurs abords	17e s. ; 18e s.
Menton	Saint-Michel (rue) 24 ; Marins (rue des)	Hôtel d'Adhémar de Lantagnac	18e s.
Roquebrune-Cap-Martin	Douine (avenue)	Propriété dite Villa Cypris	20e s.
Roquebrune-Cap-Martin	Impératrice-Eugénie (avenue)	Propriété dite Villa Torre-Clementina	20e s.
Roquebrune-Cap-Martin	Le-Corbusier (promenade)	Site corbuséen du Cap Martin	20e s.
Roquebrune-Cap-Martin	Le-Corbusier (promenade)	Villa E 1027 d'Eileen Gray	20e s.
Roquebrune-Cap-Martin		Tombeau romain	1er s.
Roquebrune-Cap-Martin		Monastère Saint-Martin (ruines de l'ancien)	
Roquebrune-Cap-Martin		Grotte du Vallonet	Paléolithique supérieur
Roquebrune-Cap-Martin		Edifice romain	Antiquité
Roquebrune-Cap-Martin		Château des Grimaldi	12e s. ; 16e s.
Saorge	Cassa-Longua (rue)	Chapelle des Pénitents Noirs ou de Saint-Claude	17e s.
Saorge		Plaques commémoratives inscrites dans le roc et les parois rocheuses	18e s.
Saorge		Eglise Saint-Sauveur et chapelle des Pénitents blancs ou de Saint-Jacques	16e s. ; 17e s. ; 18e s.
Saorge		Ancien couvent des Franciscains	17e s. ; 18e s.
Saorge		Chapelle des Pénitents Rouges ou de Saint-Sébastien	17e s.

Saorge		Chapelle de la Madone de Poggio	
Sospel	Auda (rue)	Hospice (ancien)	16e s.
Sospel	Cours (esplanade du)	Fontaine du Cours	18e s.
Sospel	République (rue de la)	Maison Gallis	18e s.
Sospel	République (rue de la)	Maisons	15e s.
Sospel	République (rue de la) 32	Fontaine circulaire	17e s.
Sospel	Saint-Michel (place)	Maison Romane	12e s. ; 13e s.
Sospel	Saint-Michel (place)	Immeubles et place Saint-Michel	13e s. ; 15e s. ; 17e s.
Sospel	Saint-Michel (place)	Eglise Saint-Michel	12e s. ; 17e s.
Sospel	Saint-Michel (place)	Chapelle des Pénitents Gris	16e s. ; 18e s.
Sospel	Saint-Nicolas (place)	Maisons à arcades	16e s.
Sospel	Saint-Nicolas (place)	Fontaine sise sous les arcades	16e s.
Sospel	Saint-Pierre (rue)	Palais de la Gabelle (ancien)	13e s. ; 14e s.
Sospel	Sainte-Croix (place)	Chapelle Sainte-Croix ou des Pénitents Blancs	
Sospel		Vieux pont et tour qui le surmonte	12e s. ; 15e s. ; 17e s.
Sospel		Fontaine	
Sospel		Chateau (ancien)	
Tende	France (rue de) 55	Chapelle de l'Annonciade	15e s.
Tende		Gravures rupestres de la vallée des Merveilles et de la région du Mont Bégo	
Tende		Cathédrale (ancienne)	12e s. ; 13e s.
Tende		Chapelle Saint-Sauveur	14e s.
Tende		Chapelle de la Miséricorde	18e s.
Tende		Chapelle de l'Annonciation	18e s. ; 19e s.
Turbie (La)	Corniche (route de la)	Borne milliaire du Premier Empire	19e s.
Turbie (La)	Dominique-Durandy (rue)	Immeuble	12e s.
Turbie (La)	Poilus (rue des)	Immeuble	16e s.
Turbie (La)	Poilus (rue des) ; Empereur-Auguste (rue de l')	Maison	13e s.
Turbie (La)	Saint Jean (place) ; Eglise (place de l') ; Capouane (rue)	Enceinte du Moyen-âge (restes de l')	12e s. ; 13e s.
Turbie (La)		Voie Romaine	Antiquité
Turbie (La)		Ruines du Trophée d'Auguste, actuellement Musée du Trophée d'Auguste	1er s. av JC
Turbie (La)		Fontaine publique en face de la mairie	18e s.
Turbie (La)		Eglise	18e s.
Turbie (La)		Carrière romaine du Mont de Justice	18e s. ; Antiquité

**Annexe 9 : Liste des industries en activités sur le territoire
du SCOT (Source : BRGM, Base de données BASIAS)**

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité									
PAC0601036	Compagnie Méridionale des Pétroles	Desserte de carburant			ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	g47.30z	En activité		Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1060734	6306427
PAC0601819		Dépôt de gadoues			ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	e38.11z	En activité	Inventorié	Péri-urbain		ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)	nc	loc (I93)	1058558	6306655
PAC0602454	SA Antar Pétroles de l'Atlantique	Dépôt de liquide inflammable			ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	c19.20z, g45.21a, g47.30z, v89.03z, c19.20z, g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	Péri-urbain		nc	nc	loc (I93)	1058270	6305613
PAC0602084		Garage-station service du Tennis			ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	g45.21a, g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1057825	6304988
PAC0600692	Garage du Chalet	Garage-desserte de carburant			ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1057471	6304963
PAC0603928		Serrurerie	Paul Doumer, 65, Avenue	65 Avenue Paul Doumer	ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	c25.71z, v89.07z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1060368	6305504
PAC0604014	SOCIETE GARINO ET Cie	Dépôt d'hydrocarbures	François Ratto, Rue	Rue François Ratto	ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	c19.20z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1060959	6306507
PAC0604339		Garage et carrosserie	France, 5, Avenue	5 Avenue France	ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	c19.20z, g47.30z, g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1057356	6304828
PAC0602317		Station service	Doumer Paul, boulevard	Boulevard Paul Doumer	ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	g47.30z	En activité	Inventorié	Urbain		nc	nc	loc (I93)	1059525	6305765
PAC0602748	Garage du Cap	Garage	Doumer Paul, 37 avenue	37 Avenue Paul Doumer	ROQUEBRUNE-CAP-M ARTIN (06104)	g45.21b	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Gravie rs/Galets	nc	nc	loc (I93)	1059972	6305679

PAC0604024	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA STATION SERVICE ESSO DU STADE	Dépôt d'hydrocarbures	Aristide Brillant, Avenue (Pasteur, 171, Avenue ?)	Avenue Aristide Brillant, 171 Avenue Pasteur, , ?	ROQUEBRUNE–CAP–MARTIN (06104)	g47.30z, c19.20z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	loc (I93)	1060614	6306310
PAC0602720	SOCIETE NN. ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE	Desserte de carburant			MENTON (06083)	c19.20z, g47.30z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	loc (I93)	1063732	6308787
PAC0604082		Garage et carrosserie	Val du Careï, 12-14, Rue	12 Rue Val du Careï	MENTON (06083)	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	L2e	1015384	1878990
PAC0600377	Compagnie Electrique de Menton	Dépôt fuel	Sospel, avenue de	Avenue Sospel de	MENTON (06083)	c19.20z, g45.21a	En activité et partiellement réaménagé	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	I93	1061621	6308576
PAC0602881	SOCIETE DES TRANSPORTS A. REVELLI ET Cie	Garage et carrosserie	Sospel, 59, Avenue de	59 Avenue Sospel de	MENTON (06083)	c19.20z, g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	(L93)	1061611	6308322
PAC0603191	S. A. R. L. IDEAL GARAGE	Garage, carrosserie et desserte de carburant	Rivière, 5, Avenue	5 Avenue Riviera	MENTON (06083)	c19.20z, c25, g45.21a, g45.21b, g47.30z	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	(I93)	1061662	6307768
PAC0604225		Serrurerie	Mont Gros, Route du	Route Mont Gros du	MENTON (06083)	c25.71z	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1061058	6310388
PAC0600785	SARL ZIMMERMAN et Compagnie	Garage	Louvre, rue du	Rue Louvre du	MENTON (06083)	g45.21a	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1061979	6307676
PAC0604055		Carrosserie automobile	Colonel Leclerc, 56, Promenade	56 Promenade Colonel Leclerc	MENTON (06083)	d35.45z, g45.21b	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1061654	6308127
PAC0602769	Garage des Tennis	Garage	Cernuschi, 55 avenue	55 Avenue Cernuschi	MENTON (06083)	g45.21a	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	nc	nc	(I93)	1061254	6307580
PAC0602891		Garage	Castagnins, 22, Vallée des	22 Vallée des Castagnins	MENTON (06083)	g45.21a	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1060823	6308064
PAC0602994		Desserte de carburant	Carreï, 104, Val du	104 Val du Carreï	MENTON (06083)	c19.20z, g47.30z	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1061453	6309446

PAC0603819		Maison Brignolo	Careï, 100, Val du	100 Val du Careï	MENTON (06083)	g45.21b	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	1061520	6309171
PAC0603205	S. A. R. L. TRANSPORTS VILLENEUVE LOUBET	Garage des Accacias	Accacias, 56,, Avenue des	56 Avenue Accacias des	MENTON (06083)	c25, g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	nc	nc
PAC0603392		Serrurerie et ferronnerie	Victoire, 27, Avenue de la	27 Avenue Victoire de la	LA TURBIE (06150)	c25, c25.71z	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	nc	nc
PAC0601382		Garage National	Pmont Angel, Route	Route Pmont Angel	LA TURBIE (06150)	c19.20z, g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	nc	nc	nc	nc	(I93)	nc	nc
PAC0601555		Garage	Mont Angel, Route du	Route Mont Angel du	LA TURBIE (06150)	c19.20z, g45.21a	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	Cours d'eau+znief + AEP	100 + ?	(I93)	nc	nc
PAC0600538		Garage et desserte de carburant			FONTAN (06062)	c19.20z, g45.21a, g47.30z, g47.30z	En activité	Inventorié	Péri-urbain	Sables/Graviers/Galets	Cours d'eau + parc natinal	50	(I93)	1065079	6333603
PAC0603673		Garage et carrosserie			BREIL-SUR-ROYA (06023)	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	Urbain	Sables/Graviers/Galets	Cours d'eau + Znieff 2	50	(I93)	1062638	6327989
PAC0603672		Garage et carrosserie			BREIL-SUR-ROYA (06023)	g45.21a, g45.21b	En activité	Inventorié	Urbain	nc	nc	nc	(I93)	1062430	6326118
PAC0601062		Garage	Source, 5 rue de la	5 Rue Source de la	BEAUSOLEIL (06012)	g45.21a	En activité	Inventorié	Urbain	nc	nc	nc	(I93)	1056026	6303556
PAC0603509		Atelier de réparations mécaniques	Pasteur, 29 bis, Rue	29 bis Rue Pasteur	BEAUSOLEIL (06012)	c25.62b	En activité	Inventorié	Urbain	nc	nc	nc	(I93)	1055715	6303281

nc : non communiqué

Nomenclature des codes activités :

C : Industrie manufacturière

C19.20Z : Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale

C25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

C25.62B : Mécanique industrielle

C25.71Z : Fabrication de coutellerie

D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

D35.45Z Compression, réfrigération

E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution

E38.11Z Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

G45.21A Garages, ateliers, mécanique et soudure

G45.21B Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)

G47.30Z Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

V Stockage de produits

V89.03Z Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

PROVISOIRE